



Études économiques de l'OCDE CANADA

JUILLET 2018



Études économiques de l'OCDE : Canada 2018

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2018), *Études économiques de l'OCDE : Canada 2018*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-can-2018-fr

ISBN 978-92-64-30077-4 (imprimé)
ISBN 978-92-64-30078-1 (PDF)
ISBN 978-92-64-30080-4 (HTML)
ISBN 978-92-64-30079-8 (epub)

Série : Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Canada
ISSN 1995-3038 (imprimé)
ISSN 1999-009X (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © www.Asif-Ali.com/Flickr/Getty Images.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Table des matières

GLOSSAIRE	13
Résumé	15
Principaux éclairages sur l'action publique	23
Évolution récente, politiques macroéconomiques et perspectives à court terme	27
La croissance économique a ralenti récemment pour s'établir à un niveau plus viable, parallèlement à l'accentuation des contraintes de capacité	27
L'orientation des politiques macroéconomiques devient moins expansionniste.....	33
Les menaces qui visent l'ALENA et la réforme du système d'imposition des États-Unis pèsent sur les perspectives économiques du Canada.....	35
La croissance économique devrait rester vigoureuse	39
Le boom de l'immobilier	42
Le fort endettement des ménages qui en découle est un facteur important de vulnérabilité économique	45
Des mesures macroprudentielles ont permis d'atténuer les risques	47
La pénurie de logements abordables pose des problèmes d'inclusivité	48
Viabilité des finances publiques	50
Les politiques budgétaires sont viables dans l'ensemble, mais pas à tous les niveaux d'administration	50
Inclusivité pour les femmes, les jeunes et les seniors	55
Des nouvelles mesures s'imposent pour resserrer l'écart de salaire entre les hommes et les femmes	56
Améliorer les informations sur le marché du travail et le développement des compétences favoriserait l'inclusivité parmi les jeunes Canadiens	59
Le recul de l'âge de la retraite devrait être soutenu par des mesures de nature à promouvoir les compétences et la fidélisation des travailleurs plus âgés.....	61
De nouvelles hausses des retraites de base permettraient d'atténuer la pauvreté des personnes âgées.....	62
Les initiatives destinées à protéger les retraites en cas d'insolvabilité devraient éviter de dresser des obstacles à la réaffectation du capital	62
Une meilleure gestion des soins de longue durée s'impose pour raccourcir les listes d'attente	63
Politique d'immigration.....	63
La politique d'immigration a des objectifs économiques, sociaux et humanitaires	63
Les effets de l'immigration sur l'économie du Canada sont modestes	67
Améliorer l'intégration des immigrants sur le marché du travail et leur bien-être	69
Réformes destinées à accroître la productivité	76
Recommandations des Études antérieures	76
Une sélection judicieuse des projets sera essentielle pour tirer parti des gains de productivité découlant des investissements dans les infrastructures	80
Durabilité environnementale.....	80
Références.....	84

Annexe. Progrès en matière de réformes structurelles	91
Chapitre 1. Améliorer l'insertion des femmes, des jeunes et des seniors	95
À quel point la croissance au Canada est-elle inclusive ?.....	96
Les inégalités de revenu	96
L'emploi.....	100
La santé publique	103
Enjeux des politiques du marché du travail concernant les femmes, les jeunes et les seniors	104
Les prestations liées à l'emploi	104
Les politiques actives du marché du travail (PAMT).....	105
Le salaire minimum.....	106
Le revenu de base universel	107
L'intégration des femmes	108
L'inégalité entre les femmes et les hommes en matière de salaires et d'emploi fait reculer les revenus des femmes	108
Augmenter le recours au congé parental des pères	111
Rendre plus accessibles et plus abordables des structures d'éducation et d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de qualité.....	115
Supprimer les obstacles à l'activité des femmes dans l'informatique et l'ingénierie	121
Améliorer le bien-être des mères seules.....	123
Promouvoir l'entrepreneuriat parmi les femmes.....	124
L'intégration des jeunes.....	125
Une minorité substantielle de la jeunesse canadienne risque de décrocher du marché du travail	125
La plupart des jeunes hommes n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de revenus depuis les baisses précédentes.....	126
Il faut continuer de privilégier le développement des compétences.....	127
Améliorer les informations sur le marché du travail et leur diffusion	129
Exploiter au mieux les avantages de l'enseignement et de la formation professionnels.....	131
L'intégration des seniors (55 ans et plus)	132
Il est possible de rehausser le taux d'emploi des seniors	134
Réduire le taux effectif marginal d'imposition des personnes admissibles au SRG	135
Relever l'âge normal de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie.....	137
Renforcer les compétences des travailleurs âgés par la formation continue	138
Éliminer les autres obstacles à l'emploi des travailleurs âgés.....	139
Faire reculer la pauvreté des personnes âgées par de nouvelles hausses réelles des retraites publiques	140
Moduler les soins de longue durée en fonction des besoins des utilisateurs.....	141
Références.....	147
Chapitre 2. Tirer le meilleur parti de l'immigration	161
Le Canada pratique une politique d'immigration contrôlée	163
L'immigration a des conséquences démographiques, mais ne résout pas le problème du vieillissement de la population.....	168
L'immigration est devenue la principale source de croissance démographique	168
L'immigration ralentit le vieillissement de la population, mais les effets sont limités	170
L'immigration relève le nombre de diplômés universitaires, mais la proportion d'immigrants parmi eux n'augmentera pas beaucoup	172
L'immigration enrichit la diversité culturelle du Canada.....	174
Les effets économiques de l'immigration globale sont modestes.....	175
Effets sur le PIB réel par habitant	175

Effets sur l'innovation.....	177
Économies d'agglomération.....	179
Effets sur les échanges.....	180
Effets sur le marché du travail.....	181
Comblen les pénuries de compétences par l'immigration.....	183
L'incidence budgétaire nette.....	184
Les immigrants sont de moins en moins intégrés sur le marché du travail.....	187
Leur devenir professionnel a empiré par rapport à celui des travailleurs nés dans le pays.....	187
Les gains des immigrants ont chuté par rapport à ceux des travailleurs nés dans le pays.....	189
La diminution des gains des immigrants est principalement due au changement de pays d'origine et à la baisse des niveaux d'anglais et de français.....	192
L'écart entre les bas salaires des immigrants et ceux des travailleurs nés dans le pays s'est creusé.....	195
Les perspectives professionnelles des enfants d'immigrants à l'âge adulte sont moins favorables que celles des Canadiens, à niveau d'étude égal.....	195
Mieux intégrer les immigrants sur le marché du travail.....	196
Sélectionner les immigrants plus susceptibles de s'intégrer.....	196
Améliorer l'efficacité des programmes d'établissement.....	202
Réduire la discrimination.....	208
Faciliter l'intégration des réfugiés sur le marché du travail.....	208
Références.....	211

Tableaux

Tableau 1. Les augmentations prévues du salaire minimum varient considérablement d'une province à l'autre.....	32
Tableau 2. Prévisions budgétaires.....	34
Tableau 3. Perspectives budgétaires à moyen terme du gouvernement fédéral ¹	34
Tableau 4. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire.....	34
Tableau 5. Effet budgétaire annuel potentiel à long terme des recommandations de l'OCDE.....	35
Tableau 6. Effet estimé d'une dénonciation de l'ALENA sur le niveau du PIB réel (%).....	39
Tableau 7. Indicateurs et prévisions macroéconomiques.....	40
Tableau 8. Chocs que pourrait subir l'économie canadienne.....	42
Tableau 9. Recommandations antérieures de l'OCDE visant à remédier aux difficultés existant sur le marché du logement.....	48
Tableau 10. Scénario de référence à long terme des administrations provinciales.....	52
Tableau 11. Facteurs liés aux différences de pressions à long terme sur les dépenses entre les provinces.....	52
Tableau 12. Recommandations antérieures de l'OCDE sur les transferts fédéraux aux provinces et les soins de santé.....	53
Tableau 13. Scénario de référence à long terme des administrations provinciales.....	54
Tableau 14. Exemples de résultats socio-économiques pour les peuples autochtones canadiens, 2016.....	56
Tableau 15. Impact potentiel des réformes structurelles sur le PIB par habitant au bout de 10 ans.....	58
Tableau 16. Niveaux d'immigration.....	64
Tableau 17. Études de l'incidence de l'immigration sur les salaires des travailleurs canadiens.....	68
Tableau 18. Recommandations des <i>Études</i> antérieures relatives à l'accroissement de la productivité.....	79

Tableau 1.1. Les augmentations prévues du salaire minimum varient beaucoup d'une province à l'autre.....	107
Tableau 1.2. Mesures récemment prises par les provinces pour améliorer l'éducation et l'accueil des jeunes enfants.....	117
Tableau 1.3. Descriptif du système de pension de retraite canadien.....	132
Tableau 1.4. Options possibles d'indexation plus généreuse des retraites publiques.....	142
Tableau 2.1. Niveaux d'immigration.....	164
Tableau 2.2. Structure de la population par âge.....	170
Tableau 2.3. Les retombées des trois scénarios d'immigration du Conference Board en 2040.....	176
Tableau 2.4. Études de l'incidence de l'immigration sur les salaires des travailleurs canadiens.....	181
Tableau 2.5. Incidence budgétaire nette estimée des immigrants, moyenne de 2007-09.....	185
Tableau 2.6. Devenir professionnel des immigrants par rapport à celui des travailleurs nés dans le pays, par cohorte d'admission et nombre d'années depuis l'admission.....	188
Tableau 2.7. Revenus initiaux annuels des nouveaux immigrants, et revenus initiaux annuels comparativement à ceux du groupe de référence.....	191
Tableau 2.8. Points disponibles dans le système de classement global.....	197
Tableau 2.9. Niveau moyen d'alphabétisation selon l'étude PIAAC, par origine migratoire et langue, et quelques différences de score.....	199

Graphiques

Graphique 1. Décomposition de la croissance du PIB potentiel réel par habitant au Canada.....	24
Graphique 2. Le bien-être au Canada est à un niveau élevé.....	25
Graphique 3. Distribution des revenus et taux de pauvreté relative ¹	26
Graphique 4. Moteurs de l'expansion économique.....	28
Graphique 5. Exportations de biens par destination et par produit.....	29
Graphique 6. L'ajustement à la diminution des prix des produits de base est terminé.....	30
Graphique 7. Indicateurs du secteur extérieur.....	31
Graphique 8. Le marché du travail se resserre.....	31
Graphique 9. L'inflation est revenue près du milieu de la fourchette cible de la Banque du Canada... ..	32
Graphique 10. Taux de l'impôt sur les sociétés, 2017.....	36
Graphique 11. Participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM), 2014.....	37
Graphique 12. Évolution des facteurs de vulnérabilité macrofinancière.....	41
Graphique 13. Les prix des logements ont augmenté rapidement par rapport aux facteurs fondamentaux.....	43
Graphique 14. Les prix des logements sont particulièrement élevés à Toronto et Vancouver.....	44
Graphique 15. La construction des logements a récemment dépassé la demande, mais avec des divergences considérables selon la situation géographique.....	45
Graphique 16. Le niveau d'endettement des ménages est élevé, en particulier parmi les nouveaux emprunteurs.....	46
Graphique 17. Le nombre de sans-abri est élevé et le stock de logements sociaux est faible.....	50
Graphique 18. Dette nette du secteur public et estimations de l'écart budgétaire sur le long terme.....	51
Graphique 19. Les hommes canadiens consacrent moins de temps aux enfants que leurs conjointes ¹	59
Graphique 20. L'inadéquation des qualifications ¹ est importante.....	60
Graphique 21. La répartition de l'âge de la retraite était concentrée autour de 60 et 65 ans en 2014 ..	61
Graphique 22. Admissions de résidents permanents et niveaux prévus, par catégories.....	65
Graphique 23. Flux d'immigration permanente, par catégorie.....	65
Graphique 24. Quelques effets démographiques de l'immigration.....	66

Graphique 25. Différence de résultats en sciences au PISA entre les élèves canadiens de naissance et les élèves immigrés.....	67
Graphique 26. Revenus d'activité moyens, par nombre d'années depuis l'admission.....	67
Graphique 27. Impôt sur le revenu moyen payé en 2014, net des transferts reçus, par nombre d'années depuis l'admission.....	69
Graphique 28. L'immigration sera indispensable à la croissance de la population d'âge actif.....	70
Graphique 29. L'immigration influe peu sur la structure démographique à long terme	70
Graphique 30. Revenus estimés ¹ d'un immigrant de sexe masculin par rapport à un individu comparable né au Canada.....	71
Graphique 31. Rapport coût-efficacité des cours de langue par catégorie ¹	74
Graphique 32. Temps moyen nécessaire pour améliorer un niveau de compétence linguistique canadien ¹	75
Graphique 33. Revenus d'activité moyens des réfugiés et des immigrants, par nombre d'années depuis l'admission.....	76
Graphique 34. Productivité du travail	77
Graphique 35. Formation brute de capital fixe non résidentiel	78
Graphique 36. Indicateurs environnementaux.....	81
Graphique 1.1. La répartition des revenus au Canada est proche de la moyenne, mais la redistribution est modeste.....	97
Graphique 1.2. Le taux de pauvreté relative après impôts et transferts au Canada est lui aussi proche de la moyenne.....	97
Graphique 1.3. Le Canada obtient d'excellents résultats en matière de mobilité intergénérationnelle des revenus ¹	98
Graphique 1.4. Un grand nombre d'étudiants issus de milieux défavorisés obtiennent de bons résultats.....	99
Graphique 1.5. Les disparités régionales du revenu disponible des ménages sont importantes et en hausse	99
Graphique 1.6. Revenu médian par tête après impôts par identité autochtone.....	100
Graphique 1.7. Les taux d'emploi des 15-64 ans sont élevés mais n'augmentent que lentement.....	101
Graphique 1.8. Estimation internationale par régression des déterminants de la politique de l'emploi ¹	102
Graphique 1.9. Espérance de vie	103
Graphique 1.10. Les dépenses par chômeur dans les programmes actifs du marché du travail sont faibles ¹	105
Graphique 1.11. Les disparités entre femmes et hommes sur le marché de l'emploi sont relativement faibles, mais elles ont cessé de décroître	109
Graphique 1.12. Femmes occupant des postes d'encadrement	110
Graphique 1.13. L'écart du revenu entre femmes et hommes est particulièrement prononcé pour les mères qui travaillent ¹	111
Graphique 1.14. Les hommes canadiens consacrent moins de temps aux enfants que leurs conjointes ¹	112
Graphique 1.15. Les droits aux congés parentaux pour les mères sont proches de la moyenne de l'OCDE.....	113
Graphique 1.16. Le coût net de la garde d'enfants ¹ pour un couple était relativement élevé en 2015	115
Graphique 1.17. Peu d'enfants canadiens ont suivi deux ans ou plus d'éducation préscolaire.....	119
Graphique 1.18. Le bilan du Canada en matière d'égalité hommes-femmes parmi les bacheliers en STIM ¹ est mitigé.....	122
Graphique 1.19. Les taux de pauvreté des familles monoparentales avec et sans emploi sont élevés	123
Graphique 1.20. Le nombre de jeunes n'occupant pas un emploi, ne faisant pas d'études et ne suivant pas de formation est légèrement inférieur à la moyenne.....	126

Graphique 1.21. Le chômage des jeunes est élevé parmi ceux qui ne terminent pas l'école secondaire.....	127
Graphique 1.22. L'apport en compétences de l'enseignement supérieur est important.....	128
Graphique 1.23. L'inadéquation des qualifications ¹ est importante.....	130
Graphique 1.24. Le taux de pauvreté relative au Canada après impôts et transferts est faible pour les plus de 65 ans ¹	133
Graphique 1.25. Les taux d'emploi parmi les 55 à 64 ans étaient légèrement supérieurs à la moyenne de l'OCDE en 2016.....	134
Graphique 1.26. La répartition de l'âge de la retraite était concentrée autour de 60 et 65 ans en 2014 ¹ 35	
Graphique 1.27. L'incitation à rester dans la population active après 55 et 60 ans varie selon le groupe d'âge.....	136
Graphique 1.28. Profil d'âge des compétences en traitement de l'information.....	139
Graphique 1.29. Les dépenses publiques de retraite sont faibles.....	140
Graphique 2.1. Admissions de résidents permanents et niveaux prévus, par catégorie.....	164
Graphique 2.2. Flux d'immigration permanente, par catégorie.....	165
Graphique 2.3. Revenus d'activité moyens, par nombre d'années depuis l'admission.....	165
Graphique 2.4. Étudiants internationaux, par niveau et domaine d'études.....	167
Graphique 2.5. Tendances récentes des résidents temporaires.....	168
Graphique 2.6. L'immigration favorise la forte croissance de la population au Canada.....	169
Graphique 2.7. Part des immigrants dans la population.....	169
Graphique 2.8. L'immigration sera indispensable à la croissance de la population d'âge actif.....	171
Graphique 2.9. L'immigration influe peu sur la structure démographique à long terme.....	171
Graphique 2.10. Niveau d'études supérieures atteint par les immigrants et les personnes nées au Canada.....	172
Graphique 2.11. Immigration et niveau d'éducation de la population active.....	173
Graphique 2.12. Différence de résultats en sciences au PISA entre les élèves canadiens de naissance et les élèves immigrés.....	174
Graphique 2.13. Lieu de naissance des immigrants.....	175
Graphique 2.14. Répartition de la population née à l'étranger, par région de naissance.....	175
Graphique 2.15. Concentration des immigrants selon la densité de population ¹	180
Graphique 2.16. Impôt sur le revenu moyen payé en 2014, net des transferts reçus, par nombre d'années depuis l'admission.....	186
Graphique 2.17. Estimation des dépenses de santé publiques par habitant en 2011 ¹	186
Graphique 2.18. Résultats relatifs des immigrants sur le plan professionnel, par niveau d'éducation ¹	189
Graphique 2.19. Revenus annuels initiaux des nouveaux immigrants.....	190
Graphique 2.20. Revenus estimés ¹ d'un immigrant de sexe masculin par rapport à un individu comparable né au Canada.....	192
Graphique 2.21. Recours aux services d'aide à l'établissement d'IRCC ¹	203
Graphique 2.22. Temps moyen nécessaire pour améliorer un niveau de compétence linguistique canadien ¹	205
Graphique 2.23. Rapport coût-efficacité des cours de langue par catégorie ¹	206
Graphique 2.24. Revenus d'activité moyens des réfugiés et des immigrants, par nombre d'années depuis l'admission.....	209

Encadrés

Encadré 1. Quantifier l'impact des recommandations budgétaires formulées dans cette <i>Étude</i>	35
Encadré 2. Simuler les effets économiques potentiels d'une dénonciation de l'ALENA.....	38
Encadré 3. Vers un programme national d'assurance-médicaments.....	54

Encadré 1.1. Mise en place de garderies à faible coût au Québec.....	118
Encadré 2.1. Les principaux programmes d'immigration économique permanente ¹	166
Encadré 2.2. Pourquoi les études de l'effet de l'immigration sur les salaires ne parviennent-elles pas aux mêmes conclusions ?.....	182

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques du Canada ont été évaluées par le Comité le 14 Mai 2018. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des débats et approuvé à titre définitif par le Comité plénier le 28 Mai 2018.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par M. David Carey et M. Andrew Barker sous la direction de M. Peter Jarrett. Ms. Isabelle Luong a apporté une aide à la recherche et l'assistance administrative a été assurée par Ms Heloise Wickramanayake. La précédente Étude consacrée au Canada a été publiée en Juin 2016.

Les informations sur les précédentes Études et sur la manière dont les Études ont été préparées sont disponibles sur le site www.oecd.org/fr/eco/études.

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

STATISTIQUES DE BASE DU CANADA, 2017
(Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE)*

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL

Population (en millions)	36.6		Densité de la population par km ²	4.0	(37.2)
Moins de 15 ans (% , 2016)	16.0	(18.0)	Espérance de vie (années, 2013 ²)	81.7	(80.5)
Plus de 65 ans (% , 2016)	16.6	(16.5)	Hommes	79.6	(77.9)
Née à l'étranger (% , 2016)	21.9		Femmes	83.8	(83.1)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	1.1	(0.6)	Dernière élection générale	Octobre	2015

ECONOMIE

Produit intérieur brut (PIB)			Part dans la valeur ajoutée (% , 2014 ¹)		
En prix courants (milliards USD) ¹	1 653.3		Secteur primaire	1.8	(2.5)
En prix courants (milliards CAD)	2 144.4		Industrie y compris construction	28.9	(26.6)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	2.1	(2.1)	Services	69.3	(70.9)
Par habitant, PPA (milliers USD)	46.8	(43.9)			

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En pourcentage du PIB

Dépenses ^a	40.3	(40.6)	Dette financière brute ¹	93.8	(110.2)
Recettes ^a	39.3	(37.7)	Dette financier nette ¹	24.8	(71.2)

COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Taux de change (CAD par USD)	1.297		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)		
Taux de change PPA (USA = 1)	1.251		Machines et matériel de transport	27.9	
En pourcentage du PIB			Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	20.2	
Exportations de biens et services	30.9	(55.0)	Produits manufacturés	12.1	
Importations de biens et services	33.2	(50.5)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)		
Solde de la balance courante	-3.0	(0.4)	Machines et matériel de transport	44.0	
Position d'investissements internationaux nette	19.3		Articles manufacturés divers	12.2	
			Produits manufacturés	12.0	

MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION

Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	73.4	(67.7)	Taux de chômage, enquête sur la population active (15 ans et plus, %)	6.3	(5.8)
Hommes	76.3	(75.4)	Chômage des jeunes (15-24 ans, %)	11.6	(11.9)
Femmes	70.6	(60.1)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %, 2016)	0.8	(2.0)
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	78.5	(72.0)	Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (% , 2016)	56.3	(35.7)
Nombre moyen d'heures travaillées par an (2016)	1 703	(1 763)	Dépenses intérieures brutes de R-D (% du PIB) ¹	1.5	(2.3)

ENVIRONNEMENT

Offre d'énergie primaire par habitant (tep, 2015)	7.6	(4.1)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2015)	15.3	(9.2)
Énergies renouvelables (% , 2015)	18.2	(9.6)	Prélèvement d'eau par habitant (en milliers m ³ , 2013)	1.0	
Exposition à la pollution de l'air (plus de 10 µg/m ³ de PM _{2.5} , % de la population, 2015)	21.0	(75.2)			

SOCIÉTÉ

Inégalité de revenus (Coefficient de Gini, 2015 ³)	0.318	(0.311)	Résultats scolaires (scores PISA, 2015)		
Taux de pauvreté relative (% , 2015 ³)	14.2	(11.3)	Compréhension de l'écrit	527	(493)
Revenu disponible médian des ménages, PPA (en milliers USD, 2015 ^e)	31.5	(22.9)	Mathématiques	516	(490)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	528	(493)
Soins de santé (2016)	10.6	(9.0)	Part des femmes au parlement (% , 2016)	26.0	(28.7)
Retraites (2014 ⁴)	4.6	(9.1)	Aide officielle nette au développement (% du RNB)	0.26	(0.38)
Éducation (primaire, secondaire, post-secondaire non supérieur, 2014)	3.6	(3.7)			

Indicateur du vivre mieux : www.oecdbetterlifeindex.org

*Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple a été calculée à partir des dernières données disponibles si des données existent pour au moins 29 pays membres

1. Données 2016 pour l'OCDE.

2. Données 2015 pour l'OCDE.

3. Données 2014 pour l'OCDE.

4. Données 2013 pour l'OCDE.

Source : Calculs fondés sur des données extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union interparlementaire.

GLOSSAIRE

ALEC	Accord de libre-échange canadien
ALENA	l'Accord de libre-échange nord-américain
NPF	Nation la plus favorisée
OMC	Organisation mondiale du commerce
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
DPB	Directeur parlementaire du budget
RIB	Revenu intérieur brut
PIB	Produit intérieur brut
IMT	Information sur le marché du travail
IPC	Indice des prix à la consommation
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
BCE	Banque centrale européenne
BCE	Bureaux de commissaire à l'équité
FMI	Fonds monétaire international
CBT	Centre for Business Taxation
CVM	Chaîne de valeur mondiale
AECG	Accord économique et commercial global
PTPGP	Partenariat transpacifique global et progressiste
TCER	Taux de change effectif réel
PTE	Prêts à taux élevé
PTB	Prêts à taux bas
TCS	Transfert canadien en matière de santé
RPC	Régime de pensions du Canada
RRQ	Régime de rentes du Québec
RRS	Règles régionales de la santé
EAJE	Éducation et accueil des jeunes enfants
RMR	Régions métropolitaines de recensement
STIM	Sciences, technologie, ingénierie et mathématique
CLIC	Cours de langue pour les immigrants au Canada
NCLC	Niveau de compétence linguistique canadien
TPS	Taxe sur les produits et services
RS&DE	Recherche scientifique et au développement expérimental
SCRT	Sociétés à capital de risque de travailleurs provinciales
GES	Gaz à effet de serre
PAMT	Programmes actifs du marché du travail
PFRT	Prestation fiscale pour le revenu de travail
NEEF	Ni en emploi, ni en études, ni en formation
SV	Sécurité de la vieillesse
SRG	Supplément de revenu garanti
TEMI	Taux effectif marginal d'imposition
NDIS	National Disability Insurance Scheme (système national d'assurance invalidité)

TQF	Programme des travailleurs qualifiés
TMS	Programme des travailleurs de métiers spécialisés
CEC	Catégorie de l'expérience canadienne
PIGA	Programme fédéral d'immigration des gens d'affaires
TQQ	Travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec
PIGAQ	Programme d'immigration des gens d'affaires du Québec
PTET	Programme des travailleurs étrangers temporaires
EIMT	Étude d'impact sur le marché du travail
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
SPPC	Système de projection des professions au Canada
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
TRIEC	Toronto Region Immigrant Employment Council
PCP	Programme des candidats des provinces
PMI	Programme de mobilité internationale
SCG	Système de classement global
PISA	Programme for International Student Assessment
PIAAC	Programme for the International Assessment of Adult Competencies (Évaluation des compétences des adultes)
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Résumé

La croissance économique reste dynamique

- *Le Canada se caractérise par un niveau élevé de bien-être*
- *La croissance économique a reflué vers son niveau potentiel depuis la mi-2017, à la suite de problèmes concernant les capacités de transport par conduites*
- *Les politiques macroéconomiques deviennent moins expansionnistes*
- *La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait rester assez vigoureuse*
- *La principale incertitude qui pèse sur les perspectives est liée à l'accentuation des restrictions aux échanges mondiaux*

Les prix élevés des logements constituent une source de risques

- *Ces dernières années, les prix des logements ont grimpé en flèche*
- *La dette des ménages a cru parallèlement à l'augmentation des prix des logements, pour franchir la barre des 170 % du revenu disponible*
- *Une série de mesures macroprudentielles adoptées depuis 2008 a atténué les risques liés au marché du logement*
- *Les phénomènes d'inaccessibilité financière et le manque de logements abordables soulèvent des problèmes d'inclusivité*

Il est possible d'améliorer l'inclusivité du marché du travail

- *Le gouvernement fédéral s'emploie résolument à améliorer la situation des femmes au regard de l'emploi.*
- *Les initiatives en cours visant à améliorer l'information sur le marché du travail sont positives, en particulier pour les jeunes,*
- *Il est possible de favoriser des départs en retraite plus tardifs par une modulation du temps de travail et le développement des compétences*

L'insertion des immigrants sur le marché du travail laisse à désirer

- *Les immigrants ont des revenus d'activité plus faibles que les personnes comparables nées au Canada*
- *La politique migratoire a été modifiée de manière à sélectionner des immigrants ayant de meilleures perspectives de rémunération.*
- *Le Canada dispose de toute une palette de programmes destinés à faciliter l'intégration des immigrants*

Il faudrait déployer davantage d'efforts pour améliorer la productivité

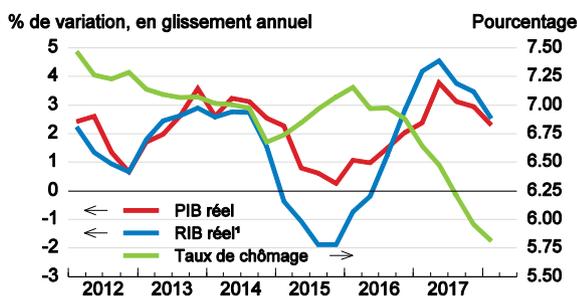
- *La productivité horaire du travail reste inférieure à celle de la moitié supérieure des pays de l'OCDE*
- *La mise en œuvre des recommandations antérieures de l'OCDE permettrait de rehausser la productivité*
- *Les autorités consacrent à juste titre davantage de ressources aux investissements en infrastructures, mais il sera crucial de bien sélectionner les projets.*

La croissance économique reste dynamique

Le Canada se caractérise par un niveau élevé de bien-être, qui repose sur le bon état de santé de la population, la solidité de son niveau de formation et de ses compétences ainsi que la qualité élevée de l'environnement. Les inégalités de revenu sont proches de la moyenne de l'OCDE, mais le taux de pauvreté des personnes d'âge actif est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Par ailleurs, il ne sera pas évident pour le Canada de tenir ses engagements en matière de lutte contre le changement climatique.

La croissance économique a reflué vers son niveau potentiel depuis la mi-2017, à la suite de problèmes concernant les capacités de transport par conduites. La forte expansion économique de 2017 a soutenu l'emploi, le chômage atteignant des points bas records (graphique A). La vigueur du marché du travail commence à se répercuter sur la progression des salaires.

Graphique A. La croissance économique est forte



1. Le revenu intérieur brut (RIB) réel est égal au PIB réel corrigé des variations des termes de l'échange.

Source : Statistique Canada, tableau 380-0065 ; OCDE, base de données des Perspectives économiques.

StatLink 

<http://dx.doi.org/10.1787/888933780910>

Les politiques macroéconomiques deviennent moins expansionnistes. L'orientation accommodante de la politique monétaire a déjà été réduite, mais étant donné que l'économie

fonctionne quasiment à plein régime et que l'inflation fondamentale¹ est proche du point médian de la fourchette cible de la Banque du Canada, de nouvelles hausses de taux d'intérêt seront nécessaires. De même, l'orientation budgétaire globale devrait devenir moins expansionniste.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait rester assez vigoureuse (graphique B). La progression de la consommation privée devrait ralentir parallèlement à la poursuite de la montée des taux d'intérêt, au ralentissement de la hausse des prix des logements et à la modération de la croissance de l'emploi. L'augmentation des taux d'intérêt et la baisse de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis freineront l'investissement. La croissance des exportations a été entravée par la vigueur du taux de change, mais elle est étayée par l'amélioration de la demande mondiale.

Graphique B. La croissance devrait rester vigoureuse

	2017	2018	2019
Produit intérieur brut (PIB)	3.0	2.1	2.2
Consommation privée	3.4	2.4	1.8
Consommation publique	2.2	2.1	1.8
Formation brute de capital fixe	2.8	4.2	3.2
Exportations	1.0	1.7	4.4
Importations	3.6	3.7	3.9
Taux de chômage	6.3	5.7	5.5
Indice des prix à la consommation	1.6	2.3	2.2
Déficit public (% du PIB)	-1.0	-1.0	-1.0
Déficit des paiements courants (% du PIB)	-3.0	-2.7	-2.5

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 103.

La principale incertitude qui pèse sur les perspectives est liée à l'accroissement des restrictions aux échanges mondiaux.

L'évolution de la situation à cet égard dépendra de décisions politiques, notamment aux États-Unis, mais l'incertitude qui en découle risque de décourager l'investissement canadien. Une

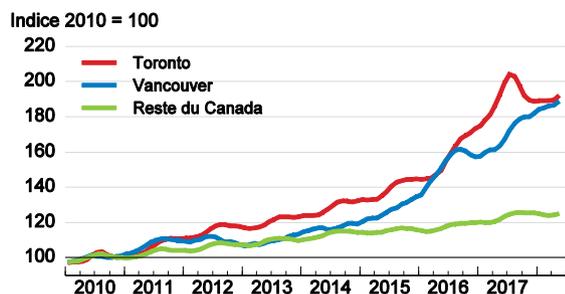
¹ La notion d'inflation sous-jacente (*core inflation*) est qualifiée d'inflation fondamentale par la Banque du Canada.

dénonciation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) aurait un effet modeste mais sensible sur le PIB (de l'ordre de -0.5 %, mais entouré d'une incertitude considérable). L'autre risque majeur réside dans une correction désordonnée du marché du logement, qui réduirait l'investissement résidentiel, le patrimoine des ménages et la consommation.

Les prix élevés des logements constituent une source de risques

Ces dernières années, les prix des logements ont grimpé en flèche dans les principaux centres urbains en croissance rapide que sont Toronto et Vancouver, où des contraintes affectent l'offre (graphique C). Ils ont augmenté plus vite que les revenus et les loyers, du fait de la faiblesse des taux d'intérêt, de la croissance de la population, des achats effectués par des étrangers et de la spéculation. Néanmoins, la hausse des prix des logements observée au niveau national s'est ralentie depuis la mi-2017, à la suite de mesures prises par les autorités fédérales et provinciales.

Graphique C. Les plus fortes hausses de prix des logements ont eu lieu à Toronto et Vancouver



Source : Teranet et Banque nationale du Canada, Indice de Prix de Maison.

StatLink

<http://dx.doi.org/10.1787/888933780929>

La dette des ménages a cru parallèlement à l'augmentation des prix des logements, pour franchir la barre des 170 % du revenu disponible. Le coût du service de la dette est resté modeste en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, mais il pourrait atteindre des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis au moins

1990, compte tenu de la normalisation prévue du taux directeur. Les nouveaux emprunteurs lourdement endettés sont particulièrement vulnérables et constituent un groupe où sont surreprésentées les personnes jeunes, vivant à Toronto ou à Vancouver, et ayant des revenus plus faibles que les autres personnes ayant récemment contracté un prêt hypothécaire.

Une série de mesures macroprudentielles adoptées depuis 2008 a atténué les risques liés au marché du logement. Des établissements financiers relevant de la réglementation fédérale et d'autres relevant de la réglementation provinciale cohabitent sur les marchés du crédit hypothécaire, de sorte qu'une coordination étroite est importante pour surveiller les effets du récent durcissement des règles et se préparer à intervenir de nouveau suivant l'évolution des circonstances.

Les phénomènes d'inaccessibilité financière et le manque de logements abordables soulèvent des problèmes d'inclusivité. La population sans abri est importante et le parc de logements sociaux est modeste par rapport à ceux dont disposent d'autres pays de l'OCDE à revenu élevé. Les délais d'attente pour l'obtention d'un logement social peuvent aller jusqu'à 14 ans pour les demandeurs récents dans les zones urbaines de l'Ontario caractérisées par une forte demande, par exemple. Dotée d'un budget de 40 milliards CAD, la Stratégie nationale sur le logement vise à remédier à ces problèmes *via* la construction de nouveaux logements sociaux et logements abordables, la réparation ou la rénovation de logements existants et une allocation pour le logement versée directement aux ménages.

Il est possible d'améliorer l'inclusivité du marché du travail

Le gouvernement fédéral s'emploie résolument à améliorer la situation des femmes au regard de l'emploi. Des progrès plus nets que prévu en matière d'accès à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) abordables et de qualité favoriseraient un renforcement de la présence des femmes sur le marché du travail et le développement des enfants, en particulier

lorsqu'ils sont issus de milieux défavorisés. Cela contribuerait également à réduire l'écart considérable de revenus d'activité entre les hommes et les femmes, lequel est particulièrement important pour les mères canadiennes. La mise en place de prestations et congés parentaux non transférables pour le second parent (généralement le père) annoncée dans le budget fédéral de 2018 devrait également contribuer à faire diminuer cet écart.

Les initiatives en cours visant à améliorer l'information sur le marché du travail sont positives, en particulier pour les jeunes, et pourraient rehausser la productivité en réduisant le taux élevé d'inadéquation des qualifications. Le Conseil de l'information sur le marché du travail (IMT) devrait s'appuyer sur le site internet du Guichet-Emplois national pour fournir aux personnes sortant du système scolaire et à celles qui sont déjà sur le marché du travail des informations précises et cohérentes à l'échelle nationale.

Il est possible de favoriser des départs en retraite plus tardifs par une modulation du temps de travail et le développement des compétences. L'âge d'ouverture des droits aux pensions contributives publiques et de base est resté inchangé malgré l'augmentation régulière de l'espérance de vie, pesant sur le taux d'activité des personnes âgées. Il faudrait qu'il soit indexé sur l'évolution de la longévité.

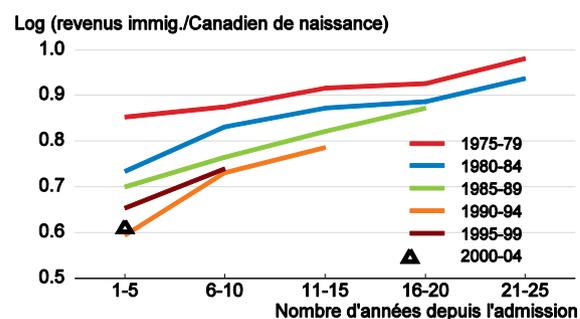
L'insertion des immigrés sur le marché du travail laisse à désirer

Les immigrés ont des revenus d'activité plus faibles que les personnes comparables nées au Canada, mais l'écart s'amenuise au fur et à mesure du temps passé au Canada. Une fois prises en compte les caractéristiques pertinentes, on constate que le niveau initial des revenus d'activité des immigrés de sexe masculin a fortement diminué par rapport à ceux des personnes nées au Canada jusqu'au début des années 90, et qu'il est probablement resté trop faible après pour permettre à la plupart des immigrés de rattraper leur retard au cours de leur vie active (graphique D) ; on observe des tendances similaires pour les

immigrées. Parmi les principales causes de cette diminution figurent une dégradation des compétences en langues officielles et du rendement de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger.

Graphique D. Revenus estimés d'un immigrant de sexe masculin par rapport à un individu comparable né au Canada

Travailleurs à temps plein et en année complète de sexe masculin, par nombre d'années depuis l'admission, 1975-2004



Source : G. Picot et A. Sweetman (2012), « Making It in Canada - Immigration Outcomes and Policies », *IRPP Study*, n° 29, avril, graphique B1.

StatLink 
<http://dx.doi.org/10.1787/888933780948>

La politique migratoire a été modifiée de manière à sélectionner des immigrants ayant de meilleures perspectives de rémunération.

Ils sont plus nombreux à être sélectionnés pour leur capital humain, et une plus grande importance a été accordée aux compétences en langues officielles, à l'âge (qui est inversement corrélé à l'expérience professionnelle acquise à l'étranger) et à l'expérience professionnelle acquise au Canada. De nouvelles modifications permettant de donner davantage de poids aux facteurs influant sur la probabilité que les immigrés trouvent des emplois correspondant bien à leur profil contribueraient à réduire l'écart de revenus d'activité évoqué plus haut.

Le Canada dispose de toute une palette de programmes destinés à faciliter l'intégration des immigrés. La Stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants facilite la reconnaissance des titres de compétences étrangers et aide les immigrés à acquérir une expérience professionnelle au Canada dans leur métier. Les programmes de formation relais, qui

facilitent la reconnaissance des diplômes postsecondaires dans les professions réglementées, et les programmes de mentorat, qui aident les immigrants à surmonter leur problème de sous-représentation dans les emplois de qualité en se constituant des réseaux professionnels, se sont avérés efficaces et devraient être développés. Les programmes d'établissement du gouvernement fédéral sont très largement utilisés, en particulier par les immigrants pour lesquels les obstacles à l'intégration sont les plus importants, mais on ignore si leur utilisation tient à des différences de besoin ou de disponibilité. Il existe des différences d'efficacité considérables entre les programmes publics de formation linguistique, ce qui laisse à penser qu'il serait possible de les réorganiser pour en améliorer les résultats. Les autorités ont confié au secteur privé la prise en charge de réfugiés parrainés par le gouvernement à titre d'essai, afin de déterminer si cette formule donne de meilleurs résultats.

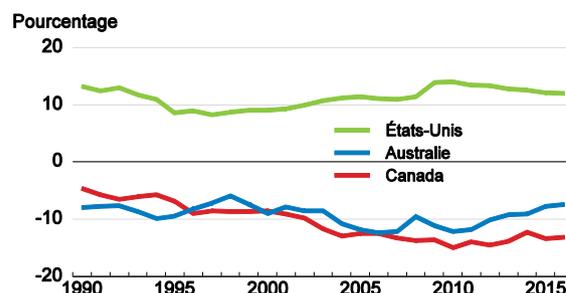
Il faudrait déployer davantage d'efforts pour améliorer la productivité

La productivité horaire du travail reste inférieure à celle de la moitié supérieure des pays de l'OCDE (graphique E). Ces résultats décevants en matière de productivité tiennent à la faible croissance de l'intensité capitalistique ainsi que de la productivité multifactorielle.

La mise en œuvre des recommandations antérieures de l'OCDE permettrait de relever la productivité. Les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau et les secteurs de services devraient être réduits, de même que les obstacles non tarifaires au commerce intérieur. Le cadre d'innovation bénéficierait d'un recentrage des dispositifs sur la correction des défaillances du marché. Par ailleurs, il faudrait réformer le système fiscal en réduisant le poids des impôts caractérisés par

des coûts d'efficacité élevés, et en supprimant progressivement les dépenses fiscales qui ne sont pas justifiées par des défaillances manifestes du marché ni par des objectifs d'équité, telles que le taux d'imposition préférentiel appliqué aux petites entreprises au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Graphique E. Écart de productivité du travail par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE



Source : OCDE (2018), *Réformes économiques : Objectif croissance 2018*.

StatLink 
<http://dx.doi.org/10.1787/888933780967>

Les autorités consacrent à juste titre davantage de ressources aux investissements en infrastructures, mais il sera crucial de bien sélectionner les projets. À cet égard, la Banque de l'infrastructure du Canada peut permettre de réaliser des gains liés à l'accès à l'innovation et aux technologies du secteur privé, à des mécanismes d'incitation améliorés en matière de réalisation des projets, et à des gains d'efficacité fondés sur l'application de redevances d'utilisation. Néanmoins, une analyse coûts-avantages rigoureuse a fait défaut à des grands projets d'infrastructure publique récents dans certaines juridictions. Il importera que la Banque élabore de solides procédures de sélection.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Rendre la croissance plus forte, plus durable et plus inclusive

Étant donné que l'économie fonctionne peu ou prou à plein régime et que le taux de croissance est proche de son niveau potentiel, la nécessité de mener des politiques macroéconomiques expansionnistes va s'amenuisant.

Réduire progressivement l'orientation expansionniste des politiques monétaire et budgétaire alors que les contraintes de capacités s'accroissent et que l'inflation remonte vers le point médian de la fourchette cible de 1-3 % de la Banque du Canada, comme il a été prévu.

La croissance rapide des prix de revente des logements, conjuguée à un endettement élevé des ménages et à une forte proportion de l'investissement résidentiel dans le PIB, constitue une source de risques pour l'économie.

Surveiller les effets du récent durcissement de la politique macroprudentielle, et être prêt à agir en cas de modification de l'équilibre des risques.

L'accessibilité financière du logement s'est dégradée, la population sans abri est importante, et les listes d'attente pour l'obtention d'un logement social sont longues dans certains grands centres urbains.

Accroître l'offre de logements abordables et mieux préserver le parc de logements sociaux existants, comme prévu. Mieux cibler l'accès au logement social, afin qu'il bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin.

Des investissements en infrastructures judicieusement réalisés pourraient renforcer la productivité.

Veiller à ce que les projets soutenus par la Banque de l'infrastructure du Canada soient sélectionnés sur la base d'une analyse coûts-avantages par le biais des procédures existantes de planification des infrastructures.

L'accroissement des dépenses de santé associée au vieillissement démographique contribue à rendre intenable la situation budgétaire des provinces et territoires, entre lesquels on observe de fortes disparités à cet égard.

Ajuster le Transfert canadien en matière de santé (et les autres transferts sociaux versés par le gouvernement fédéral) en fonction de la structure par âge des provinces et territoires.

Le système d'imposition canadien n'a fait l'objet d'aucun réexamen depuis des décennies. L'heure est peut-être venue d'envisager le rôle que la fiscalité peut jouer pour promouvoir l'attractivité du Canada comme pays d'investissement...

Revoir le système d'imposition pour veiller à ce qu'il demeure efficace – c'est-à-dire qu'il permette de lever suffisamment de recettes pour financer les dépenses publiques sans faire peser de coûts excessifs sur l'économie - et équitable, et qu'il soutienne la compétitivité de l'économie canadienne.

Le Canada se caractérise par des dispositifs de réduction des émissions de carbone qui se recoupent et sont potentiellement onéreux, et nombre d'entre eux seraient superflus si un prix adéquat était fixé pour toutes les émissions.

Rehausser progressivement le prix du carbone dans la mesure nécessaire pour atteindre les objectifs du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), et supprimer les dispositifs superflus de réduction des émissions.

Améliorer l'inclusivité pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées

L'écart d'emploi entre les hommes et les femmes varie sur le territoire canadien et augmente avec les coûts de garde d'enfants, qui sont élevés en termes de comparaison internationale. Rehausser les dépenses publiques d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) pour les porter au niveau de celles des pays les mieux placés en la matière permettrait de renforcer nettement l'emploi féminin.

Accroître davantage les financements fédéraux et provinciaux consacrés à la garde des enfants, en vue de permettre à tous les enfants de trois ans ou moins de bénéficier de services abordables de garde d'enfants de qualité. Étoffer les écoles maternelles afin que tous les enfants de quatre ans puissent bénéficier de services d'éducation préscolaire abordables.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est important, en particulier pour les femmes avec enfants, en partie du fait de la forte différence de temps consacré à la prise en charge des enfants.

Encourager les pères à prendre le nouveau congé parental en faisant connaître ce dispositif et, si nécessaire, en révisant à la hausse les taux d'indemnisation.

La fragmentation de l'information sur le marché du travail a contribué à un taux élevé d'inadéquation des qualifications et empêche les jeunes Canadiens d'obtenir des signaux clairs en matière de perspectives professionnelles.

Intégrer l'ensemble des informations disponibles en matière d'orientation professionnelle et de formation sur un portail national unique, afin de mettre en place un guichet unique complet.

De nombreuses personnes prennent leur retraite à 60 ans ou 65 ans malgré l'augmentation de l'espérance de vie, ce qui réduit leurs revenus.

Indexer l'âge d'ouverture des droits aux pensions publiques sur l'espérance de vie, tout en favorisant la modulation du temps de travail et le développement des compétences.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Le manque de services professionnels de soins de longue durée met à rude épreuve les aidants, qui sont majoritairement des femmes, et les hôpitaux.

Gérer la demande croissante de soins de longue durée en améliorant le ciblage des transferts publics, en élargissant le champ d'application des mécanismes de participation financière des assurés et en promouvant davantage les soins à domicile.

Améliorer l'insertion des immigrés sur le marché du travail

Les immigrés ayant déjà acquis une expérience de travail qualifié au Canada ont une rémunération plus élevée. Avoir fait des études post-secondaires au Canada et disposer d'une offre d'emploi valide constituent des atouts supplémentaires pour les personnes ayant une telle expérience professionnelle.

Accroître l'importance accordée à l'expérience de travail qualifié acquise au Canada dans le cadre de la sélection des immigrants économiques. Subordonner à l'acquisition d'une telle expérience l'octroi de points aux personnes ayant fait des études post-secondaires au Canada et disposant d'une offre d'emploi valide.

La demande des employeurs joue encore un rôle mineur dans la sélection des immigrants par le biais du système d'Entrée express.

Traiter avant les autres les demandes déposées au titre du système d'Entrée express par des candidats à l'immigration ayant une expérience de travail qualifié au Canada et une offre d'emploi valide, et réduire la complexité administrative.

De nombreux immigrants sollicitant le bénéfice du Programme des candidats des provinces (PCP) ne disposent pas du niveau de capital humain allant de pair avec la réussite économique à long terme et la flexibilité.

Orienter davantage de candidats à l'immigration sollicitant le bénéfice du PCP vers le système d'Entrée express du gouvernement fédéral, qui sélectionne des personnes dotées d'un niveau élevé de capital humain.

Les immigrés travaillant dans une profession réglementée qu'ils exerçaient avant leur arrivée au Canada ont des revenus d'activité plus élevés que les autres.

Améliorer les normes provinciales de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, et prendre en compte l'écart éventuel entre les diplômes des candidats et les exigences des professions réglementées lors de l'octroi des points.

Étoffer les programmes de formation relais pour aider les immigrants à porter leur niveau de qualification au niveau requis, et les programmes de mentorat pour les aider à accéder à des emplois de qualité.

Les programmes publics d'établissement sont très largement utilisés, mais on ignore si leur utilisation tient à des différences de besoin ou de disponibilité.

Déterminer dans quelle mesure l'utilisation de ces programmes traduit des besoins et, pour autant que tel ne soit pas le cas, redéployer les ressources correspondantes.

Il existe des différences d'efficacité considérables entre les programmes publics de formation linguistique suivant les types de programmes et de bénéficiaires.

Accroître les ressources consacrées aux programmes les plus efficaces, tels que les formations liées à une profession particulière, pour réduire les listes d'attente.

Principaux éclairages sur l'action publique

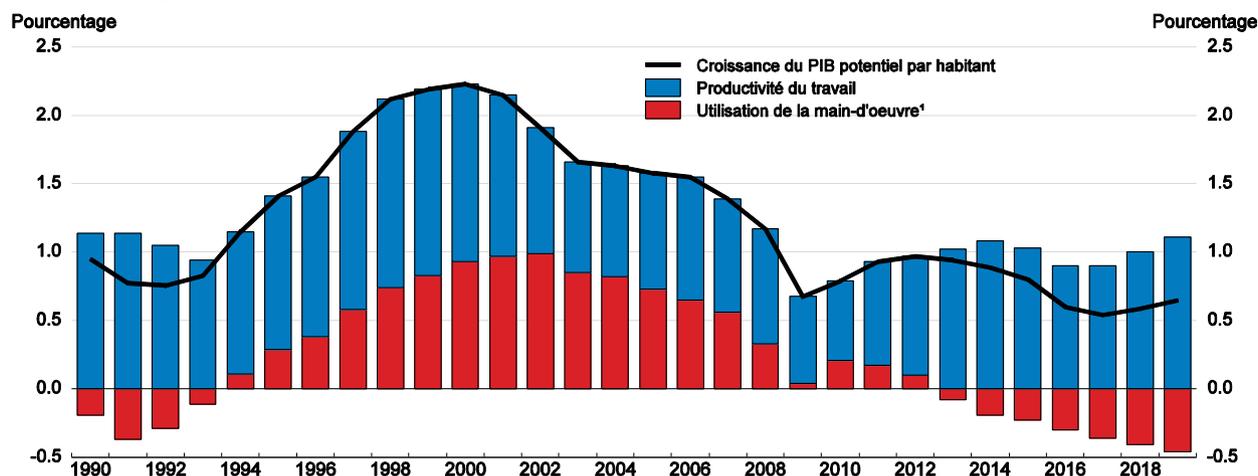
- *Évolution récente, politiques macroéconomiques et perspectives à court terme*
- *Le boom de l'immobilier*
- *Viabilité des finances publiques*
- *Inclusivité pour les femmes, les jeunes et les seniors*
- *Politique d'immigration*
- *Réformes destinées à accroître la productivité*
- *Durabilité environnementale*

L'économie canadienne est sortie de la période de creux qui avait été provoquée par l'effondrement des cours de l'énergie en 2014. L'orientation judicieuse de l'action publique a étayé cette reprise. La politique monétaire a été rapidement assouplie et la politique budgétaire est devenue expansionniste. Les mesures de relance prises par le gouvernement fédéral étaient également destinées à rendre la croissance économique plus inclusive et plus forte à long terme. Elles ont notamment pris la forme de réductions d'impôt sur le revenu pour la classe moyenne, de la mise en place de l'Allocation canadienne pour enfants et d'une forte augmentation de l'investissement en infrastructures. Par ailleurs, les politiques structurelles contribuant à la flexibilité de l'économie canadienne ont également favorisé le retour d'une croissance vigoureuse.

Le rythme de hausse des prix des logements a été l'un des plus soutenus dans la zone OCDE, soulevant des problèmes d'accessibilité financière particulièrement aigus dans les grandes villes en expansion rapide. Des mesures macroprudentielles ont atténué les risques économiques connexes, mais les emprunteurs lourdement endettés verront augmenter la charge du service de leur dette parallèlement à la hausse des taux d'intérêt.

Le Canada est confronté à des problèmes à plus long terme, liés au vieillissement de la population et à la faiblesse de la croissance de la productivité. D'ores et déjà, le vieillissement démographique a réduit la contribution de l'utilisation de la main-d'œuvre (mesurée par l'emploi en proportion de la population) à la croissance du produit intérieur brut (PIB) potentiel réel par habitant, ramenant son taux de croissance annuel moyen à 0.6 %, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE (1.1 %) (graphique 1). Les effets du vieillissement démographique devraient s'intensifier au cours des décennies à venir. En outre, la croissance de la productivité du travail reste inférieure à la moyenne de l'OCDE, et son niveau demeure nettement en deçà de la productivité du travail de la moitié supérieure des pays de l'OCDE.

Graphique 1. Décomposition de la croissance du PIB potentiel réel par habitant au Canada



1. Population âgée de 15 à 74 ans.

Source : OCDE (2018), base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 103.

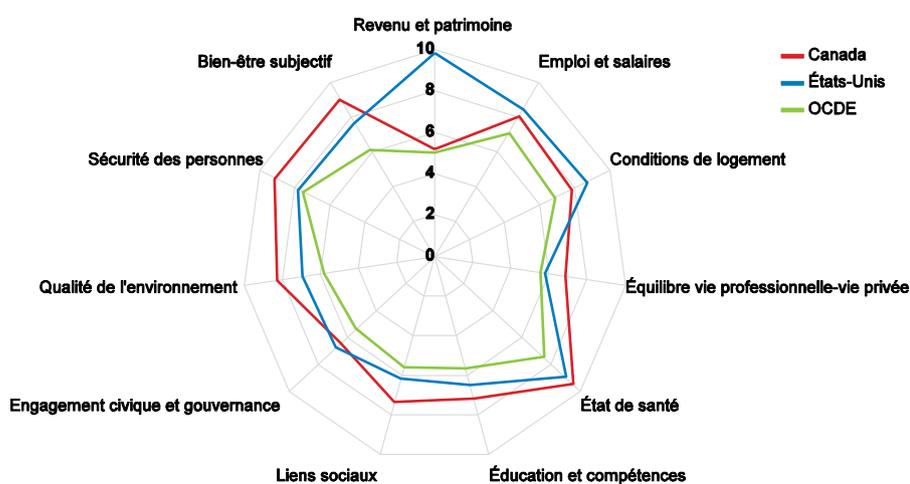
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933780986>

Le Canada est bien classé dans la plupart des dimensions de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE (graphique 2). Les résultats obtenus concernant l'état de santé, l'éducation et les compétences, les liens sociaux, la qualité de l'environnement, la sécurité des

personnes et le bien-être subjectif sont tous nettement supérieurs à la moyenne. Cela ne signifie cependant pas que tous les Canadiens ont un niveau de bien-être élevé. Les inégalités de revenu au sein de la population d'âge actif correspondent approximativement à la moyenne de l'OCDE et n'ont guère changé depuis 2000, avec une redistribution inférieure à la moyenne (graphique 3, parties A et B). Le taux de pauvreté relative (au seuil de 50 % du revenu médian des ménages) est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 3, partie C). En revanche, le taux de pauvreté parmi les personnes de plus de 65 ans est inférieur à la moyenne, ce qui met en exergue l'efficacité du système de retraite du Canada (graphique 3, partie D). Les inégalités de patrimoine ont également peu changé depuis 2000, le quintile supérieur de la distribution détenant environ les deux tiers du patrimoine net.

Graphique 2. Le bien-être au Canada est à un niveau élevé

Indicateur du vivre mieux¹, édition 2017



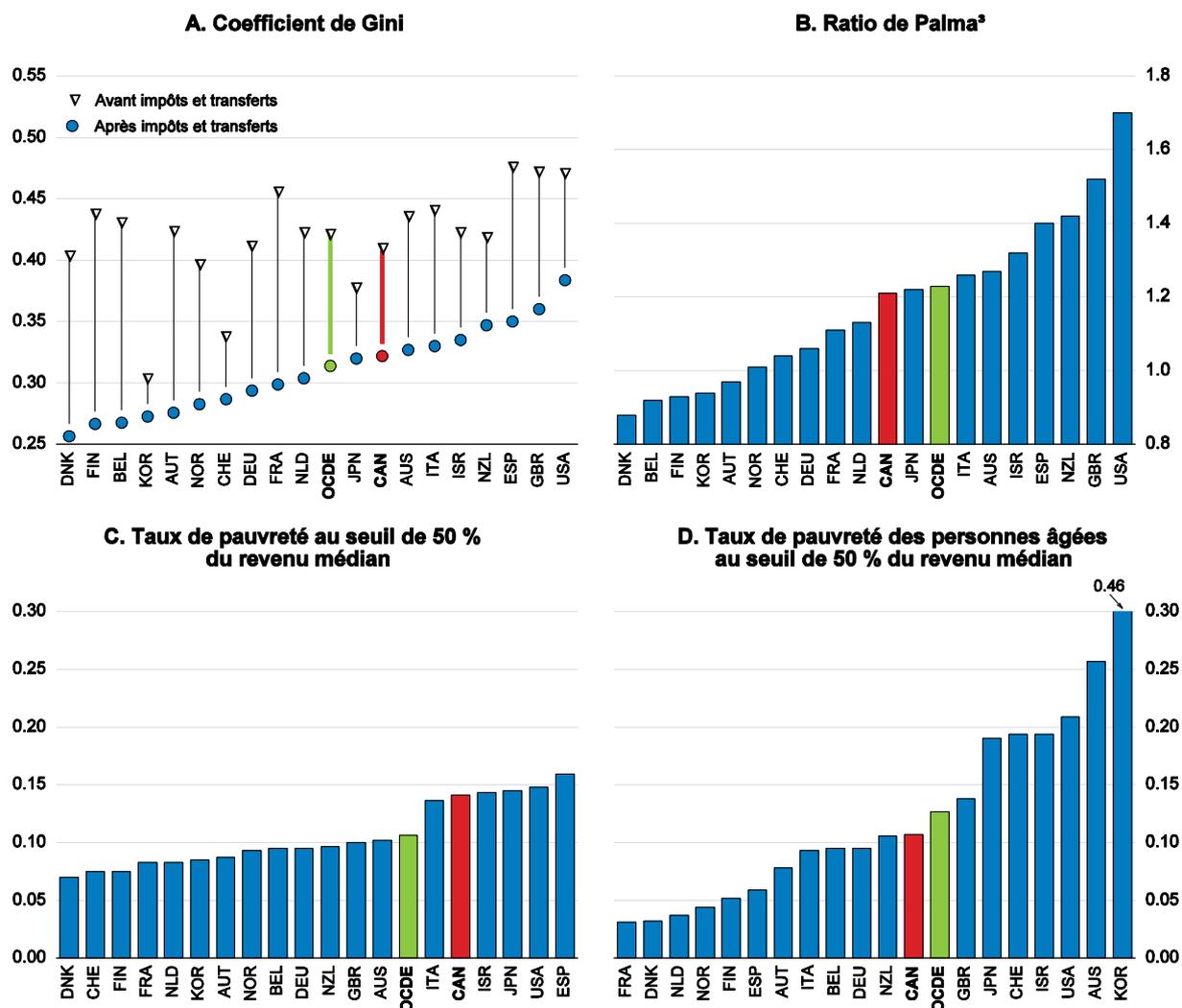
1. Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à quatre indicateurs tirés de la base de données de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Ces indicateurs normalisés sont assortis de coefficients de pondération égaux et normalisés de telle sorte qu'ils varient sur une échelle de 0 à 10 (allant du pire au meilleur résultat possible) selon la formule suivante : $(\text{valeur de l'indicateur} - \text{valeur minimum}) / (\text{valeur maximum} - \text{valeur minimum}) \times 10$. L'indicateur relatif à l'OCDE est une moyenne pondérée par la population de ses pays membres. Il est à noter que l'OCDE ne procède pas à un classement officiel des pays en fonction de leurs résultats au regard de l'indicateur du vivre mieux.

Source : OCDE (2017), *Indicateur du vivre mieux de l'OCDE*, www.oecdbetterlifeindex.org/fr/.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781005>

La situation des femmes canadiennes est enviable au regard de divers indicateurs, notamment du nombre d'années d'études et de la satisfaction à l'égard de la vie, mais les inégalités de revenu d'activité entre hommes et femmes sont nettement plus importantes que la moyenne de l'OCDE, et l'écart de taux d'emploi entre les sexes n'a pas diminué depuis 2009. Les compétences des jeunes canadiens se sont dégradées et les jeunes hommes se trouvant à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus ont connu une progression des salaires limitée. Le taux de pauvreté relative des personnes âgées est faible, mais il augmente régulièrement depuis le milieu des années 90.

Graphique 3. Distribution des revenus et taux de pauvreté relative¹
2016 ou dernière année disponible²



1. Population d'âge actif dans les parties A, B et C. Population de plus de 65 ans dans la partie D.

2. Données de 2014 pour l'agrégat OCDE.

3. Ratio entre les revenus du décile supérieur de la distribution des revenus et ceux des quatre déciles inférieurs de cette distribution.

Source : OCDE, base de données sur la distribution des revenus, <http://www.oecd.org/fr/els/soc/donnees-distribution-revenus.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781024>

Dans ce contexte, les principaux messages de la présente *Étude économique* sont les suivants :

- Les prix des logements et l'endettement des ménages sont élevés, notamment à Toronto et Vancouver, ce qui réduit l'accessibilité financière des logements et constitue une source de risques économiques.
- Améliorer la situation des femmes, des jeunes et des seniors sur le marché du travail contribuerait à contrebalancer les effets du vieillissement démographique et à rendre la croissance plus inclusive.

- Améliorer l'insertion des immigrés sur le marché du travail renforcerait l'inclusivité, ainsi que la productivité et les revenus.

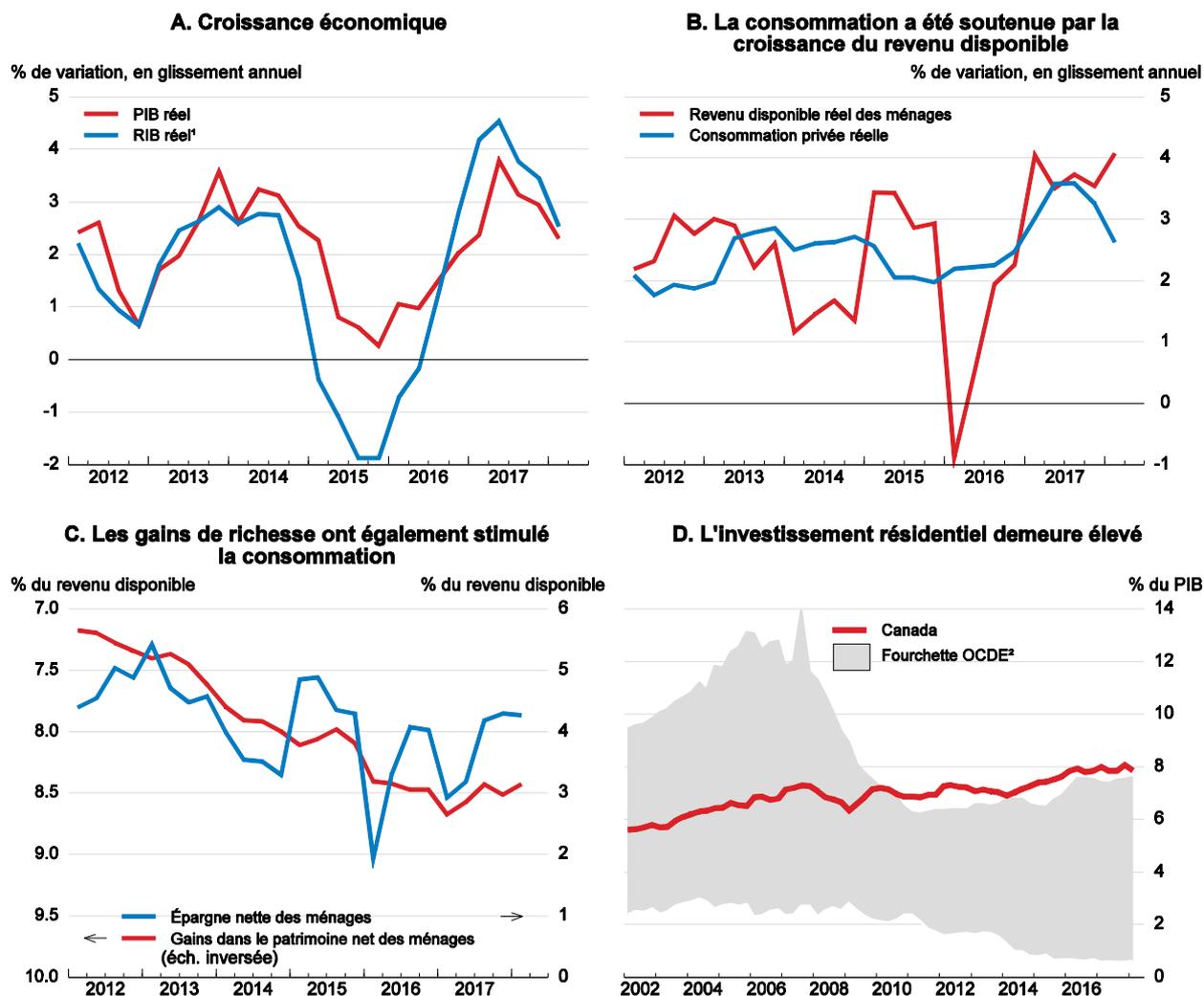
Évolution récente, politiques macroéconomiques et perspectives à court terme

La croissance économique a ralenti récemment pour s'établir à un niveau plus viable, parallèlement à l'accentuation des contraintes de capacité

La croissance a retrouvé un rythme plus viable après les fortes accélérations observées jusqu'à la mi-2017 (graphique 4). La consommation privée, qui a été le principal moteur de l'expansion économique en 2017, a ralenti vers la fin de l'année du fait de la réduction de l'orientation expansionniste de la politique monétaire et de la diminution des gains de richesse découlant de la hausse des prix des logements. Mesuré en proportion du PIB, le niveau de l'investissement résidentiel est le plus élevé de la zone OCDE, mais il est nettement inférieur aux pics atteints avant la crise dans des pays tels que l'Irlande et l'Espagne ayant connu des bulles dans le secteur du logement (graphique 4, partie D). La composition des exportations canadiennes signifie que celles-ci sont fortement exposées aux évolutions de l'économie des États-Unis et des marchés des produits de base (graphique 5). L'ajustement à la diminution des prix des produits de base qui a débuté en 2014 est maintenant terminé, le rebond observé à la mi-2016 dans les secteurs producteurs de produits de base stimulant la croissance. L'investissement des entreprises s'est redressé mais demeure plus faible qu'avant la baisse des prix des produits de base, en partie parce que les investissements en amont dans les secteurs du pétrole et du gaz sont entravés par des contraintes de capacités de transport par conduites ainsi que par des obstacles réglementaires à leur expansion, ce qui a également freiné les exportations.

Le taux de change effectif réel s'est redressé parallèlement aux prix des produits de base depuis le début de l'année 2016, même s'il a diminué ces derniers mois en raison de la politique budgétaire expansionniste aux États-Unis et de la menace de l'imposition de droits de douane sur certaines exportations à destination des États-Unis et demeure nettement en deçà des niveaux de la période 2010-13. Les exportations de biens autres que les produits de base n'ont guère augmenté (graphique 6). Le solde des paiements courants est déficitaire depuis la crise financière mondiale, et en 2017, le Canada arrivait au troisième rang des pays de l'OCDE classés suivant l'importance de leur déficit des paiements courants en proportion du PIB. Cela dit, la position extérieure globale nette du Canada est devenue positive en 2014 (graphique 7), sous l'effet des baisses de prix des produits de base observées en 2014 et 2015 : la dépréciation du dollar canadien s'est traduite par une augmentation de la position extérieure nette de 20 points de PIB, tandis qu'une forte diminution de la valeur des actifs canadiens détenus par des étrangers a contribué à améliorer la position extérieure nette à hauteur de 10 points de PIB supplémentaires (LeBoeuf and Fan, 2017^[1]).

Graphique 4. Moteurs de l'expansion économique



1. Le revenu intérieur brut (RIB) réel est égal au produit intérieur brut (PIB) réel corrigé des variations des termes de l'échange.

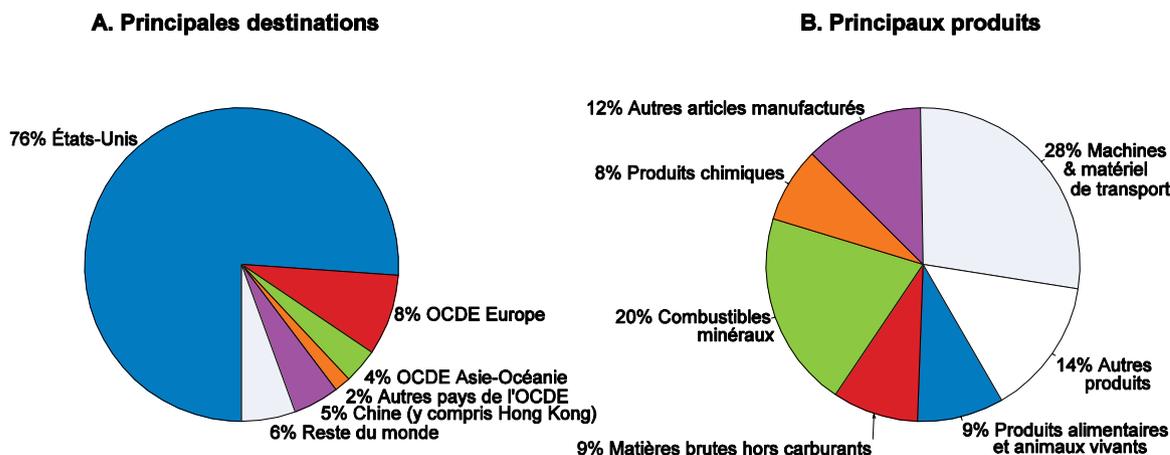
2. À l'exclusion du Canada.

Source : Statistique Canada, tableau 380-0065 ; OCDE, *base de données des Perspectives économiques*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781043>

Graphique 5. Exportations de biens par destination et par produit

Part dans les exportations totales, 2017

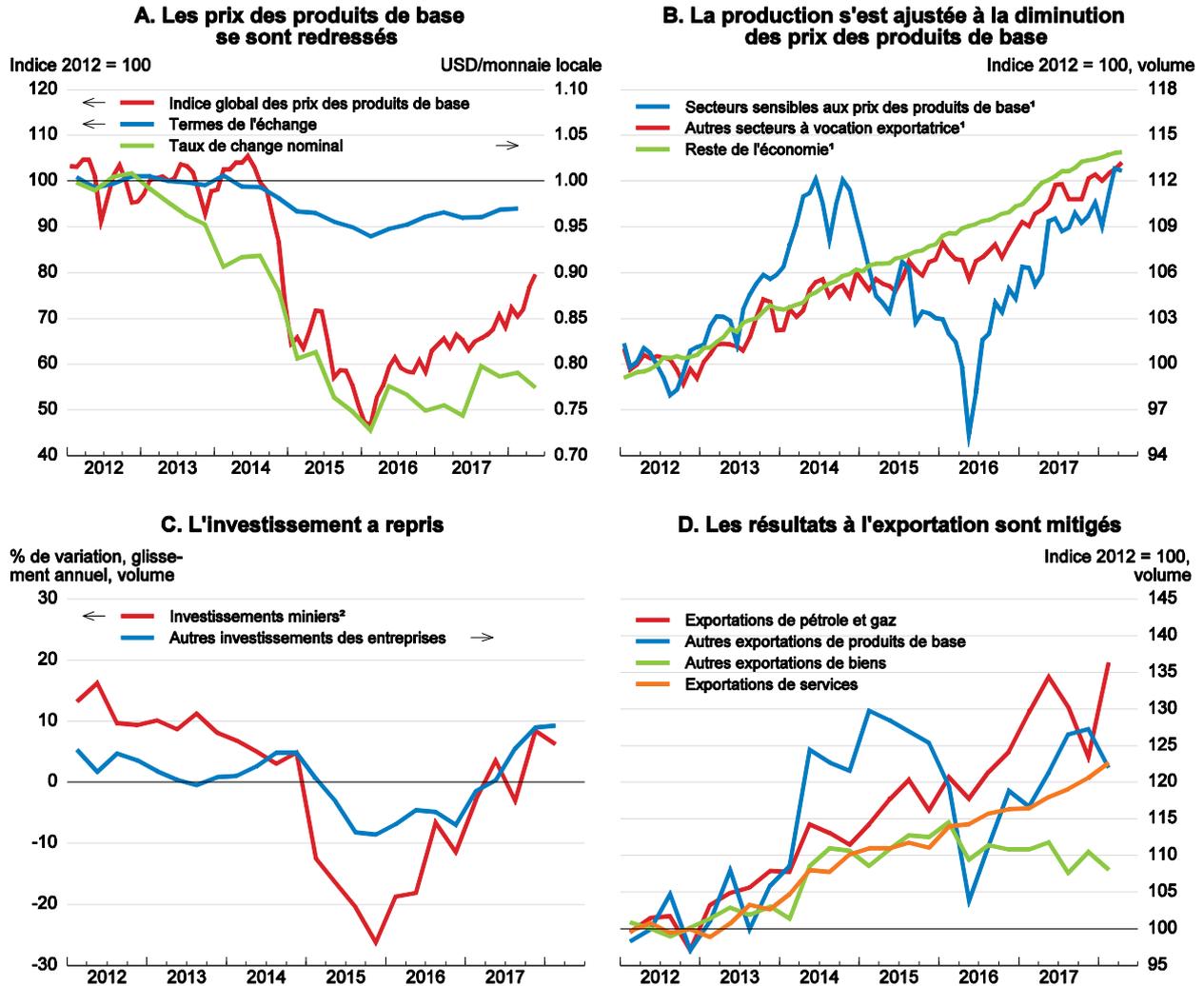


Source : OCDE, base de données des Statistiques du commerce international par produit.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781062>

La croissance de l'emploi a été vigoureuse, et le taux de chômage est tombé au plus bas niveau enregistré depuis que l'on a commencé à établir des statistiques comparables en la matière, en 1976. Ce taux est maintenant inférieur aux estimations de l'OCDE du taux de chômage structurel, même si ces estimations sont entourées d'une forte incertitude. Le taux de chômage des jeunes (c'est-à-dire des 15-24 ans) a reculé à 11 %, ce qui représente un bas niveau par rapport au passé et à la moyenne de l'OCDE de 13 %. Par ailleurs, davantage de personnes ont intégré la population active (graphique 8, partie A). Le taux d'emploi de la population d'âge actif (c'est-à-dire des 15-64 ans) a atteint un niveau supérieur aux précédents pics conjoncturels enregistrés depuis 2008, même si l'indicateur du marché du travail (IMT) de la Banque du Canada laisse à penser qu'il subsiste un volant de ressources inutilisées sur ce marché, en raison d'un mouvement de baisse du nombre d'heures travaillées par les employés à temps plein qui ne s'est pas encore totalement inversé, bien que l'augmentation de l'emploi se soit accompagnée d'une hausse du nombre moyen d'heures travaillées par actif occupé en 2017.

Graphique 6. L'ajustement à la diminution des prix des produits de base est terminé



1. Moyenne mobile sur trois mois de la production réelle. Pour plus de détails sur la définition des secteurs, voir les notes dans Banque du Canada (2016).

2. Y compris dans les secteurs du pétrole et du gaz. Sont également inclus certains investissements dans des ouvrages de génie civil qui peuvent concerner d'autres secteurs.

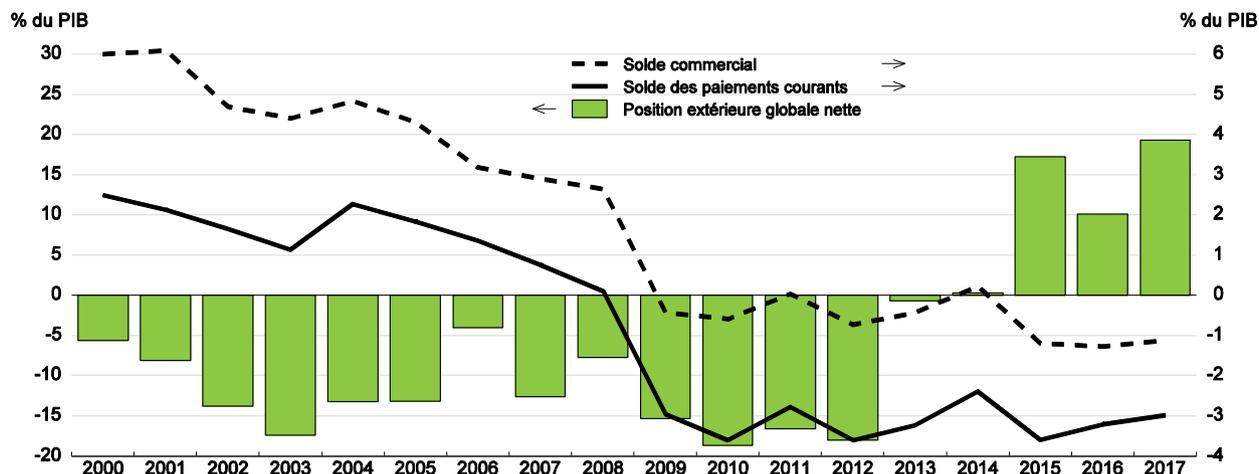
Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques ; Banque du Canada (2016), Rapport sur la politique monétaire, avril, graphique 9 mis à jour ; Statistique Canada, tableaux 176--0075, 379-0031, 380-0068 et 380-0070.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781081>

Comme dans de nombreux autres pays, le dynamisme du marché du travail a mis du temps à se traduire en croissance des salaires, mais celle-ci s'est maintenant redressée (graphique 8, partie B). Les dernières données de l'enquête sur la population active mettent en évidence une croissance du salaire horaire proche de 3 % par an pour les employés à temps plein comme à temps partiel (Statistique Canada, 2018_[2]). La croissance des salaires sera renforcée au cours des prochaines années par des hausses des taux de salaire minimum provinciaux (tableau 1). D'après les estimations des chercheurs de la Banque du Canada, ces hausses se traduiront par une augmentation des taux moyens

de salaire horaire de 0.7 % et par une hausse de l'inflation de l'ordre de 0.1 point de pourcentage en 2018, tout en entraînant une baisse de l'emploi de 0.3 % et un recul du PIB de 0.1 % (Brouillette et al., 2017^[3]).

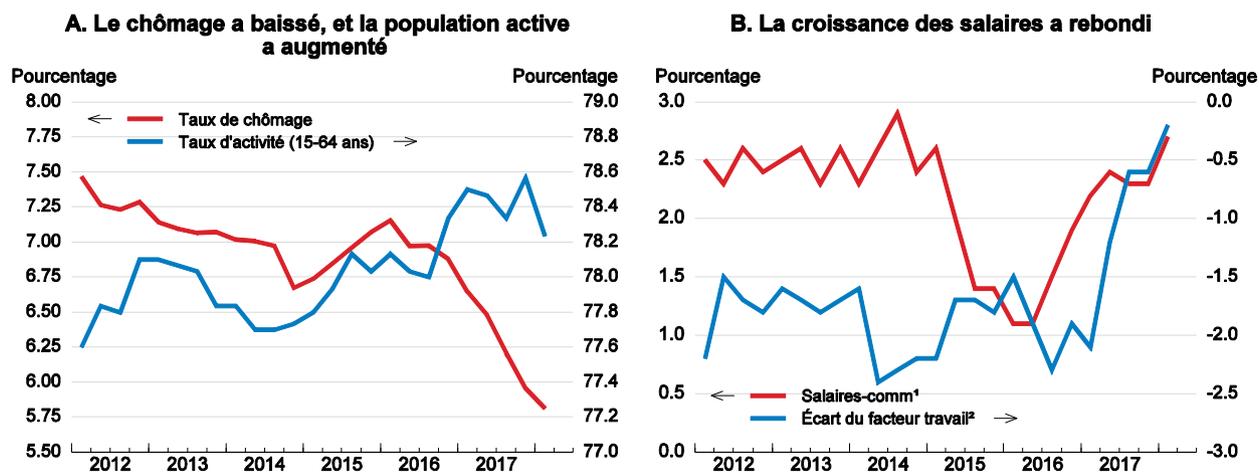
Graphique 7. Indicateurs du secteur extérieur



Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781100>

Graphique 8. Le marché du travail se resserre



1. Mesure composite des tensions salariales fondées sur des données tirées de l'Enquête sur la population active, des comptes nationaux, des comptes de productivité et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail. Pour en savoir plus, voir Brouillette et al. (2018).

2. Écart du total des heures travaillées par rapport à leur niveau potentiel estimé.

Source : OCDE, bases de données des Perspectives économiques de l'OCDE et des Statistiques à court terme sur le marché du travail ; D. Brouillette et al. (2018), « Wages : Measurement and Key Drivers », Note analytique du personnel 2018-2, Banque du Canada, graphiques 3 et B-3 ; Banque du Canada (2018), Revue de politique monétaire, avril.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781119>

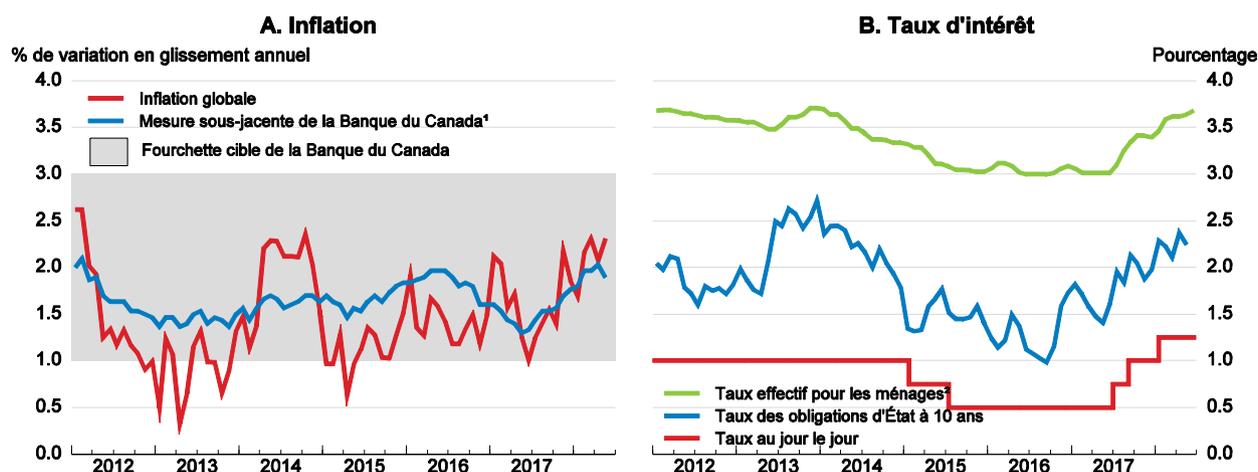
Tableau 1. Les augmentations prévues du salaire minimum varient considérablement d'une province à l'autre

	Salaire minimum à la date du :		Pourcentage d'augmentation
	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2019	
Terre-Neuve et Labrador	10.50	11.22	6.9
Île-du-Prince-Édouard	11.00	11.55	5.0
Nouveau-Brunswick	10.65	11.22	5.4
Nouvelle-Écosse	10.70	11.07	3.4
Québec	10.75	12.00	11.6
Ontario	11.40	15.00	31.6
Manitoba	11.00	11.35	3.2
Saskatchewan	10.72	11.18	4.3
Alberta	12.20	15.00	23.0
Colombie-Britannique	10.85	12.65	16.6

Note : Dans les provinces où le salaire minimum à la date du 1^{er} janvier 2019 n'a pas encore été annoncé, il a été calculé sur la base du salaire minimum en vigueur au 1^{er} janvier 2018, auquel a été appliquée une hausse de 2 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) lorsque le salaire minimum est indexé sur l'IPC.

Source : (Brouillette et al., 2017^[3]) ; (CNESST, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2018^[4]) ; (Province de la Colombie-Britannique, 2018^[5]).

La hausse des prix à la consommation s'est accélérée pour s'approcher du point médian de la fourchette cible de 1-3 % définie par la Banque du Canada comme objectif à moyen terme pour l'inflation annuelle, tout comme les mesures de l'inflation sous-jacente privilégiées par la Banque (graphique 9, partie A). Les anticipations d'inflation sont bien ancrées, sachant que presque tous les répondants à la dernière *Enquête sur les perspectives des entreprises* tablent sur un reflux de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible.

Graphique 9. L'inflation est revenue près du milieu de la fourchette cible de la Banque du Canada

1. Moyenne des trois mesures de l'inflation sous-jacente privilégiée par la Banque du Canada, à savoir l'IPC tronqué (moyenne tronquée), l'IPC-méd (médiane pondérée) et l'IPC-comm (composante commune).

2. Moyenne pondérée de divers taux d'intérêt de prêts hypothécaires et de crédits à la consommation.

Source : Statistique Canada, tableaux 326-0022, 326-0023, 176-0043 et 176-0048 ; Banque du Canada, <https://credit.banqueducanada.ca/indicateursfinanciers>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781138>

L'orientation des politiques macroéconomiques devient moins expansionniste

La Banque du Canada a réduit l'orientation accommodante de sa politique monétaire en relevant à trois reprises son taux d'intérêt directeur depuis la mi-2017 (graphique 9, partie B). Étant donné que l'économie fonctionne peu ou prou à plein régime, que le taux de croissance est proche de son niveau potentiel et que l'inflation fondamentale se situe au point médian de la fourchette cible, il semble de moins en moins nécessaire de mener une politique monétaire expansionniste. L'OCDE pose l'hypothèse que le taux directeur sera progressivement relevé de 75 points de base à 2.0 % d'ici à la fin de 2019, niveau qui reste inférieur à la fourchette de 2.5-3.5 % dans laquelle se situe le taux d'intérêt neutre d'après les estimations de la Banque du Canada.

La montée des taux d'intérêt à long terme au niveau mondial entraînera également un durcissement des conditions monétaires. Les primes d'échéance (c'est-à-dire les différences entre les taux à long terme et à court terme) vont probablement augmenter à l'échelle mondiale parallèlement au démantèlement des programmes d'assouplissement quantitatif mis en place par la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne (BCE). D'après les estimations de la Banque du Canada, 50 % à 75 % des variations des primes d'échéance des États-Unis, sur lesquelles influent également les primes de la BCE, se répercutent sur les primes d'échéance canadiennes. Les taux à long terme canadiens sont actuellement inférieurs d'environ 60 points de base à ceux des États-Unis, ce qui représente un écart important par rapport aux tendances passées, révélateur de la confiance inspirée par l'orientation de l'action publique canadienne.

On estime que l'orientation globale de la politique budgétaire a été expansionniste au cours des deux dernières années, pendant lesquelles le solde budgétaire primaire sous-jacent des administrations publiques a diminué de 1.8 point de PIB, et qu'elle sera neutre en 2018 puis légèrement expansionniste en 2019 (tableau 2). L'effet stimulant de la politique budgétaire en 2016-17 tient principalement aux évolutions intervenues au niveau fédéral, tandis qu'en 2019, il sera essentiellement imputable à l'évolution de la situation de l'Ontario. La politique budgétaire expansionniste de 2016-17 a soutenu l'activité économique pendant la période de creux provoquée par la baisse des cours du pétrole, mais étant donné que l'ajustement à cette diminution est maintenant terminé et que l'économie fonctionne de nouveau peu ou prou à plein régime, un tel soutien ne se justifie plus. Le ratio dette fédérale/PIB va probablement diminuer quelque peu au cours des cinq années de la période de planification budgétaire, mais le gouvernement a renoncé à son autre objectif consistant à ramener le budget à l'équilibre au cours de cette période (tableau 3).

Les administrations provinciales devraient mettre en place des organismes budgétaires chargés de fournir des analyses indépendantes, comme cela avait été recommandé dans la dernière *Étude* (tableau 4). En outre, elles devraient renforcer leurs règles budgétaires de manière à se fixer un objectif correspondant à leur solde global, et non uniquement à leur solde de fonctionnement, de manière à établir clairement un lien entre leurs objectifs de déficit et de dette (FMI, 2017^[6]). Des estimations de l'impact budgétaire des recommandations formulées dans la présente *Étude* sont présentées dans l'encadré 1.

Tableau 2. Prévisions budgétaires

En pourcentage du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019
					Prévisions
Recettes	39.8	39.6	39.3	39.0	39.0
Dépenses	39.9	40.7	40.3	40.0	39.9
Solde budgétaire	-0.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0
Solde primaire	0.5	-0.4	-0.6	-0.4	-0.3
Solde primaire sous-jacent	1.7	0.9	-0.1	-0.2	-0.6
<i>Variation</i>	0.6	-0.8	-1.0	-0.1	-0.3
Dettes brute	97.5	97.8	93.8	93.6	93.5
Dettes nette	29.1	29.2	24.8	24.6	24.5
Solde budgétaire par niveau d'administration¹					
Administration fédérale	0.3	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2
Administrations provinciales, territoriales, locales et autochtones	-1.0	-1.2	-1.0	-1.3	-1.3
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5

1. Statistiques de finances publiques.

Source : Statistique Canada, tableau 385-0032, et OCDE (2018), *base de données des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 103.**Tableau 3. Perspectives budgétaires à moyen terme du gouvernement fédéral¹**

En pourcentage du PIB

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Recettes budgétaires	14.4	14.5	14.5	14.5	14.5	14.6	14.5
Charges de programmes	14.1	14.2	14.0	13.9	13.8	13.7	13.6
Frais de la dette publique	1.2	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3
Solde budgétaire	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.7	-0.6	-0.5
Dettes fédérale	31.0	30.4	30.1	29.8	29.4	28.9	28.4

1. Les exercices budgétaires s'achèvent le 31 mars.

Source : Finance Canada, *Budget 2018*.**Tableau 4. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire**

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Renforcer le cadre budgétaire en adoptant pour le ratio dette/PIB un objectif à moyen terme prenant en compte les perspectives d'évolution de la dette des provinces/territoires, afin de s'assurer de la viabilité des finances des administrations publiques, complété par une budgétisation pluriannuelle et des plafonds de dépenses.	Le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire le ratio dette fédérale/PIB sur une période de cinq ans, mais sans préciser d'objectifs. Il a également fait savoir qu'il restait déterminé à revenir à terme à des budgets équilibrés, sans fournir d'échéance.
Créer des organismes budgétaires provinciaux, comme en Ontario, ou, mieux encore, un organisme relevant du Conseil de la Fédération, chargé(s) de fournir des analyses indépendantes des prévisions budgétaires et d'estimer les coûts des projets de mesures.	Aucune mesure n'a été prise.

Encadré 1. Quantifier l'impact des recommandations budgétaires formulées dans cette *Étude*

Les estimations présentées dans le tableau 5 sont fondées sur des données tirées de sources librement accessibles. Elles offrent une quantification approximative de l'effet net qu'auraient sur le budget des administrations publiques certaines recommandations formulées dans cette *Étude*. L'impact de certaines recommandations (telles que réduire les taux marginaux effectifs d'imposition pour les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti) n'est pas quantifiable en l'absence de décisions précises concernant la conception des dispositifs concernés, tandis que d'autres (telles que l'intégration de l'information sur le marché du travail) sont déjà financées ou consistent essentiellement en une simplification de dispositifs déjà en place.

Tableau 5. Effet budgétaire annuel potentiel à long terme des recommandations de l'OCDE

	% du PIB	Milliards CAD par an
Supprimer le taux d'imposition préférentiel appliqué aux petites entreprises	0.4	9.2
Accroître les financements consacrés aux politiques actives du marché du travail	-0.12	-2.7
Augmenter davantage les financements consacrés aux services de garde d'enfants	Coût net à long terme nettement inférieur à la dépense à court terme	
Relever l'âge d'ouverture des droits aux pensions publiques	0.15	3.4

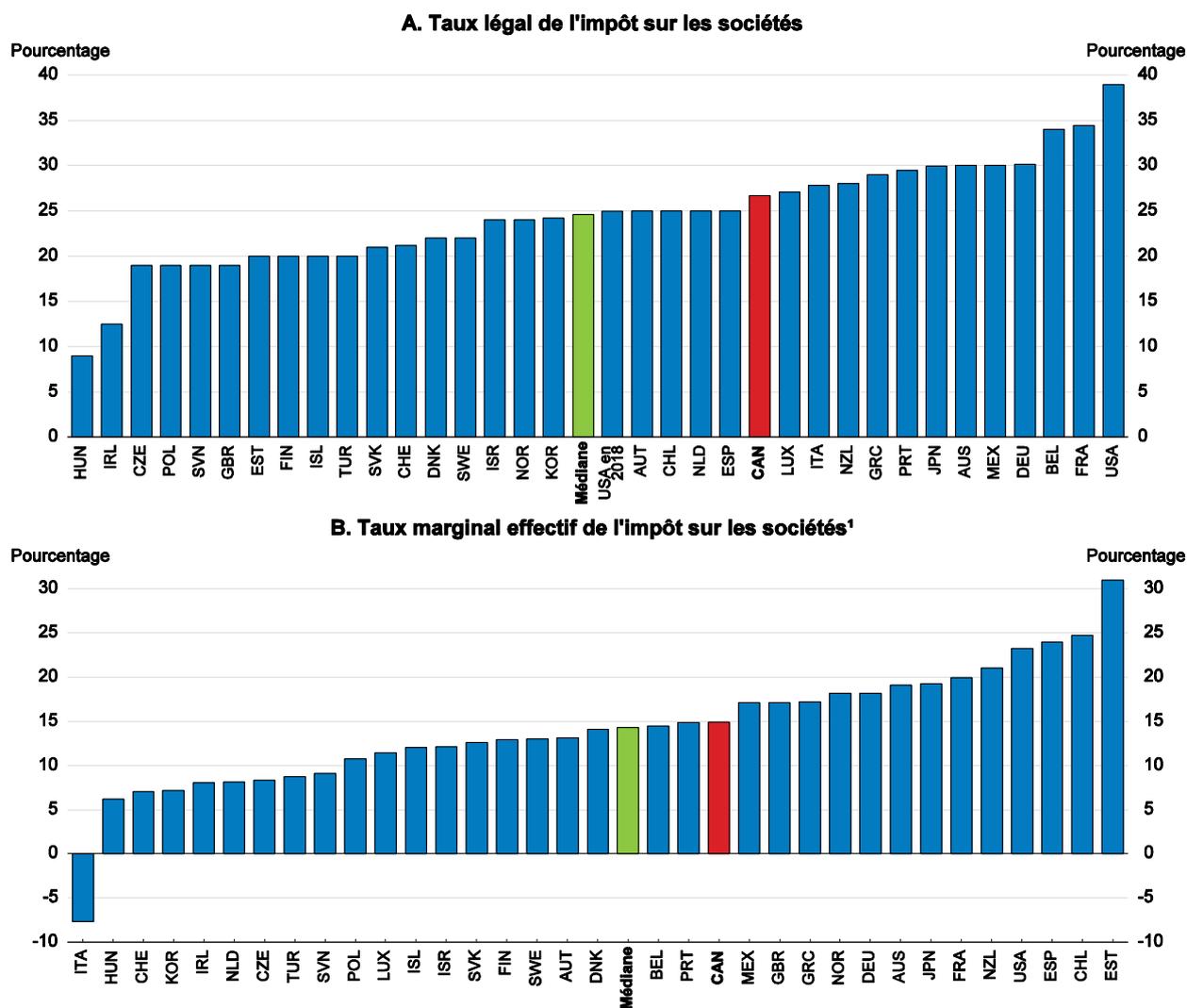
Note : Ces calculs reposent sur les prévisions de PIB relatives à l'exercice budgétaire 2018-19. Nous avons estimé les effets d'une suppression du taux d'imposition préférentiel appliqué aux petites entreprises intervenant à la fois aux niveaux d'administration fédérale et provincial, sans tenir compte des éventuels effets dynamiques dus à des modifications des comportements ou de la croissance économiques. L'augmentation des financements consacrés aux politiques actives du marché du travail correspond à une hausse des dépenses par chômeur de 5.9 % à 8.9 % du PIB par habitant, permettant de réduire de moitié l'écart de 11.8 % qui sépare le Canada de la médiane de l'OCDE. Nous avons estimé l'effet budgétaire net d'une augmentation des financements consacrés aux services de garde d'enfants à partir des résultats obtenus au Québec, tels qu'ils sont décrits par Fortin, Godbout et St-Cerny (2013_[71]). Une augmentation des ressources affectées aux services de garde d'enfants représenterait probablement un coût budgétaire considérable à court terme, puisque le montant nécessaire à l'échelle nationale pour faire fonctionner des programmes de garde d'enfants ayant une couverture similaire à ceux du Québec est estimé à 7.5 milliards CAD par an (Fortin, 2018_[81]). Nous avons estimé l'effet budgétaire d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits aux pensions publiques correspondant à un an, à partir d'estimations du Bureau de l'actuaire en chef qui ne tiennent pas compte des éventuels effets dynamiques induits sur la croissance économique par un allongement de la vie active (2016_[91]).

Les menaces qui visent l'ALENA et la réforme du système d'imposition des États-Unis pèsent sur les perspectives économiques du Canada

L'incertitude qui prévaut quant à l'avenir de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et à d'autres aspects de la politique commerciale des États-Unis pèse sur les perspectives économiques du Canada et pourrait freiner la croissance de l'investissement des entreprises. La Banque du Canada (2018_[10]) estime que l'incertitude relative à la politique commerciale pourrait réduire le niveau de l'investissement des entreprises et des exportations de 2.1 % et 1.0 %, respectivement, d'ici à la fin de 2020. La réforme de l'impôt sur les sociétés mise en œuvre aux États-Unis a également réduit l'attractivité relative de l'investissement au Canada, renforçant les effets négatifs de l'incertitude relative à l'ALENA. Le taux nominal et le taux marginal effectif de l'impôt sur les sociétés étaient nettement plus bas au Canada qu'aux États-Unis, mais cet avantage a désormais effectivement disparu (graphique 10) ; Finance Canada estime que le taux

marginal effectif d'imposition des sociétés aux États-Unis, après la réforme (taxes sur les ventes incluses), est de 19,2 %, soit légèrement au-dessus du taux canadien de 17,6 %. La Banque du Canada (2018_[10]) estime que la baisse d'impôt intervenue aux États-Unis entraînera une diminution de l'investissement des entreprises au Canada de 0,9 % d'ici à la fin de 2020. Le gouvernement devrait réexaminer le système fiscal pour veiller à qu'il demeure efficace – *i.e.* qu'il permette de lever suffisamment de recettes pour financer les dépenses publiques sans faire peser de coûts excessifs sur l'économie – et équitable, et qu'il soutienne la compétitivité de l'économie canadienne.

Graphique 10. Taux de l'impôt sur les sociétés, 2017



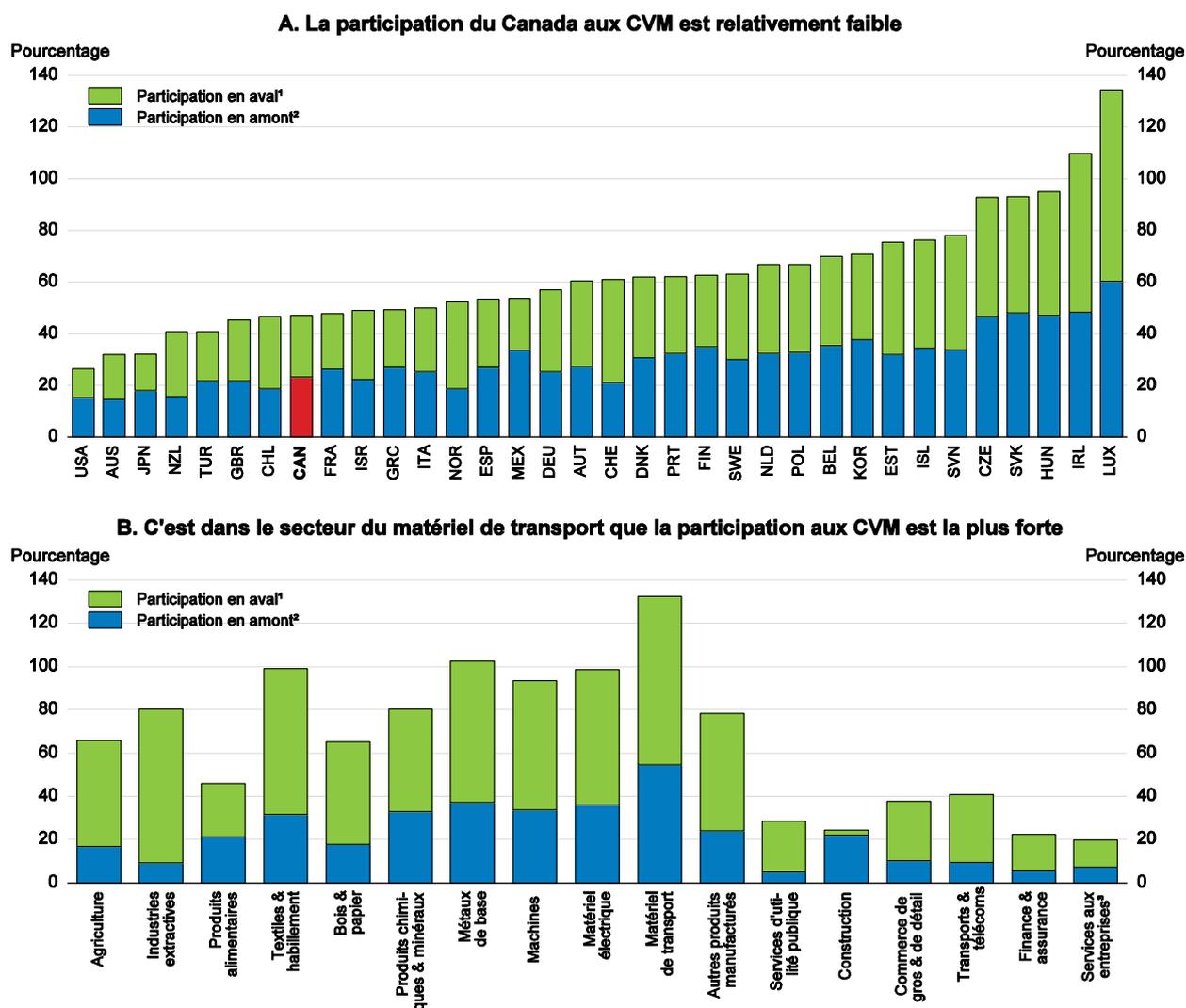
1. Le taux marginal effectif de l'impôt sur les sociétés est le pourcentage d'augmentation du coût du capital qu'entraîne un investissement marginal – c'est-à-dire, un investissement qui rapporte juste assez pour être rentable - en raison du taux et de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Cet indicateur exclut les taxes sur les ventes.

Source : OCDE, *base de données fiscales* ; Oxford University Centre for Business Taxation (CBT), *base de données sur les impôts du CBT*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781157>

Le Canada a grandement bénéficié de son ouverture aux échanges internationaux, qui se traduit par des gains de revenu et de bien-être découlant de l'amélioration de la productivité qui résulte d'une production à plus grande échelle et plus spécialisée, ainsi que d'un élargissement de l'éventail de choix offerts aux consommateurs. Ainsi, l'ALENA a contribué au développement de chaînes d'approvisionnement transfrontalières, dont le secteur de la construction automobile offre l'exemple le plus emblématique. La participation du Canada à ces chaînes de valeur mondiales ou régionales est plus limitée que celle des pays européens ou asiatiques très interdépendants, mais elle s'est récemment renforcée et est nettement plus importante dans certains secteurs, tels que celui du matériel de transport (graphique 11).

Graphique 11. Participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM), 2014



1. Valeur ajoutée locale intégrée dans les exportations étrangères, en pourcentage des exportations brutes totales.

2. Valeur ajoutée étrangère intégrée dans les exportations, en pourcentage des exportations brutes totales.

3. Immobilier, location et activités de services aux entreprises.

Source : OCDE-OMC, base de données sur les échanges-valeur ajoutée (TiVA), <http://oe.cd/tiva>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781176>

La participation à ces chaînes de valeur élargit et diversifie les marchés d'exportation potentiels, stimule l'investissement, renforce la concurrence et produit des effets d'entraînement en matière de technologies, de compétences et de gestion. Pour autant qu'une intégration plus poussée dans les chaînes de valeur stimule l'innovation, elle est également susceptible de favoriser une mobilité sociale ascendante (Aghion et al., 2015^[11]). Une dénonciation de l'ALENA pourrait se traduire par des pertes estimées à environ 0.5 % du PIB à court terme et 0.2 % du PIB à long terme, une fois que les ressources en main-d'œuvre et en capital évincées auront été redéployées (encadré 2). Une incertitude considérable entoure ces estimations, et les effets induits pourraient être plus importants si les échanges de services sont entravés. La perte du bénéfice de l'exemption des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium des États-Unis, qui devraient être portés à 25 % et 10 % respectivement, alourdirait encore ces coûts en cas d'échec de la renégociation de l'ALENA, dans la mesure où le Canada est le principal pays d'origine des importations des États-Unis pour ces deux métaux. Ces échanges représentaient environ 16 milliards CAD en 2017 (environ 0.8 % du PIB). Cela dit, l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) représentent des évolutions positives, qui reflètent la poursuite des efforts de promotion des échanges déployés par le gouvernement canadien, et auront des retombées positives à long terme pour les Canadiens.

Encadré 2. Simuler les effets économiques potentiels d'une dénonciation de l'ALENA

Plusieurs organismes ont modélisé l'impact économique d'une augmentation des droits de douane par rapport aux niveaux auxquels ils s'établissent en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (tableau 6). On observe une variabilité considérable entre les différentes simulations, laquelle s'explique par la diversité des modèles économiques utilisés ainsi que par d'autres différences d'ordre analytique, mais l'on distingue trois caractéristiques essentielles :

- Les effets sont plus marqués à court et moyen terme, lorsque les marchés du travail et des capitaux poursuivent leur ajustement et que le niveau de l'emploi est inférieur à ce qu'il serait en l'absence de dénonciation.
- Les simulations qui prennent en compte une augmentation des obstacles non tarifaires aux échanges, y compris des obstacles aux échanges de services, concluent à un coût nettement plus élevé en cas de dénonciation de l'Accord.
- Les effets sont nettement moindres dans l'hypothèse où le Canada choisit de ne pas augmenter ses droits de douane à l'importation, ou si l'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada demeure en vigueur.

Un autre facteur ajoute à l'incertitude : ces simulations ne prennent pas en compte la perte des gains de productivité dynamiques que permet l'ALENA, notamment avec l'expansion des chaînes de valeur dans toute l'Amérique du Nord et l'accroissement de l'investissement direct étranger. La participation du Canada aux chaînes de valeur mondiales a augmenté entre 2011 et 2015 (Escobar, 2018^[12]).

Tableau 6. Effet estimé d'une dénonciation de l'ALENA sur le niveau du PIB réel (%)

	Effet initial (2018-2019)	Effet à long terme
Institut C.D. Howe	n.d.	-0.6
FMI	-0.4	-0.1
Moody's Analytics	-0.7	-0.2
Oxford Economics	-0.5	-0.2
Rabobank	Effet à moyen terme (à l'horizon 2025) de 2.0	
Scotiabank	-0.6	-0.3

Note : Des chercheurs de l'Institut C.D. Howe ont modélisé un scénario suivant lequel les droits de douane appliqués aux échanges entre les États-Unis, le Canada et le Mexique reviennent au niveau correspondant au principe de la nation la plus favorisée (NPF) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'en tenant compte de l'impact de la suppression des dispositions de l'ALENA facilitant l'accès aux marchés de services. Le Fonds monétaire international (FMI) a modélisé un scénario suivant lequel les États-Unis relèvent le taux moyen des droits de douane sur les importations d'origine canadienne de 2.1 points de pourcentage pour le porter au niveau correspondant au principe NPF de l'OMC, sans mesures de rétorsion de la part du Canada. Moody's Analytics a modélisé un scénario suivant lequel les droits de douane appliqués aux échanges entre les États-Unis et le Mexique redeviennent des droits NPF (un droit de douane moyen de 3.5 % sur les importations en provenance des États-Unis), tandis que le commerce entre les États-Unis et le Canada est régi par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Enfin, Oxford Economics a modélisé un scénario suivant lequel les droits de douane appliqués aux échanges des États-Unis avec le Canada et le Mexique augmenteraient à un niveau correspondant au principe NPF, tandis que les relations commerciales entre le Canada et le Mexique resteraient régies par les dispositions de l'ALENA. Rabobank a établi un modèle à partir des mêmes augmentations de droits de douane qu'Oxford Economics, ainsi qu'à partir d'une augmentation des obstacles non tarifaires qui double, en gros, l'impact sur le Canada. Scotiabank a modélisé le scénario d'un retour au taux de 3.5 % de la nation la plus favorisée appliqué sur les importations canadiennes et mexicaines en provenance des États-Unis, le Canada et le Mexique appliquant la réciprocité en imposant des droits identiques sur les échanges dans le cadre de l'ALENA.

Source : (Ciuriak et al., 2017_[13]) ; (FMI, 2017_[6]) ; (Zandi, Rogers and LaCerde, 2017_[14]) ; (Klachkin and Daco, 2018_[15]) ; (Erken et al., 2018_[16]) ; (Perrault et al., 2017_[17]).

La croissance économique devrait rester vigoureuse

La croissance économique devrait refluer de 3 % en 2017 à environ 2 % en 2018-19, sur fond de ralentissement des dépenses publiques et de la consommation privée, celle-ci étant freinée par la poursuite de la montée des taux d'intérêt, la décélération de la hausse des prix des logements et le fléchissement de la croissance de l'emploi (tableau 7). L'investissement des entreprises sera étayé par leurs contraintes de capacités, leur rentabilité élevée et la faiblesse persistante de leurs coûts de financement, mais les exportations de gaz et de pétrole resteront entravées par des contraintes de capacités de transport par conduites jusqu'à la mi-2018. L'investissement en infrastructures devrait augmenter cette année et demeurer ensuite à un niveau élevé, en partie pour compenser le retard pris antérieurement dans la mise en œuvre du programme sur 12 ans du gouvernement d'un montant de 187 milliards CAD. La croissance des exportations sera tirée par un renforcement de la demande mondiale, résultant notamment des mesures de relance budgétaire prises aux États-Unis et de la progression de l'investissement. L'inflation pourrait se hisser légèrement au-dessus de 2 %, le point médian de la fourchette cible, et le chômage devrait reculer quelque peu.

Tableau 7. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

Variation annuelle en pourcentage, volumes (prix de 2007)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Prix courants (milliards CAD)					
Produit intérieur brut (PIB)	1 990	1.0	1.4	3.0	2.1	2.2
Consommation privée	1 110	2.2	2.3	3.4	2.4	1.8
Consommation publique	404	1.6	2.2	2.2	2.1	1.8
Formation brute de capital fixe	487	-5.1	-3.0	2.8	4.2	3.2
Logement	141	3.5	3.3	2.9	1.8	1.1
Entreprises	274	-11.0	-9.0	2.4	5.5	4.3
Administrations publiques	71	0.4	5.2	3.9	5.3	3.9
Demande intérieure finale	2 001	0.3	1.1	3.0	2.8	2.1
Variation des stocks ¹	9	-0.2	-0.2	0.8	0.0	0.0
Demande intérieure totale	2 010	0.1	0.8	3.8	2.7	2.1
Exportations de biens et services	628	3.5	1.0	1.0	1.7	4.4
Importations de biens et services	647	0.7	-1.0	3.6	3.7	3.9
Solde extérieur ¹	-20	0.9	0.7	-0.9	-0.7	0.1
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB potentiel	..	2.0	1.7	1.6	1.5	1.5
Écart de production ²	..	-1.9	-2.2	-0.8	-0.2	0.4
Emploi	..	0.9	0.7	1.9	1.2	0.8
Population d'âge actif (15-74 ans)	..	0.8	1.1	0.7	0.6	0.6
Taux de chômage ³	..	6.9	7.0	6.3	5.7	5.5
Déflateur du PIB	..	-0.8	0.6	2.3	2.7	2.3
Indice des prix à la consommation (IPC)	..	1.1	1.4	1.6	2.3	2.2
IPC sous-jacent ⁴	..	1.9	1.9	1.6	1.9	2.2
Taux d'épargne net des ménages ⁵	..	4.6	3.4	3.4	3.2	3.4
Termes de l'échange	..	-6.9	-1.9	3.0	2.1	0.1
Solde commercial ^{6,7}	..	-2.5	-2.4	-2.3	-2.2	-2.1
Solde des paiements courants ⁶	..	-3.6	-3.2	-3.0	-2.7	-2.5
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	0.8	0.8	1.1	1.7	2.1
Rendement des obligations d'État à 10 ans, moyenne	..	1.5	1.3	1.8	2.5	3.6

1. Contribution aux variations du PIB réel.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage de la population active.

4. Indice des prix à la consommation hors produits alimentaires et énergie.

5. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

6. En pourcentage du PIB.

7. Des biens et services.

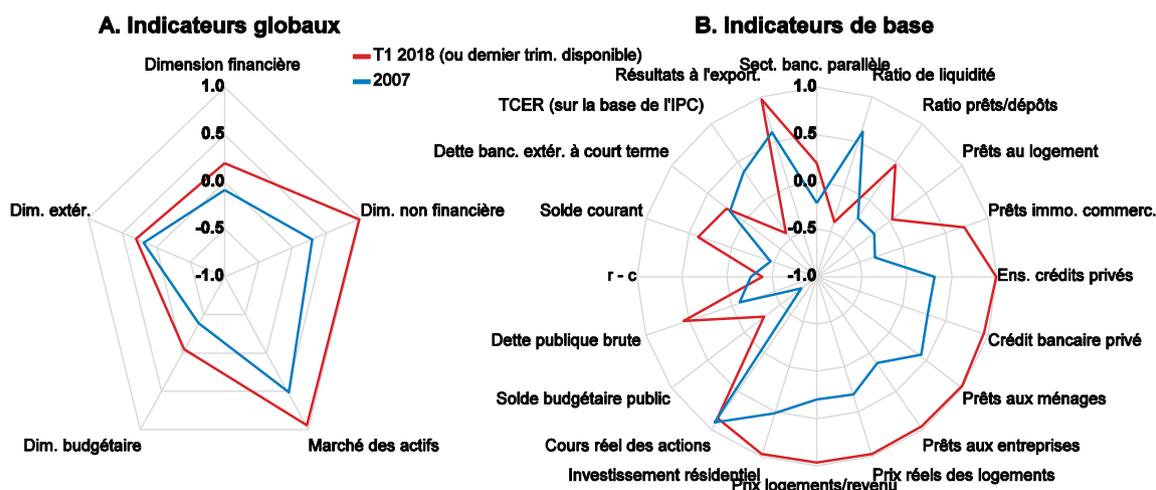
Source : OCDE (2018), *base de données des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 103.

Les principaux risques qui entourent ces prévisions résident dans une accentuation des restrictions aux échanges mondiaux et une correction désordonnée du marché du logement (voir ci-après). Les facteurs de vulnérabilité macrofinancière sont nettement plus importants qu'à la fin de la dernière période d'expansion, dans la mesure où la hausse rapide des prix des logements et l'accroissement connexe de la dette des ménages ont créé des risques substantiels dans les dimensions financières et non financières ainsi que sur le marché des actifs (graphique 12). Les facteurs de vulnérabilité budgétaire restent proches de leur niveau moyen sur longue période, mais ils se sont accentués par rapport à 2007, en raison d'une augmentation de la dette publique. La principale incertitude concerne les restrictions aux échanges, le Canada étant exposé aux répercussions d'une hausse des droits de douane sur les importations des États-Unis et des

éventuelles mesures de rétorsion prises dans le reste du monde. Les enquêtes relatives aux intentions d'investissement indiquent que cette incertitude pèse déjà sur l'investissement canadien. Une dénonciation de l'ALENA aurait des effets négatifs supplémentaires sur la croissance (tableau 8), tandis qu'à l'inverse, une dissipation de l'incertitude actuelle conjuguée à des conditions similaires, voire meilleures, d'accès aux marchés stimulerait l'investissement. L'expansion économique pourrait être plus rapide si la croissance de la consommation privée ou de l'investissement résidentiel ne ralentissait pas autant qu'on ne l'anticipe, ou si une reprise mondiale synchronisée plus vigoureuse tirait vers le haut l'investissement et les exportations.

Graphique 12. Évolution des facteurs de vulnérabilité macrofinancière

Indice variant sur une échelle de -1 to 1, de la vulnérabilité la plus faible à la plus forte, 0 correspondant au niveau moyen sur longue période, c'est-à-dire depuis 1970¹



1. On calcule chaque indicateur global de vulnérabilité macrofinancière en agréant (sous la forme d'une moyenne simple) des indicateurs de base normalisés tirés de la base de données de l'OCDE sur la résilience. La dimension financière comprend : le secteur bancaire parallèle (en % du PIB), le ratio de liquidité, le ratio prêts/dépôts, les prêts au logement et les prêts immobiliers commerciaux. La dimension non financière comprend : l'ensemble des crédits au secteur privé, le crédit bancaire au secteur privé, les prêts aux ménages et les prêts aux entreprises (tous en % du PIB). Le marché des actifs comprend : les prix réels des logements, le ratio prix des logements/revenu, l'investissement résidentiel (en % du PIB) et les cours réels des actions. La dimension budgétaire comprend : le solde budgétaire des administrations publiques (en % du PIB), la dette publique brute (en % du PIB) et la différence entre le rendement réel des obligations et le taux de croissance potentielle (r-c). La dimension extérieure comprend : le solde des paiements courants (en % du PIB), la dette bancaire extérieure à court terme (en % du PIB), le taux de change effectif réel (TCER) et les résultats à l'exportation. La plupart des séries de données financières commencent en 2005.

Source : Calculs fondés sur OCDE (2018), *base de données de l'OCDE sur la résilience*, mai.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781195>

Tableau 8. Chocs que pourrait subir l'économie canadienne

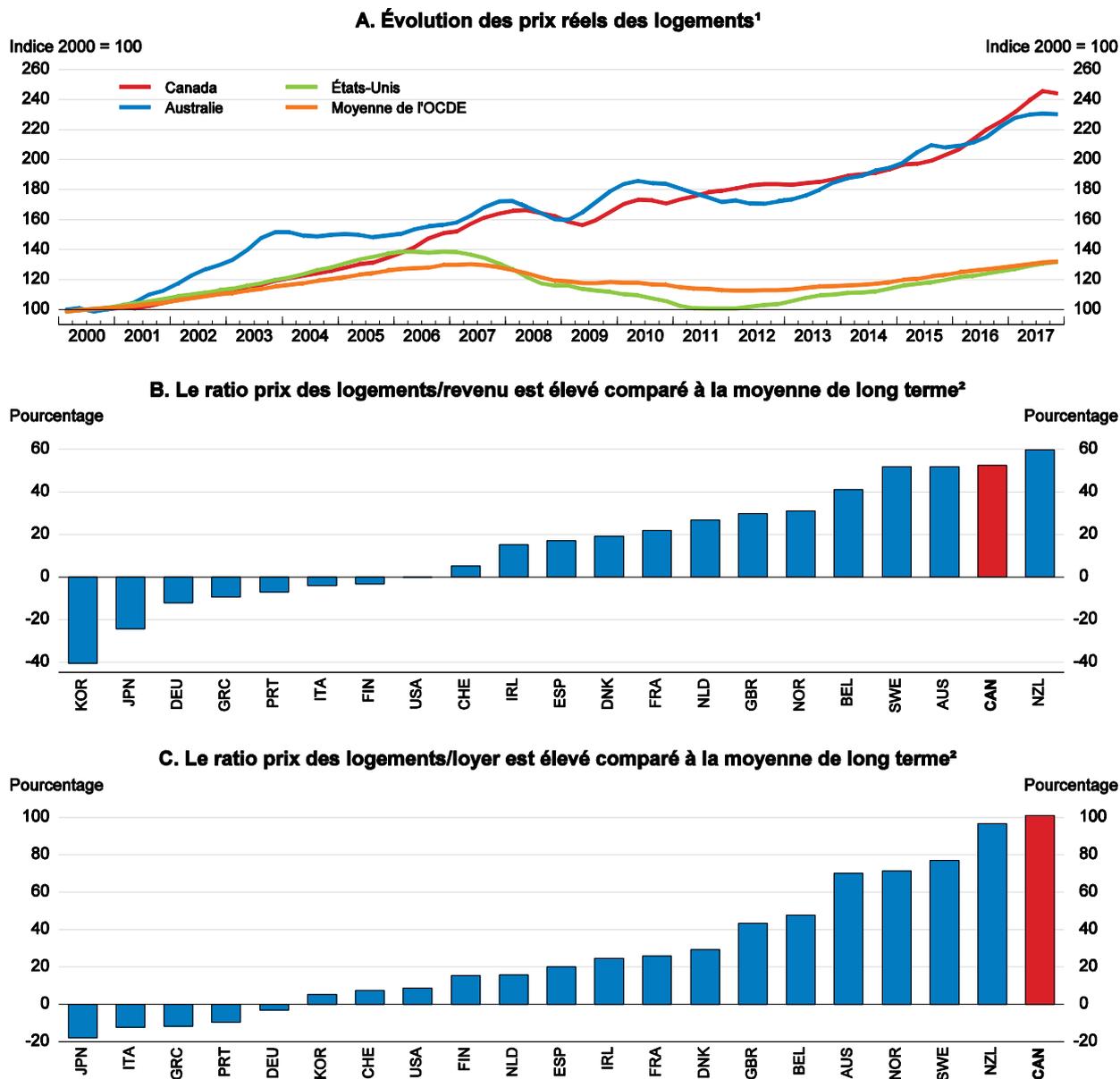
Origine du choc	Impact possible
Correction du marché du logement	Une correction du marché du logement réduirait l'investissement résidentiel, le patrimoine des ménages et la consommation, le niveau élevé d'investissement résidentiel qui caractérise le Canada amplifiant l'effet potentiel de cette correction. Un choc d'une ampleur suffisante pourrait même menacer la stabilité financière. Le budget n'aurait à supporter le coût de la garantie publique couvrant l'assurance des prêts hypothécaires que si la correction des prix était de grande ampleur et s'accompagnait d'une généralisation des défauts de paiement, car les assureurs détiennent d'importantes réserves. D'après les estimations du FMI (2017 ^[6]), une baisse de 30 % des prix des logements découlant d'un resserrement des conditions financières à l'échelle mondiale entraînerait une réduction du PIB de l'ordre de 3 % à court terme, tandis que la consommation diminuerait de 3,5 %, en raison d'effets de richesse négatifs, et l'investissement de 18 %. Une baisse aussi importante ne pourrait être déclenchée que par l'évolution de facteurs exogènes au marché du logement, tels que des hausses sensibles du chômage ou des taux d'intérêt.
Augmentation des restrictions aux échanges mondiaux	En tant que petite économie ouverte, le Canada est fortement exposé à toute augmentation des restrictions commerciales, en particulier des obstacles aux échanges avec son principal partenaire commercial : les États-Unis. Une augmentation de ces obstacles ralentirait la croissance canadienne en réduisant les exportations et l'investissement, ces effets risquant d'être de plus grande ampleur si une guerre commerciale portait un coup à la croissance de ses principaux partenaires commerciaux. Un certain nombre de simulations laissent entendre que le PIB du Canada pourrait diminuer de l'ordre de 0,5 % si l'ALENA était dénoncé, une estimation toutefois entachée d'une incertitude considérable (encadré 2 plus haut). Les effets négatifs seraient concentrés dans les secteurs caractérisés par des chaînes d'approvisionnement intégrées en Amérique du Nord, tels que la construction automobile. Les services aux entreprises pourraient également subir des pertes importantes, compte tenu de l'importance qu'ils revêtent en tant que consommations intermédiaires, et ces effets négatifs seraient accentués en cas de suppression des dispositions de l'ALENA facilitant l'accès aux marchés de services (Ciuriak et al., 2017 ^[13]).
Correction désordonnée à la baisse des prix des actifs financiers sur fond de normalisation de la politique monétaire	L'excès de liquidités a tiré vers le haut les prix des actifs financiers au niveau mondial, ramenant les rendements à des niveaux historiquement bas. La normalisation de la politique monétaire se traduira par une montée des taux d'intérêt à court terme et des primes d'échéance ; le creusement du déficit budgétaire des États-Unis va sans doute également faire augmenter les primes d'échéance. Si l'ampleur du resserrement monétaire nécessaire pour juguler l'inflation est plus grande que prévu, les prix des actifs pourraient diminuer fortement, ce qui pèserait sur la croissance économique dans la mesure où cela réduirait l'investissement des entreprises et la consommation privée.

Le boom de l'immobilier

Les prix des logements canadiens ont plus que doublé en termes réels depuis 2000, progressant ainsi à un rythme plus rapide que les revenus et les loyers (graphique 13). Les inquiétudes liées à ces hausses des prix sont concentrées sur les marchés de Toronto et de Vancouver (graphique 14). Ces augmentations sont jugées particulièrement surévaluées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les tensions sur les prix se sont propagées aux marchés voisins de Victoria (Colombie-Britannique) et du sud de l'Ontario. Les provinces ont réagi en prenant des mesures pour apaiser les tensions sur le marché du logement, notamment en introduisant une taxe sur les achats immobiliers réalisés par des étrangers à Vancouver (août 2016 ; cette taxe a été relevée et étendue à d'autres régions en février 2018) et à Toronto (dans le cadre du plan de l'Ontario pour le logement équitable, annoncé en avril 2017). Dans chaque cas, ces mesures ont été suivies d'une période de ralentissement de la hausse des prix. Même s'il s'agit d'un signe positif de stabilisation du marché, l'envolée des prix observée à Vancouver en 2017 indique que l'accalmie constatée à Toronto pourrait elle aussi être passagère. À l'échelle nationale, les prix des logements avaient augmenté en moyenne de 4,5 % en glissement annuel en

mai 2018, soit à un rythme nettement inférieur au pic de plus de 14 % atteint à la mi-2017 (Teranet et Banque nationale du Canada, 2018_[18]).

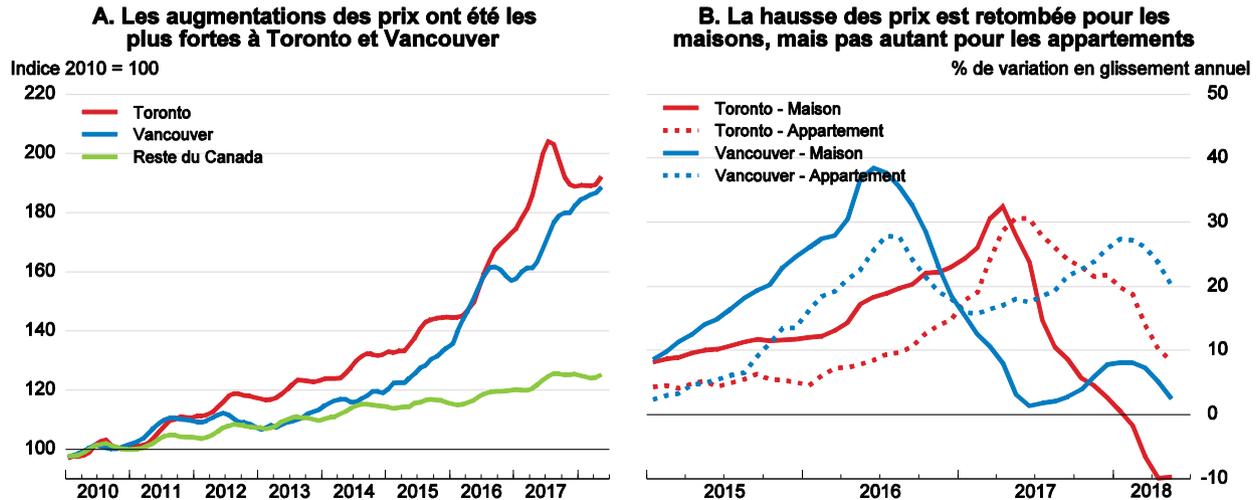
Graphique 13. Les prix des logements ont augmenté rapidement par rapport aux facteurs fondamentaux



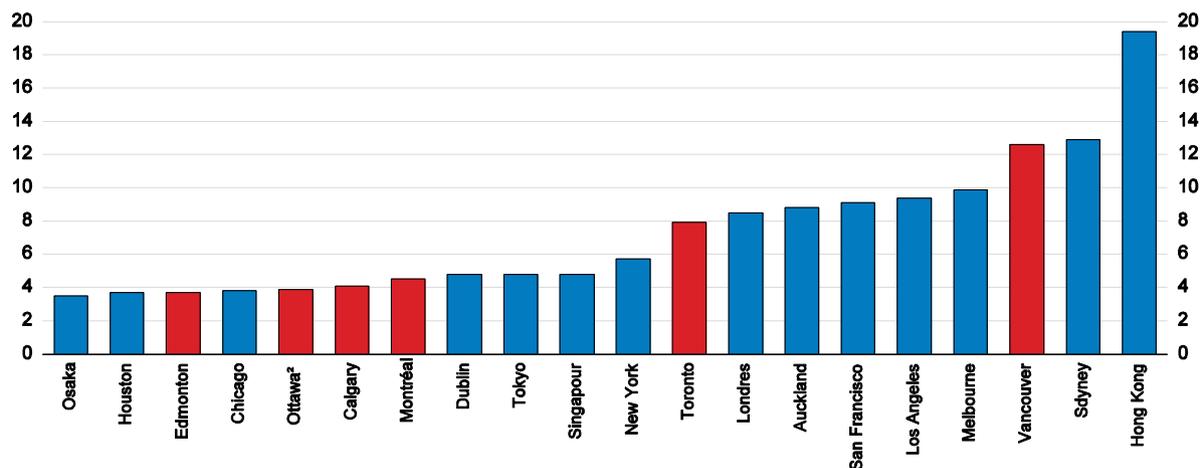
1. Prix des logements en valeur nominale corrigé par l'indice implicite des prix de la consommation privée.
 2. Écart de la dernière observation, soit T4 2017, par rapport à la moyenne de long terme. La période de long terme débute au T1 1980 pour la plupart des pays, avec quelques exceptions. Le ratio prix des logements/revenu commence au T1 1981 pour le Danemark, T1 1986 pour la Corée et la Nouvelle-Zélande, T1 1987 pour le Royaume-Uni, T1 1995 pour le Portugal et T1 1997 pour la Grèce. Le ratio prix des logements/loyer débute au T1 1986 pour la Corée, T1 1988 pour le Portugal et T1 1997 pour la Grèce.
 Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781214>

Graphique 14. Les prix des logements sont particulièrement élevés à Toronto et Vancouver



C. Les prix médians des logements sont élevés par rapport au revenu médian à Toronto et Vancouver, T3 2017



1. Couvre également Gatineau.

Source : Teranet et Banque nationale du Canada, Indice de Prix de Maison ; Canadian Real Estate Association, *MLS Home Price Index* ; Demographia (2018), *14th Annual Demographia International Housing Affordability Survey* : 2018.

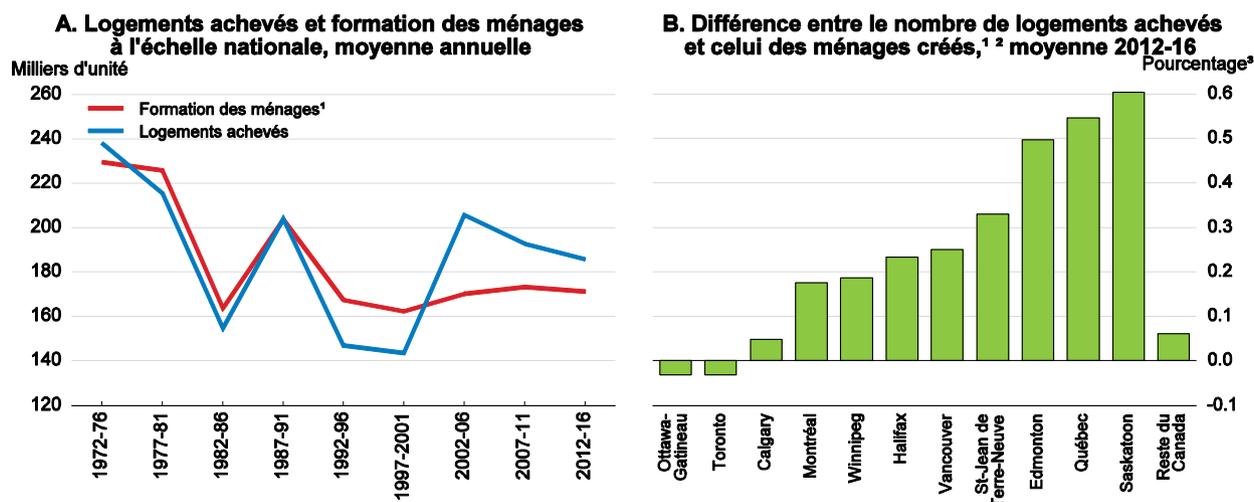
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781233>

Le raffermissement de la demande a contribué de façon déterminante à la hausse des prix, et notamment aux activités spéculatives menées dans l'espoir de gains futurs. Selon les estimations de la SCHL, les facteurs liés à la demande comme le faible niveau des taux d'intérêt, la progression des revenus et l'accroissement de la population (principalement dû à l'immigration) peuvent expliquer 75 % des hausses des prix à Vancouver entre 2010 et 2016, mais 40 % seulement de celles de Toronto. Les achats réalisés par des étrangers ont aussi soutenu la demande, notamment à Vancouver, où les non-résidents possédaient en 2017 4.8 % de l'immobilier résidentiel (3.4 % à Toronto) (Gellatly and Morissette, 2017^[19]).

L'offre de logements a peu réagi dans certains grands centres urbains (graphique 15). À Toronto, les logements achevés ont eu du mal à suivre l'évolution de la formation des

ménages, le nombre d'unités achevées mais invendues a atteint l'un des plus bas niveaux jamais enregistrés et le taux d'appartements en copropriété vacants ne dépasse pas 0.7 % (SCHL, 2018_[20]). La réaction de l'offre à l'augmentation des prix ayant été relativement faible à Toronto et à Vancouver, en raison de contraintes réglementaires et physiques, de fortes hausses des prix ont été nécessaires pour équilibrer l'offre et la demande, contribuant ainsi à la spéculation en alimentant les espoirs d'une future montée des prix (SCHL, 2018_[21]). À l'inverse, le stock d'unités achevées mais invendues a atteint ou dépassé les seuils dénotant une construction excessive à Calgary, Edmonton, Saskatoon et Regina (SCHL, 2018_[20]).

Graphique 15. La construction des logements a récemment dépassé la demande, mais avec des divergences considérables selon la situation géographique



1. Pour le recensement de 2016, les données préliminaires de la formation des ménages ont été corrigées en appliquant la méthode pro rata aux estimations par région métropolitaine de recensement de 2011.

2. La formation des ménages à Saskatoon, à Saint-Jean de Terre-Neuve, dans la Ville de Québec et à Montréal a été corrigée en prenant en compte la révision des estimations de la population du recensement de 2011.

3. En pourcentage des logements privés en 2011.

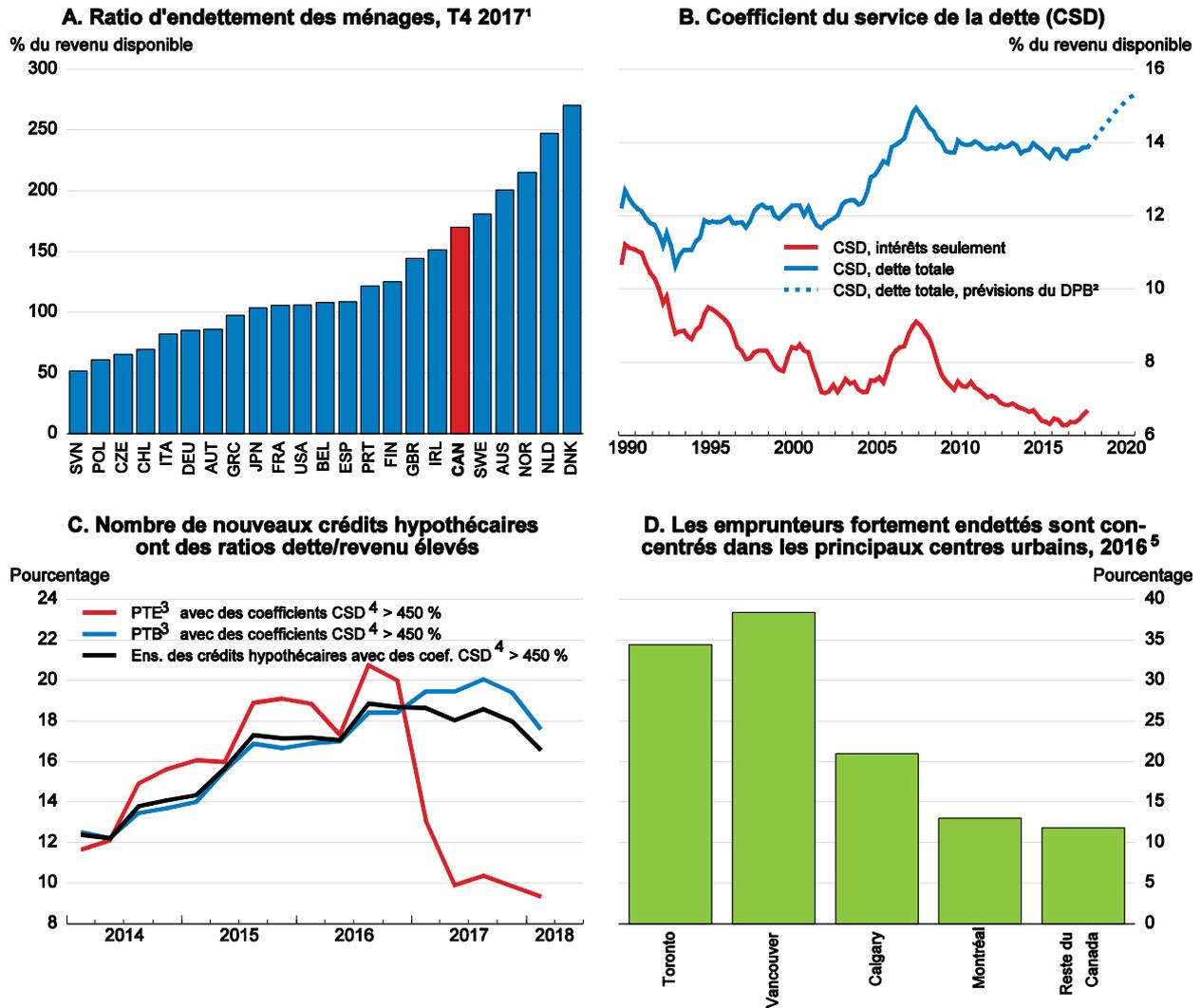
Source : Bureau du Directeur parlementaire du Budget (2017), *La formation des ménages et le parc de logements*, mise à jour de mai 2017, graphique 2.1 ; Statistique Canada, tableau 027-0049 et recensement 2011/(2016) ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781252>

Le fort endettement des ménages qui en découle est un facteur important de vulnérabilité économique

La dette des ménages a atteint 170 % du revenu disponible, un chiffre élevé par comparaison avec les autres pays (graphique 16, partie A) et en progression par rapport aux 100 % enregistrés voilà 20 ans. Ce fort endettement rend les ménages plus sensibles aux chocs externes comme une hausse des taux d'intérêt ou du chômage. Selon la Banque du Canada, l'endettement conséquent des ménages constitue le principal facteur de vulnérabilité du système financier canadien (Banque du Canada, 2017_[22]). Les coûts du service de la dette ont été contenus par le faible niveau des taux d'intérêt, mais ils pourraient atteindre des niveaux jamais observés depuis au moins 1990 sur fond de normalisation du taux directeur (partie B). Si la plupart des prêts hypothécaires sont

Graphique 16. Le niveau d'endettement des ménages est élevé, en particulier parmi les nouveaux emprunteurs



1. Encours total de la dette des ménages en pourcentage de leur revenu brut disponible. T1 2016 pour le Japon, T1 2017 pour la Norvège et le Royaume-Uni, T3 2017 pour l'Autriche, le Chili, la Pologne et la République tchèque.

2. Les prévisions du Directeur parlementaire du budget (DPB) concernant le coefficient du service de la dette ont été corrigées à la baisse de 0,86 points de pourcentage, pour refléter un changement du point de départ des prévisions, suite à des révisions sur les données historiques ainsi que des nouvelles données disponibles jusqu'au premier trimestre de 2018.

3. Les prêts à taux élevé (PTE) correspondent à des nouveaux crédits hypothécaires avec un acompte inférieur à 20 %, et pour lesquels l'assurance est obligatoire. Les prêts à taux bas (PTB) correspondent à des nouveaux crédits hypothécaires avec un acompte supérieur ou égal à 20 %.

4. Ratio dette/revenu.

5. Proportion de nouveaux prêts à taux bas avec un ratio dette/revenu supérieur à 450 %.

Source : OCDE, base de données des comptes nationaux - Tableau de bord sur les ménages ; Statistique Canada, tableau 380-0073 ; Bureau du Directeur parlementaire du Budget (2017), *Endettement et vulnérabilité financière des ménages*, graphique 1 ; Banque du Canada (2018), *Revue du système financier*, juin, graphique 4.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781271>

accordés avec possibilité de recours, la vulnérabilité est renforcée par le fait que les taux hypothécaires sont rarement fixes pendant plus de cinq ans. Seuls 22 % des prêts souscrits auprès des grandes banques ne donnent lieu à aucune révision du taux d'intérêt pendant trois ans ou plus (Banque du Canada, 2017^[22]). Les banques sont bien capitalisées et protégées par une assurance prêt hypothécaire essentiellement publique, laquelle couvre plus de la moitié de l'encours de l'emprunt hypothécaire, mais cela fait peser un risque substantiel sur le contribuable, car l'encours garanti par le gouvernement atteignait 36 % du PIB en 2015 (Ministères des Finances Canada, 2016^[23]). L'Étude de 2014 a tout d'abord recommandé de réduire l'exposition du gouvernement et l'aléa moral en durcissant les critères de l'assurance prêt hypothécaire, pour qu'elle ne couvre qu'une fraction des pertes des prêteurs (tableau 9). La prévalence de cette assurance a diminué récemment, puisqu'elle n'était pas obligatoire pour plus de 80 % des nouveaux prêts hypothécaires en 2017, notamment parce qu'un plus grand nombre d'habitations dépassent désormais le plafond de 1 million CAD applicable à l'assurance garantie par le gouvernement.

Les nouveaux souscripteurs de prêts hypothécaires sur les marchés qui ont connu de fortes hausses des prix sont particulièrement vulnérables. Nombre de nouveaux emprunteurs – en particulier à Toronto et à Vancouver – présentent des ratios prêt/revenu dépassant 350 %, voire 450 % (graphique 16, parties C et D), niveau auquel le taux d'arriérés résultant d'un choc économique négatif est plus de dix fois supérieur à celui des créanciers hypothécaires dont le ratio dette/revenu s'inscrit dans la fourchette 100-250 % (Cateau, Roberts and Zhou, 2015^[24]). La dette globale des ménages est concentrée parmi les catégories à revenu moyen. S'agissant des prêts hypothécaires accordés récemment, assortis d'une quotité de financement d'au maximum 80 %, la proportion de prêts dont le ratio dette/revenu est élevé est plus importante chez ceux qui ont un revenu plus bas (Banque du Canada, 2017^[22]).

Des mesures macroprudentielles ont permis d'atténuer les risques

Plusieurs mesures macroprudentielles ont été adoptées depuis 2008 pour diminuer les risques sur le marché du logement. La plus importante d'entre elles concernant les prêts assurés a consisté à durcir les conditions applicables aux quotités de financement (ratio prêt/valeur du bien) maximales (en les ramenant de 100 % à 95 % pour la première tranche de 500 000 CAD et à 90 % pour la deuxième tranche de 500 000 CAD pour les nouveaux prêts hypothécaires, et de 95 % à 80 % pour les opérations de refinancement), en prévoyant un « test de résistance » au service de la dette, réalisé à l'aide d'un taux normalisé (tableau 9). Le ratio dette/revenu des ménages aurait pu être proche des 200 % fin 2016 (au lieu des 167 % effectifs) en l'absence de telles mesures (Krznar, Arvai and Ustyugova, 2017^[25]). Depuis le 1^{er} janvier 2018, les banques sont aussi tenues d'appliquer un test de simulation de crise au service de la dette pour les prêts hypothécaires non assurés. Il est trop tôt pour dire dans quelle mesure cette modification atténuera l'incidence des emprunteurs très endettés dépourvus d'assurance, comme cela s'est déjà produit pour les nouveaux emprunteurs ayant un apport inférieur à 20 % qui ont l'obligation de souscrire une assurance.

Le gouvernement devrait suivre de près les effets du récent durcissement macroprudentiel, en particulier la prévalence d'emprunteurs à faible revenu très endettés, et se tenir prêt à agir si la situation évolue. En cas de résurgence d'une envolée des prix des logements, un nouveau durcissement pourrait s'avérer nécessaire. De plus, la quotité de financement maximale pour la tranche des prêts assurés qui est inférieure à 500 000 CAD n'est pas liée directement aux risques inhérents au prêt et devrait être

alignée sur la limite applicable à la tranche supérieure à 500 000 CAD en ajustant l'un de ces plafonds ou les deux. Comme l'a relevé le FMI (2017_[6]), une coordination étroite entre les autorités fédérales et provinciales revêt également une importance décisive : les institutions financières sous réglementation provinciale devraient être encouragées à respecter les normes fédérales de souscription de prêts hypothécaires, et un suivi des risques systémiques sur les marchés de valeurs mobilières et au sein des institutions sous réglementation provinciale, et leurs liens avec ceux-ci, s'impose.

Tableau 9. Recommandations antérieures de l'OCDE visant à remédier aux difficultés existant sur le marché du logement

Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i>
Continuer de durcir les mesures macroprudentielles et les cibler régionalement, notamment en relevant les apports obligatoires dans les régions où les ratios prix/revenu sont élevés.	Depuis octobre 2016, le ministre des Finances impose à tous les emprunteurs assurés de se conformer aux normes relatives au ratio maximal du service de la dette sur la base d'un « test de simulation de crise » réalisé à l'aide du taux indiqué dans le contrat hypothécaire ou du taux hypothécaire fixe à cinq ans de référence publié par la Banque du Canada si celui-ci est plus élevé. Jusque-là, cette obligation s'appliquait uniquement aux prêts hypothécaires à taux variable et à ceux courant sur moins de cinq ans. En janvier 2018, le Bureau du surintendant des institutions financières a établi un nouveau taux minimum admissible, ou test de « simulation de crise », pour les prêts hypothécaires non assurés basé sur le taux de référence à cinq ans publié par la Banque du Canada ou sur le taux du prêt hypothécaire contractuel majoré de 2 % si ce dernier est plus élevé. Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent aussi fixer et respecter des limites plus basses pour la quotité de financement sur les marchés où les prix ont atteint des niveaux élevés par rapport aux fondamentaux.
Durcir les critères de l'assurance prêt hypothécaire de manière à ne couvrir qu'une fraction des pertes subies par les prêteurs en cas de défaillance. Continuer d'accroître la part de marché du secteur privé en abaissant progressivement le plafond fixé pour les prêts assurés par la SCHL.	Aucune mesure n'a été prise. La part de marché de la SCHL dans le secteur de l'assurance prêt hypothécaire est revenue de quelque 65 % en 2014 à moins de 50 %.
Développer l'offre de logements locatifs municipaux abordables et accroître la densification en révisant la réglementation du zonage en vue d'encourager la construction d'immeubles d'appartements.	Le programme « Homes for British Columbia » de 2018 contient des projets de coopération avec les municipalités afin de lever les obstacles aux logements abordables et de développer de nouveaux outils, comme le zonage locatif.
Surveiller plus étroitement le secteur du crédit hypothécaire non réglementé afin de mieux comprendre les risques. Accroître la coopération et l'échange de renseignements entre autorités de réglementation financière fédérale et provinciales.	Les autorités canadiennes surveillent sans cesse les entités du système bancaire parallèle, notamment au travers de leur participation aux exercices de partage de renseignements du Conseil de stabilité financière.
Poursuivre les efforts pour légaliser et encourager la location d'appartements accessoires et d'habitations sur ruelle dans les zones résidentielles composées de maisons individuelles. Éliminer les écarts d'imposition qui défavorisent les immeubles d'appartements locatifs par rapport aux logements occupés par leur propriétaire.	La Loi sur l'aménagement du territoire de l'Ontario impose aux municipalités de permettre les appartements accessoires dans les maisons individuelles, les maisons jumelées et les maisons en rangée, et le Code du bâtiment de l'Ontario a été révisé en 2017 pour réduire le coût de construction des maisons à deux logements. La ville d'Ottawa a adopté une loi permettant la construction de logements accessoires, et celle de Toronto a organisé des consultations sur des propositions d'habitations sur ruelle à la fin de 2017.
Dans les zones où les prix des logements sont en forte hausse, renforcer les incitations à la construction résidentielle locative privée au moyen d'instruments tels que l'exonération des droits d'aménagement, l'assouplissement des exigences relatives au stationnement et le traitement accéléré des permis de construire.	Certaines agglomérations, dont Edmonton et Ottawa, ont assoupli les exigences minimales relatives au stationnement dans le cadre du développement urbain.

La pénurie de logements abordables pose des problèmes d'inclusivité

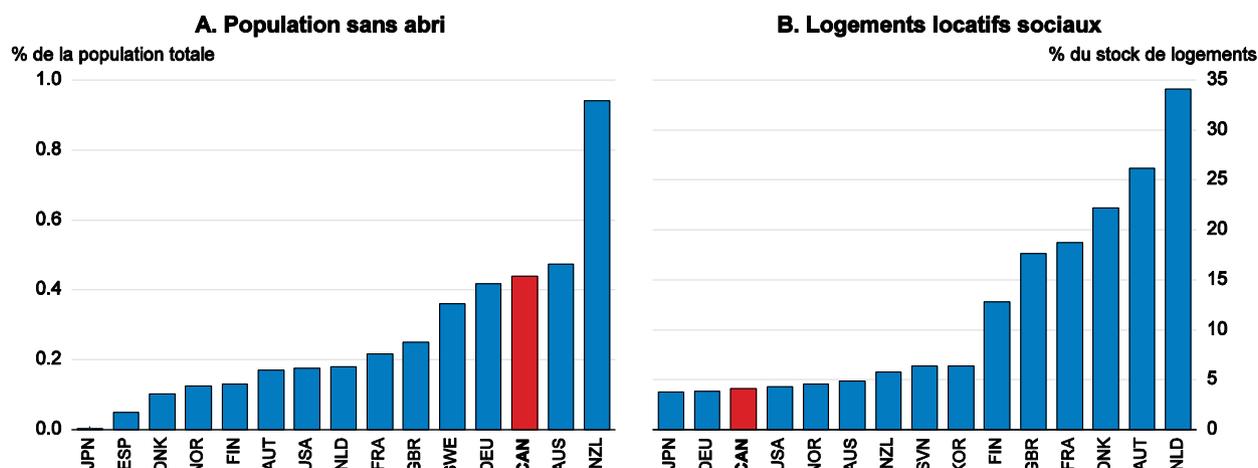
L'accessibilité financière des logements ne cesse de se dégrader depuis 2009 (Banque du Canada, 2018_[26]). Par rapport aux propriétaires, une plus grande proportion des locataires

consacrent au moins 30 % de leur revenu à leur logement, et les loyers ont augmenté de 8 % en termes réels au cours des dix dernières années (SCHL, 2017^[27]). Les Canadiens allouent à leur logement une part de leur revenu disponible plus importante que les résidents de la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2017^[28]). En 2016, on estimait que 1.7 million de ménages, soit 12.7 %, éprouvaient des « besoins impérieux en matière de logement » (Statistique Canada et SCHL, 2017^[29]). Comme indiqué dans l'*Étude* de 2014, le manque de logements abordables entraîne de sérieuses difficultés pour les ménages à faible revenu, en particulier ceux qui vivent dans les grandes villes qui ont connu les plus fortes hausses des prix des logements et des loyers.

Les programmes publics destinés à satisfaire les besoins en matière de logement forment une mosaïque complexe et souvent déconcertante, la plupart concernant soit le logement social, soit les logements abordables (Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, 2017^[30]). Le logement social ne s'est pas développé de manière significative depuis le début des années 1990, et une grande partie du stock est vieille et nécessite des travaux de réparation et d'entretien (graphique 17). Les loyers correspondent à une part fixe (généralement près de 30 %) du revenu, ce qui représente une subvention généreuse pour les urbains dont le loyer est élevé. Ces facteurs ont entraîné de graves pénuries dans les grandes agglomérations, le délai d'attente anticipé pouvant aller jusqu'à 14 ans pour les personnes ayant déposé une demande récemment dans les régions de l'Ontario où la demande est élevée (ONPHA, 2016^[31]). Les programmes de logement abordable communs aux autorités fédérales et provinciales sont destinés à soutenir les ménages à faible revenu par des mesures comprenant des aides à la construction de logements locatifs abordables et des aides au logement locatif. Le logement abordable est le principal objet des initiatives prises ces dernières années, par exemple en Ontario, où plusieurs programmes visent à améliorer la disponibilité et l'accessibilité financière des logements. La Stratégie nationale sur le logement, lancée en novembre 2017, prévoit d'investir 40 milliards CAD sur dix ans pour construire 100 000 nouveaux logements, réparer 300 000 logements existants, renforcer le financement de la construction de logements locatifs et verser des allocations logement aux ménages dans le besoin.

Cette Stratégie devrait aider jusqu'à 530 000 Canadiens, mais les inégalités existant entre ceux qui ont accès au logement social et ceux qui en sont privés demeureront. La construction de nouveaux logements prévue dans ce cadre ne sera pas suffisante pour faire disparaître les listes d'attente. Le fait de réexaminer périodiquement les droits à un logement social en fonction du revenu permettrait de s'assurer que ces logements sont attribués à ceux qui en ont le plus besoin, tout comme celui d'accorder la priorité aux demandeurs les plus démunis dans l'Ontario (où, à l'exception des victimes de maltraitance familiale, les premiers arrivés sont les premiers servis). Les nouvelles aides au logement locatif devraient reposer sur une norme - et non sur le loyer effectif - (associée à des normes de logement minimum) pour éviter les dépenses excessives et elles devraient tenir compte des incidences sur le taux d'activité.

Graphique 17. Le nombre de sans-abri est élevé et le stock de logements sociaux est faible
2015 ou dernière année disponible



Source : OCDE, base de données des logements abordables, <http://www.oecd.org/social/affordable-housing-database.htm>.

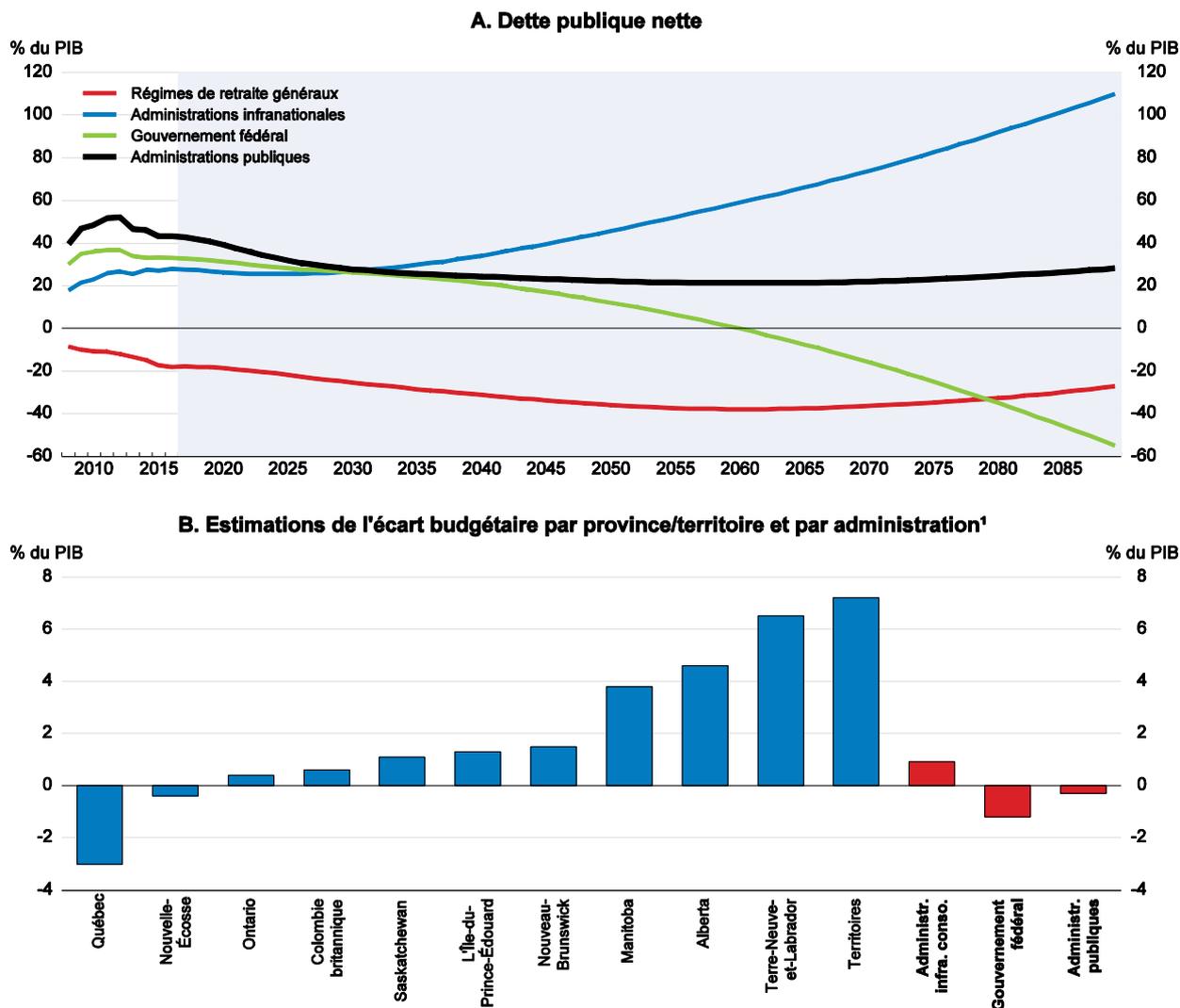
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781290>

Viabilité des finances publiques

Les politiques budgétaires sont viables dans l'ensemble, mais pas à tous les niveaux d'administration

Le Directeur parlementaire du budget (DPB) (2017_[32]) estime que tous niveaux d'administration confondus, les politiques budgétaires canadiennes sont viables pour plusieurs décennies au moins – sur la base des politiques actuelles, la dette publique nette devrait diminuer quelque peu par rapport au PIB dans les quatre décennies à venir, puis augmenter lentement tout en restant néanmoins en deçà de son niveau actuel (graphique 18, partie A). En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de modifier sensiblement le niveau des impôts et taxes ou des dépenses par rapport au PIB pour que le niveau d'endettement soit soutenable à long terme – les impôts et taxes sont légèrement supérieurs au niveau nécessaire pour financer les dépenses et faire en sorte que le ratio dette/PIB reste inchangé à long terme : l'écart budgétaire global s'établit à -0.3% du PIB (partie B). Cette viabilité des politiques budgétaires peut entraîner un accroissement de l'efficacité économique en lissant dans le temps les impôts et taxes et/ou les seuils applicables aux gains marginaux pour les dépenses publiques.

Toutefois, la viabilité globale dénote une diminution continue de la dette nette en pourcentage du PIB au niveau fédéral et une augmentation constante de la dette au niveau provincial/territorial. L'écart budgétaire fédéral ressort à -1.2 % du PIB, tandis que l'écart provincial/territorial consolidé atteint 0.9 % du PIB. Si l'on tient compte du budget expansionniste de l'Ontario pour l'exercice 2018-19, qui a été publié après ces projections, l'écart budgétaire des administrations infranationales serait actuellement plus élevé de 0.3 point environ. Les écarts budgétaires s'échelonnent de -3 % du PIB au Québec, où les autorités réduisent leur ratio dette nette/PIB qui est élevé (tableau 10), à 6.5 % du PIB à Terre-Neuve-et-Labrador, qui, à l'instar de l'Alberta, est contrainte de s'adapter à la chute des prix du pétrole enregistrée après 2014.

Graphique 18. Dette nette du secteur public et estimations de l'écart budgétaire sur le long terme


1. L'écart budgétaire en 2016 pour chaque province et territoire est exprimé par rapport au PIB correspondant de la province/territoire. L'écart budgétaire consolidé des administrations infranationales est exprimé par rapport au PIB national.

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget (2017), *Rapport sur la viabilité financière 2017*, graphiques 1 & 2 du résumé, http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FSR%20Oct%202017/FSR_2017_FINAL_FR.pdf.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781309>

Les difficultés rencontrées par les provinces proviennent notamment de la hausse des coûts des soins de santé, même lorsque, comme c'est le cas dans ces prévisions, on estime que l'excédent de croissance des coûts (c'est-à-dire une croissance supérieure à la somme de la croissance du PIB nominal et de celle due au vieillissement de la population) est nul ; ces coûts ont augmenté en moyenne de 0,3 point par an sur la période 1982-2015. Dans ces prévisions, les coûts des soins de santé ont grimpé en pourcentage du PIB en raison du vieillissement de la population. Les provinces qui connaissent la plus forte hausse du taux de dépendance économique enregistreront aussi les plus fortes baisses du Transfert canadien en matière de santé (TCS) du gouvernement fédéral en pourcentage

des coûts des soins de santé (tableau 11). Cela s'explique par le fait que le TCS, à l'instar des autres transferts fédéraux, n'est pas corrigé de la composition de la population des provinces par tranche d'âge, contrairement aux recommandations figurant dans les *Études* précédentes (tableau 12). Cela étant, l'âge, en dépit de son importance, n'est que l'un des facteurs qui influent sur le besoin ou la capacité d'une province de fournir des services. Pour aider les administrations provinciales et territoriales à soutenir les soins à domicile et la santé mentale, le gouvernement fédéral a confirmé que 11 milliards CAD du budget 2017 y seraient consacrés sur 10 ans.

Tableau 10. Scénario de référence à long terme des administrations provinciales

	Dépenses de santé			Solde primaire			Dette nette			Transfert canadien en matière de santé			Taux de dépendance économique		
	En % du PIB			En % du PIB			En % du PIB			En % des dépenses de santé			En %, 65 ans et plus/15-64 ans		
	2016	2091	Variation	2016	2091	Variation	2016	2091	Variation	2016	2091	Variation	2016	2091	Variation
TN	9.3	15.7	6.4	-4.5	-7.9	-3.4	36.6	1 293.1	1256.5	18.6	9.3	-9.3	28.6	75.3	46.7
NE	10.0	15.4	5.4	4.0	-0.5	-4.4	28.4	-34.5	-62.9	23	16.7	-6.3	29.2	63.5	34.3
PE	10.3	15.3	5.1	1.3	-4.0	-5.3	33.3	169.5	136.2	22.4	14.3	-8.1	28.9	56.9	28.0
NB	9.3	14.1	4.8	-0.7	-1.0	-0.3	37.8	276.2	238.4	23.9	18.2	-5.7	29.7	63.9	34.2
QC	8.2	11.1	2.8	3.8	4.9	1.1	47.1	-368.0	-415.1	25.6	23.0	-2.6	27.2	48.3	21.1
ON	6.9	9.4	2.5	0.7	-0.9	-1.6	36.4	83.5	47.1	25.2	17.6	-7.6	24.2	48.1	23.9
MB	9.3	11.7	2.3	-0.7	-5.8	-5.2	35.4	385.2	349.8	20.7	14.4	-6.3	22.7	40.6	17.9
SK	7.2	8.3	1.0	-2.7	-1.5	1.3	11.1	119.1	108.0	20.7	15.0	-5.7	22.5	44.8	22.3
AB	6.9	8.8	1.9	-5.6	-5.1	0.5	1.1	323.3	322.2	20.1	15.4	-4.7	17.1	36.4	19.3
CB	7.4	9.1	1.7	0.7	0.2	-0.5	7.4	73.3	65.9	24.2	24.3	0.1	26.5	47.8	21.3

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget (2017), *Rapport sur la viabilité financière de 2017*, Ottawa ; calculs de l'OCDE.

Tableau 11. Facteurs liés aux différences de pressions à long terme sur les dépenses entre les provinces

	Coefficients de corrélation					
	Dépenses de santé en % du PIB	Taux de dépendance économique	Part du TCS dans les dépenses de santé	Solde primaire en % du PIB	Écart budgétaire en % du PIB de 2016	Dette nette en % du PIB
Dépenses de santé en % du PIB	1.0					
Taux de dépendance économique	0.9	1.0				
Part du TCS dans les dépenses de santé	-0.6	-0.6	1.0			
Solde primaire en % du PIB	-0.6	-0.3	0.6	1.0		
Écart budgétaire en % du PIB de 2016	0.2	0.3	-0.5	-0.3	1.0	
Dette nette en % du PIB	0.4	0.6	-0.6	-0.3	0.9	1.0

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget (2017), *Rapport sur la viabilité financière de 2017*, Ottawa ; calculs de l'OCDE.

Le DPB (2018_[33]) estime que si le TCS progressait parallèlement aux dépenses de santé anticipées dans chaque province et dans les territoires (pris dans leur ensemble), l'écart budgétaire fédéral se détériorerait de 0.3 point et l'écart budgétaire infranational s'améliorerait d'autant. Entre les provinces et les territoires, cette amélioration varierait de 0.1 point en Colombie-Britannique à 0.7 point à Terre-Neuve-et-Labrador et sur l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce scénario, le gouvernement fédéral continuerait d'enregistrer

un écart budgétaire négatif substantiel (les impôts et taxes étant supérieurs au niveau nécessaire pour financer les dépenses et stabiliser le ratio dette/PIB), alors que la plupart des administrations infranationales conserveraient des écarts positifs, bien que moins élevés à des degrés divers.

Tableau 12. Recommandations antérieures de l'OCDE sur les transferts fédéraux aux provinces et les soins de santé

Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i>
Prendre en compte les différences tenant à la composition de la population des provinces par tranche d'âge lors du calcul des transferts fédéraux aux provinces.	Aucune mesure n'a été prise.
Supprimer la non-participation à la dépense des patients pour les services essentiels en imposant un ticket modérateur et des franchises.	Aucune mesure n'a été prise.
Clarifier la Loi canadienne sur la santé pour faciliter l'entrée du secteur privé dans les services hospitaliers et des contrats mixtes public/privé pour les médecins.	Aucune mesure n'a été prise.
Remplacer la budgétisation sur la base des coûts historiques des régies régionales de la santé (RRS) par un système de financement reposant sur une formule.	Aucune mesure n'a été prise.
Déléguer aux RRS les budgets intégrés pour les services hospitaliers, médicaux et pharmaceutiques.	Aucune mesure n'a été prise.
Accroître le recours à la capitation ou au salaire pour la rémunération des médecins et confier aux RRS le soin de réglementer les honoraires.	Aucune mesure n'a été prise.
S'orienter vers des budgets basés sur l'activité pour le financement des hôpitaux, en passant contrat avec des hôpitaux privés et publics sur un pied d'égalité. Ajuster à la hausse les plafonds budgétaires généraux pour récompenser l'efficacité.	Les trois plus grandes provinces (l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique), qui représentent plus de 2/3 de la population, ont adopté un système de financement par activité pour les hôpitaux ou annoncé leur intention de le faire.
Revoir les prestations publiques de base et y inclure les produits pharmaceutiques essentiels et, éventuellement, les soins à domicile et une sélection de thérapies et de soins infirmiers.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2018, les enfants et les jeunes de moins de 25 ans bénéficient, dans l'Ontario, de la gratuité des médicaments délivrés sur ordonnance, quel que soit leur revenu familial. Dans le cadre du budget fédéral de 2018, le gouvernement a annoncé la création d'un Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national. Le gouvernement de l'Ontario a annoncé dans son budget 2018 que son régime d'assurance-médicaments, qui bénéficie actuellement aux moins de 25 ans, sera élargi aux personnes de 65 ans et plus à partir d'août 2019.
Réglementer l'assurance-maladie privée pour empêcher l'anti-sélection, et supprimer l'exonération fiscale de la couverture de l'assurance-maladie complémentaire payée par l'employeur.	Aucune mesure n'a été prise.

Il existe encore d'énormes possibilités de mettre en œuvre les recommandations des *Études* antérieures de façon à réduire les coûts en stimulant l'efficacité du système de santé (tableau 12). Selon une analyse récente de l'une de ces recommandations – revoir le régime public d'assurance-maladie de base pour intégrer les produits pharmaceutiques essentiels – il est possible de réaliser des gains conséquents en termes d'économies et d'équité, même si ceux-ci profiteront davantage aux ménages qu'aux autorités (encadré 3). Le gouvernement fédéral a annoncé récemment la création d'un Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national, et le gouvernement de l'Ontario a indiqué que son régime d'assurance-médicaments pour les jeunes serait élargi aux seniors à partir d'août 2019. Le gouvernement fédéral travaille aussi avec les autorités des provinces, par l'intermédiaire de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, à la négociation d'une baisse des prix des médicaments délivrés sur ordonnance.

Encadré 3. Vers un programme national d'assurance-médicaments

Les coûts des soins de santé pourraient être réduits en élargissant l'accès aux produits pharmaceutiques subventionnés par l'État. En dehors du Québec, les programmes publics d'assurance-médicaments sont limités aux seniors et aux personnes à bas revenu et, depuis janvier 2018 dans l'Ontario, aux enfants et aux jeunes. Le Bureau du directeur parlementaire du budget (2017_[34]) estime que si un programme d'assurance-médicaments national universel avait existé au cours de l'exercice 2015-16, les dépenses pharmaceutiques prises en charge auraient été inférieures de 4.2 milliards CAD (soit 17 %) (tableau 13). Les économies seraient venues pour l'essentiel de l'existence d'un acheteur unique et de l'application universelle de la substitution par des médicaments génériques ; les économies pouvant découler du passage d'un grand nombre d'administrateurs des demandes de remboursement à un administrateur unique n'ont pas été prises en compte. En prenant en considération les tickets modérateurs nets et les dépenses de médicaments fédérales existant pour certains groupes de la population et en partant de l'hypothèse d'une diminution du Transfert canadien en matière de santé grâce aux économies réalisées par les provinces et les territoires, les cotisations de sécurité sociale devraient augmenter de 8.0 milliards CAD pour couvrir ces dépenses fédérales. Dans ce scénario, l'ensemble des économies nationales seraient affectées aux ménages à long terme. Une telle réforme entraînerait aussi une forte réduction de la part des Canadiens (12 %) qui sont dans l'impossibilité de se procurer les médicaments nécessaires en raison de leur coût. Le système d'assurance-médicaments public-privé mis en place au Québec a aussi élargi l'accès aux médicaments, mais sans réduire les dépenses de médicaments financées par le contribuable et il a considérablement accru les dépenses des employeurs et des ménages (Morgan et al., 2017_[35]).

Tableau 13. Scénario de référence à long terme des administrations provinciales

	Milliards CAD, exercice 2015-16
Dépenses pharmaceutiques admissibles	24.6
<i>dont</i>	
Administrations	11.9
Régimes d'assurance privés	9.0
Patients	3.6
Régime identique, plan national d'assurance-médicaments	20.4
Économies au niveau national	4.2
Coût du plan national d'assurance-médicaments de régie fédérale	
Coût brut	20.4
Programmes existant pour des groupes donnés	0.6
Tickets modérateurs nets	0.4
Coût net	19.3
<i>Moins</i>	
Économies provinciales/territoriales	11.3
Hausse requise des cotisations de sécurité sociale	8.0
Économies du secteur privé	
Régimes d'assurance privés	9.0
Patients	3.6
Tickets modérateurs nets pour le programme national	-0.4
Hausse des cotisations de sécurité sociale	-8.0
Économies totales du secteur privé	4.2

Source : Directeur parlementaire du budget (2017), *Coût d'un programme national d'assurance-médicaments de régie fédérale*, Ottawa ; calculs de l'OCDE.

Concernant la dernière partie du secteur public – les régimes de retraite généraux par capitalisation du deuxième pilier (le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ)) –, le DPB (2017_[32]) fournit un certain nombre d'analyses de sensibilité qui étayent la conclusion qualitative selon laquelle ces régimes sont viables (graphique 18, partie A). Toutefois, le DPB (2017_[32]) n'analyse pas le risque que les rendements des actions, qui représentent 85 % du portefeuille de référence de type « parité de risque », puissent être inférieurs aux prévisions, les valorisations actuelles étant élevées. Si les rendements des actions étaient inférieurs de 0.75 point, on constaterait un déficit de 0.1 % du PIB (ce qui équivaut à 4.3 % des cotisations annuelles). Cela dit, l'Actuaire en chef a réalisé des analyses de sensibilité approfondies du taux de rendement utilisé pour évaluer la viabilité du RPC sur les 75 prochaines années.

Inclusivité pour les femmes, les jeunes et les seniors

Il est possible d'accroître très nettement l'inclusivité pour les femmes, les jeunes et les seniors grâce à des mesures destinées à améliorer leur situation sur le marché du travail (chapitre 1). Accroître l'inclusion des peuples autochtones du Canada sur le marché du travail permettrait aussi de stimuler le taux d'activité et le bien-être (encadré 4).

Encadré 4. Concrétiser le potentiel de main-d'œuvre et améliorer le bien-être des peuples autochtones

Les résultats socio-économiques des populations autochtones sont plus mauvais, en moyenne, que ceux des autres Canadiens au regard de plusieurs critères (tableau 14). L'ampleur des inégalités varie selon les groupes autochtones : l'écart avec l'espérance de vie des non-autochtones s'échelonne de cinq ans environ (Premières Nations et Métis) à plus de dix ans (Inuit) (Administrateur en chef de la santé publique, 2016_[36]), tandis que la perte de revenu médian après impôts atteint 32 % pour les Premières Nations, 24 % pour les Inuit et 7% pour les Métis (Statistique Canada, 2017_[37]). Le potentiel relatif de main-d'œuvre jeune et inexploité des populations autochtones du Canada représente une opportunité, car selon les estimations, un cinquième de la croissance de la main-d'œuvre sur les 20 prochaines années devrait venir de ces populations autochtones dans l'hypothèse d'une disparition de l'écart de taux d'activité avec les autres Canadiens (Drummond et al., 2013_[38]).

Comme on l'a souligné dans l'*Étude* de 2016, le gouvernement fédéral a fait à juste titre de l'amélioration des résultats des peuples autochtones une priorité. Une enveloppe supplémentaire de près de 5 milliards CAD sur cinq ans a été dégagée sur le budget de 2018 pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones, et principalement le développement des compétences, la santé, le logement, et les services à l'enfance et aux familles. Il est important d'introduire d'emblée des mécanismes d'évaluation des programmes pour s'assurer que de réels progrès sont accomplis, notamment si les interventions sont conçues pour rendre les évaluations ultérieures aussi simples que possible grâce à l'identification de groupes témoins. Un examen concordant des stratégies pour l'emploi et les compétences destinées aux Autochtones préconise de poursuivre les travaux consacrés à une meilleure concordance des programmes fédéraux et provinciaux relatifs au marché du travail pour les Autochtones, de rechercher les possibilités d'améliorer les compétences des Autochtones grâce à des programmes ciblés d'expérience professionnelle, et d'étudier les moyens d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur pour soutenir les étudiants autochtones et développer l'emploi dans les secteurs à forte intensité de savoir (OCDE, 2018 à paraître_[39]).

Tableau 14. Exemples de résultats socio-économiques pour les peuples autochtones canadiens, 2016

	Peuples autochtones	Autres
Nombre en millions (en %)	1.67 (4.3 %)	
<i>Pour mémoire</i> Aborigènes en Australie	0.65 (2.8 %)	
<i>Pour mémoire</i> Maori en Nouvelle-Zélande	0.72 (15.4 %)	
Démographie		
Âge moyen (en années)	32.1	40.9
% des moins de 25 ans	43.7	29.2
Conditions de logement		
% de personnes vivant dans des logements bondés	18.3	8.5
% de personnes vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures	19.4	6.0
Formation		
% de personnes sans diplôme secondaire	25.6	10.8
Emploi		
% des 25-54 ans ayant un emploi (2017)	70.3	82.7
Revenu		
Revenu médian après impôts (en CAD)	24 277	31 144
Santé (moyenne 2011-14)		
% des 25-44 ans s'estimant en très bonne ou en excellente santé	51.5	67.0
% de fumeurs quotidiens	36.1	16.7
% de grands consommateurs d'alcool	31.1	24.0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016 ; Statistique Canada, Enquête sur la population active ; Statistique Canada, Profil d'indicateur de la santé, par identité autochtone, groupe d'âge et sexe, tableau 105-0512.

Des nouvelles mesures s'imposent pour resserrer l'écart de salaire entre les hommes et les femmes

En 2016, l'écart annuel total de 18 % de la rémunération hommes-femmes travaillant à temps plein est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE et s'explique par une large différence du nombre d'heures travaillées entre les hommes et les femmes, elle-même imputable, en partie, au taux d'activité des femmes au Canada, supérieur à la moyenne de l'OCDE (voir chapitre 1). Le salaire horaire des femmes travaillant à temps plein est inférieur de 12 % à celui des hommes. Un tiers de cet écart environ est dû à des différences dans les caractéristiques observables comme la formation, la profession ou le secteur d'activité (Schirle, 2015_[40]). La sous-représentation des femmes aux postes de gestion et de direction les mieux rémunérés concourt également à cet écart salarial, en raison notamment des difficultés qu'éprouvent les mères à concilier responsabilités professionnelles et familiales lorsqu'elles sont au sommet de l'échelle (Fortin, Bell and Böhm, 2017_[41]).

Offrir un meilleur accès à un service d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) abordable et de qualité constitue le meilleur moyen de remédier à l'important écart salarial hommes-femmes et de stimuler l'activité de ces dernières. À peine plus de la moitié de la perte de rémunération subie par les mères canadiennes peut s'expliquer par un nombre moins élevé d'années d'expérience professionnelle et par un plus grand nombre d'heures consacrées au travail non rémunéré (Vincent, 2013_[42]). L'expérience du Québec en matière d'accueil des enfants à faible coût conforte les éléments démontrant, à

l'échelle internationale, que l'existence de dispositifs d'EAJE abordables favorise l'activité des femmes, et qu'ils suffisent à largement compenser le coût budgétaire de départ, selon une étude (Fortin, Godbout and St-Cerny, 2013^[7]). L'EAJE est important également pour le développement des enfants : des études internationales, des évaluations des programmes et des mesures de la qualité ont montré à plusieurs reprises que l'accès à des programmes d'EAJE produit des effets positifs sur le bien-être, l'apprentissage et le développement des enfants (OCDE, 2017^[43]). La qualité de l'accueil est déterminante, toutefois, car les services d'EAJE de piètre qualité peuvent nuire au développement et à l'apprentissage. Les résultats obtenus au Québec témoignent de l'importance de la qualité de l'accueil des enfants, les garderies publiques de qualité ayant amélioré le développement cognitif et comportemental alors même que ce dernier était abaissé par les services d'accueil de moindre qualité de certains prestataires. Les initiatives récemment menées aux niveaux fédéral et provincial pour stimuler l'EAJE sont prometteuses, mais il faut aller encore plus loin, des estimations internationales montrant qu'il est possible d'accroître sensiblement l'emploi des femmes en augmentant les dépenses consacrées à l'EAJE pour les faire coïncider avec celles des grands pays de l'OCDE. On trouvera à l'encadré 5 des estimations indicatives de l'impact à long terme de ces mesures et d'autres réformes structurelles examinées dans la présente *Étude* sur le PIB par habitant.

À mesure que les systèmes d'EAJE se développent au Canada, la qualité devrait être considérée comme une priorité afin que les avantages liés au développement de l'enfant puissent se concrétiser. Les capacités de contrôle des autorités de réglementation doivent être développées parallèlement aux services proposés, en particulier pour la garde au sein d'une famille hôte (par opposition aux centres d'accueil). Les données et le suivi peuvent constituer de puissants leviers pour favoriser la qualité des dispositifs d'EAJE, la mise en place de systèmes d'amélioration des évaluations et du suivi de la qualité étant associée, à l'échelle internationale, à une meilleure interaction entre le personnel et les enfants (OCDE, 2018^[44]). La formation des professionnels est aussi décisive. Établir un lien entre l'évaluation des enseignants et les décisions concernant la formation, comme c'est le cas en Corée, permet d'encourager utilement le développement professionnel, la formation continue apparaissant comme un facteur clé de l'obtention de meilleurs résultats en termes de développement de l'enfant et d'apprentissage.

Encourager les pères de famille à prendre plus souvent un congé parental contribuerait aussi à réduire l'écart de salaire entre les hommes et les femmes. Le gouvernement fédéral a annoncé que cinq semaines supplémentaires (ou huit semaines avec des prestations moins élevées) seraient accordées au deuxième parent au titre du congé parental non transférable sur son budget de 2018, ce qui, au fil du temps, devrait atténuer la différence importante existant entre les hommes et les femmes quant au temps consacré aux enfants (graphique 19). Les pères qui prennent un congé jouent généralement un rôle actif auprès des enfants dès le départ et même après leur retour au travail, et les différences hommes-femmes dans le temps consacré au travail rémunéré sont moindres dans les pays où de telles différences dans le temps consacré au travail non rémunéré sont moins élevées. La prise des congés paternité devrait être favorisée en communiquant des informations, en montrant l'exemple dans le secteur public et, si nécessaire, en relevant les taux de rémunération des prestations parentales. Une modification du congé parental, introduite en 2017, permettant d'allonger sa durée à 18 semaines moyennant un taux de remplacement réduit, soit 33 %, se révèle moins positive, puisque selon toutes probabilités, seules les personnes aisées peuvent se permettre une telle perte de revenus, et cela risque de réduire la participation de certaines femmes au marché du travail.

Encadré 5. Simulation de l'impact potentiel des réformes structurelles

L'impact potentiel d'une partie des réformes structurelles proposées dans la présente *Étude* et dans celle de 2016 peut être évalué à l'aide de simulations fondées sur les liens historiques entre les réformes et la croissance dans les pays de l'OCDE. Les simulations faisant abstraction des informations détaillées contenues dans les recommandations et ne rendant pas compte des dispositifs institutionnels propres au Canada, les estimations doivent être considérées comme étant purement indicatives. Les changements de politique supposés (tableau 15) sont basés sur une comparaison des caractéristiques actuelles de l'action publique au Canada et de celles des grands pays de l'OCDE.

Tableau 15. Impact potentiel des réformes structurelles sur le PIB par habitant au bout de 10 ans

	Variation du PIB par habitant	Impact sur les composantes de l'offre		
		Productivité multifactorielle	Ratio capital/travail	Taux d'emploi
	En %	En %	En %	Points de %
Réglementation des marchés de produits				
(1) Libéraliser la production et la distribution de l'électricité	0.5	0.4	0.1	0.1
Politiques du marché du travail				
(2) Accroître les dépenses efficaces consacrées aux mesures actives du marché du travail	0.5	0.2		0.2
(3) Accroître les aides publiques à la garde d'enfants	1.0			0.7
(4) Relever l'âge de la retraite	0.2			0.2
Total	2.3			

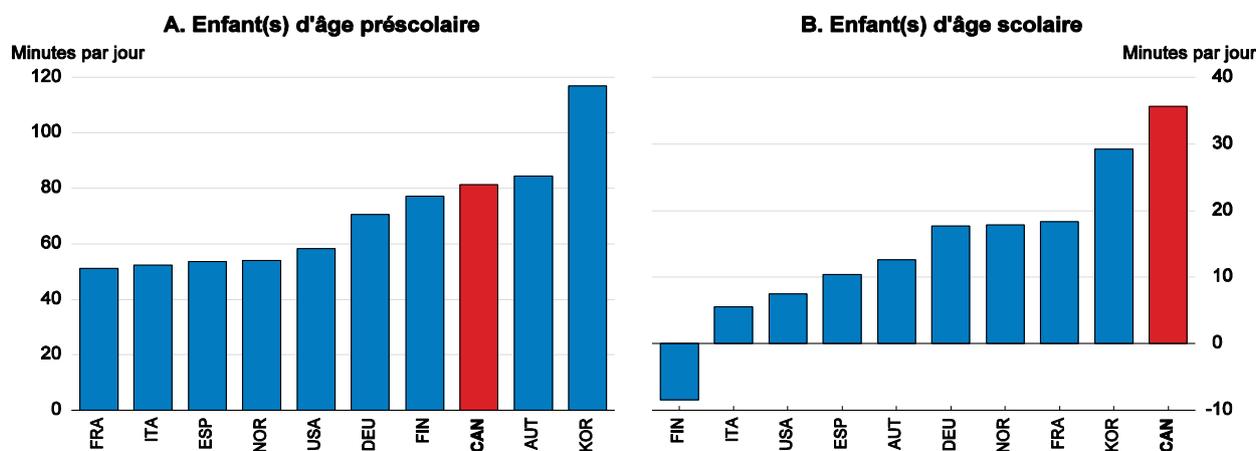
Note : Les changements de politique indicatifs supposés pour chaque mesure sont les suivants : (1) L'indicateur de l'OCDE de la réglementation des marchés de l'énergie, des transports et des télécommunications est ramené de 1.72 à 1.56 en réduisant l'intégration verticale et en intensifiant la concurrence ; (2) les dépenses consacrées aux mesures actives du marché du travail, par travailleur au chômage, en pourcentage du PIB par habitant sont portées de 5.9 % à 8.9 %, réduisant ainsi de moitié l'écart avec la médiane de l'OCDE, qui s'élève à 11.8 % ; (3) les aides publiques à la garde d'enfants sont portées de quelque 0.6 % du PIB à 1.1 % du PIB, correspondant ainsi aux dépenses de la province du Québec et au 80^e centile des 20 pays de l'OCDE inclus dans l'analyse du graphique 1.8 du chapitre 1 ; et (4) l'âge légal de la retraite est repoussé d'un an.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur B. Egert et P. Gal (2017), « The Quantification of Structural Reforms in OECD Countries: A New Framework », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1354.

Le gouvernement fédéral a également l'intention d'introduire une loi sur l'égalité salariale pour ses fonctionnaires, les travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale et les employés des soumissionnaires à un marché public supérieur à 1 million CAD. En dépit de l'intérêt de cet objectif, dans la pratique, il est difficile d'évaluer avec objectivité la valeur des différents types de professions, et des dispositifs provinciaux analogues ont connu des succès contrastés. Le gouvernement fédéral soumet en outre tous les changements de politique à un nouveau « cadre des résultats relatifs aux sexes » et il va imposer par la loi une analyse comparative hommes-femmes des futurs budgets. Il a donc demandé à Statistique Canada de générer les données correspondantes.

Graphique 19. Les hommes canadiens consacrent moins de temps aux enfants que leurs conjointes¹

Écart dans le temps consacré aux enfants, par âge du plus jeune enfant, en minutes par jour



1. Les données concernent les couples qui vivent ensemble (mariés ou non), dont la femme est âgée de 25 à 45 ans. Les retraités et les étudiants sont exclus. Les données sont limitées aux « aidants », c'est-à-dire aux mères et aux pères qui se chargent d'au moins une activité de soin aux enfants pendant une journée du journal d'emploi du temps.

Source : OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : un combat difficile*, graphique 15.2.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781328>

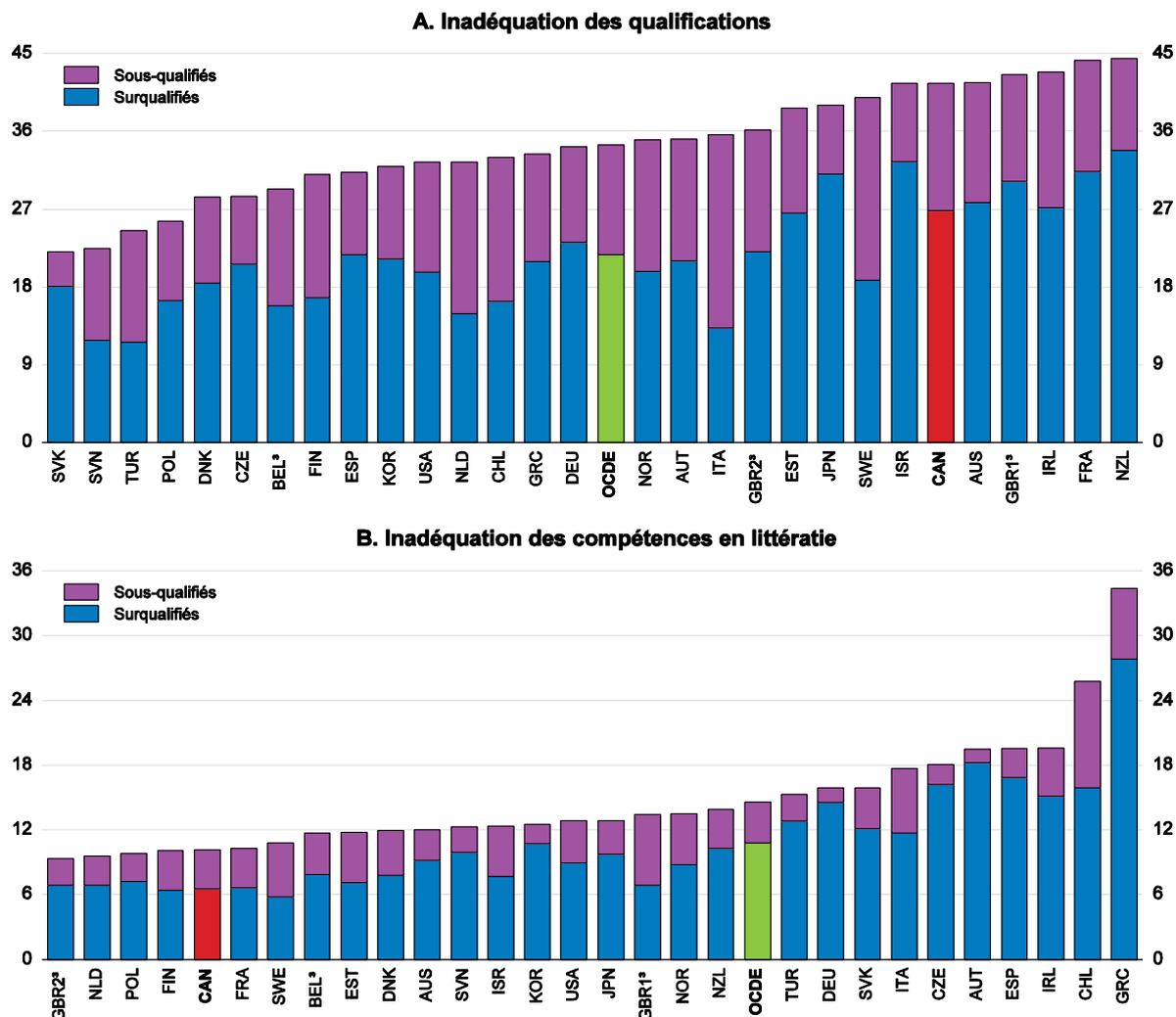
Améliorer les informations sur le marché du travail et le développement des compétences favoriserait l'inclusivité parmi les jeunes Canadiens

La fragmentation des informations sur le marché du travail a contribué à une forte inadéquation des qualifications (graphique 20), une situation qui risque de se détériorer en raison de la rapide évolution des besoins futurs de main-d'œuvre. Les objectifs de plusieurs nouvelles initiatives fédérales et provinciales visant à améliorer les informations sur le marché du travail devraient être clairement définis pour éviter tout doublon ou chevauchement. Le Conseil de l'information du marché du travail, organisme transversal créé en avril 2017, devrait, avec le soutien plein et entier des provinces et territoires, s'appuyer sur le site web du Guichet-Emplois national pour fournir des informations détaillées et cohérentes à l'échelle nationale sur le nombre d'étudiants, ainsi qu'un retour d'informations sur la qualité des cursus et dresser un bilan détaillé de la situation sur le marché du travail pour des cursus et des établissements précis.

Le développement des compétences devrait constituer une priorité pour favoriser la capacité d'adaptation à l'évolution future des besoins du marché du travail et enrayer le recul des compétences parmi les jeunes et la faible croissance des salaires chez les hommes jeunes qui ont un faible niveau d'éducation. Les compétences des jeunes Canadiens en sciences, en littérature et en numératie sont généralement solides, mais le niveau a baissé dernièrement parmi les 16-24 ans (Mahboubi, 2017^[45]). Le développement des compétences devrait continuer de se faire par le biais de l'instruction scolaire et des programmes de formation des adultes, en ciblant tout particulièrement les jeunes issus de milieux défavorisés.

Graphique 20. L'inadéquation des qualifications¹ est importante

Pourcentage de travailleurs en situation d'inadéquation, selon le type d'inadéquation, 2012 et 2015²



1. Il y a inadéquation des qualifications lorsqu'un travailleur possède un niveau de qualification plus élevé ou moins élevé que celui requis pour le poste. L'inadéquation de compétences survient lorsque les compétences d'un travailleur sont supérieures au 90^e centile ou inférieures au 10^e centile de travailleurs qui déclarent disposer de compétences bien adaptées.

2. Les données se réfèrent à 2012 pour les pays ayant participé à la première vague de l'Évaluation des compétences des adultes : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède. Les données se réfèrent à 2015 pour les pays ayant participé à la deuxième vague de l'Évaluation : Chili, Grèce, Israël, Nouvelle-Zélande, Slovaquie et Turquie.

3. Les données pour la Belgique correspondent à la Flandre et celles du Royaume-Uni à l'Angleterre (GBR1) et à l'Irlande du Nord (GBR2).

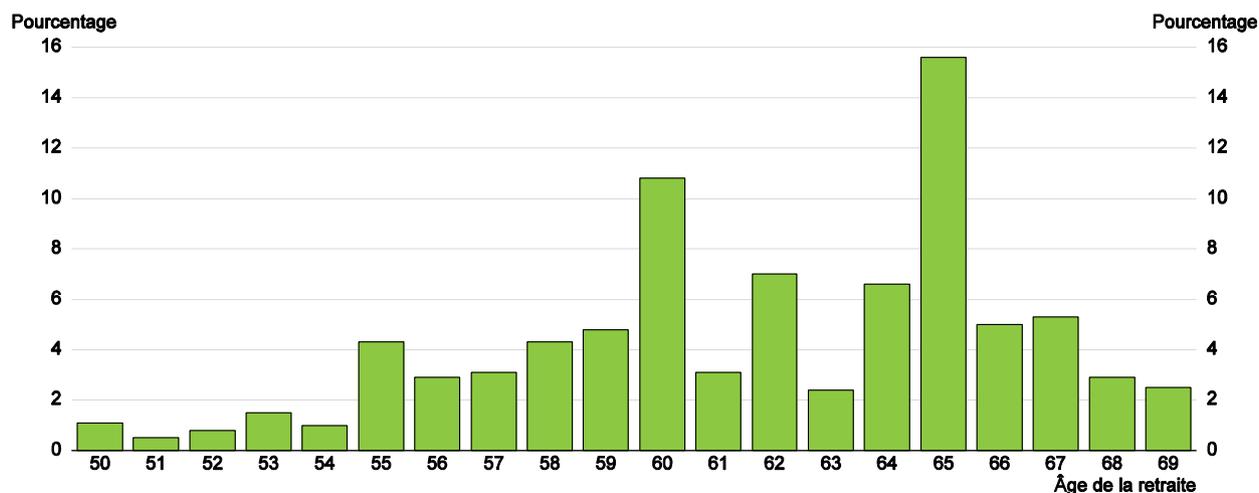
Source : OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, annexe A, tableaux du chapitre 5 - tableau A5.7 ; base de données de l'OCDE sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), (2012 et 2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781347>

Le recul de l'âge de la retraite devrait être soutenu par des mesures de nature à promouvoir les compétences et la fidélisation des travailleurs plus âgés

Le taux d'emploi des Canadiens âgés de 55 ans et plus est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE, et il peut être sensiblement amélioré par rapport aux pays les mieux classés de l'Organisation, comme l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Le relèvement de l'âge normal de la retraite augmenterait l'emploi des Canadiens plus âgés qui choisissent de travailler plus longtemps, stimulant ainsi la croissance et les revenus de ces derniers, tout en dégageant des économies budgétaires. L'espérance de vie à 65 ans a augmenté de plus de 3½ ans sur les 30 dernières années et elle devrait progresser encore de 2½ ans d'ici 2050 (Bureau de l'actuaire en chef, 2017^[46]). À mesure que la durée de vie s'allonge, le recul de l'âge effectif de la retraite est limité par la concentration des départs en retraite autour de 60 et 65 ans, soit les âges respectifs d'ouverture des droits aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et aux retraites de base des régimes généraux (graphique 21). Indexer l'âge de l'ouverture des droits sur l'espérance de vie, comme l'ont fait d'autres pays de l'OCDE, permettrait de modifier progressivement les normes sociales relatives à l'âge de la retraite tout en dépolitisant les décisions futures sur l'admission au bénéfice des prestations de retraite. L'indexation peut être incomplète, par exemple en déterminant la proportion de la durée de vie moyenne passée à la retraite. Il faudrait également adapter les règles conditionnées à l'âge de la retraite (notamment de la fiscalité) en fonction d'une ouverture ultérieure des droits à pensions.

Graphique 21. La répartition de l'âge de la retraite était concentrée autour de 60 et 65 ans en 2014



Source : Finances Canada.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781366>

Il convient d'effectuer un suivi des répercussions du report de l'âge de la retraite sur les catégories socio-économiques inférieures, celles-ci pouvant éprouver des difficultés à travailler plus longtemps et ayant souvent une espérance de vie moins élevée. En particulier, les travailleurs manuels peuvent être physiquement incapables de travailler plus longtemps. Ce phénomène devrait s'atténuer grâce à de nouvelles avancées de l'automatisation et de la mécanisation, mais il faut s'assurer que les travailleurs âgés défavorisés bénéficient des possibilités de reconversion et d'emploi, ainsi que d'un filet

de sécurité approprié notamment sous la forme d'une pension d'invalidité. En termes de distribution des revenus, même si le fait de repousser l'âge de la retraite tend à accroître les inégalités en termes de retraite totale entre les hauts et les bas revenus (en raison des différences d'espérance de vie), cet impact est modéré lorsqu'il s'accompagne d'une augmentation de l'espérance de vie (OCDE, 2017_[47]). Heureusement au Canada, contrairement aux États-Unis, les augmentations récentes de l'espérance de vie à l'âge de 65 ans ont été plus élevées pour les personnes à faible revenu.

Les gouvernements peuvent aider ceux qui choisissent de travailler plus longtemps en favorisant l'apprentissage tout au long de la vie et la flexibilité de l'organisation du travail pour les seniors. La numératie, la littératie et les compétences numériques sont solides chez les Canadiens de 55 à 64 ans et diminuent moins d'un groupe d'âge à l'autre que dans la plupart des pays de l'OCDE, mais les compétences numériques restent nettement plus développées chez les plus jeunes (OCDE, 2016_[48]). Dans l'ensemble, la participation des Canadiens aux dispositifs de formation des adultes est aussi supérieure à la moyenne, mais elle faiblit avec l'âge et elle est nettement moins forte chez ceux qui ont une faible maîtrise de la lecture et de l'écriture (OCDE, 2017_[49]). Les mesures destinées à accroître l'apprentissage tout au long de la vie, comme l'initiative Action compétences annoncée récemment, devraient donc principalement veiller à ce que les moins compétents aient accès à des possibilités de formation suffisantes, notamment à l'heure où les compétences numériques gagnent en importance. La législation sur la lutte contre les discriminations et les campagnes d'information sur les avantages potentiels des travailleurs expérimentés pour les employeurs contribuent également à soutenir la demande en faveur des travailleurs plus âgés. Il faudrait supprimer les taux effectifs d'imposition proches ou supérieurs à 100 % pour les revenus tirés d'une activité salariée par les seniors à faible revenu, en réformant les dispositions des mécanismes provinciaux de supplément de revenu en matière de dégressivité, même si les gains sur le marché du travail seront limités, compte tenu du nombre restreint de personnes concernées et de leurs faibles liens avec le marché du travail.

De nouvelles hausses des retraites de base permettraient d'atténuer la pauvreté des personnes âgées

Le taux de pauvreté relatif des Canadiens de plus de 65 ans est faible par rapport aux autres pays, mais il a quasiment triplé depuis le milieu des années 1990, notamment parce que les retraites minimum des régimes généraux (indexées sur l'IPC) n'ont pas progressé au même rythme que le salaire médian (Shillington, 2016_[50]). Ce sont les bas revenus qui seront les plus durement touchés par de nouvelles baisses des taux de remplacement des retraites publiques. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que les fruits de la croissance économique sont partagés avec les seniors à faible revenu grâce à de véritables augmentations des prestations de retraite, à travers de nouvelles hausses *ad hoc* ou une indexation plus généreuse.

Les initiatives destinées à protéger les retraites en cas d'insolvabilité devraient éviter de dresser des obstacles à la réaffectation du capital

Certains seniors ont connu des situations difficiles car les déficits des plans à prestations définies, à l'inverse des cotisations de retraite dues, ne sont pas considérés comme ayant la priorité sur les créanciers en cas d'insolvabilité. Ce problème pourrait être atténué par des règles de capitalisation strictes pour les engagements des plans de retraite (comme c'est le cas aux Pays-Bas) et/ou des dispositifs de garantie des retraites financés par l'État

(comme en Ontario et dans plusieurs pays de l'OCDE, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Australie). On pourrait aussi accorder une priorité plus grande aux déficits des plans de retraite dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité (ainsi que le proposent deux projets de loi présentés par des députés devant le Parlement canadien), mais il faut tenir compte du risque que la restriction de l'offre de crédit aux régimes de retraite ne rende trop coûteuse la gestion des plans à prestations définies. En tout état de cause, il convient d'éviter les obstacles aux restructurations ou à la sortie des entreprises, car ils empêcheraient toute réaffectation efficiente du capital et donc une croissance de la productivité à plus long terme (Adalet McGowan, Andrews and Millot, 2017^[51]).

Une meilleure gestion des soins de longue durée s'impose pour raccourcir les listes d'attente

Dans une enquête menée récemment auprès des Canadiens ayant besoin d'aide dans leurs activités quotidiennes régulières, 19 % des répondants n'ont pas reçu l'assistance requise en raison de son coût, contre 2 à 10 % dans la plupart des pays hors Amérique du Nord (Osborn et al., 2017^[52]). Les lits d'hôpital de soins intensifs sont occupés à hauteur de 15 % par des personnes qui seraient mieux ou qui préféreraient être chez elles ou dans des établissements communautaires. Une insuffisance de la prise en charge par des professionnels fait peser de lourdes contraintes sur les aidants, dont la majorité sont des femmes. Il est possible de revoir la contribution des utilisateurs pour financer le développement des soins de longue durée, car seules deux provinces tiennent actuellement compte des biens des patients pour évaluer leur solvabilité.

Politique d'immigration

La politique d'immigration a des objectifs économiques, sociaux et humanitaires

La politique d'immigration du Canada ambitionne de favoriser le développement économique par la sélection d'immigrants à fort capital humain, de regrouper les familles, mais aussi de réagir aux crises qui éclatent à l'étranger et de protéger les populations en danger (IRCC, 2017^[53]). Le gouvernement fédéral fixe des cibles annuelles d'émission de visas de résident permanent en fonction de la répartition et du rythme de l'immigration les plus susceptibles de contribuer à la satisfaction de ces objectifs. Les demandeurs de la catégorie de l'immigration économique sélectionnés pour leurs compétences, ainsi que leurs conjoints et leurs enfants à charge, constituent de loin la plus grande catégorie d'immigrants (57 %, dont deux tiers correspondent aux conjoints et aux enfants à charge), suivie par les catégories du regroupement familial (28 %), des réfugiés et des circonstances d'ordre humanitaire (15 %) (tableau 16). La proportion d'immigrants de la catégorie économique dans le total a sensiblement augmenté depuis le début des années 1990 et compte aujourd'hui parmi les plus larges des pays de l'OCDE (graphiques 22 et 23). Outre les avantages économiques et sociaux résultant des objectifs ci-dessus, la politique d'immigration accroît le bien-être en enrichissant la diversité culturelle et l'éventail de biens et services disponibles. En contribuant à une meilleure connaissance des diverses cultures, elle est aussi susceptible d'améliorer les relations internationales.

Le système d'immigration du Canada est administré efficacement. Les résultats sont suivis et les politiques sont ajustées en conséquence, pour veiller à la satisfaction des objectifs fixés. L'immigration est devenue la source principale de croissance démographique, portant la proportion d'immigrants dans la population à un niveau peu

dépassé dans la zone OCDE (graphique 24, parties A et B). Elle a contribué au relèvement du niveau d'études de la population d'âge actif (partie C), enrichi la diversité culturelle du pays (partie D), et contribué au développement des grandes villes (partie E), réalisant ainsi des économies d'agglomération. À en juger par divers indicateurs, les immigrants et leurs enfants sont mieux intégrés au Canada que dans bon nombre d'autres pays (OCDE; Union européenne, 2015^[54]). Les enfants d'immigrants réussissent leurs études. Leurs résultats au PISA sont au même niveau que ceux des enfants non immigrants (graphique 25), et leur niveau d'études est supérieur (Picot and Sweetman, 2012^[55]). S'agissant de la population adulte, les immigrants arrivés au Canada alors qu'ils avaient moins de 10 ans, ou nés au Canada et ayant au moins un parent né à l'étranger, gagnent plus, en moyenne, que leurs homologues nés de parents canadiens, cette différence s'expliquant plus que tout par leur niveau d'études, plus élevé, et par une plus forte propension à vivre dans les grandes agglomérations urbaines, où les salaires sont plus élevés (ibid). Les immigrants sélectionnés pour leurs compétences sont nettement mieux rémunérés que les autres, signe manifeste de l'efficacité de la sélection pour repérer les immigrants les plus susceptibles de réussir leur intégration dans le marché du travail (graphique 26). L'immigration ne semble pas avoir fragilisé la cohésion sociale au Canada, contrairement à de nombreux autres pays (Picot, 2013^[56]).

Tableau 16. Niveaux d'immigration

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Admissions			Cibles		
Économique						
Travailleurs très qualifiés (fédéral) ¹	68 795	59 999	73 700	74 900	81 400	88 000
Aides familiaux ²	27 214	18 481	18 000	17 000	14 000	5 000
Programme des candidats des provinces	44 535	46 169	51 000	55 000	61 000	67 800
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires sélectionnés par le Québec ³	28 787	30 492	29 300	28 900	32 500	32 500
Autres immigrants économiques ⁴	1 036	867	500	1 700	2 700	2 500
Total – Immigration économique	170 367	156 008	172 500	177 500	191 600	195 800
(% total)	62.7	52.6	57.5	57.3	58.1	57.6
Regroupement familial						
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	49 996	60 944	64 000	66 000	68 000	70 000
Parents et grands-parents	15 489	17 039	20 000	20 000	20 500	21 000
Total – Regroupement familial	65 485	77 983	84 000	86 000	88 500	91 000
% total	24.1	26.3	28.0	27.7	26.8	26.8
Réfugiés et personnes protégées, humanitaire et autres	35 969	62 361	43 500	46 500	49 900	53 200
% total	13.2	21.0	14.5	15.0	15.1	15.6
Total	271 821	296 352	300 000	310 000	330 000	340 000

1. Comprend le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la catégorie de l'expérience canadienne.

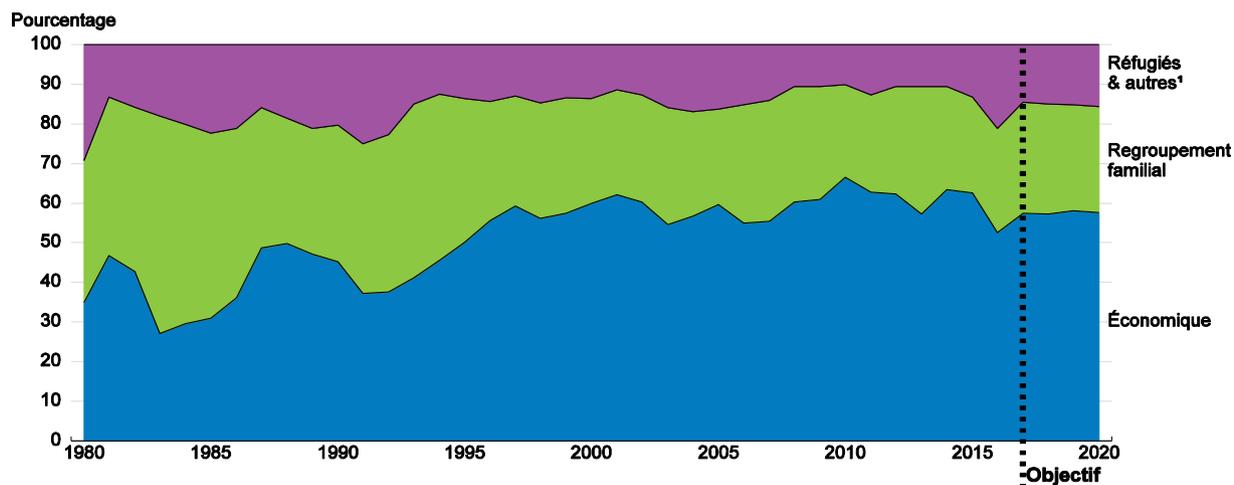
2. Comprend les admissions au titre des catégories « garde d'enfants » et « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés », des programmes pilotes ayant remplacé le Programme des aides familiaux résidents à la fin de 2014.

3. En vertu de l'Accord Canada-Québec de 1991, le Québec a l'entière responsabilité de sélectionner les immigrants qui s'établiront sur son territoire, à l'exception des demandeurs au titre de la catégorie du regroupement familial et des demandeurs d'asile se trouvant au Canada.

4. Comprend le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et le Programme fédéral d'immigration des gens d'affaires.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, (2017), « Avis – Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration pour 2018-2020 » et « Canada's Immigration System and the Points-based Approach for Human Capital ».

Graphique 22. Admissions de résidents permanents et niveaux prévus, par catégories



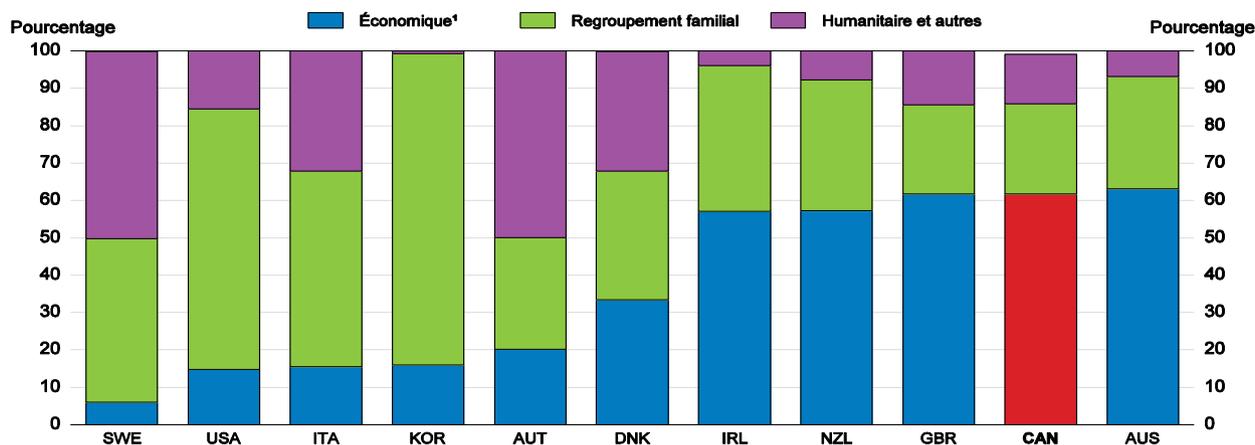
1. Réfugiés et personnes protégées, circonstances d'ordre humanitaire et autres.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), *Faits et chiffres*, diverses années ; IRCC (2017), « Avis – Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration pour 2018-2020 ».

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781385>

Graphique 23. Flux d'immigration permanente, par catégorie

En pourcentage des flux totaux d'immigration hors libre circulation et autres, 2015



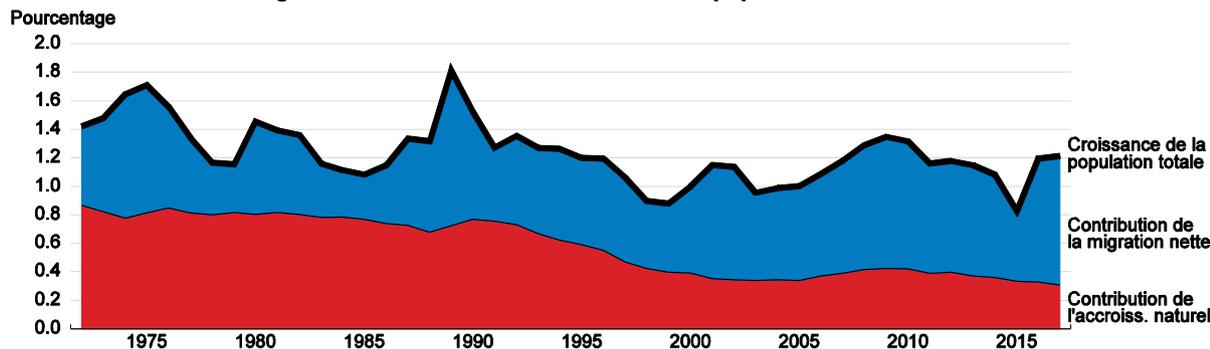
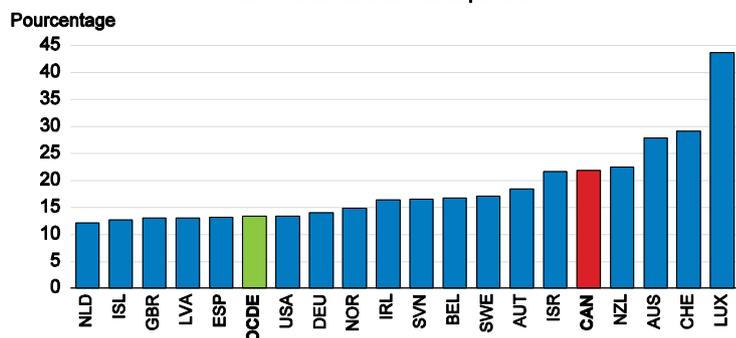
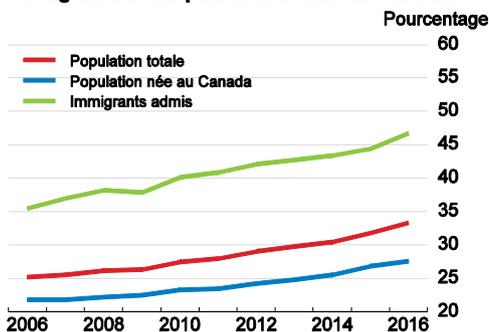
1. Travailleurs immigrants et familles accompagnant les travailleurs.

Source : OCDE (2017), *Perspectives des migrations internationales 2017*, tableau 1.A.2.

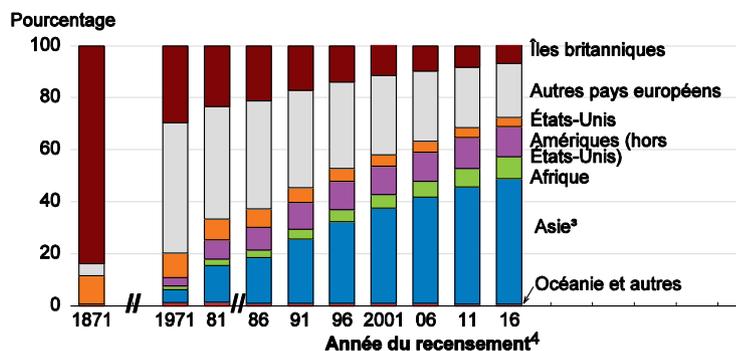
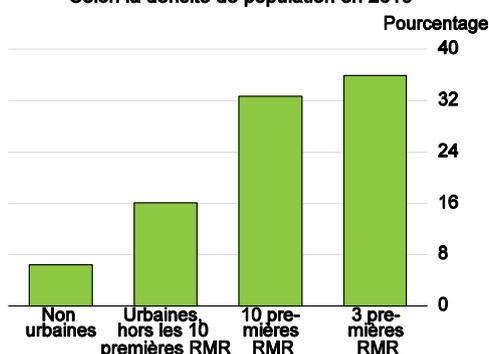
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781404>

Graphique 24. Quelques effets démographiques de l'immigration

A. L'immigration favorise la forte croissance de la population au Canada

B. Part de la population née à l'étranger dans la population totale¹ 2015 ou dernière année disponibleC. Niveau d'études supérieures atteint par les immigrants et les personnes nées au Canada²

D. Répartition de la population née à l'étranger, par région de naissance

E. Part des immigrants dans la population Selon la densité de population en 2016⁵

1. Premiers pays au classement. Données de 2016 pour le Canada d'après le recensement canadien de 2016. L'OCDE correspond à la moyenne de tous les pays de l'OCDE sauf la Corée et le Japon, pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

2. Population âgée de 25 à 54 ans ayant fait des études universitaires par rapport à la population totale de ce groupe d'âge.

3. Y compris le Moyen-Orient.

4. // indique une rupture dans la série temporelle.

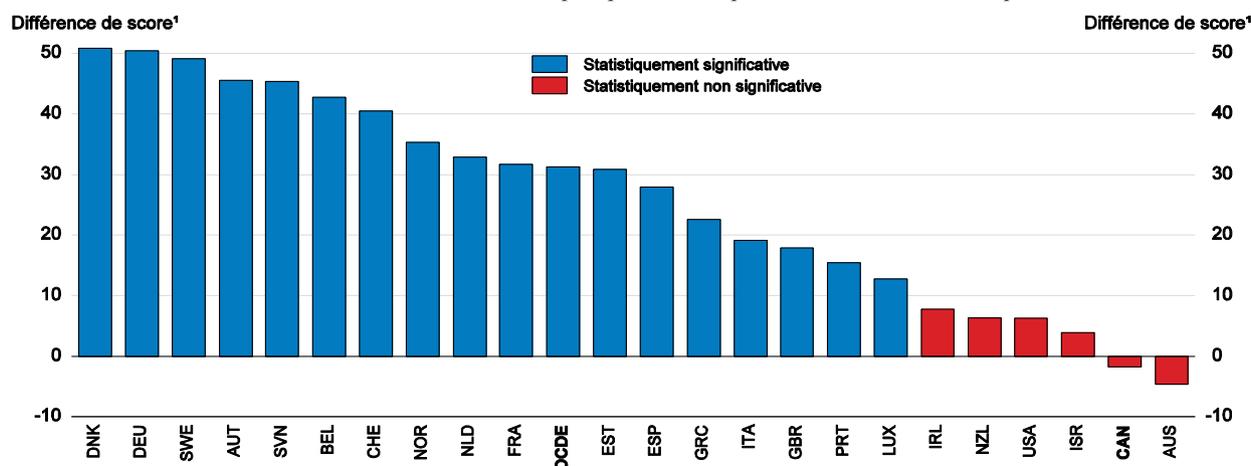
5. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont regroupées par densité de population. Les 3 premières RMR selon la densité sont Toronto, Montréal et Vancouver. Les 10 premières RMR comprennent également Kitchener-Cambridge-Waterloo, Hamilton, Victoria, Oshawa, Windsor, Ottawa-Gatineau et Abbotsford-Mission.

Source : Statistique Canada, tableaux 051-0001, 051-0004, 282-0106, 051-0056 et recensement de 2016, <https://www.statcan.gc.ca/fra/quo/bdd/autresproduitsvisuels/autre009> ; OCDE, bases de données des Migrations internationales et des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781423>

Graphique 25. Différence de résultats en sciences au PISA entre les élèves canadiens de naissance et les élèves immigrés

Différence de score en sciences, après prise en compte du statut socio-économique



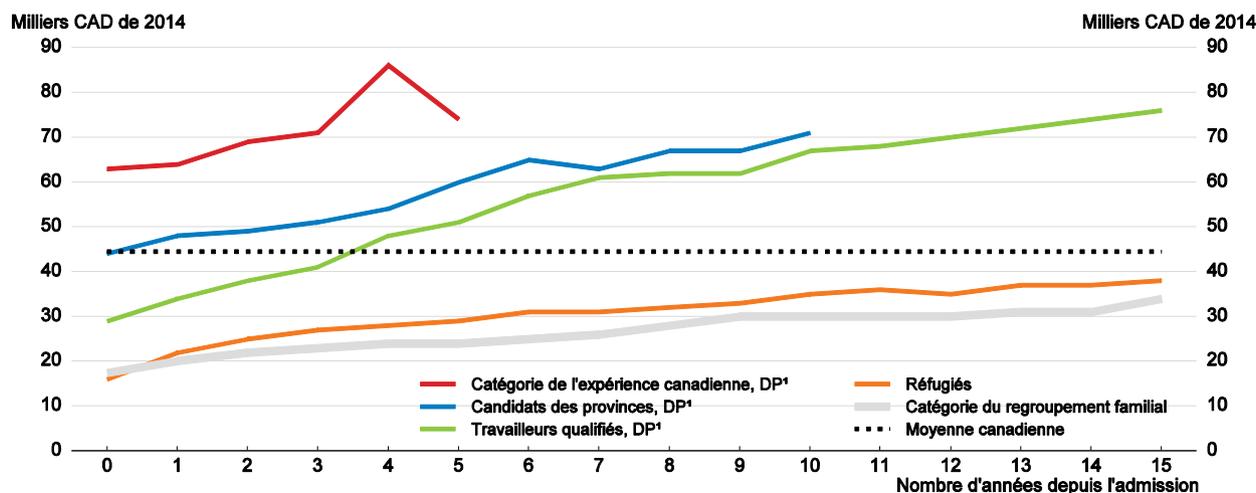
1. Un score positif indique de meilleurs résultats pour les élèves canadiens de naissance que pour les immigrants (de première et deuxième génération).

Source : OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, tableau I.7.4a.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781442>

Graphique 26. Revenus d'activité moyens, par nombre d'années depuis l'admission

Milliers CAD de 2014, exercice fiscal 2014



1. Demandeur principal (catégorie économique).

Source : H. Zhang (2017), « 2014 Longitudinal Immigration Database (IMDB): Current Measures of Immigrant Economic Outcomes and Strategic Enhancements », IRCC, Recherche et évaluation, avril, calculs fondés sur les données de la *Base de données longitudinales sur l'immigration de 2014*, et de l'*Enquête canadienne sur le revenu de 2014*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781461>

Les effets de l'immigration sur l'économie du Canada sont modestes

Les effets de l'immigration sur le pays d'accueil suscitent un vif intérêt au Canada, comme dans d'autres pays, et sont au cœur de la section « Objet de la loi » de la Loi sur

l'immigration et la protection des réfugiés en vigueur au Canada (Sweetman, 2014^[57]). Si la plupart des études concernant l'effet sur le PIB réel par habitant concluent que l'immigration a une incidence négative limitée due aux gains inférieurs des immigrants par rapport aux Canadiens (El-Assal and Fields, 2017^[58]) (Green and Green, 1999^[59]) (Fougère, Harvey and Rainville, 2011^[60]), ces études ne prennent pas en compte les effets des Canadiens de deuxième génération, dont les niveaux d'études et de rémunérations sont supérieurs à ceux des autres Canadiens, comme indiqué plus haut. Si l'on tient compte de ces effets, l'impact global de l'immigration sur le PIB par habitant est sans doute positif. Il pourrait même être plus fort encore, et le niveau de revenu et de bien-être des immigrants pourrait être plus élevé encore, si l'on améliorait leur intégration sur le marché du travail.

L'effet de l'immigration sur les salaires des travailleurs canadiens est un autre sujet de préoccupation. Les études canadiennes constatent qu'il n'y a pas ou peu d'effets négatifs, et que l'immigration tend davantage à tirer vers le bas les salaires des cohortes précédentes d'immigrants (tableau 17). Étant donné que les immigrants canadiens sont généralement déclassés à l'arrivée et prennent des postes occupés par des travailleurs canadiens moins qualifiés, comme dans d'autres pays, les pressions à la baisse sont plus souvent ressenties au bas, plutôt qu'au haut, de l'échelle des salaires (Dustmann, Frattini and Preston, 2013^[61]).

Tableau 17. Études de l'incidence de l'immigration sur les salaires des travailleurs canadiens

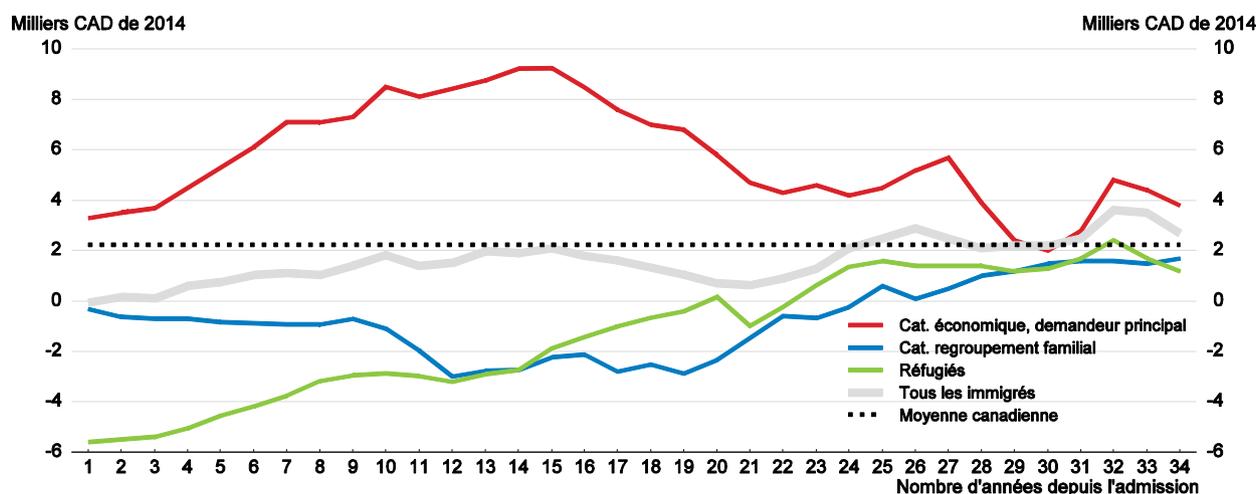
Études canadiennes	Conclusions
Aydemir et Borjas (2007 ^[62])	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de 1 % de la main-d'œuvre disponible due à l'immigration est liée à une baisse des salaires de 0.3 %-0.4 %. • L'immigration a réduit les inégalités salariales parce que les immigrants au Canada ont tendance à être beaucoup plus qualifiés.
Tu (2010 ^[63])	Au niveau national, les grandes entrées d'immigrants qui ont fait suite au changement de politique à la fin des années 1980 n'ont pas eu d'incidences négatives, lors de la décennie suivante, sur les taux de croissance des salaires des travailleurs nés dans le pays.
Fougère, Harvey et Rainville (2011 ^[60])	Les taux de salaire de tous les travailleurs pourraient diminuer de 0.1 % en 2026 et de 0.2 % en 2034 si la proportion d'immigrants dans la population passe de 0.75 % à 1 % à cause d'un afflux supplémentaire d'immigrants très qualifiés.
Hou et Picot (2014 ^[64])	Une hausse de 10 % du niveau d'immigration est corrélée avec un recul de 0.8 % en moyenne du salaire initial des immigrants de sexe masculin, et de 0.3 % pour les femmes.

Source : H. Zhang (2017), « Economic and Fiscal Impacts of Immigration: the Canadian Evidence », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

La plupart des études laissent entendre que l'incidence budgétaire nette de l'immigration est modeste au Canada, tout comme dans la majorité des pays, en tenant compte de l'impôt net des transferts, des dépenses de santé, des dépenses d'éducation, et d'autres dépenses publiques [(OCDE, 2013^[65]) ; (Picot, 2013^[56]) ; (Kerr and Kerr, 2011^[66])]. L'OCDE (2013^[65]) estime un effet global négatif limité (-0.06 %) au Canada. Plus ils restent au Canada, plus les contributions budgétaires directes nettes des immigrants se rapprochent de la moyenne canadienne, bien que la convergence à la baisse des dernières années pour les immigrants spécialisés soit exagérée par l'effondrement, au début des années 2000, du secteur informatique dans lequel bon nombre d'entre eux travaillaient (graphique 27).

Graphique 27. Impôt sur le revenu moyen payé en 2014, net des transferts reçus, par nombre d'années depuis l'admission

Milliers CAD de 2014, exercice fiscal 2014



Source : H. Zhang (2017), « Economic and Fiscal Impacts of Immigration: the Canadian Evidence », IRCC, Recherche et évaluation, octobre, calculs fondés sur les données de la *Base de données longitudinales sur l'immigration de 2014*, et du Fichier de familles T1 de Statistique Canada (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781480>

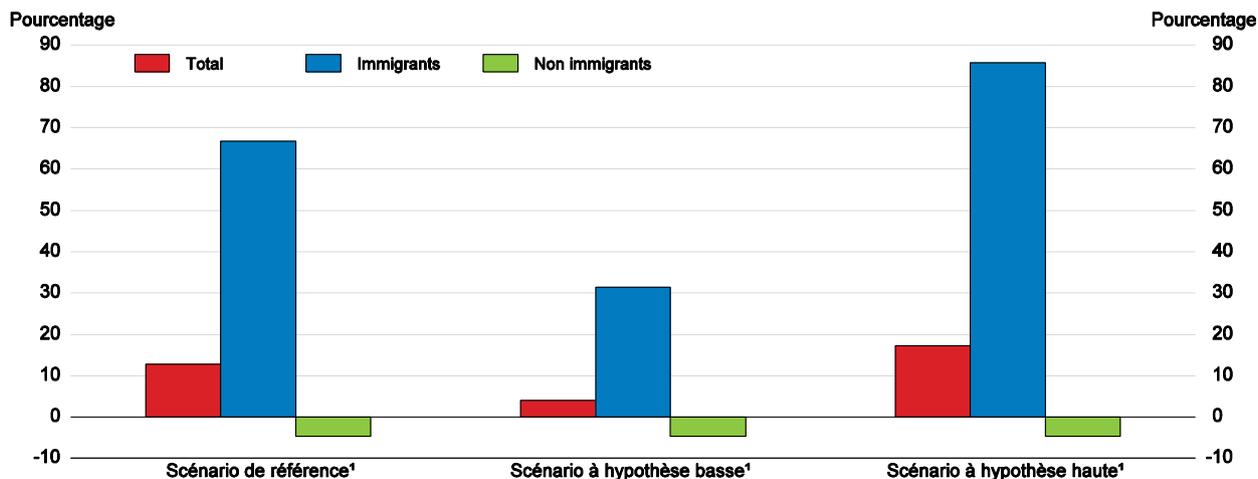
L'immigration sera indispensable pour maintenir une croissance positive de la population d'âge actif dans les prochaines décennies face au vieillissement de la population (graphique 28). Selon les prévisions, le taux de dépendance économique passera de 0.26 en 2011 à 0.48 en 2036 dans le scénario de référence de Statistique Canada, (Morency, Malenfant and MacIsaac, 2017_[67]). S'il est vrai que l'immigration contribue à ralentir le vieillissement de la population, ses effets à long terme sont limités étant donné que les immigrants vieillissent eux aussi. Même doublé (de l'hypothèse basse à l'hypothèse haute), le taux d'immigration n'aurait qu'une incidence insignifiante sur les proportions de population d'âge actif et de population âgée, et partant sur le rapport de dépendance économique des personnes âgées pour les deux prochaines décennies (0.54 et 0.47 respectivement, dans les scénarios à hypothèse basse et hypothèse haute) (graphique 29). Cet effet serait même moindre sur le long terme, quand l'augmentation s'est répercutée sur tous les groupes d'âge.

Améliorer l'intégration des immigrants sur le marché du travail et leur bien-être

Les gains moyens des immigrants pendant les cinq premières années au Canada, par rapport à ceux des Canadiens, ont considérablement diminué au cours des dernières décennies (graphique 30). Si l'on tient compte de l'éducation, de l'âge et du lieu de résidence, les gains initiaux des immigrants de sexe masculin sont passés de 85 % de ceux des Canadiens de naissance à la fin des années 1970, à environ 60 % au début des années 2000. Des tendances comparables sont observées pour les immigrantes (Picot and Sweetman, 2012_[55]). Tandis que les gains corrigés des immigrants se rapprochent de ceux des travailleurs nés dans le pays, à caractéristiques égales après 20 années pour la cohorte admise (c'est-à-dire celle qui a obtenu la résidence permanente) au Canada à la fin des années 1970, le point de départ pour les cohortes admises depuis le début des années

Graphique 28. L'immigration sera indispensable à la croissance de la population d'âge actif

Croissance de la population d'âge actif (25-64 ans) de 2011 à 2036



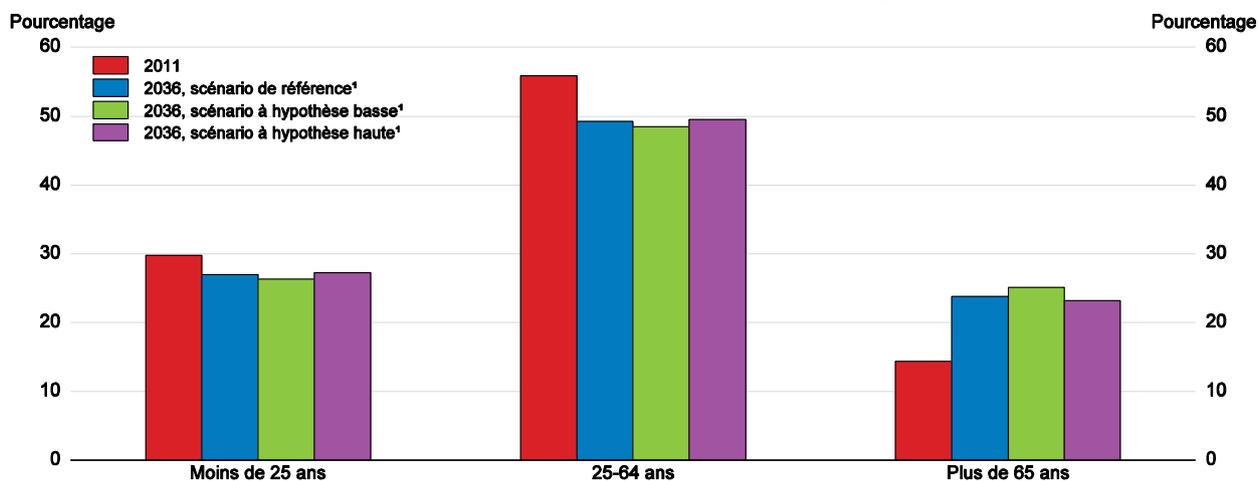
1. Le scénario de référence suppose un taux d'immigration de 0.83 % (8.3 immigrants pour 1 000 habitants) ; le scénario à hypothèse basse correspond à un taux d'immigration de 0.5 % et le scénario à hypothèse haute à un taux de 1 %.

Source : J.-D. Morency, E. Caron Malenfant et S. MacIsaac (2017), « Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036 », annexes 1 et 4, produit n° 91-551-X au catalogue de Statistique Canada.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781499>

Graphique 29. L'immigration influe peu sur la structure démographique à long terme

Composition de la population totale du Canada par âge



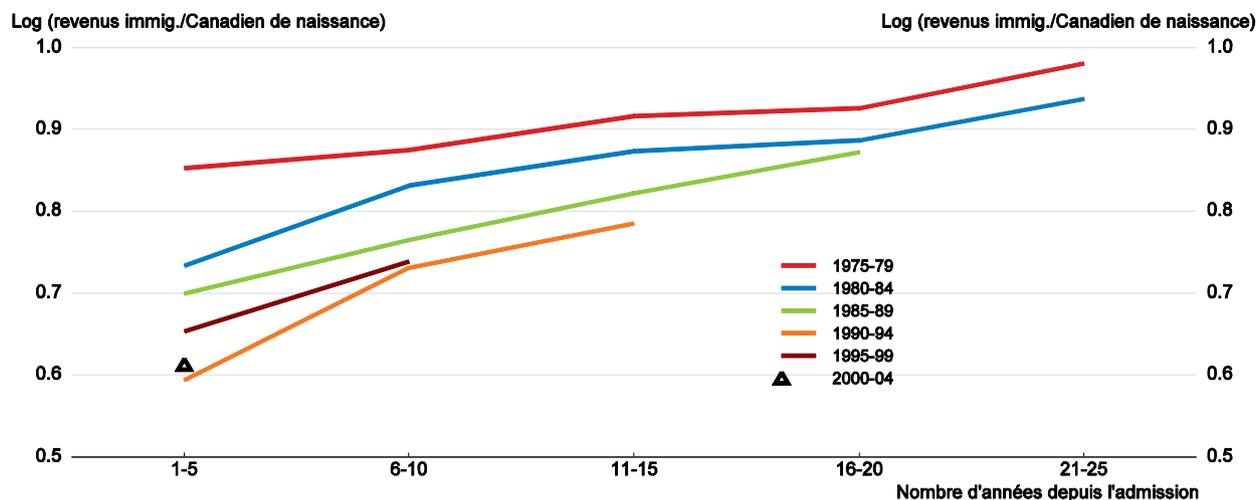
1. Le scénario de référence suppose un taux d'immigration de 0.83 % (8.3 immigrants pour 1 000 habitants) entre 2011 et 2036 ; le scénario à hypothèse basse correspond à un taux d'immigration de 0.5 % et le scénario à hypothèse haute à un taux de 1 %.

Source : J.-D. Morency, E. Caron Malenfant et S. MacIsaac (2017), « Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036 », annexes 1 et 4, produit n° 91-551-X au catalogue de Statistique Canada.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781518>

Graphique 30. Revenus estimés¹ d'un immigrant de sexe masculin par rapport à un individu comparable né au Canada

Travailleurs à temps plein et en année complète de sexe masculin², par nombre d'années depuis l'admission, 1975-2004



1. Valeurs anticipées basées sur un modèle.

2. Âgés de 16 à 64 ans.

Source : G. Picot et A. Sweetman (2012), « Making It in Canada - Immigration Outcomes and Policies », *IRPP Study*, n° 29, avril, graphique B1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781537>

1990 est si bas que leurs gains ont peu de chances de rattraper ceux des Canadiens, à caractéristiques égales, pendant leur vie active. Sous l'effet de la détérioration de leurs résultats sur le plan professionnel, les immigrants sont de plus en plus nombreux à basculer dans une relative pauvreté alors que l'inverse se produit pour les Canadiens de naissance (ibid). Pour les nouveaux immigrants diplômés de l'enseignement supérieur, la baisse des gains par rapport à leurs homologues nés dans le pays au cours de la période 1980-2005 est bien plus prononcée au Canada qu'aux États-Unis (Bonikowska, Hou et Picot, 2011). Alors que l'avantage salarial des nouveaux immigrants diplômés de l'enseignement supérieur était comparable dans les deux pays en 1980, il est considérablement plus élevé aux États-Unis en 2000.

Autre facteur majeur intervenant dans la baisse des gains initiaux des immigrants dans les années 1970 et 1980, la détérioration des niveaux d'anglais ou de français semble avoir une incidence directe sur le devenir professionnel et influencer sur le rendement des études formelles (Hou and Picot, 2016_[68]) ; (Picot and Sweetman, 2012_[55]). Les immigrants qui maîtrisent une langue officielle bénéficient d'un plus haut rendement de la formation que ceux qui ont un faible niveau, pour lesquels le rendement est nul. (Bonikowska, Green and Riddell, 2008_[69]; Warman, Sweetman and Goldmann, 2015_[70]; Ferrer, Green and Riddell, 2006_[71]). Le rendement est particulièrement élevé pour ceux qui ont de plus hauts niveaux de formation (Goldmann, Sweetman and Warman, 2011_[72]). Lorsque les niveaux d'anglais et de français sont pris en compte, aucune différence statistique n'est constatée entre les taux de rendement de la formation des immigrants et ceux des Canadiens de naissance (Ferrer, Green and Riddell, 2006_[71]). L'évolution du rendement de l'expérience professionnelle acquise avant l'immigration, tombé à proche de zéro pour la cohorte de 1990-94, est un autre facteur (Aydemir and Skuterud, 2005_[73]).

La résorption de l'écart salarial entre les travailleurs nés dans le pays et les immigrants fait partie des grandes priorités depuis les années 1990. L'une des premières mesures a consisté à accroître la proportion d'immigrants sélectionnés : la proportion d'immigrants de la catégorie économique est passée de 40 % en 1993 à environ 60 % à la fin des années 2000. Les critères de sélection ont été révisés de manière à accorder plus d'importance au niveau de maîtrise d'une langue officielle du Canada et à l'âge, qui est en relation inverse avec l'expérience potentielle à l'étranger. Le système de sélection a été réformé avec l'introduction, en 2015, du système d'Entrée Express, qui repose sur des systèmes analogues en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L'Entrée Express devrait offrir des candidats avec un meilleur potentiel pour une intégration réussie sur le marché du travail, car seuls les mieux notés sont invités à déposer une demande de résidence permanente, tandis qu'auparavant, l'ensemble des candidatures étaient traitées en fonction de leur ordre d'arrivée. Qui plus est, les employeurs interviennent davantage dans la sélection des candidats étant donné que des points supplémentaires sont attribués si la demande est accompagnée d'une offre d'emploi adéquate, ce qui est très souvent le cas pour les employés titulaires d'un permis de travail temporaire.

S'il est vrai qu'une expérience professionnelle qualifiée au Canada a plus de poids dans la sélection, comme en attestent les gains nettement supérieurs des immigrants qui en justifient par rapport aux autres (Sweetman and Warman, 2014^[74]), la proportion d'immigrants économiques dans cette situation privilégiée a été traditionnellement modeste (Hou and Bonikowska, 2016^[75]). Pour augmenter la proportion d'immigrants de la catégorie économique possédant ce type d'expérience, le nombre de points correspondant doit être augmenté. De surcroît, les points attribués pour une offre d'emploi qualifié doivent également dépendre de l'expérience professionnelle qualifiée au Canada, ce qui n'est actuellement pas le cas étant donné qu'une offre d'emploi sans expérience préalable ne change pas beaucoup la rémunération initiale. De même, les points attribués pour les diplômés de l'enseignement post-secondaire canadiens, doivent être subordonnés à une expérience professionnelle préalable au Canada car, sans elle, ces études n'offrent pas un avantage salarial net (*ibid.*). Pour stimuler l'innovation, une plus grande importance doit être accordée à une offre d'emploi adéquate pour les candidats titulaires d'un doctorat dans une filière scientifique, technologique, d'ingénierie ou mathématique (STIM), car ces immigrants contribuent de manière disproportionnée à l'innovation (Blit, Skuterud and Zhang, 2018^[76]). Sous réserve de la mise en place de critères pour la reconnaissance des qualifications étrangères par les provinces, les procédures de sélection pourraient tenir compte de l'écart entre les diplômés étrangers et les conditions d'inscription locales – ce qui est déjà le cas pour certaines professions réglementées avec l'évaluation des diplômes d'études – étant donné que les immigrants dont la profession avant l'immigration est réglementée au Canada bénéficient d'un avantage salarial important s'ils obtiennent un emploi dans cette même profession (Warman, Sweetman and Goldmann, 2015^[70]; OCDE, 2016^[77]).

S'ils étaient élargis, les programmes de formation relais aideraient un plus grand nombre d'immigrants à travailler dans leurs domaines d'expertise, ce qui améliorerait à la fois leurs gains et leur bien-être. Ces programmes, qui combinent des cours de langue axés sur la profession de l'immigrant et les cours requis pour obtenir l'équivalence de leurs qualifications dans les professions réglementées, ont facilité la reconnaissance des qualifications postsecondaires.

Les programmes de mentorat sont un moyen prometteur d'aider les immigrants à surmonter le problème de leur sous-représentation aux postes de qualité en tenant compte de l'âge et du niveau d'études (Skuterland and Su, 2012^[78]). Ils aident les travailleurs immigrants qualifiés actuellement en poste à rencontrer d'autres personnes dans leur profession, et sont susceptibles de les intégrer dans les réseaux de recherche d'emploi. Ils leur apportent des compétences linguistiques propres à la profession, ainsi que des compétences en littératie et interpersonnelles (y compris le travail d'équipe et la communication orale) adaptées au milieu professionnel canadien, ainsi que des informations sur la culture professionnelle et les attentes de l'employeur. Une réflexion s'impose sur les moyens de surmonter le principal obstacle à leur élargissement : trouver des personnes pouvant prendre le temps d'être mentors.

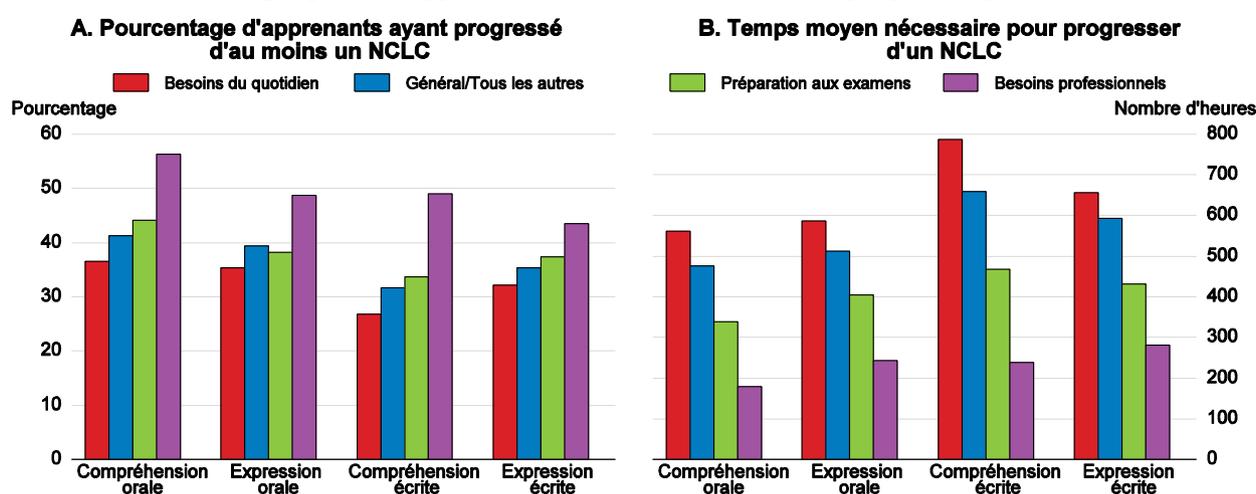
La Stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants, annoncée dans le budget 2017, ambitionne de faciliter la reconnaissance des qualifications étrangères et d'aider les immigrants à obtenir une expérience professionnelle dans leur secteur d'activité au Canada. Elle comprend : des services avant l'arrivée améliorés ; un programme de prêts pour aider à assumer les frais liés à la reconnaissance des qualifications ; de l'aide pour acquérir une première expérience de travail au Canada dans leur profession ou leur domaine de compétence. Plusieurs projets pilotes ont été engagés pour recueillir des données sur les meilleurs modes de collaboration avec les employeurs pour aider les immigrants à obtenir leur première expérience de travail au Canada dans leur profession ou dans leur domaine de compétence.

L'amélioration des programmes d'établissement subventionnés par le gouvernement pourrait améliorer également l'intégration des immigrants sur le marché du travail (et leur intégration générale), en particulier pour ceux qui se heurtent aux plus grands obstacles. Les réfugiés, et plus particulièrement ceux pris en charge par le gouvernement (orientés vers le Canada par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ou une autre organisation d'aiguillage, et dont la réinstallation est prise en charge par le gouvernement) ont plus tendance à faire appel à ces services que les autres immigrants. La plus grande part du financement des programmes d'établissement provient du gouvernement fédéral (945 millions CAD pour l'exercice budgétaire 2015-16). Ces programmes proposent des services aux personnes remplissant les conditions requises, avant et après leur entrée au Canada. Plus de 35 % des immigrants admis au cours des trois dernières années ont utilisé au moins un service d'établissement financé par IRCC dans l'année suivant leur admission, mais on ignore si les schémas d'utilisation traduisent des différences de besoins, de disponibilité ou d'autres obstacles. IRCC s'attache actuellement à rapprocher les services d'établissement des lieux de résidence des immigrants. Certaines contraintes familiales et financières, qui pourraient obliger les immigrants à accepter des « emplois de survie », pourraient aussi expliquer la faible utilisation des services de cours de langue et des services liés à l'emploi par rapport à l'orientation et aux évaluations des besoins, qui demandent moins de temps. IRCC doit établir dans quelle mesure les schémas d'utilisation traduisent les besoins et réorienter les ressources si nécessaire.

Les cours de langue sont en très grande partie financés par le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). D'importantes différences existent entre le nombre d'heures de formation nécessaires aux clients pour augmenter leurs compétences dans une langue officielle à un niveau donné. Par type de formation linguistique, les programmes les plus performants sont axés sur les professions et la préparation aux examens, tandis que les moins efficaces sont ceux qui se concentrent sur les besoins du quotidien (graphique 31). L'influence de la sélection sur ces résultats est manifeste, mais

IRCC devrait tout de même envisager d'augmenter les ressources réservées aux cours les plus performants afin de réduire les temps d'attente. L'élargissement de l'accès à la formation linguistique axée sur les professions, généralement délivrée sous forme de cours du soir, pourrait être particulièrement avantageux pour les réfugiés qui ne peuvent pas retarder leur activité professionnelle pendant plusieurs années, le temps d'apprendre l'anglais pour répondre à leurs besoins quotidiens. Une réflexion s'impose également sur les moyens de restructurer les cours les moins performants pour améliorer les résultats, par exemple en les adaptant davantage aux besoins des clients. De même, certains immigrants, notamment les parents et grands-parents, mettent beaucoup plus de temps à améliorer leur niveau dans une langue officielle (graphique 32). Les cours en salle de classe ne sont pas toujours la meilleure option pour les personnes âgées. Lorsque d'autres services moins onéreux sont disponibles pour atteindre certains objectifs des clients, par exemple les services de contact avec la communauté pour les parents et grands-parents au lieu des cours de langue plus coûteux, l'élargissement de ces services et la réorientation des ressources économisées vers d'autres clients doivent être envisagés. Plus généralement, les cours de langue doivent être mieux adaptés aux besoins particuliers des clients, y compris en ce qui concerne les formules proposées (salle de classe, cours du soir, par internet, etc.). Une plus grande coordination entre les différents niveaux de l'administration est également nécessaire.

Graphique 31. Rapport coût-efficacité des cours de langue par catégorie¹

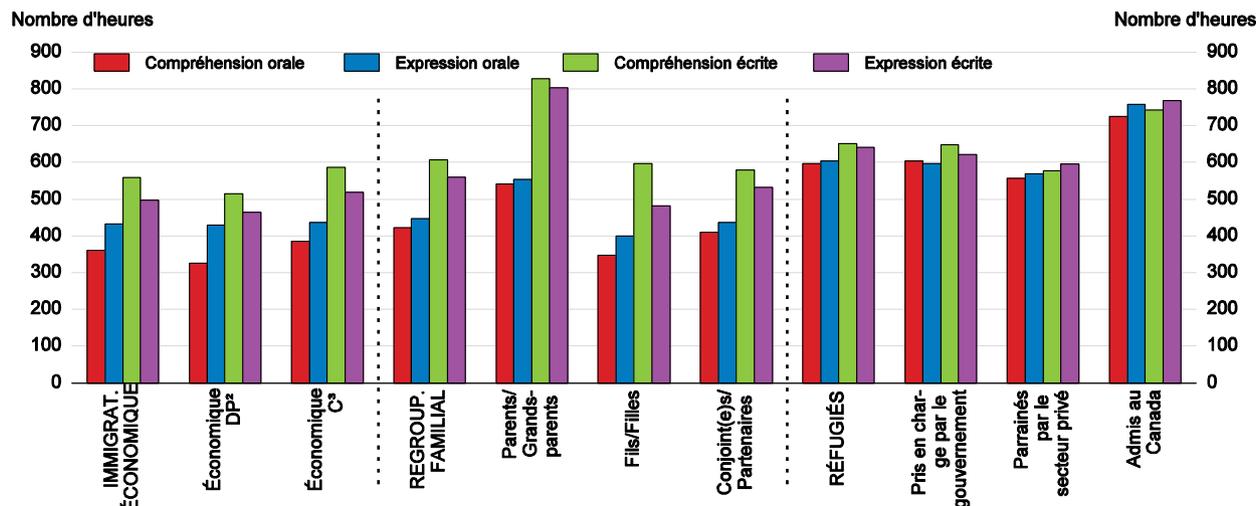


1. Calculs basés sur les données administratives d'IRCC concernant les usagers des services linguistiques admis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2016, et sur les données au mois d'avril 2016. Le calcul exclut les clients des services linguistiques n'ayant aucun niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) enregistré pour les quatre aptitudes.

Source : H. Zhang, J. Zhong et R. Lee (2017), « Research Insights in Settlement Services: Uptake, Mobility of Clients and Service Outcomes », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781556>

Graphique 32. Temps moyen nécessaire pour améliorer un niveau de compétence linguistique canadien¹



1. Calculs basés sur les données administratives d'IRCC sur les utilisateurs des services linguistiques admis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2016, et sur les données au mois d'avril 2016.

2. Demandeur principal.

3. Conjoint(e)/partenaire.

Source : H. Zhang, J. Zhong et R. Lee (2017), « Research Insights in Settlement Services: Uptake, Mobility of Clients and Service Outcomes », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

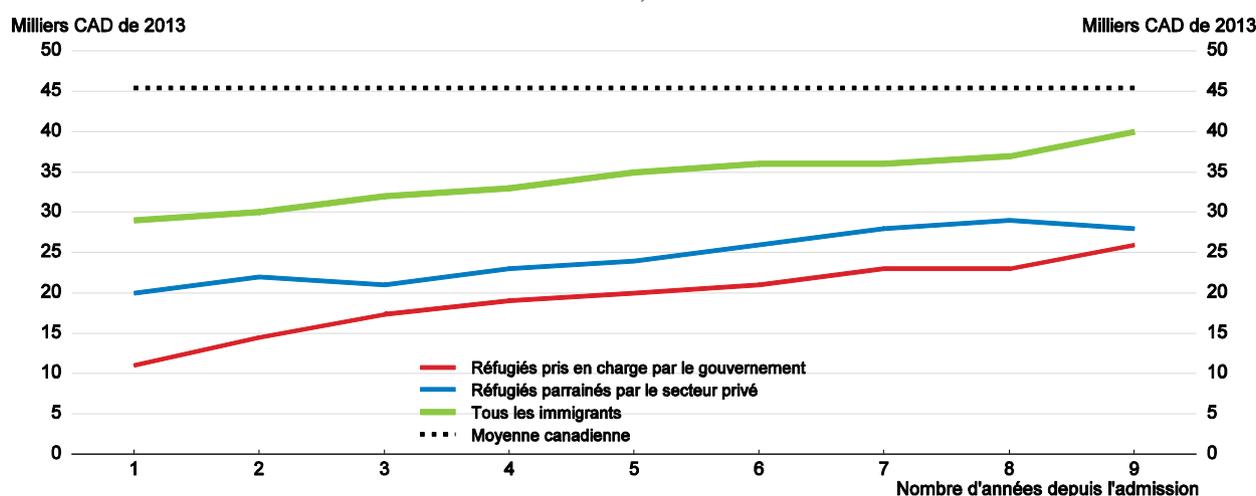
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781575>

Il serait possible d'améliorer les gains et le bien-être des réfugiés pris en charge par le gouvernement en confiant leur administration au secteur privé. Les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont moins rémunérés que les réfugiés parrainés par le secteur privé, qui sont eux-mêmes tous moins rémunérés que les autres immigrants et les Canadiens, en moyenne (graphique 33). On ignore si ces résultats contrastés pour les réfugiés traduisent les effets de la sélection ou du traitement, bien que les meilleurs résultats des réfugiés parrainés par le secteur privé dans 13 pays, constatés par Hou et Picot (2018) après prise en compte des caractéristiques pertinentes, laissent entendre que les effets du traitement pourraient l'emporter. Un modèle mixte, avec sélection par le gouvernement et administration par le secteur privé est à l'essai pour voir s'il donne de meilleurs résultats. Le cas échéant, il faudra envisager son élargissement.

La discrimination pourrait être une cause de gains inférieurs pour les immigrants. Même en tenant compte de tous les facteurs non ethniques qui expliquent la rémunération, les immigrants, en particulier ceux qui ont fait des études supérieures, sont moins rémunérés que les Canadiens (Bonikowska, Green and Riddell, 2008_[69]). Oreopoulos et Dechief (2012_[79]) trouvent des preuves de discrimination contre les demandeurs d'emploi non blancs au Canada. Si les victimes potentielles peuvent demander réparation en vertu des lois anti-discrimination, le Migrant Integration Policy Index indique que les mécanismes de mise en application de la législation pourraient être améliorés. Une mesure sur le modèle de la Multicultural Access and Equity Policy australienne en 2013, qui exige que toutes les administrations assurent un accès équitable aux services indépendamment de l'appartenance culturelle ou linguistique des clients, pourrait améliorer les résultats.

Graphique 33. Revenus d'activité moyens des réfugiés et des immigrants, par nombre d'années depuis l'admission

Milliers CAD de 2013, exercice fiscal 2013



Source : IRCC (2017), « Government-Assisted Refugees - Findings from the Longitudinal Immigration Database (IMDB) », *Documents de recherche de la BDIM 2013*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781594>

Réformes destinées à accroître la productivité

Au Canada, la productivité du travail reste nettement inférieure à celle observée dans les pays de l'OCDE les plus productifs et elle a augmenté plus lentement que dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des deux dernières décennies (graphique 34). Les résultats décevants en matière de productivité s'expliquent à la fois par la faible augmentation de l'intensité capitalistique, du fait d'une croissance plus rapide de la population active par rapport au stock de capital – l'investissement non résidentiel par personne au sein de la population active est inférieur de 20 % à la moyenne de l'OCDE (graphique 35) – et d'une faible progression de la productivité multifactorielle. Comme il a été mentionné plus haut, l'ouverture aux échanges a contribué à soutenir la productivité de l'économie canadienne, de sorte que si les obstacles au commerce venaient à se renforcer, avec notamment une disparition de l'ALENA, cela pourrait peser sur la croissance de la productivité à l'avenir.

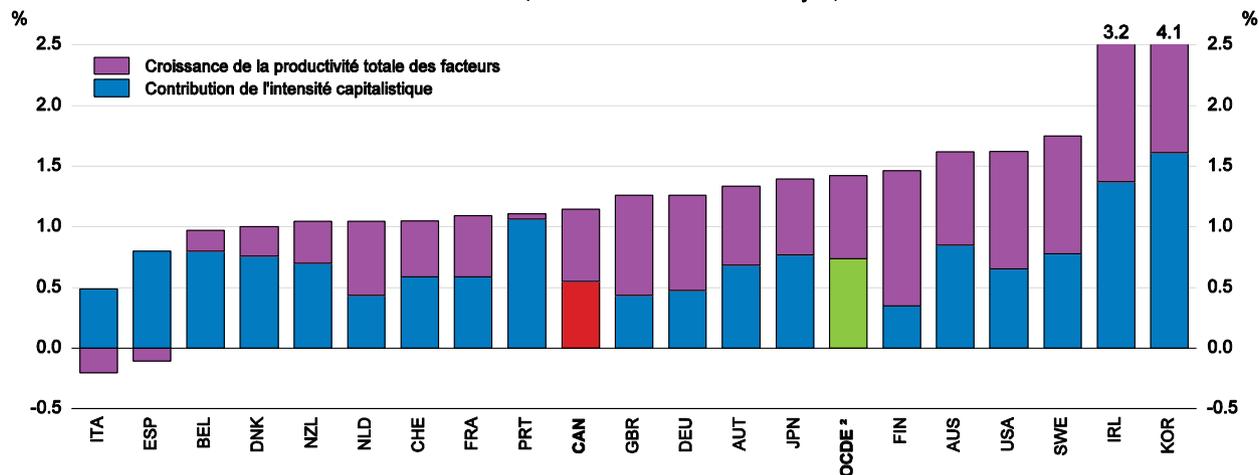
Recommandations des Études antérieures

Il est essentiel de faciliter la concurrence sur le marché de produits pour accroître la productivité, ainsi que le recommandaient les *Études* précédentes (tableau 18). L'Accord de libre-échange canadien (ALEC), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, a remplacé l'Accord sur le commerce intérieur et a contribué à réduire les obstacles aux échanges entre les provinces, en mettant en place un organe fédéral-provincial-territorial, la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation, dont la mission est de superviser l'harmonisation des cadres réglementaire et de promouvoir la coopération réglementaire sur tout le territoire canadien. Le champ d'application de l'ALEC devrait être élargi en interdisant les mécanismes de gestion de l'offre dans l'agriculture, en harmonisant les réglementations qui divergent encore (éventuellement par des procédures

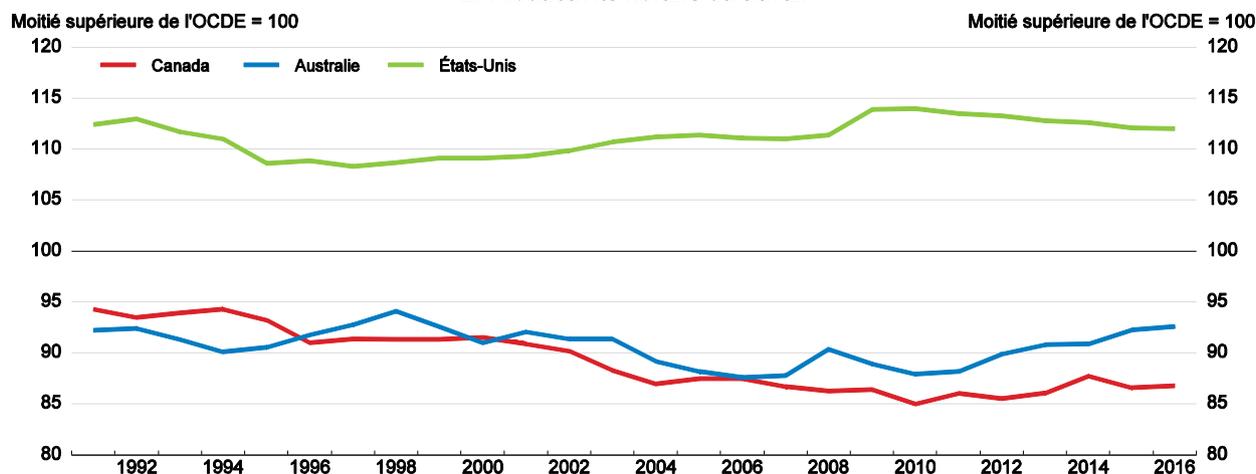
de reconnaissance mutuelle), en accélérant les procédures de règlement des différends et en appliquant des sanctions pécuniaires plus lourdes en cas d'infraction.

Graphique 34. Productivité du travail

A. Décomposition de la croissance de la productivité du travail Ensemble de l'économie, taux de croissance annuel moyen, 1995-2016¹



B. Productivité horaire du travail



1. Autriche : 1996-2016 ; Irlande : 1995-2014 ; Espagne, Japon, Nouvelle-Zélande, Portugal et Suède : 1995-2015.

2. Moyenne des 20 pays pour lesquels les données sont disponibles.

Source : OCDE (2018), *base de données sur la productivité* ; OCDE (2018), *Réformes économiques : Objectif croissance 2018*.

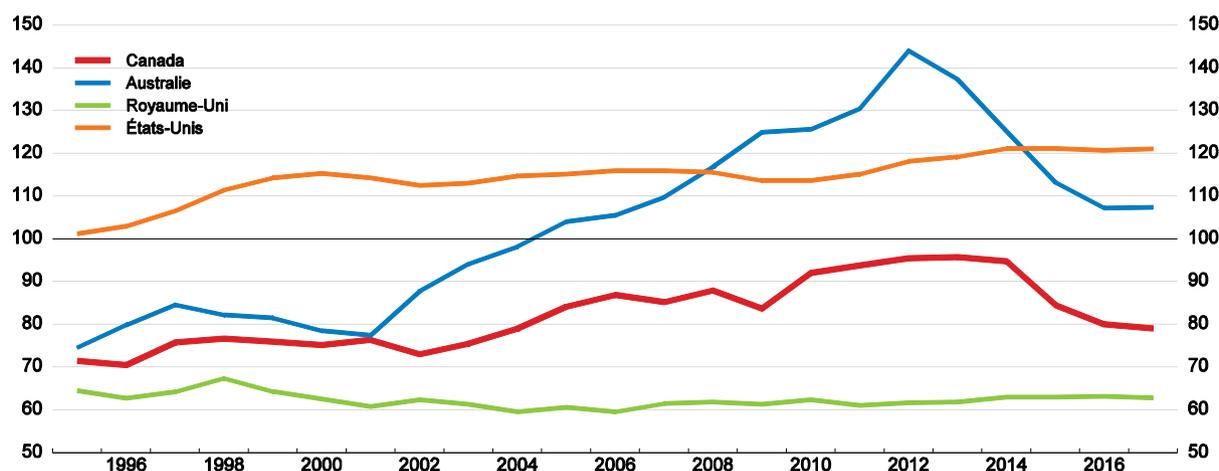
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781613>

Cibler les mesures de soutien à l'innovation sur la correction des défaillances du marché, comme le préconisaient les *Études* précédentes, permettrait également d'accroître la productivité. Il faut souligner à cet égard l'Initiative de catalyse du capital de risque, qui distribuera 400 millions CAD sur une période de trois ans à des entrepreneurs qui se situent à un stade plus avancé de développement. En matière de recherche et de développement, le budget fédéral de 2018 prévoit de consacrer 650 millions CAD supplémentaires à l'appui des programmes de recherche fondamentale, un domaine où les défaillances du marché sont les plus courantes. Le gouvernement fédéral a également annoncé sa décision d'investir 950 millions CAD dans cinq « supergrappes » régionales

afin d'encourager l'innovation, une initiative qui pourrait avoir un impact positif sur la croissance économique par l'intermédiaire de financements ponctuels, en appui des atouts existants au plan local. En mettant davantage l'accent sur les moyens de lever les obstacles à l'innovation, par exemple par le biais de critères de sélection précis, la politique relative au développement des pôles de compétences pourrait gagner en efficacité. En matière de recherche-développement (R-D), il conviendrait d'évaluer le crédit d'impôt nettement majoré dont bénéficient les petites entreprises pour leur recherche-développement et l'importance des subventions indirectes afin de déterminer si de telles mesures sont efficaces, et les ajuster les cas échéant.

Graphique 35. Formation brute de capital fixe non résidentiel

Par personne dans la population active, OCDE = 100¹



1. Les données concernant la formation brute de capital fixe non résidentiel sont exprimées en prix courants et elles ont été converties dans une monnaie commune sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2010. La population active comprend seulement les personnes âgées de 15 à 64 ans. Les données pour l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, Israël, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque et la Turquie.

Source : OCDE, bases de données des Perspectives économiques et des statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781632>

Le rééquilibrage du système d'imposition, en privilégiant les prélèvements à moindre coût d'efficacité, tels que la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes environnementales, plutôt que les prélèvements à haut coût d'efficacité comme les impôts sur le revenu des sociétés et sur le revenu des particuliers, conjugué à une réduction des dépenses fiscales injustifiées, permettrait de mieux redéployer les ressources et par conséquent, d'améliorer la productivité. À cet égard, on peut regretter que le gouvernement fédéral ait fait le choix de réduire davantage le taux d'imposition préférentiel des petites entreprises, étant donné qu'il est peu probable qu'une telle mesure puisse corriger efficacement les défaillances du marché clairement identifiées auxquelles ce type de structure est confronté. Comme évoqué dans la dernière *Étude*, ces défaillances du marché sont plus susceptibles de se produire sur les marchés des capitaux et de concerner les jeunes entreprises innovantes.

Tableau 18. Recommandations des *Études* antérieures relatives à l'accroissement de la productivité

Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i>
A. Concurrence dans les industries de réseau et sur le marché intérieur	
Réduire les restrictions applicables aux participations étrangères dans le transport aérien sur une base réciproque ainsi que dans les télécommunications et l'audiovisuel, où les objectifs culturels pourraient être atteints par d'autres moyens.	Aucune mesure n'a été prise.
Développer des interconnexions électriques est-ouest plus nombreuses grâce à une coopération interrégionale lorsque cela correspond à une logique économique. Libéraliser les segments de la production et de la distribution pour encourager la concurrence sur les marchés de gros et de détail dans les juridictions où cela n'a pas encore été fait.	Aucune mesure n'a été prise.
Étendre autant que possible la couverture sectorielle de l'Accord sur le commerce intérieur. Faire en sorte de concilier les réglementations qui divergent encore (éventuellement par des procédures de reconnaissance mutuelle). Mettre en place un conseil pancanadien de coopération réglementaire. Appliquer des sanctions pécuniaires plus lourdes en cas d'infraction et accélérer les procédures de résolution des différends, qui restent trop lentes.	L'Accord sur le commerce intérieur a été remplacé en 2017 par l'Accord de libre-échange canadien qui s'applique automatiquement à tous les secteurs d'activité, sauf dans le cas d'exceptions clairement identifiées. Le secteur de l'énergie est assujéti aux règles de passation des marchés publics, mais pas celui de l'agriculture. Une Table de conciliation et de coopération en matière réglementaire a été créée et les sanctions pécuniaires maximales ont été augmentées en cas de comportements non conformes.
B. Innovation	
Mieux cibler le soutien public à la R-D d'entreprise en réorientant les financements à la marge par un réaménagement des aides fiscales consacrées à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE), en ramenant le taux applicable aux petites entreprises aux alentours de celui des grandes entreprises. Utiliser les économies réalisées pour réintégrer les dépenses en capital dans l'assiette éligible et augmenter les aides directes.	Dans le budget de 2017, il était prévu d'examiner le programme RS&DE afin d'en vérifier l'efficacité et l'efficience dans le temps. Tous les programmes fédéraux (non fiscaux) en faveur de l'innovation directe destinés aux entreprises ont été passés en revue en 2017, des changements ont été introduits, notamment une consolidation des programmes, et annoncés dans le budget de 2018. Le fonds pour l'innovation stratégique créé en 2017 alloue des contributions remboursables et non remboursables aux entreprises de toutes tailles dans les secteurs industriel et technologique.
Supprimer progressivement les crédits d'impôt fédéraux encore en vigueur au titre des investissements dans les sociétés à capital de risque de travailleurs provinciales (SCRT), comme prévu, et envisager la possibilité de recourir davantage à des entités gérées comme des fonds de capital-risque indépendants et privés, fonctionnant en partenariat limité, comme cela a été le cas avec le Plan d'action sur le capital de risque.	Aucune mesure n'a été prise depuis que les crédits d'impôt fédéraux pour les SCRT provinciales ont été rétablis dans le budget de 2016.
C. Fiscalité	
Revoir la fiscalité des petites entreprises dans le contexte de l'étude sur les dépenses fiscales fédérales récemment annoncée pour identifier les défaillances flagrantes du marché et déterminer les mesures les mieux à même de les corriger.	Suite à la réalisation de l'étude sur les dépenses fiscales, le gouvernement a annoncé en octobre 2017 plusieurs mesures – restrictions portant sur la répartition du revenu et le montant autorisé applicable aux revenus de placement passif – visant à réduire l'utilisation abusive du régime d'imposition des petites entreprises par les ménages à haut revenu. En parallèle, le gouvernement a également annoncé son intention de ramener le taux d'imposition des petites entreprises de 10,5 % à 9 % (par rapport au taux fédéral normal de 15 %) d'ici à 2019.
Réduire les dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers non justifiées par des arguments économiques ou d'équité, notamment la non-imposition des prestations versées au titre de régimes privés de soins de santé et l'exonération des plus-values sur les résidences principales et les petites entreprises (dans ce dernier cas, jusqu'à un plafond cumulatif indexé sur l'inflation, actuellement fixé à 848 252 CAD). L'examen que prévoient de réaliser les autorités fédérales devrait évaluer les dépenses sous l'angle de l'efficience fiscale et de l'équité.	L'examen interne des dépenses fiscales effectué en 2017 a débouché sur une série de mesures, annoncées dans le budget de 2017, visant à accroître l'équité, l'efficience et l'efficacité du système d'imposition, y compris l'élimination de 12 dépenses fiscales et la modification de six autres.

Une sélection judicieuse des projets sera essentielle pour tirer parti des gains de productivité découlant des investissements dans les infrastructures

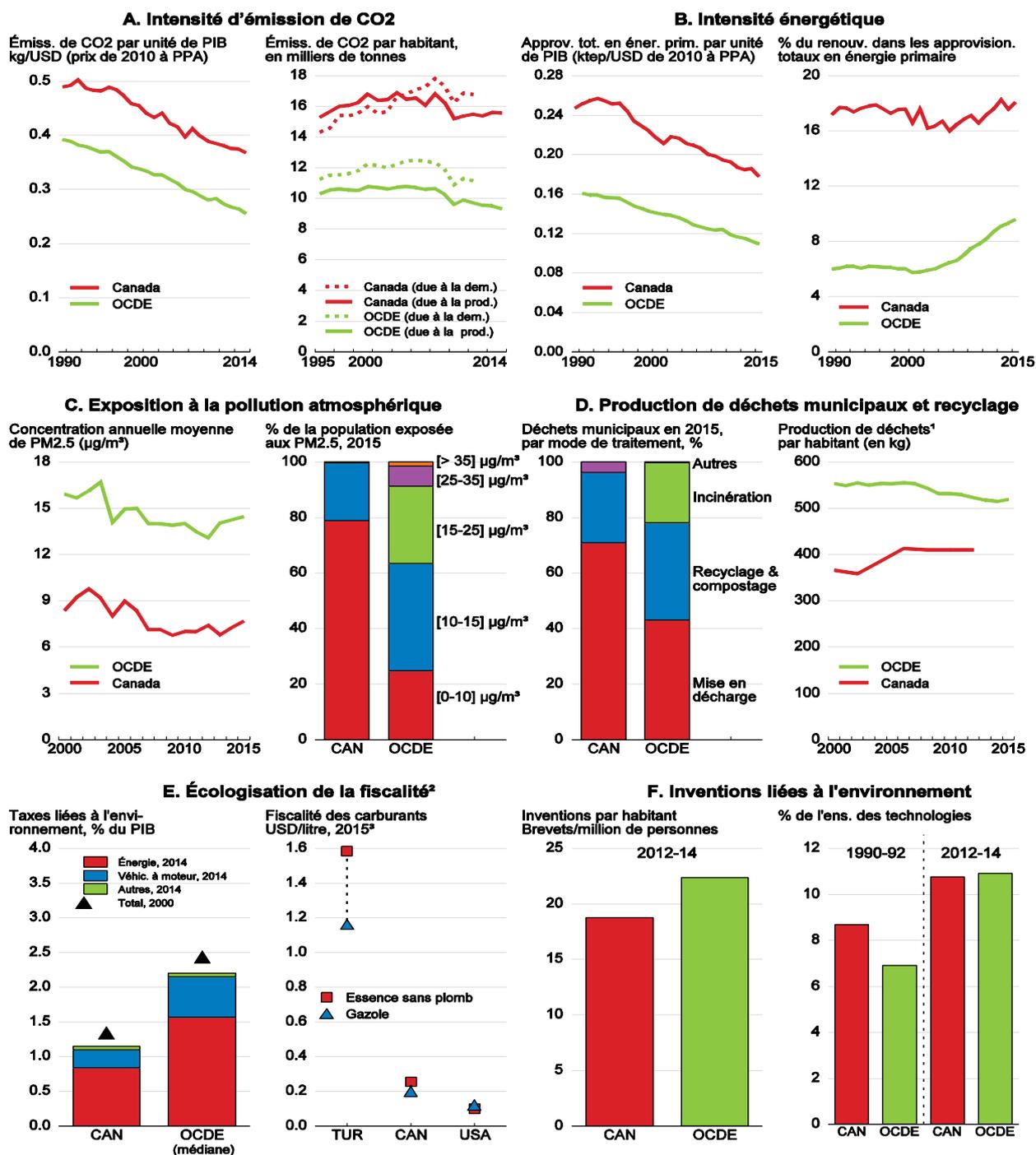
Les investissements dans les infrastructures constituent un élément majeur de la stratégie de croissance du gouvernement fédéral et permettront de stimuler la productivité s'ils sont mis en œuvre de manière efficace. Le gouvernement prévoit de consacrer 187 milliards CAD sur 12 ans aux investissements en infrastructure, en donnant la priorité aux transports en commun (30 % de cette nouvelle enveloppe), aux infrastructures vertes (28 %) et sociales (27 %), aux réseaux de transport à l'appui des échanges (13 %) et aux communautés rurales et nordiques (3 %). Le gouvernement a créé la Banque de l'infrastructure du Canada, une entité indépendante détenue par l'État fédéral vers laquelle peuvent se tourner les autorités infrarégionales pour bénéficier d'un appui au financement de projets d'utilité publique générateurs de recettes. La Banque investira au moins 35 milliards CAD sur 11 ans via des partenariats public-privé. L'effet de levier de ces financements devrait permettre de financer des montants d'investissements bien plus importants encore. Une augmentation d'un dollar du stock d'infrastructure pourrait se traduire par une hausse du PIB d'un peu moins de 50 cents à moyen terme, du fait des gains de productivité, de la mobilisation d'investissements privés et des externalités positives entre les provinces (Ishi, Mariscal and Gentry, 2017_[80]). Les investissements dans les infrastructures économiques de base telles que les routes, les chemins de fer, les aéroports et les services publics ont toujours été ceux qui étaient le plus payants en termes de productivité (Bom and Ligthart, 2014_[81]).

Comme le souligne l'*Étude* de 2016, les investissements d'infrastructure à haut rendement sont plus rares au Canada, car la qualité et la quantité des infrastructures sont déjà perçues comme étant élevées. Toutefois, une étude de 2017 portant sur les dix plus grands projets d'infrastructure publique au Canada a mis en lumière qu'une évaluation coûts-avantages suffisamment rigoureuse avait été rendue publique pour un seul de ces projets (Robins, 2017_[82]). Le processus de sélection des projets financés par la Banque de l'infrastructure du Canada n'a pas encore été défini, mais la disponibilité des fonds pré-engagés peut générer des pressions sur les investissements qui ne produisent pas nécessairement les avantages nets les plus élevés. Ainsi, les taux de rendement social des projets devraient continuer d'être évalués au moyen des procédures actuelles de planification des infrastructures, notamment celles appliquées par les provinces et les municipalités, assorties de la publication d'analyses coûts-avantages rigoureuses et, s'agissant de projets de grande envergure, de la délivrance d'un second avis. Point positif, la mobilisation de capitaux privés par le biais de la Banque de l'infrastructure du Canada sera bénéfique grâce à l'accès à la technologie et à l'innovation privées, à des mesures incitatives plus efficaces à destination du secteur privé visant l'exécution des projets et à des gains d'efficacité par une tarification de l'usage.

Durabilité environnementale

Sur le plan environnemental, le plus grand défi du Canada consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), dont le niveau par habitant est parmi les plus élevés de l'OCDE. Le Canada est aussi le quatrième plus grand émetteur de l'OCDE en valeur absolue (graphique 36, partie A). Bien qu'en baisse depuis 2013, le volume de ses émissions a augmenté de près de 20 % depuis 1990 (principalement du fait de la production de pétrole et de gaz ainsi que des activités de transport), alors que presque tous les autres pays de l'OCDE ont vu leurs émissions diminuer.

Graphique 36. Indicateurs environnementaux



1. Les données du Canada concernent les déchets ménagers (utilisés comme indicateur de substitution des déchets municipaux).

2. Comprend les taxes appliquées par l'administration centrale et les échelons d'administration inférieurs.

3. 2014 pour les États-Unis.

Source : OCDE (2017), *base de données des statistiques sur l'environnement* (Indicateurs de croissance verte : exposition à la pollution atmosphérique, Brevets : développement technologique, Déchets municipaux) ; *base de données des comptes nationaux de l'OCDE* ; AIE (2017), *base de données IEA World Energy Statistics and Balances* et *base de données IEA Energy Prices and Taxes*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781651>

Pour aider le Canada à réduire ses émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 à l'horizon 2030, conformément à la cible fixée à la COP21, les autorités fédérales, provinciales et territoriales, en concertation avec les populations autochtones, ont mis en place le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en 2016. Ce cadre fixe les grands principes de la tarification des émissions de carbone à appliquer dans tout le pays afin d'établir un prix plancher appelé à passer de 10 CAD par tonne d'équivalent CO₂ en 2018 à 50 CAD à l'horizon 2022, ou de les soumettre à un système de plafonnement et d'échange, assorti d'objectifs de réduction d'émissions appropriés et d'abaissement des plafonds au fil du temps. Le Cadre définit également des mesures concrètes visant à réduire les émissions et à développer la résilience pour s'adapter au changement climatique, parmi lesquelles : accélérer la mise à l'arrêt de la production d'électricité conventionnelle à partir du charbon ; réduire de 40 %-45 % les émissions de méthane imputables au secteur du pétrole et du gaz à l'horizon 2025 ; accompagner les communautés dans l'adaptation au changement climatique ; et allouer des fonds pour promouvoir les solutions technologiques propres. Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires y ont tous adhéré, à l'exception de la Saskatchewan. Le Cadre pancanadien prévoit en outre la mise en place, par le gouvernement fédéral, d'un système de tarification du carbone dénommé « filet de sécurité fédéral » dans les provinces et territoires qui n'appliquent pas de prix plancher suffisant : ce filet de sécurité consiste en une redevance sur les combustibles fossiles et, pour les grands émetteurs, en un régime de tarification fondé sur le rendement (système de plafonnement et d'échange avec attribution gratuite de permis jusqu'à la norme d'intensité d'émissions de l'activité), avec retour des revenus directement issus de la tarification du carbone à l'administration provinciale/territoriale d'origine. En Ontario et en Alberta, les partis d'opposition proposent de supprimer les mécanismes de tarification du carbone en place dans ces provinces et s'élèvent contre l'application du filet de sécurité fédéral. Le Cadre pancanadien risque par conséquent d'être fortement mis à mal en cas d'alternance politique.

L'administration fédérale prévoit l'émission de 583 mégatonnes de CO₂ à l'horizon 2030, soit 13 % de plus que ce que le Canada s'est engagé à ne pas dépasser à la COP21 (Gouvernement du Canada, 2017_[83]). Toutefois, ces projections ne tiennent pas compte des réductions qui devraient découler, d'une part, de l'investissement dans les transports collectifs, les technologies propres et l'innovation, et, d'autre part, du carbone stocké, ni des nouvelles mesures que les autorités prendront probablement encore d'ici à 2030. À travers le Cadre pancanadien, les pouvoirs publics se sont engagés à présenter des rapports annuels sur l'évolution de la situation et à en dresser le bilan de manière à revoir progressivement les ambitions à la hausse. Quand bien même il tiendrait l'engagement pris à la COP21, le Canada n'en continuerait pas moins d'afficher une forte intensité en émissions par rapport à la plupart des autres pays qui auront rempli leur part des objectifs de Paris. Il y a donc lieu de penser que la tâche est encore loin d'être accomplie pour que ses efforts de réduction contribuent véritablement à limiter le réchauffement planétaire.

À présent que les deux plus grandes provinces du pays ont inclus les combustibles utilisés dans le transport dans leur système de plafonnement et d'échange, s'alignant ainsi sur l'Alberta et la Colombie britannique, et plus généralement sur le modèle fédéral de tarification du carbone, un plafonnement rigoureux des émissions pourrait finir, avec la montée des prix, par rendre superflues bien d'autres mesures qui se chevauchent et sont potentiellement coûteuses, comme cibler les émissions de transport à l'aide d'incitations en faveur des voitures à émissions nulles ou bien à travers les normes sur les carburants et la consommation des véhicules. Un moyen d'éviter qu'un plafond rigoureux ne rende le

prix du carbone politiquement inacceptable pourrait être de fixer une limite au prix des quotas. Là où il existe une fiscalité du carbone, le prix devrait être corrigé de manière à préserver la faisabilité des résultats prévus.

La réalisation des objectifs de réduction reste tributaire de politiques d'aménagement de l'espace qui empêchent la création excessive de besoins de mobilité du fait de la planification urbaine (OECD/IEA/NEA/ITF, 2015^[84]; OCDE, 2017^[85]). Comme la notion de « bonne pratique » n'est pas toujours clairement définie dans le domaine de l'aménagement de l'espace, il conviendrait d'encourager l'expérimentation assortie de bilans.

Au Canada, l'extraction des ressources énergétiques génère près de 200 millions de tonnes de CO₂ par an, soit presque 30 % du total. Aux termes de son Plan de lutte contre les changements climatiques axé sur le leadership, la province de l'Alberta s'est engagée à limiter à 100 millions de tonnes les émissions associées aux sables bitumineux, en mettant en place une forme de tarification du carbone. Depuis 2007, les installations qui émettent 100 000 tonnes ou plus de GES par an sont assujetties à un prix du carbone sur les émissions en excédent par rapport au quota attribué gratuitement sur la base de valeurs de référence. Depuis janvier 2018, ces valeurs de référence sont fixées par les intervenants les plus performants du secteur ou par les concurrents qui produisent des produits identiques ou similaires. À 70 millions de tonnes par an, le niveau des émissions est actuellement loin du plancher.

L'extraction des sables bitumineux de l'Alberta génère également d'importantes quantités de résidus liquides qui sont stockés dans des bassins de décantation. Le gouvernement de cette province a promulgué en 2016 une nouvelle directive sur la gestion de ces bassins de décantation, laquelle repose sur une évaluation des résultats et des risques et impose aux opérateurs l'obligation de gérer leurs effluents. Le régime en vigueur exige également des compagnies minières qu'elles réhabilitent les sols à la fin des projets en redonnant aux sites d'extraction leur apparence initiale, et qu'elles donnent toute garantie financière à cet égard. Toutefois, certaines sociétés minières ne respecteraient pas intégralement la réglementation (McNeill and Lothian, 2017^[86]; Natural Resources Defense Council et Environmental Defense Council, 2017^[87]).

Les taxes environnementales (prélevées à tous les niveaux d'administration) rapportent nettement moins que dans la plupart des autres pays. Cela est principalement dû au faible niveau des taxes sur l'énergie (graphique 36, partie E). Si la taxe sur les carburants est en moyenne plus élevée qu'aux États-Unis, elle est nettement plus faible qu'en Europe. Le diesel est moins taxé que le gazole, alors que ses effets sur l'environnement sont plus importants. L'application de redevances de congestion et de péages routiers, quoiqu'encore limitée, est appelée à s'étendre pour lutter contre les effets néfastes de l'utilisation des véhicules, notamment la pollution de l'environnement. L'extension des taxes de mise en décharge favoriserait la réduction des déchets et le recyclage, dans la mesure où une part non négligeable des déchets produits au Canada est mise en décharge (partie D).

Références

- Adalet McGowan, M., D. Andrews and V. Millot (2017), “Insolvency regimes, zombie firms and capital reallocation”, *Documents de travail du Documents de travail Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1399, Éditions OCDE, Paris, No. 1399, <http://dx.doi.org/10.1787/5a16beda-en>. [51]
- Administrateur en chef de la santé publique (2016), *État de santé des Canadiens 2016, Rapport de l'Administrateur en chef de la santé publique*, <http://healthycanadians.gc.ca/publications/departement-ministere/state-public-health-status-2016-etat-sante-publique-statut/alt/pdf-eng.pdf>. [36]
- Aghion, P. et al. (2015), “Innovation and Top Income Inequality”, [11] <http://www.nber.org/papers/w21247.pdf>.
- Aydemir, A. and G. Borjas (2007), “Cross-Country Variation in the Impact of International Migration: Canada, Mexico, and the United States”, *Journal of the European Economic Association*, Vol. 5/4, pp. 663-708, <http://dx.doi.org/10.1162/JEEA.2007.5.4.663>. [62]
- Aydemir, A. and M. Skuterud (2005), “Explaining the deteriorating entry earnings of Canada's immigrant cohorts, 1966 - 2000”, *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Economie*, Vol. 38/2, pp. 641-672, <http://dx.doi.org/10.1111/j.0008-4085.2005.00297.x>. [73]
- Banque du Canada (2018), *Indice d'accessibilité à la propriété*, Indicateurs financiers (base de données), <https://credit.banqueducanada.ca/indicateursfinanciers#hai>. [26]
- Banque du Canada (2018), *Rapport sur la politique monétaire – janvier 2018*,, [10] <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2018/01/rpm-2018-01-17.pdf>.
- Banque du Canada (2017), *Revue du système financier, novembre*, [22] <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2017/11/rsf-novembre2017.pdf>.
- Blit, J., M. Skuterud and J. Zhang (2018), “An Analysis of Patenting Rates of Canada's Ethnic Populations”, *Canadian Public Policy*, <https://ssrn.com/abstract=3199168>, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2017-040>. [76]
- Bom, P. and J. Ligthart (2014), “What have we learned from three decades of research on the productivity of public capital?”, *Journal of Economic Surveys*, Vol. 28/5, pp. 889-916, <http://dx.doi.org/10.1111/joes.12037>. [81]
- Bonikowska, A., D. Green and W. Riddell (2008), *International Adult Literacy Survey Literacy and the Labour Market: Cognitive Skills and Immigrant Earnings*, Statistics Canada, Ottawa, <http://dx.doi.org/89-552-M No. 020>. [69]
- Brouillette, D. et al. (2017), *The Impacts of Minimum Wage Increases on the Canadian Economy*, Bank of Canada, Ottawa, <https://www.bankofcanada.ca/2017/12/staff-analytical-note-2017-26/>. [3]

- Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (2017), *Rapport annuel 2017*, [30]
<http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arbyyear/ar2017-fr.html>.
- Bureau de l'actuaire en chef (2017), *Rapport actuariel (14e) sur le Programme de la sécurité de la vieillesse, au 31 décembre 2015*, Bureau du surintendant des institutions financières, Canada, Ottawa, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/oas14.pdf>. [46]
- Bureau de l'actuaire en chef (2016), *Rapport actuariel (13e) modifiant le rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la vieillesse, au 31 décembre 2012*, Bureau du surintendant des institutions financières Institutions, Ottawa, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/oca-bac/ar-ra/oas-psv/Pages/oas13.aspx>. [9]
- Bureau du directeur parlementaire du Budget (2018), *Le soutien financier du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires : une analyse des scénarios à long terme*, Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Fed%20Transfers/Fed_Transfers_Prov_Territories_FR.pdf. [33]
- Bureau du directeur parlementaire du budget (2017), *Coûts pour le gouvernement fédéral d'un programme national d'assurance-médicaments*, Ottawa, <http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Pharmacare>. [34]
- Bureau du directeur parlementaire du budget (2017), *Rapport sur la viabilité financière de 2017*, Ottawa, http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FSR%20Oct%202017/FSR_2017_FINAL_FR.pdf. [32]
- Cateau, G., T. Roberts and J. Zhou (2015), *L'endettement des ménages et les vulnérabilités potentielles pour le système financier canadien : une analyse des microdonnées*, Banque du Canada, <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/12/rsf-decembre2015-cateau.pdf>. [24]
- Ciuriak, D. et al. (2017), "The NAFTA Renegotiation: What if the US Walks Away?", CD Howe Institute, Toronto, https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Working%20Paper%201128%20web.pdf. [13]
- CNESST, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (2018), *Salaire*, <https://www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/salaire/index.html> (accessed on 16 May 2018). [4]
- Drummond, D. et al. (2013), *The Contribution of Aboriginal People to Future Labour Force Growth in Canada*, Centre d'étude des niveaux de vie, <http://www.csls.ca/reports/csls2017-07.pdf>. [38]
- Dustmann, C., T. Frattini and I. Preston (2013), "The Effect of Immigration along the Distribution of Wages", *The Review of Economic Studies*, Vol. 80/1, <http://www.ucl.ac.uk/~uctpb21/Cpapers/Review%20of%20Economic%20Studies-2013-Dustmann-145-73.pdf>, pp. 145-173, <http://dx.doi.org/10.1093/restud/rds019>. [61]

- El-Assal, K. and D. Fields (2017), *450,000 Immigrants Annually? Integration Is Imperative to Growth*, The Conference Board of Canada, Ottawa. [58]
- Erken, H. et al. (2018), *The Economic Impact of a (partial) NAFTA Breakdown*, Rabobank/RaboResearch, Utrecht, <https://economics.rabobank.com/publications/2018/january/economic-impact-nafta-breakdown/>. [16]
- Escobar, O. (2018), "Trade in Value Added in North America: An Update", in *OECD Economics Department Working Paper*. [12]
- Ferrer, A., D. Green and W. Riddell (2006), "The Effect of Literacy on Immigrant Earnings", *Journal of Human Resources*, Vol. 41/2, https://econpapers.repec.org/article/uwpjhriss/v_3a41_3ay_3a2006_3ai_3a2_3ap380-410.htm. [71]
- FMI (2017), *Canada: 2017 Article IV Consultation*, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/07/13/Canada-2017-Article-IV-Consultation-Press-Release-and-Staff-Report-45074>. [6]
- Fortin, N., B. Bell and M. Böhm (2017), "Top Earnings Inequality and the Gender Pay Gap: Canada, Sweden and the United Kingdom", *Discussion Paper Series*, IZA Institute of Labour Economics, <http://ftp.iza.org/dp10829.pdf>. [41]
- Fortin, P. (2018), "Quebec's Childcare Program at 20", *Inroads: The Canadian Journal of Opinion* 42, <http://inroadsjournal.ca/quebecs-childcare-program-20-2/>. [8]
- Fortin, P., L. Godbout and S. St-Cerny (2013), "L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux", *Interventions économiques/Papers in Political Economy*, Vol. 47, pp. 1-28. [7]
- Fougère, M., S. Harvey and B. Rainville (2011), "Would an Increase in High-Skilled Immigration in Canada Benefit Workers?", *Economics Research International*, Vol. 2011, pp. 1-7, <http://dx.doi.org/10.1155/2011/171927>. [60]
- Gellatly, G. and R. Morissette (2017), *Propriétés résidentielles appartenant à des non-résidents à Toronto et à Vancouver : premiers renseignements issus du Programme de la statistique du logement canadien*, *Statistique Canada*, Ottawa, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-626-x/11-626-x2017078-fra.pdf>. [19]
- Goldmann, G., A. Sweetman and C. Warman (2011), "The Portability of New Immigrants' Human Capital: Language, Education and Occupational Matching", *IZA DP*, No. 5851, Institute of Labor Studies (IZA), Bonn, <http://ftp.iza.org/dp5851.pdf>. [72]
- Gouvernement du Canada (2017), *Les rapports nationaux du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, <http://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/septieme-communication-nationale-troisieme-rapport-binnal.html>. [83]

- Green, A. and D. Green (1999), “The Economic Goals of Canada's Immigration Policy: Past and Present”, *Canadian Public Policy*, <http://www.jstor.org/stable/3552422>, <http://dx.doi.org/DOI:10.2307/3552422>. [59]
- Hou, F. and A. Bonikowska (2016), “Selections Before the Selection: Earnings Advantages of Immigrants Who Were Former Skilled Temporary Foreign Workers in Canada”, *International Migration Review*, pp. 1-29, <http://dx.doi.org/10.1111/imre.12310>. [75]
- Hou, F. and G. Picot (2016), *Évolution des caractéristiques des immigrants et de leurs revenus initiaux*, Statistique Canada, Ottawa, <https://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2016374-fra.pdf>, [http://dx.doi.org/Catalogue no. 11F0019M - No. 374](http://dx.doi.org/Catalogue.no.11F0019M-No.374). [68]
- Hou, F. and G. Picot (2014), “Annual Levels of Immigration and Immigrant Entry Earnings in Canada”, *Canadian Public Policy*, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2013-017>. [64]
- IRCC (2017), *Canada's Immigration System and the Points-based Approach for Human Capital*. [53]
- Ishi, K., R. Mariscal and D. Gentry (2017), “Estimating the growth effects of public infrastructure: evidence from Canadian provinces”, in *Canada: selected issues and analytical notes*, IMF, Washington. [80]
- Kerr, S. and W. Kerr (2011), *Economic Impacts of Immigration: A Survey*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <http://dx.doi.org/10.3386/w16736>. [66]
- Klachkin, O. and G. Daco (2018), *The cost of leaving NAFTA*, Oxford Economics, Oxford. [15]
- Krznar, I., Z. Arvai and Y. Ustyugova (2017), *Macroprudential tools at work in Canada*, IMF, Washington. [25]
- LeBoeuf, M. and C. Fan (2017), *Can the Canadian International Investment Position Stabilize a Slowing Economy?*, Bank du Canada, Ottawa. [1]
- Mahboubi, P. (2017), *Talkin' 'Bout My Generation: More Educated, But Less Skilled Canadians*, CD Howe Institute, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3073309. [45]
- McNeill, J. and N. Lothian (2017), *Review of Directive 085 Tailings Management Plans Backgrounder*, Pembina Institute, <http://www.pembina.org/reports/tailings-whitepaper-d85.pdf>. [86]
- Ministères des Finances Canada (2016), *Équilibrer la répartition des risques dans le système canadien de financement du logement. Document de consultation sur le partage des risques avec les prêteurs pour les prêts hypothécaires assurés garantis par le gouvernement*, <http://www.fin.gc.ca/activty/consult/lrs-prp-fra.pdf>. [23]
- Morency, J., É. Malenfant and S. MacIsaac (2017), *Immigration and Diversity: Population Projections for Canada and its Regions, 2011 to 2036*, Statistics Canada, Ottawa. [67]

- Morgan, S. et al. (2017), "Evaluating the effects of Quebec's private-public drug insurance system.", *CMAJ : Canadian Medical Association journal = journal de l'Association medicale canadienne*, Vol. 189/40, pp. E1259-E1263, <http://dx.doi.org/10.1503/cmaj.170726>. [35]
- Natural Resources Defense Council et Environmental Defense Council (2017), *One trillion litres of toxic waste and growing: Alberta's tailings ponds*, <https://www.nrdc.org/sites/default/files/media-uploads/edc-and-nrdc-one-trillion-litres-of-toxic-waste-and-growing-albertas-tailings-ponds-june-2017.pdf>. [87]
- OCDE (2018), *Engaging Young Children : Lessons from Research about Quality in Early Childhood Education and Care*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264085145-en>. [44]
- OCDE (2017), *Comment va la vie ? Canada*, <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/canada-fr/> (accessed on 13 December 2017). [28]
- OCDE (2017), *Educational Opportunity for All : Overcoming Inequality throughout the Life Course*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264287457-en>. [49]
- OCDE (2017), *Examens environnementaux de l'OCDE : Canada 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264283244-fr>. [85]
- OCDE (2017), *Petite enfance, grands défis 2017: Les indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264300491-fr>. [43]
- OCDE (2017), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en>. [47]
- OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris. [48]
- OCDE (2016), *Recruiting for success : Challenges for Canada's Labour Migration System*, Éditions OECD, Paris, <https://www.oecd.org/els/mig/recruiting-for-success-Canada.pdf>. [77]
- OCDE (2013), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr. [65]
- OCDE (2018 à paraître), *OECD Reviews on Local Job Creation: Indigenous Employment and Skills Strategies in Canada*. [39]
- OCDE; Union européenne (2015), *Indicators of Immigrant Integration 2015: Settling In*, OCDE/Union européenne, Paris, <http://www.oecd.org/fr/publications/les-indicateurs-de-l-integration-des-immigres-2015-9789264233799-fr.htm>. [54]
- OECD/IEA/NEA/ITF (2015), *Aligning Policies for a Low-carbon Economy*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233294>. [84]

- ONPHA (2016), *2016 Waiting Lists Survey Report*, [31]
http://onpha.on.ca/web/Policyandresearch/2016_Waiting_List_Survey/Content/PolicyAndResearch/Waiting_Lists_2016/2016_Waiting_Lists_Survey.aspx?hkey=08cff4ce-7f97-4af4-910c-c64954d28a4a.
- Oreopoulos, P. and D. Dechief (2012), “Why Do Some Employers Prefer to Interview Matthew, but Not Samir? New Evidence from Toronto, Montreal, and Vancouver”, *SSRN Electronic Journal*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2018047>. [79]
- Osborn, R. et al. (2017), “Older Americans Were Sicker And Faced More Financial Barriers To Health Care Than Counterparts In Other Countries”, *Health Affairs*, p. 10.1377/hlthaff, <http://dx.doi.org/10.1377/hlthaff.2017.1048>. [52]
- Perrault, J. et al. (2017), *Evolving US Trade Policy: What's at Stake for the NAFTA Zone*, Scotiabank, Toronto, http://www.scotiabank.com/corp/downloads/Evolving_US_Trade_Policy-Whats_at_Stake_for_the_NAFTA_Zone.pdf. [17]
- Picot, G. (2013), *Objectifs économiques et sociaux de l'immigration : Données probantes sur lesquelles s'appuient les niveaux d'immigration et la composition selon le niveau de scolarité*, Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa. [56]
- Picot, G. and A. Sweetman (2012), *Making It in Canada Immigration Outcomes and Policies*, http://dx.doi.org/Institut_de_recherche_en_politique_publique. [55]
- Province de la Colombie-Britannique (2018), *Minimum Wage Increase*, <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/minimum-wage>. [5]
- Robins, S. (2017), *Banking on infrastructure: how the Canada Infrastructure Bank can build infrastructure better for Canadians*, CD Howe Institute, Toronto. [82]
- Schirle, T. (2015), “The Gender Wage Gap in the Canadian Provinces, 1997-2014”, *LCERPA Working Paper No. 2015-6*, Laurier Centre for Economic Research and Policy Analysis, Waterloo, ON, http://www.lcerpa.org/public/papers/LCERPA_2015_6.pdf. [40]
- SCHL (2018), *Évaluation du marché de l'habitation – RMR de Toronto*, <http://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=192&itm=25&lang=en&sid=nnjcV8hKuNdonMc3p3QReUIXqQHNWdXC7LqVDxX6gnPzwZga2X49VvVuyMgaz5&fr=1517849793245>. [20]
- SCHL (2018), *Examen de l'escalade des prix des logements dans les grands centres métropolitains du Canada*, <http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/69263.pdf?lang=fr>. [21]
- SCHL (2017), *Rental Market Survey*. [27]
- Shillington, R. (2016), *An Analysis of the Economic Circumstances of Canadian Seniors*, Broadbent Institute, Ottawa, http://www.broadbentinstitute.ca/an_analysis_of_the_economic_circumstances_of_canadian_seniors. [50]

- Skuterland, M. and M. Su (2012), “Immigrants and the dynamics of high-wage jobs”, *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 65/2, <https://www.mendeley.com/library/> (accessed on 28 February 2018), pp. 377-397. [78]
- Statistique Canada (2018), *Enquête sur la population active*, [2]
http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3701.
- Statistique Canada (2017), *Tableaux de données, Recensement de 2016*, [37]
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>.
- Statistique Canada et SCHL (2017), *Besoins impérieux en matière de logement, Recensement de 2016*, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/chn-biml/index-fra.cfm>. [29]
- Sweetman, A. (2014), “The international portability of migrant human capital: Canadian experiences”, in OECD/European Union (ed.), *Matching Economic Migration with Labour Market Needs*, OECD/European Union, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/matching-economic-migration-with-labour-market-needs/the-international-portability-of-migrant-human-capital_9789264216501-10-en,
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264216501-en>. [57]
- Sweetman, A. and C. Warman (2014), “Former Temporary Foreign Workers and International Students as Sources of Permanent Immigration”, *Canadian Public Policy*, Vol. 40/4, pp. 392-407, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2012-021>. [74]
- Teranet et Banque nationale du Canada (2018), *Indice de prix de maison*, [18]
<https://indiceprixdemaison.ca/#maps=c11>.
- Tu, J. (2010), “The Impact of Immigration on the Labour Market Outcomes of Native-Born Canadians”, *IZA Discussion Paper*, No. 5129, The Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn. [63]
- Vincent, C. (2013), “Why Do Women Earn Less than Men”, *CRDCN Research Highlight/RCCDR en évidence*, Vol. 1/5, http://ir.lib.uwo.ca/crdcn_rccdr/vol1/iss5/1. [42]
- Warman, C., A. Sweetman and G. Goldmann (2015), “The Portability of New Immigrants’ Human Capital: Language, Education, and Occupational Skills”, *Canadian Public Policy*, Vol. 41/Supplement 1, pp. S64-S79, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2013-055>. [70]
- Zandi, M., J. Rogers and B. LaCerde (2017), *The Anatomy of a NAFTA Deal*, Moody's Analytics, <https://www.economy.com/dismal/analysis/commentary/298766/The-Anatomy-of-a-NAFTA-Deal/>. [14]

Annexe. Progrès en matière de réformes structurelles

Dans cette annexe sont passées en revue les mesures prises sur la base des recommandations formulées dans les Études précédentes et qui ne figurent pas dans les tableaux inclus dans la partie « Principaux éclairages sur l'action publique ». Les nouvelles recommandations qui émanent de la présente Étude figurent à la fin du « Résumé » et des chapitres correspondants.

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis mai 2016 et évaluation actuelle
A. Concurrence sur les marchés de produits	
Habiller le Bureau de la concurrence à exiger la communication des informations nécessaires à la réalisation d'études de marché et à la défense des intérêts publics. Faire en sorte que les entités de l'administration fédérale soient tenues « de se conformer ou de s'expliquer » lorsque le Bureau formule des recommandations.	Aucune mesure n'a été prise.
Afin d'assurer des conditions de concurrence équitables entre les entreprises de services de télévision par câble et par satellite et les nouveaux médias, envisager de subventionner le contenu canadien directement par la fiscalité générale.	Aucune mesure n'a été prise.
Envisager la possibilité d'une intégration plus large en Amérique du Nord afin d'établir un marché commun de l'aviation.	Aucune mesure n'a été prise.
Évaluer l'incidence de la structure actuelle de participation au capital des grands aéroports canadiens sur l'efficacité et la compétitivité-coûts. Envisager de vendre les plus grands aéroports à une ou plusieurs entreprises privées, ou à un groupe d'investisseurs. Autrement, transformer les autorités aéroportuaires existantes en une ou plusieurs sociétés à but lucratif et leur vendre les terrains où sont situés les aéroports. Il faudrait au moins indexer les loyers des aéroports sur les bénéfices ou les valeurs foncières et non sur les recettes, en se rapprochant d'une structure à but lucratif pour les administrations aéroportuaires.	Le gouvernement fédéral réexamine sa politique relative aux aéroports et à leur gouvernance, conformément à l'engagement pris dans le budget 2016 de chercher des moyens d'accroître l'accessibilité économique et la viabilité des infrastructures au Canada dans les cas où l'intérêt général le justifie. Aucune décision n'a été prise.
Étudier l'impact du système actuel d'attribution des créneaux dans les aéroports saturés sur la réduction de la concurrence et sur l'efficacité de l'ensemble du système. Envisager la mise en œuvre d'un mécanisme plus concurrentiel pour l'attribution des créneaux, comme la création d'un marché secondaire, ou l'élargissement de la tarification de la congestion.	Aucune mesure n'a été prise.
Éliminer les plafonds de recettes au titre des expéditions de grains depuis l'Ouest par chemin de fer.	Le gouvernement fédéral a décidé de conserver ces plafonds.
Déterminer si l'élargissement de la zone d'interconnexion pour les expéditions de produits de base depuis les provinces des Prairies s'est traduit par des avantages nets pour l'économie ; dans le cas contraire, ne pas reconduire ces dispositions après leur expiration en août 2016.	Ces dispositions ont été reconduites <i>sine die</i> .
B. Politique à l'égard du secteur financier	
Élargir la participation au Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux à d'autres provinces et territoires.	Les autorités de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et du Canada participent à ce régime. Ils continuent d'inciter l'ensemble des autres provinces et territoires à se joindre à l'initiative.
Progresser vers un système national d'enregistrement des entreprises.	Aucune mesure n'a été prise.
C. Fiscalité	
Supprimer la taxe sur les produits et services (TPS) à taux zéro pour les produits alimentaires de base.	Aucune mesure n'a été prise.
Au niveau provincial, alourdir les prélèvements sur l'exploitation des ressources non renouvelables et augmenter la part des recettes économisées.	Aucune mesure n'a été prise.
Faire en sorte que les municipalités recourent davantage aux impôts fonciers et aux redevances d'utilisation, tout en allégeant l'impôt foncier sur les entreprises. À mesure que leur base d'imposition sera plus viable, réduire le poids des transferts provinciaux dans le financement des collectivités locales en conférant à celles-ci un pouvoir fiscal plus important.	Aucune mesure n'a été prise.
D. Politique sociale et marché du travail	
Adopter des mesures patronales ou salariales à même d'améliorer les volets assurance et incitations du programme d'assurance-emploi, qui permettraient de réduire sensiblement le recours répété à ces prestations, et étendre les possibilités de recyclage offertes aux travailleurs saisonniers.	Aucune mesure n'a été prise pour améliorer le programme d'assurance-emploi. De nouveaux investissements par le biais des Ententes sur le développement du marché du travail avec des provinces-clés ont été annoncés dans le budget 2018 afin d'aider les travailleurs saisonniers à se recycler.

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis mai 2016 et évaluation actuelle
E. Enseignement supérieur et pénuries de compétences	
Faire une distinction plus nette entre les établissements qui mènent des activités de recherche et ceux qui privilégient l'enseignement, comme cela a été le cas dans l'Ontario.	Aucune mesure n'a été prise.
Promouvoir une plus grande flexibilité dans l'enseignement supérieur afin de favoriser le développement des compétences visant à renforcer les dispositifs de transfert de crédits entre établissements d'enseignement supérieur et provinces.	Aucune mesure n'a été prise.
Dans les provinces où pèsent des contraintes sur les finances publiques, déterminer si les politiques en matière de droits d'inscription nuisent à la qualité et à la compétitivité des établissements.	Aucune mesure n'a été prise.
Remplacer l'exonération permanente de l'imposition des plus-values par une mesure plus ciblée en faveur des jeunes entreprises à fort potentiel.	Aucune mesure n'a été prise.
Réexaminer les programmes de la Banque de développement du Canada (BDC) pour s'assurer qu'ils remédient efficacement aux défaillances manifestes des marchés de capitaux. Encourager la branche capital-risque de la BDC à passer de l'apport direct de fonds d'amorçage à l'apport d'investissements d'appoint passifs en accompagnement d'investisseurs providentiels.	La BDC a pour mandat législatif d'offrir des services complémentaires à ceux proposés par les institutions financières privées. Par le biais de son rapport d'entreprise annuel, la BDC fournit au gouvernement des informations sur la façon dont elle s'acquitte de son mandat de complémentarité, notamment sur les changements de sa stratégie en matière de capital-risque et sur son activité de prêt aux femmes entrepreneurs. La BDC fera l'objet d'un examen législatif plus approfondi en 2020 lequel évaluera son efficacité dans le contexte économique et financier actuel.
Soumettre le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et les autres programmes de soutien à la R-D à des évaluations coûts-avantages rigoureuses.	À la suite de l'examen horizontal des programmes d'innovation en entreprise mené en 2017, le gouvernement canadien collectera des données de meilleure qualité afin de pouvoir évaluer les interventions de façon robuste, grâce à de nouveaux financements octroyés à cet effet à Statistique Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor dans le budget 2018.
Encourager les établissements d'enseignement supérieur à inclure une formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition de compétences de gestion dans leurs cursus scientifiques.	Employeurs et établissements d'enseignement supérieur créent des réseaux de collaboration et des partenariats par le biais du Programme de stages pratiques pour étudiants afin de promouvoir les compétences et les expériences entrepreneuriales chez les étudiants en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM). Le budget 2017 a alloué 221 millions CAD sur cinq ans, à partir de 2017-18, aux programmes visant à donner une expérience professionnelle en entreprise aux étudiants canadiens, généralement au cours de leur master. Le financement est versé par Mitacs, un organisme à but non lucratif qui noue des partenariats entre entreprises et établissements d'enseignement supérieur et qui a pour objectif d'offrir 10 000 stages intégrés en milieu de travail aux étudiants et aux diplômés chaque année (3 750 stages avaient été proposés en 2017).
Monter en puissance dans l'aide au développement d'entreprises contrôlées par des femmes, axées sur la croissance.	La BDC s'est engagée à investir 200 millions CAD dans des entreprises technologiques dirigées par des femmes entre 2018-19 et 2022-23.
F. Politique de l'énergie et politique environnementale	
Donner suite à la récente Déclaration de Vancouver et faire en sorte qu'une tarification adéquate des émissions de carbone soit mise en place dans tout le pays afin que le Canada puisse respecter ses engagements internationaux.	Les autorités fédérales, provinciales et territoriales ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en décembre 2016. L'un des éléments essentiels de ce cadre est de garantir l'existence d'un prix minimum des émissions de gaz à effet de serre dans tout le pays. Le prix devrait passer de 10 CAD par tonne d'équivalent CO ₂ en 2018 à 50 CAD d'ici 2022. À l'exception de la Saskatchewan, l'ensemble des provinces et des territoires ont donné leur accord sur le Cadre pancanadien. Le gouvernement fédéral mettra en place un système explicite de tarification du carbone, qui s'appliquera aux juridictions qui n'ont pas encore institué de tarification d'ici la fin de 2018.
Développer le recours aux péages routiers et aux frais de stationnement pour encourager les navetteurs à utiliser les transports collectifs.	Aucune mesure n'a été prise.
Évaluer régulièrement la tarification et les droits relatifs à l'eau pour assurer une utilisation efficace de cette ressource. Vérifier que les procédures d'allocation de l'eau et de transfert de licences en Alberta atteignent leurs objectifs de conservation.	Aucune mesure n'a été prise.

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis mai 2016 et évaluation actuelle
Évaluer l'efficacité des mesures visant à encourager l'utilisation de l'éthanol de maïs et de cellulose et d'autres biocarburants. Plutôt que d'imposer des mandats réglementaires, accorder davantage de subventions à la recherche ou de récompenses pour percée technologique s'il est envisageable d'instaurer une taxe sur le carbone ou un régime de permis négociables dans l'agriculture.	Aucune mesure n'a été prise.
Réexaminer régulièrement la procédure d'octroi de droits sur les sables bitumineux et supprimer l'obligation d'exploitation/de production afin de la rendre compatible avec les objectifs de viabilité de l'Alberta.	Aucune mesure n'a été prise.
Donner aux entreprises exploitant des ressources naturelles des orientations claires en matière de concertation avec les groupes autochtones directement concernés par leurs activités afin que les projets procurent à ces groupes des avantages à long terme.	Le gouvernement fédéral a récemment soumis au Parlement un projet de loi. Ce dernier énonce les principes généraux d'un nouveau régime d'évaluation des impacts qui propose de meilleures règles pour l'examen des grands projets pour protéger l'environnement au Canada et assurer la croissance économique. Figurent parmi ces règles une participation inclusive et significative du public en amont, des partenariats de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones, des décisions opportunes fondées sur les meilleures connaissances scientifiques et traditionnelles autochtones disponibles et la durabilité pour les générations présentes et futures.
G. Politique agricole	
Mettre fin aux régimes de régulation de l'offre en faisant jouer progressivement les forces du marché, en particulier pour les produits laitiers et les œufs.	Le Sénat a demandé à Ernst & Young de lui rendre compte des effets de la régulation de l'offre. Le rapport n'a pas encore été publié.

Chapitre 1. Améliorer l'insertion des femmes, des jeunes et des seniors

Au Canada, l'inclusion économique des femmes, des jeunes et des personnes âgées se heurte à des obstacles, et leur participation au marché du travail pourrait être considérablement améliorée. La réduction des inégalités femmes-hommes face à l'emploi stagne depuis 2009 et les femmes, notamment les mères, continuent de gagner sensiblement moins que les hommes, en partie à cause de l'importante disparité du partage des responsabilités non rémunérées relatives à la garde d'enfants. Ailleurs que dans la province du Québec, les montants de l'aide publique à la garde d'enfants, faibles quoi qu'en hausse, devraient être nettement augmentés, et il conviendrait aussi que soient développés les congés parentaux des pères, actuellement peu utilisés. Il faudrait en outre donner la priorité au développement des compétences pour endiguer le déclin des qualifications observé chez les jeunes et mettre fin à l'atonie de la croissance des salaires parmi les hommes jeunes ayant un faible niveau d'éducation. Il faut aussi regrouper les informations sur le marché de l'emploi, actuellement dispersées, pour répondre au déséquilibre entre l'offre et la demande de compétences et aux désavantages salariaux qui en découlent. Il faut réagir à l'augmentation de la pauvreté chez les personnes âgées en relevant progressivement le montant des pensions de base. Lier l'évolution de l'âge de l'ouverture des droits à la retraite publique à celle de l'espérance de vie favoriserait la croissance en développant l'emploi des Canadiens du troisième âge qui souhaitent continuer à travailler et ont la possibilité de le faire. Pour ces trois groupes, une hausse soigneusement ciblée des prestations liées au travail et des dépenses consacrées à des mesures actives du marché du travail est susceptible d'accroître l'emploi.

On entend par croissance inclusive une croissance économique qui ouvre des perspectives à tous les segments de la population et permet de répartir équitablement les dividendes de la prospérité accrue, tant en termes monétaires que non monétaires, dans l'ensemble de la société. L'inégalité des chances sape les perspectives de croissance à long terme et la capacité des pays à répondre aux attentes de leur population, au risque d'affaiblir le soutien à des politiques offrant pourtant un potentiel de croissance économique plus rapide. La croissance inclusive revêt aujourd'hui une importance particulière dans les pays à revenu élevé, où les inégalités de revenu ont atteint des niveaux inédits depuis la guerre. Plusieurs domaines de l'action publique se prêtent à la mise en œuvre de « politiques gagnant-gagnant » favorisant à la fois l'inclusion et la croissance de la productivité (OCDE, 2016^[1]).

Le niveau des inégalités de revenu au Canada est proche de la moyenne de l'OCDE, et la mobilité intergénérationnelle des revenus y est élevée. Cependant, certains groupes ne sont pas forcément dans une situation favorable, et le taux de pauvreté relative est supérieur à la moyenne de l'OCDE. Le présent chapitre est consacré en priorité aux possibilités d'améliorer le sort de trois catégories confrontées à des obstacles à l'inclusion économique et sociale : les femmes, les jeunes et les Canadiens de 55 ans et plus (les « seniors »). La situation socioéconomique des populations autochtones est également plus difficile, en moyenne, que celle des autres Canadiens selon plusieurs critères de mesure, et certains immigrés ne parviennent jamais à surmonter leurs désavantages par rapport à la population originaire du Canada (voir chapitre 2).

À quel point la croissance au Canada est-elle inclusive ?

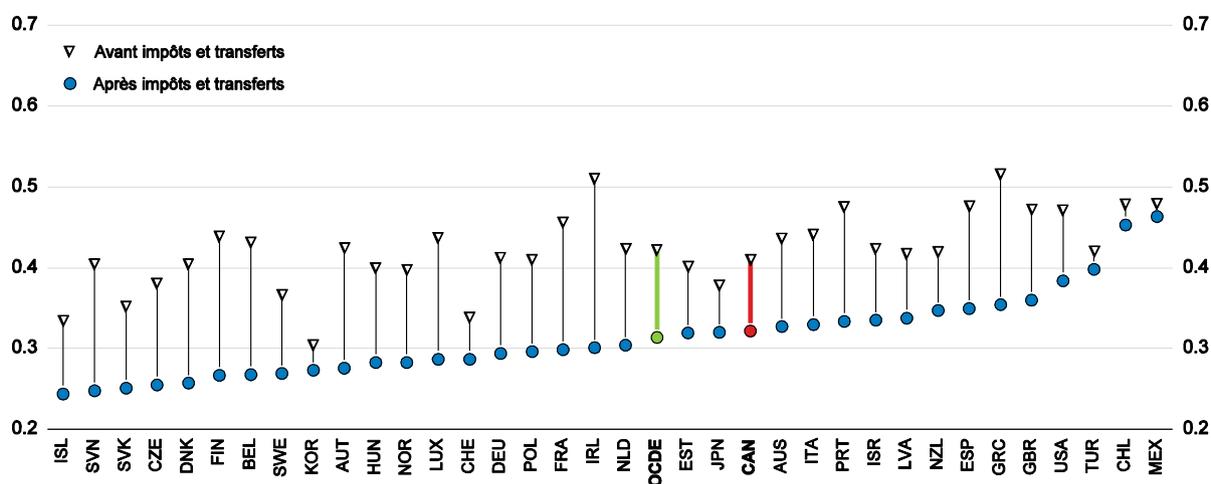
Le Canada est très bien classé dans toutes les dimensions de l'indicateur du vivre mieux de l'OCDE (OCDE, 2017^[2]), mais cela ne signifie pas que tous les Canadiens jouissent d'un bien-être élevé. Une évaluation plus détaillée montre qu'il existe une marge considérable d'amélioration de la situation de l'emploi et des revenus des femmes, des jeunes et des Canadiens du troisième âge, et c'est la raison pour laquelle le présent chapitre est centré sur l'inclusivité du marché du travail. Les comparaisons présentées dans la présente section reposent sur une évaluation multidimensionnelle de l'inclusivité qui englobe les revenus, les emplois et la santé, conformément au cadre de l'OCDE pour la croissance inclusive (OCDE, 2014^[3]).

Les inégalités de revenu

Le niveau des inégalités de revenu au Canada n'a pas beaucoup évolué depuis les années 2000 et il est proche de la moyenne de l'OCDE, ce qui dénote des inégalités de revenu brut relativement faibles (graphique 1.1). Les taux de pauvreté relative se situent aussi dans la plage moyenne des pays de l'OCDE et ont connu une légère augmentation depuis le milieu des années 1990 (graphique 1.2). La réduction des inégalités de revenu obtenue par le biais des prélèvements (au sens large) et des transferts est inférieure à la moyenne de l'OCDE, essentiellement à cause du faible montant des transferts en espèces (Causa and Hermansen, 2017^[4]). L'impôt sur le revenu des personnes physiques aboutit à un niveau de redistribution similaire à la moyenne de l'OCDE, alors que les cotisations sociales sont régressives (ce qui les empêche de jouer leur rôle déterminant dans le financement des transferts redistributifs), car en raison de leur plafonnement à un faible niveau, elles représentent une part plus importante des revenus les plus faibles. Au Canada, les transferts en espèces sont davantage ciblés sur les

Graphique 1.1. La répartition des revenus au Canada est proche de la moyenne, mais la redistribution est modeste

Coefficients de Gini pour la population d'âge actif, échelle variant de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité parfaite), 2016 ou dernière année disponible¹



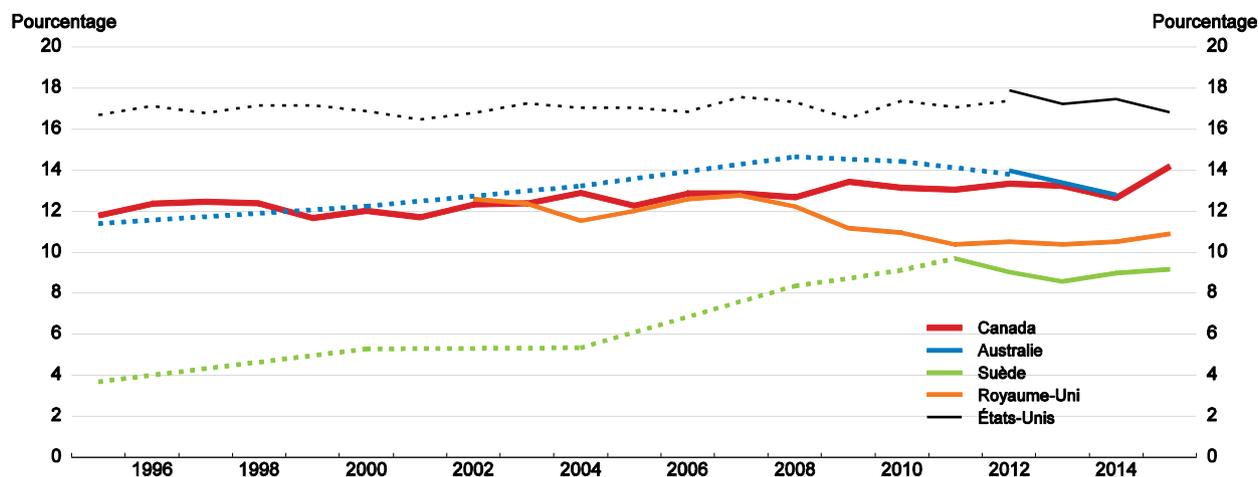
1. Données de 2014 pour l'agrégat OCDE.

Source : OCDE, base de données sur la distribution des revenus, <http://www.oecd.org/fr/els/soc/donnees-distribution-revenus.htm>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781670>

Graphique 1.2. Le taux de pauvreté relative après impôts et transferts au Canada est lui aussi proche de la moyenne

Seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian disponible¹



1. Les lignes en pointillé représentent les données correspondant à la précédente définition de revenu, en vigueur jusqu'en 2012. La moyenne OCDE n'est pas disponible en raison des ruptures de séries - dues aux précédente et nouvelle définitions de revenu - lesquelles ne sont pas uniformes selon les pays.

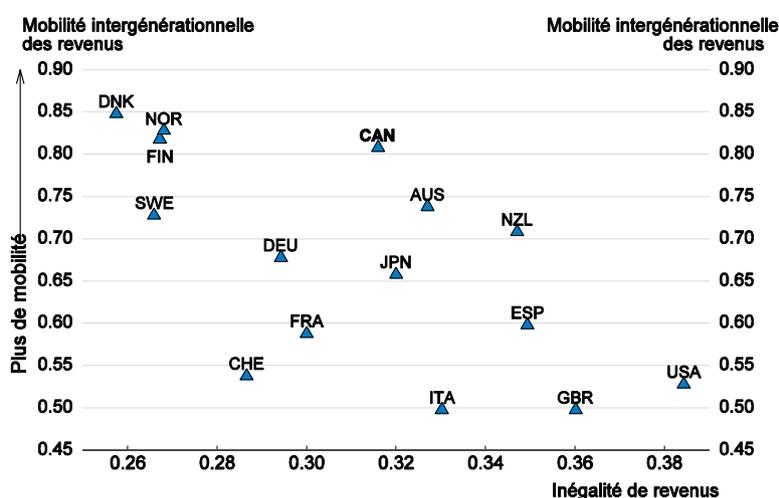
Source : OCDE (2017), base de données sur la distribution des revenus, <http://www.oecd.org/fr/els/soc/donnees-distribution-revenus.htm>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781689>

ménages à faible revenu que dans la moyenne de l'OCDE, mais moins que dans plusieurs pays au système politique similaire, notamment la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni (Causa and Hermansen, 2017^[4]). Dans l'ensemble, compte tenu de la modestie de la redistribution par les impôts et les transferts, il est essentiel de mieux cibler les politiques d'insertion des femmes, des jeunes et des seniors, et tel est précisément le propos des recommandations du présent chapitre.

Toutefois, le Canada obtient de bons résultats en termes de mobilité intergénérationnelle, ce qui est essentiel pour que tous les groupes socioéconomiques aient accès aux opportunités de la croissance, pour tirer le meilleur parti possible des capacités de tous les Canadiens et éviter la création de pièges de la pauvreté. La mobilité intergénérationnelle des revenus est particulièrement élevée au regard du niveau moyen des inégalités de revenu global (graphique 1.3). Elle est également élevée lorsqu'on la mesure en termes de proportion de jeunes issus d'un milieu défavorisé parmi les meilleurs étudiants, laquelle avoisine les valeurs qu'affichent certains des meilleurs systèmes éducatifs de l'OCDE (graphique 1.4). Le Canada est l'un des huit pays de l'OCDE dont les notes sont supérieures à la moyenne dans au moins 9 indicateurs sur 11 en matière d'égalité des chances face à l'éducation (OCDE, 2017^[5]).

Graphique 1.3. Le Canada obtient d'excellents résultats en matière de mobilité intergénérationnelle des revenus¹



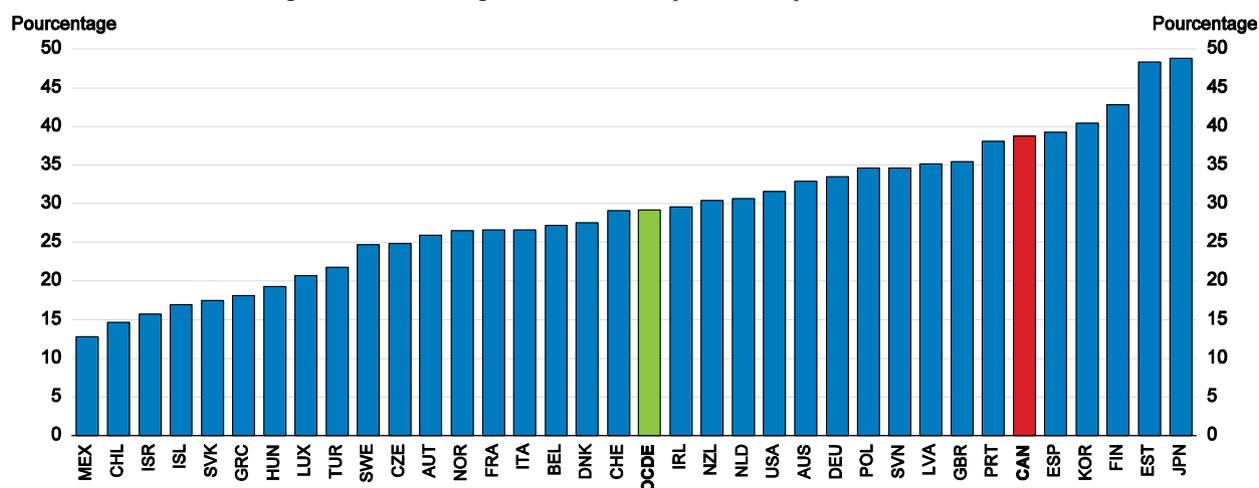
1. L'inégalité de revenu est mesurée par le coefficient de Gini pour le revenu disponible par ménage de la population d'âge actif au milieu des années 2010. La mobilité intergénérationnelle des revenus est mesurée en retranchant à 1 l'élasticité entre le revenu des parents et ceux d'un fils à l'âge adulte, à partir des données d'une cohorte d'enfants nés, grosso modo, entre le début et le milieu des années 1960 et en mesurant leur situation à l'âge adulte entre le milieu et la fin des années 1990. Voir Corak (2006) pour en savoir plus.

Source : OCDE, *base de données sur la distribution des revenus* ; M. Corak (2013), « Inequality from Generation to Generation: the United States in Comparison », Chap. 6 de R. Rycroft (dir.), *The Economics of Inequality, Poverty and Discrimination in the 21st Century*, ABC-CLIO, Santa Barbara, CA ; M. Corak (2006), « Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons for Public Policy from a Cross-Country Comparison of Generational Earnings Mobility », *Research on Economic Inequality*, vol. 13, pp. 143-188.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781708>

Graphique 1.4. Un grand nombre d'étudiants issus de milieux défavorisés obtiennent de bons résultats

Pourcentage d'individus d'origine socio-économique modeste parmi les meilleurs étudiants¹



1. Étudiants du quartile inférieur de l'indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC) du pays (ou de l'économie) considéré(e) et se situant dans le quartile supérieur de la distribution des étudiants de l'ensemble des pays et économies considérés en fonction de leurs résultats, après prise en compte de leur statut socio-économique.

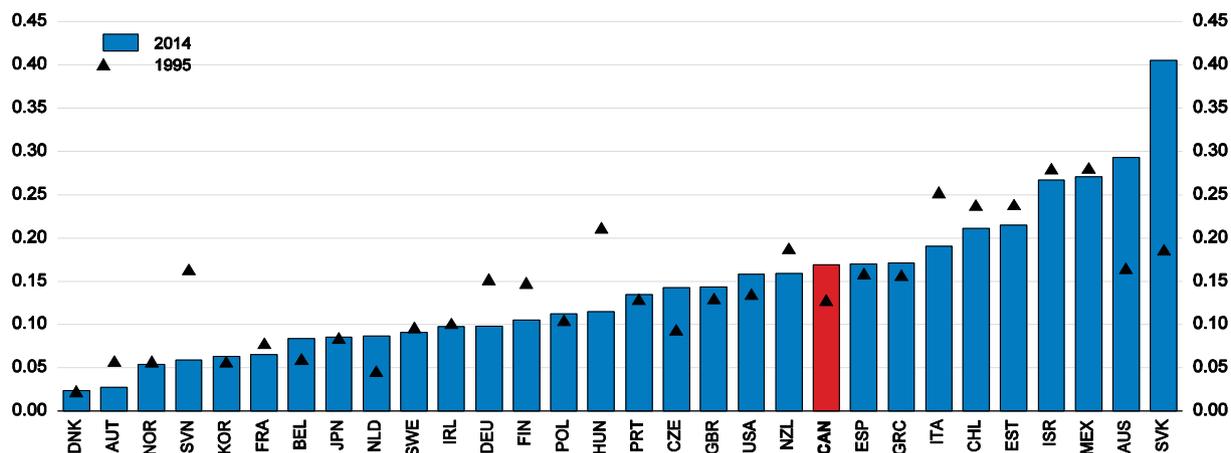
Source : OCDE (2016) ; *Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, tableau I.6.7.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781727>

Certains groupes au Canada ne profitent pas autant que les autres des mesures d'insertion. Les disparités régionales en termes de revenu disponible des ménages sont élevées par rapport aux normes de l'OCDE et elles se sont creusées depuis le milieu des années 1990 à mesure qu'augmentaient les revenus dans les provinces riches en ressources (graphique 1.5). Plus significatifs pour l'inclusion, les revenus médians des Canadiens

Graphique 1.5. Les disparités régionales du revenu disponible des ménages sont importantes et en hausse

Coefficient de variation par région du revenu disponible



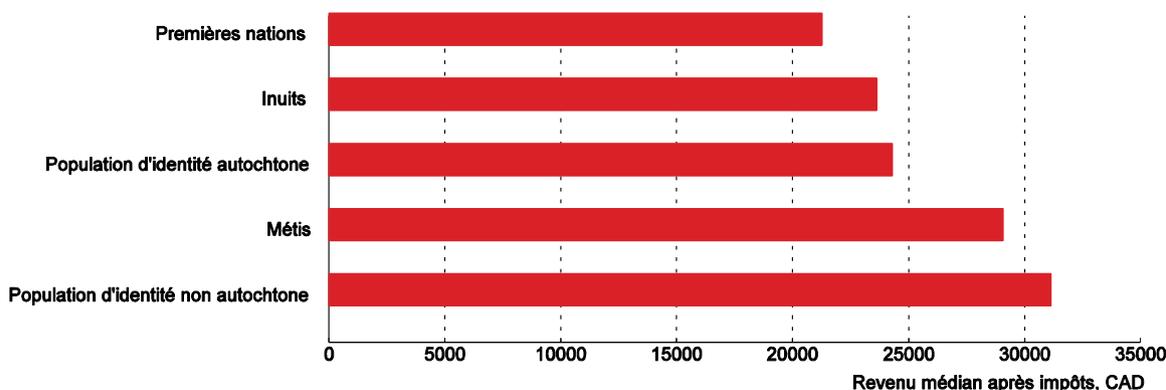
Source : OCDE (2016), *Panorama des régions de l'OCDE 2016*, graphique 1.5.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781746>

autochtones sont inférieurs à ceux de la population non autochtone, et le sont même de plus de 30 % pour les Premières Nations (graphique 1.6). Un large éventail de Canadiens, notamment parmi les jeunes, subissent de plein fouet l'augmentation rapide du prix du logement dans les grandes agglomérations. Cela fait baisser le revenu disponible des acquéreurs récents d'un bien immobilier et de ceux qui payent des loyers élevés, ces derniers ayant augmenté de 8 % en termes réels au cours de la dernière décennie (SCHL, 2017^[6]).

Graphique 1.6. Revenu médian par tête après impôts par identité autochtone

Population âgée de 15 ans et plus, 2016



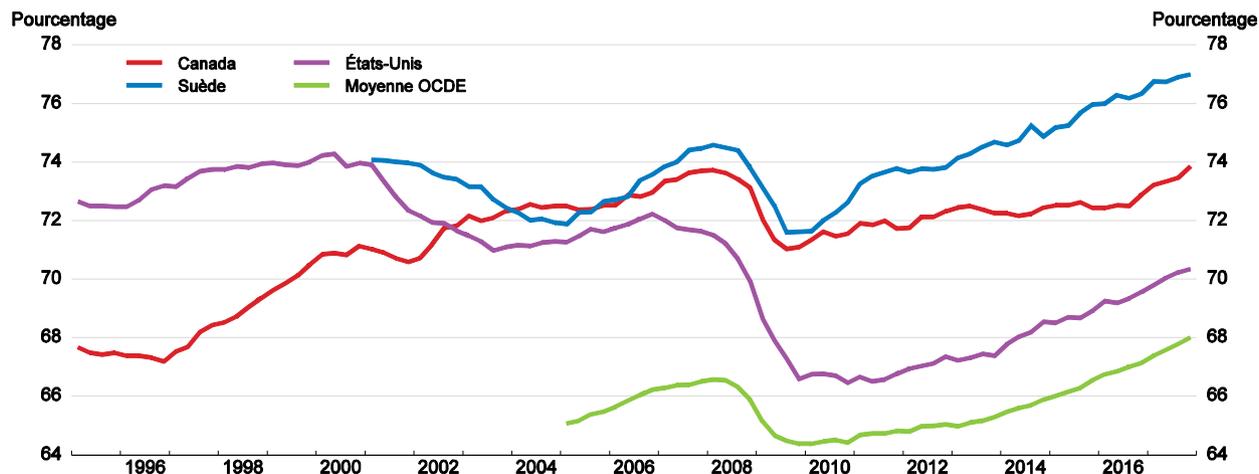
Source : Statistique Canada, *Recensement de 2016*, catalogue n° 98-400-X2016170.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781765>

L'emploi

Il est possible d'améliorer considérablement le taux d'emploi au Canada, notamment parmi les femmes, les jeunes et les Canadiens du troisième âge. Parmi la population d'âge actif, le taux d'emploi dépasse la moyenne de l'OCDE, mais il n'a que faiblement augmenté depuis les années précédant la crise et l'écart s'est creusé avec les pays les mieux classés de l'OCDE dans ce domaine, comme la Suède (graphique 1.7). Les régressions sur données de panel selon la méthode de Bassanini et Duval (2006^[7]) indiquent qu'il est possible d'augmenter l'emploi pour les trois groupes qui sont plus particulièrement visés dans le présent chapitre en améliorant les cadres de l'action publique pour les amener à la hauteur de ceux des pays les plus performants de l'OCDE (graphique 1.8). Ce sont les femmes qui en bénéficieraient potentiellement le plus, si l'on y associe une augmentation des dépenses publiques affectées à l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) et aux programmes actifs du marché du travail (PAMT). Accroître les sommes consacrées aux PAMT et adapter ces derniers aux besoins des jeunes et des seniors pourrait aussi stimuler l'emploi parmi ces groupes, de même que relever l'âge normal de la retraite pourrait stimuler celui des Canadiens plus âgés et permettre des économies budgétaires. Les recommandations énoncées dans le présent chapitre sont fondées sur un éventail de données factuelles plus large qu'une simple analyse internationale par panel, laquelle peut être sensible à la variabilité des échantillons, à l'hétérogénéité des effets des politiques d'un pays à l'autre et à l'endogénéité entre les réformes politiques et leur résultat (Bassanini and Duval, 2006^[7]).

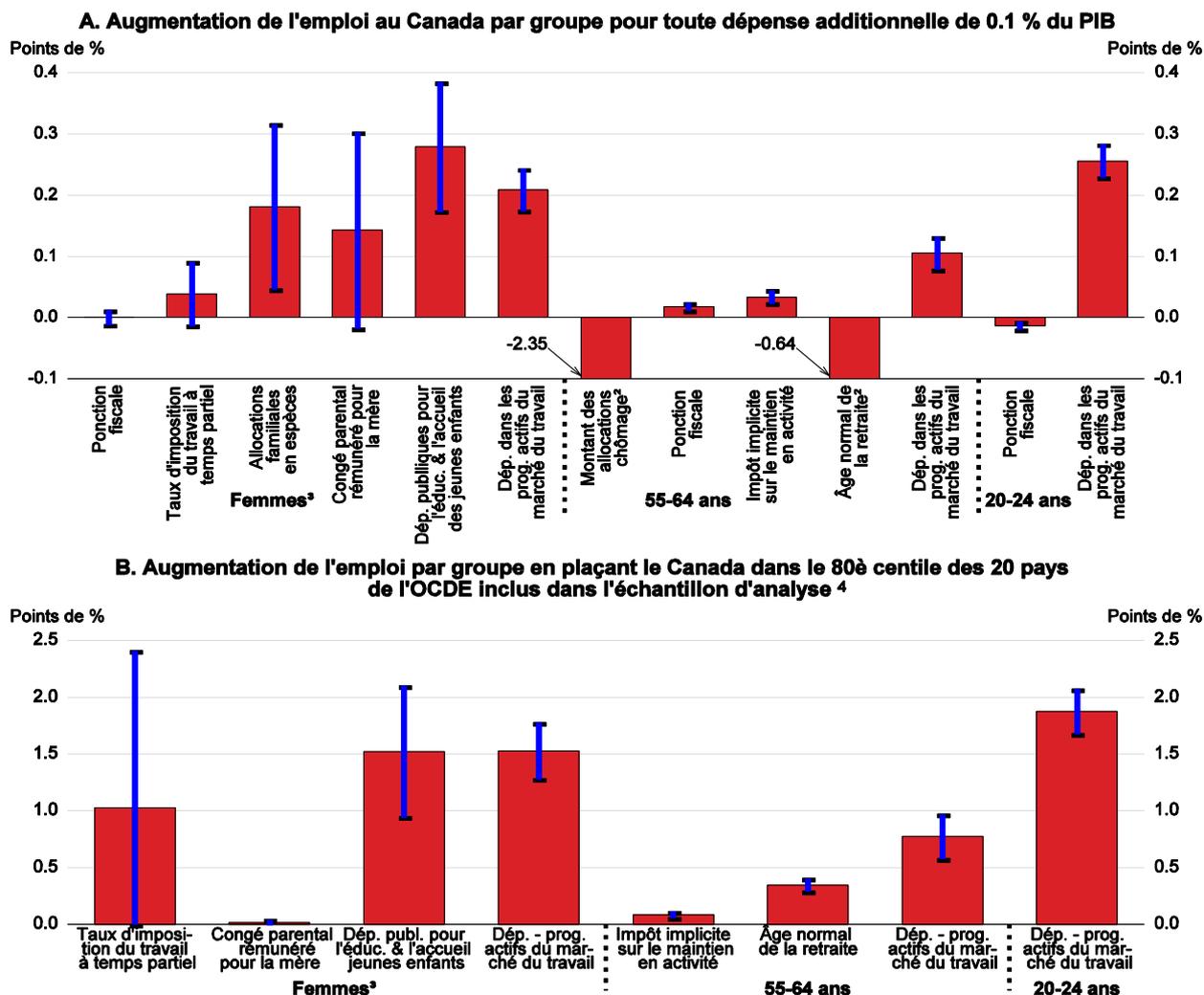
Graphique 1.7. Les taux d'emploi des 15-64 ans sont élevés mais n'augmentent que lentement



Source : OCDE, base de données des statistiques à court terme du marché du travail.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781784>

Les Canadiens autochtones souffrent d'un retard sur le reste de la population en termes de taux d'activité et d'emploi, ce qui, en matière d'inclusion, pose des problèmes, mais offre aussi des perspectives. En 2016, le taux d'emploi parmi la population autochtone était inférieur d'environ 5 points de pourcentage à celui du reste de la population, un écart similaire à celui que connaissent les Maoris en Nouvelle-Zélande, mais qui ne représente que le quart de celui qui sépare les Australiens indigènes des allogènes (Statistique Canada, 2017^[8]; Gouvernement australien, 2017^[9]; MBIE, 2017^[10]). On prévoit que la part des autochtones dans la population d'âge actif passera de 3,5 % en 2011 à 4,4 % en 2036. Si l'écart de taux d'activité avec les autres Canadiens venait à se combler, la croissance de la population active des 20 prochaines années serait attribuable à hauteur d'un cinquième aux autochtones (Drummond et al., 2017^[11]). Le plus faible niveau d'éducation est l'une des causes de la mauvaise situation des Canadiens autochtones en termes d'emploi. Il est établi que l'offre d'une EAJE de qualité et culturellement adaptée aux enfants autochtones est la seule mesure la plus efficace pour obtenir de meilleurs résultats éducatifs parmi les enfants autochtones (OCDE, 2017^[12]). L'administration fédérale a alloué 360 millions CAD sur trois ans à la concertation avec les populations autochtones afin d'élaborer un cadre d'enseignement préscolaire et d'accueil des enfants autochtones.

Graphique 1.8. Estimation internationale par régression des déterminants de la politique de l'emploi¹

1. Les colonnes montrent l'augmentation du taux d'emploi par groupe, estimée par application des régressions sur données de panel entre pays à la politique et aux données budgétaires du Canada, à l'aide d'estimations de paramètres statistiquement significatifs uniquement. Les traits bleus verticaux représentent l'intervalle de confiance de ± 1 des erreurs-types de coefficients de régression. Les autres variables de contrôle sont notamment le taux de syndicalisation, la législation en matière de protection de l'emploi, la réglementation des marchés de produits, l'éducation pour les femmes et les jeunes, le nombre d'enfants par femme, l'écart de production estimé et les variables indicatrices par pays et par an. L'analyse a été conduite de façon séparée auprès des femmes d'âge très actif (de 25 à 54 ans), des travailleurs plus âgés et des jeunes, chacun faisant l'objet d'une estimation à l'aide d'une équation concernant l'emploi des hommes d'âge très actif avec une estimation de régression apparemment indépendante appliquée aux données de 1982 à 2014.

2. On estime que la réduction de la dépense obtenue en abaissant le taux de remplacement des allocations chômage ou en élevant l'âge normal de la retraite entraîne une augmentation de l'emploi chez les 55-64 ans.

3. Les estimations concernant les femmes sont une combinaison des effets estimés sur l'emploi à plein temps et sur l'emploi à temps partiel, en donnant à ce dernier un poids relatif de 0.75. Les estimations des paramètres qui sont significatifs pour le plein temps ou le temps partiel sont incluses.

4. Le Canada a déjà atteint ou dépassé le 80^e centile en termes d'allocations familiales en espèces, d'ampleur (modeste) du coin fiscal et de montant (faible) de l'allocation chômage.

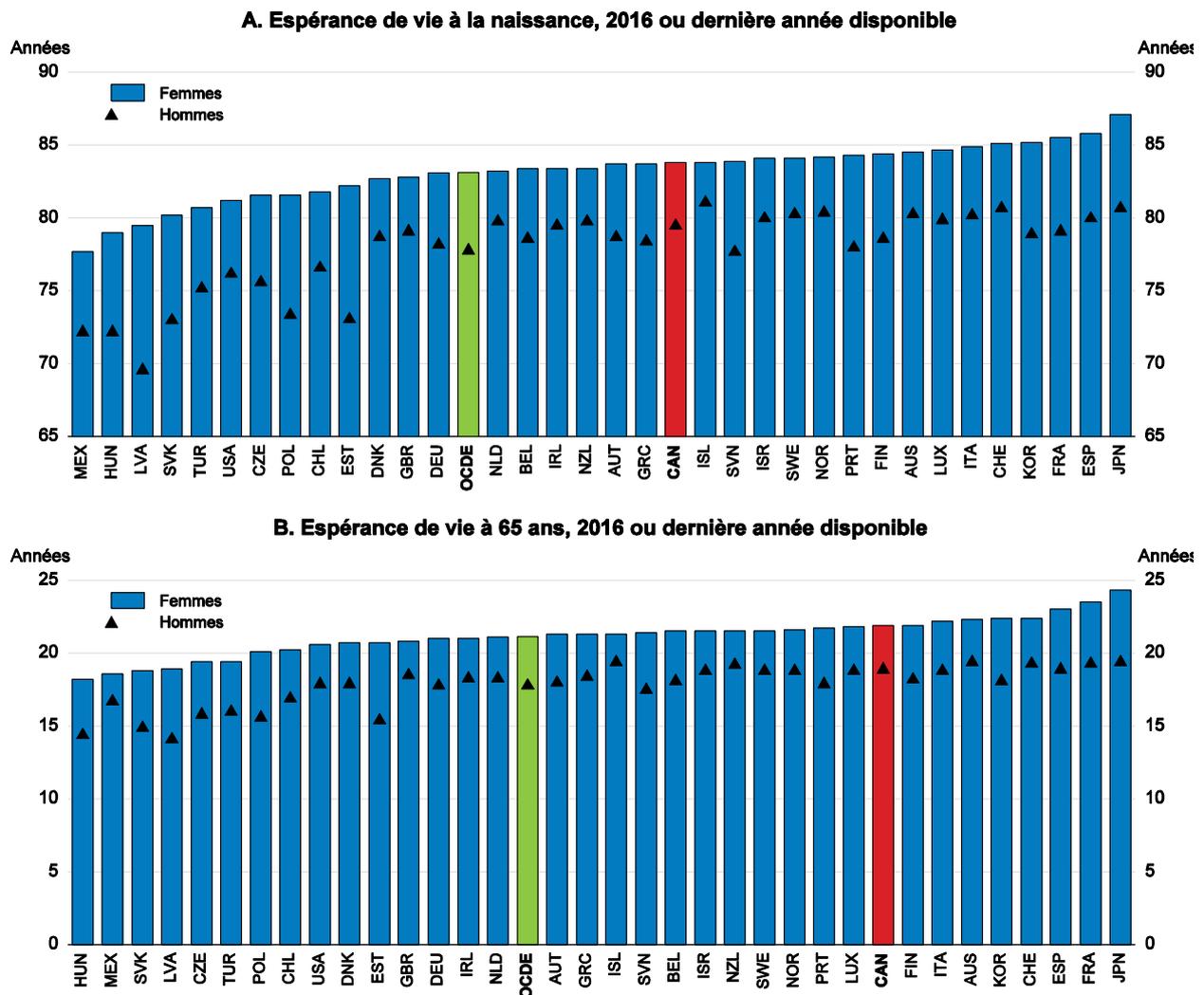
Source : Estimations de l'OCDE selon des données de 1982 à 2014, fondées sur la méthode de Bassanini et Duval (2006) et l'estimation des coûts budgétaires du Canada à l'aide de Statistique Canada (2017), *base de données et modèle BD/MSPS*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781803>

La santé publique

Le Canada présente globalement de bons résultats en termes de santé, comme en témoigne par exemple l'espérance de vie élevée à la naissance et à 65 ans (graphique 1.9). L'écart d'espérance de vie entre individus au niveau d'éducation élevé et faible compte parmi les plus minces de l'OCDE (OCDE, 2017_[13]). La consommation de tabac et d'alcool se situe au-dessous de la moyenne de l'OCDE, mais les taux d'obésité sont élevés. Globalement, grâce à un système de couverture universelle avec un niveau de dépenses de santé tout juste supérieur à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2017_[13]), les indicateurs de l'accès aux soins et de leur qualité sont bons. Cependant, le vieillissement rapide de la population et la diffusion des nouvelles technologies médicales vont alourdir le fardeau du système de santé dans les prochaines décennies. Il s'agit notamment de la demande accrue de soins de longue durée, abordée plus loin à propos de l'inclusivité concernant les seniors.

Graphique 1.9. Espérance de vie



Source : OCDE, base de données sur la santé.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781822>

Comme pour les revenus et l'emploi, la population autochtone est défavorisée sur le plan de la santé. Ses membres ont moins de chances de se déclarer en très bonne ou en excellente santé, présentent des taux supérieurs de tabagisme et de consommation excessive d'alcool et sont plus susceptibles de faire état de difficultés d'accès aux services de santé de première ligne (Statistique Canada, 2017^[14]; Clarke, 2016^[15]). Les populations autochtones accusent un retard d'espérance de vie sur les non autochtones qui peut aller d'environ cinq ans (Premières nations et Métis) à plus de 10 ans (Inuits) (Administrateur en chef de la santé publique, 2016^[16]). L'administration fédérale a, à juste titre, fait une priorité de l'amélioration de la situation de santé des Canadiens autochtones et inscrit au budget de 2018 une dotation supplémentaire de 1.5 milliard CAD sur cinq ans.

Enjeux des politiques du marché du travail concernant les femmes, les jeunes et les seniors

Les prestations liées à l'emploi

Les prestations liées à l'emploi sont des transferts en espèces (notamment par la voie du système fiscal) subordonnés à l'exercice d'un emploi et versés à des personnes ou des familles confrontées à des difficultés particulières sur le marché de l'emploi. Cette option est intéressante parce qu'elle permet de réduire les inégalités tout en augmentant l'emploi (Immervoll and Pearson, 2009^[17]). Certaines caractéristiques économiques ou institutionnelles d'un pays, comme une répartition étroite des revenus ou des taux élevés d'imposition et de prestations sociales, peuvent en limiter les avantages ou les rendre plus coûteuses, mais c'est moins le cas au Canada que dans certains pays d'Europe. Lorsque le salaire d'un potentiel bénéficiaire de prestations liées à l'emploi est faible, ces transferts peuvent avoir une importance considérable en termes de revenu et d'incitation au travail. Les interactions entre les prestations liées à l'emploi et d'autres politiques du marché du travail, notamment le salaire minimum (abordé plus bas), sont importantes et sont susceptibles d'empêcher les employeurs d'« empocher » la valeur des avantages fiscaux liés à l'emploi en diminuant les salaires.

Au Canada, la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) est un crédit d'impôt remboursable introduit en 2005 afin d'offrir un allègement fiscal aux personnes physiques et aux familles à faible revenu admissibles qui comptent déjà parmi la population active et d'encourager les autres à l'intégrer. Chaque province ou territoire est autorisée à en adapter le cadre à ses besoins, et cette option a été choisie par le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nunavut. Les mères seules et les personnes de moins de 30 ans sont plus susceptibles que les autres Canadiens de demander à bénéficier de la PFRT (Ministère des Finances Canada, 2016^[18]). En 2017, l'administration fédérale a consacré 0.05 % du PIB (1.2 milliard CAD) à la PFRT, alors que le Royaume-Uni et les États-Unis consacraient environ 0.4 % de leur PIB à des crédits d'impôt du même type. À partir de 2019, la PFRT sera renommée « Allocation canadienne pour les travailleurs », toutes les personnes pouvant y prétendre en bénéficieront automatiquement et environ 0.09 % du PIB y sera consacré pour l'année 2019.

Les prestations liées à l'emploi ne sont jamais aussi efficaces que lorsqu'elles sont adaptées à la répartition du temps de travail et de la rémunération dans la population, ce qui signifie que, dans le cas du Canada, il sera probablement avantageux que les provinces adaptent la mise en œuvre de l'Allocation canadienne pour les travailleurs au contexte précis de leur population et de leur barème d'imposition. Des recommandations concernant les avantages potentiels d'une extension des prestations liées à l'emploi à

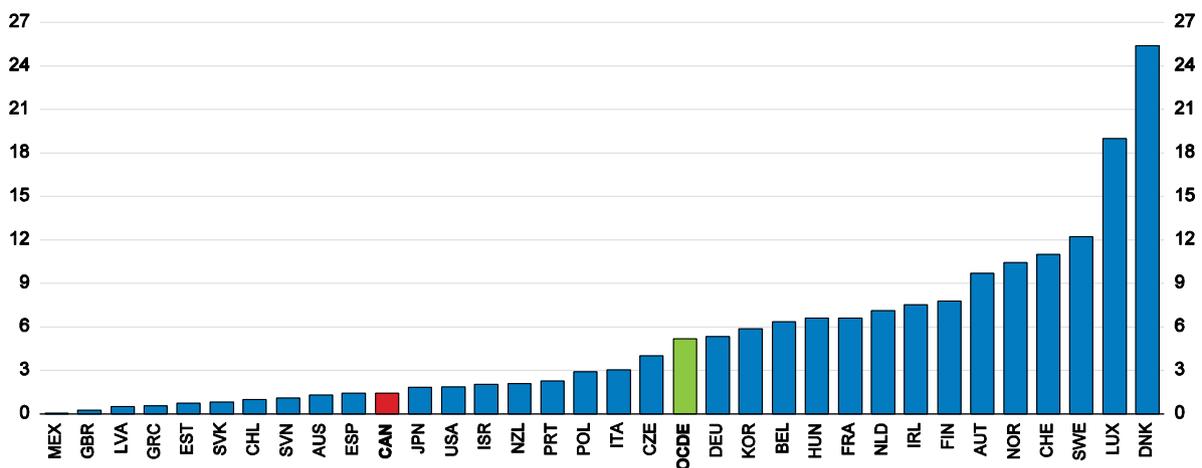
certains groupes donnés seront signalées à chaque fois que ce sera pertinent dans le reste du présent chapitre.

Les politiques actives du marché du travail (PAMT)

Les PAMT ont pour objet d'amener un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail ou d'améliorer la correspondance entre l'offre et la demande de travail en apportant un soutien aux demandeurs d'emploi, notamment sous la forme d'aide à la recherche ou de formation. Au Canada, les PAMT sont essentiellement financées par l'administration fédérale et appliquées par les provinces par le biais d'Accords en matière de formation avec les provinces et les territoires. Au Canada, les dépenses fédérales consacrées aux PAMT en 2015 étaient faibles par rapport à celles d'autres pays de l'OCDE (graphique 1.10). En 2017, l'administration fédérale a accru d'environ 15 % le financement des Accords en matière de formation avec les provinces et les territoires, a élargi l'admissibilité aux programmes et a accordé davantage de souplesse aux provinces dans la façon dont elles répondent aux besoins de leur marché local du travail. Il est trop tôt pour en évaluer précisément l'impact, mais ces réformes devraient contribuer à inverser la réduction substantielle amorcée en 2014 du financement offert aux chercheurs d'emploi défavorisés, comme les chômeurs en fin de droits ou les personnes à faible niveau d'éducation et de qualification (Caledon Institute, 2014_[19]). Les dépenses canadiennes consacrées aux PAMT sont centrées sur la formation, ce qui aura peut-être d'importantes répercussions positives durables sur le taux d'activité, l'emploi et le revenu, mais risquent aussi de faire baisser l'emploi à court terme, les participants ayant moins de temps à consacrer à la recherche d'emploi.

Graphique 1.10. Les dépenses par chômeur dans les programmes actifs du marché du travail sont faibles¹

En milliers USD en termes de parité de pouvoir d'achat, 2015 ou dernière année disponible



1. Les données comprennent les dépenses fédérales dans des programmes mis en œuvre par les provinces et les territoires, mais n'incluent généralement pas le financement additionnel ou complémentaire de ces programmes par les provinces.

Source : OCDE, bases de données Programmes du marché du travail/Comptes nationaux/Statistiques de population active annuelles.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781841>

Le taux de réintégration sur le marché du travail des travailleurs ayant perdu leur emploi est plus faible au Canada qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, mais plus élevé qu'en France (OCDE, 2015_[20]). Avant les récentes réformes liées aux Accords en matière de formation avec les provinces et les territoires, un grand nombre de travailleurs privés d'emploi, notamment à la suite d'un licenciement collectif à petite échelle ou individuel, n'avaient accès qu'à une aide rudimentaire à la recherche d'emploi. Le fait que le versement au titre de l'assurance chômage relève de l'administration fédérale et que l'aide au retour à l'emploi soit du ressort des provinces peut rendre le système difficilement compréhensible et brouiller la perception qu'ont les allocataires des obligations mutuelles (OCDE, 2015_[20]). Les travailleurs âgés privés d'emploi sont ceux pour lesquels les perspectives de retour à l'emploi sont les plus mauvaises, tandis que le chômage des jeunes risque d'entraîner des coûts à long terme, aussi bien en termes budgétaires que de protection sociale, du fait des effets de stigmatisation, notamment parmi les jeunes défavorisés (OCDE, 2014_[21]).

Augmenter davantage le financement de PAMT bien conçues pourrait avoir pour effet de stimuler l'emploi des femmes, des jeunes et des personnes âgées (graphique 1.8 plus haut). L'évaluation soigneuse des PAMT dans le monde révèle un bilan mitigé, mais elle laisse aussi entrevoir que des mesures soigneusement conçues et bien ciblées peuvent constituer une manière économiquement rationnelle d'améliorer la capacité d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et d'augmenter leurs possibilités d'embauche (OCDE, 2015_[22]). Une hausse du financement des PAMT est associée à une plus forte croissance du PIB ainsi qu'à une meilleure résilience qui se traduit par une moindre probabilité de subir des épisodes de croissance négative extrêmes (Caldera-Sanchez et al., 2016_[23]). L'efficacité des prestations liées à l'emploi sera probablement renforcée lorsque celles-ci sont associées à des PAMT bien conçues, ainsi que l'a montré le Projet d'autosuffisance du Canada (OCDE, 2005_[24]; Immervoll and Pearson, 2009_[17]). De la même façon, on a aussi observé que les effets négatifs sur l'emploi d'allocations chômage généreuses étaient moins fréquents dans les pays qui consacrent plus de ressources aux PAMT (OCDE, 2006_[25]).

Procéder à un examen systématique de l'efficacité des PAMT existantes et de leur congruence avec les obstacles à l'emploi que rencontrent les jeunes, les femmes et les personnes âgées permettrait de disposer d'un solide point de départ pour recenser les lacunes des programmes actuels d'aide à l'emploi. Un tel examen pourrait se fonder sur les nouvelles données obtenues grâce à la stratégie commune de mesure du rendement prévue par les récents Accords en matière de formation avec les provinces et les territoires. Il est possible d'augmenter le financement de plusieurs manières, notamment en rétablissant une assistance accrue aux demandeurs d'emploi défavorisés, en assouplissant les conditions d'admissibilité aux programmes qui fonctionnent, comme le programme Deuxième carrière en Ontario (Malatest, 2016_[26]), ou en offrant une aide plus immédiate et mieux personnalisée grâce à une évaluation précoce systématique des besoins.

Le salaire minimum

Les hausses récentes et à venir du salaire minimum (tableau 1.1) profiteront aux salariés situés dans le bas de la distribution des revenus, et donc à une part relativement plus importante de jeunes et de femmes. En 2016, le salaire minimum canadien représentait en moyenne 46 % du salaire médian, soit juste au-dessous de la moyenne de 50 % relevée pour les 27 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles (OCDE, 2017_[27]).

Tableau 1.1. Les augmentations prévues du salaire minimum varient beaucoup d'une province à l'autre

	Salaire minimum :		Pourcentage d'augmentation
	au 1 ^{er} janv. 2017	au 1 ^{er} janv. 2019	
Terre-Neuve et Labrador	10.50	11.22	6.9
Île du Prince-Édouard	11.00	11.55	5.0
Nouveau-Brunswick	10.65	11.22	5.4
Nouvelle-Écosse	10.70	11.07	3.4
Québec	10.75	12.00	11.6
Ontario	11.40	15.00	31.6
Manitoba	11.00	11.35	3.2
Saskatchewan	10.72	11.18	4.3
Alberta	12.20	15.00	23.0
Colombie-Britannique	10.85	12.65	16.6

Note : Pour les provinces dont le salaire minimum au 1^{er} janvier 2019 n'est pas encore annoncé, le calcul a été effectué à partir du montant au 1^{er} janvier 2018 en y incorporant 2 % de croissance de l'IPC lorsque le salaire minimum est indexé sur l'IPC.

Source : (Brouillette et al., 2017_[28]); (Province de la Colombie-Britannique, 2018_[29]).

Le risque existe de faire baisser l'emploi si les hausses du salaire minimum ne sont pas correctement différenciées (selon le groupe d'âge ou la région, par exemple) ni en phase avec la productivité des travailleurs faiblement qualifiés. Il est probable qu'un salaire minimum légal fixé au-dessus d'un niveau donné (encore que restant à définir) par rapport au salaire médian fera diminuer le taux d'emploi. La perte d'emploi résultant d'un niveau élevé de salaire minimum frappe prioritairement les jeunes, notamment parce que les lois de certaines provinces ne définissent de salaire minimum que pour une petite partie de la jeunesse, par exemple les étudiants de moins de 18 ans. Lors de la fixation du salaire minimum, il n'est pas non plus tenu compte du niveau plus élevé du coût de la vie (et du salaire moyen) dans les grandes villes telles que Toronto et Vancouver. La plupart des études sur le Canada montrent que les hausses du salaire minimum ont un effet négatif statistiquement significatif sur l'emploi, en particulier pour les jeunes travailleurs, et les chercheurs de la Banque du Canada ont estimé que celles de 2018 entraîneraient un recul de 0.3 % de l'emploi (Brouillette et al., 2017_[28]).

Des commissions d'experts indépendantes, comme celles que sollicitent divers pays de l'OCDE et la province de Colombie-Britannique pour déterminer la hausse des salaires, sont bien placées pour prendre en considération un large éventail de facteurs économiques et sociaux et établir les liens nécessaires entre le salaire minimum et des domaines connexes de l'action des pouvoirs publics. Globalement, le salaire minimum n'est pas correctement ciblé sur la réduction de la pauvreté, puisqu'il profite souvent à des membres de ménages non pauvres au sein duquel d'autres personnes sont mieux rémunérées. Des études canadiennes ont montré que les augmentations du salaire minimum n'avaient pas fait baisser les taux de pauvreté, mais qu'elles avaient permis de réduire les inégalités entre salariés (Green, 2015_[30]).

Le revenu de base universel

L'octroi d'un revenu de base à tous les citoyens figure au nombre des méthodes visant le partage des bienfaits de la croissance. L'idée a suscité un intérêt croissant avec la généralisation de l'automatisation et la menace de perturbations du marché du travail provoquées par l'évolution technologique. Au Canada, le gouvernement de l'Ontario a

mis en œuvre en 2017 un projet pilote dans trois communautés pour étudier l'idée d'un revenu de base (selon toutefois une conception très éloignée d'un revenu véritablement « universel » puisque seules y sont admissibles dans un premier temps les personnes à faible revenu et qu'il ne se substitue pas aux prestations existantes). En décembre 2017, le gouvernement du Québec a lancé son Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, lequel prévoit la mise en place progressive d'un revenu de base pour les bénéficiaires de l'aide sociale dont l'employabilité est fortement limitée.

La solution d'un transfert public universel inconditionnel serait simple d'un point de vue administratif, ne laisserait personne démunie et n'affecterait pas l'incitation au travail des personnes percevant de faibles salaires comme le ferait le versement d'un transfert conditionnel ou sous réserve de ressources (comme l'allocation chômage). Cependant, l'absence de ciblage supposerait soit des versements d'un montant trop faible pour être réaliste (l'ensemble des sommes consacrées aux allocations en espèces hors prestations vieillesse ne suffirait à financer qu'un revenu universel avoisinant 15 % du seuil de pauvreté relative), soit des coûts budgétaires élevés qui, s'ils étaient financés par une hausse de l'impôt sur le revenu, réduiraient l'incitation au travail des ménages disposant déjà d'une rémunération significative (OCDE, 2017^[31]). Un revenu de base véritablement inconditionnel aurait en outre pour effet de mettre à mal l'articulation entre les droits et les devoirs des demandeurs d'emploi. Dans les pays où les systèmes de transfert fonctionnent bien, leur remplacement par un revenu universel entraînerait une réduction très nette de la progressivité et la perte de prestations pour de nombreux ménages pauvres (FMI, 2017^[32]). À ce jour, aucun pays n'a mis en place de revenu de base en tant que pilier principal de l'aide à la population d'âge actif.

L'intégration des femmes

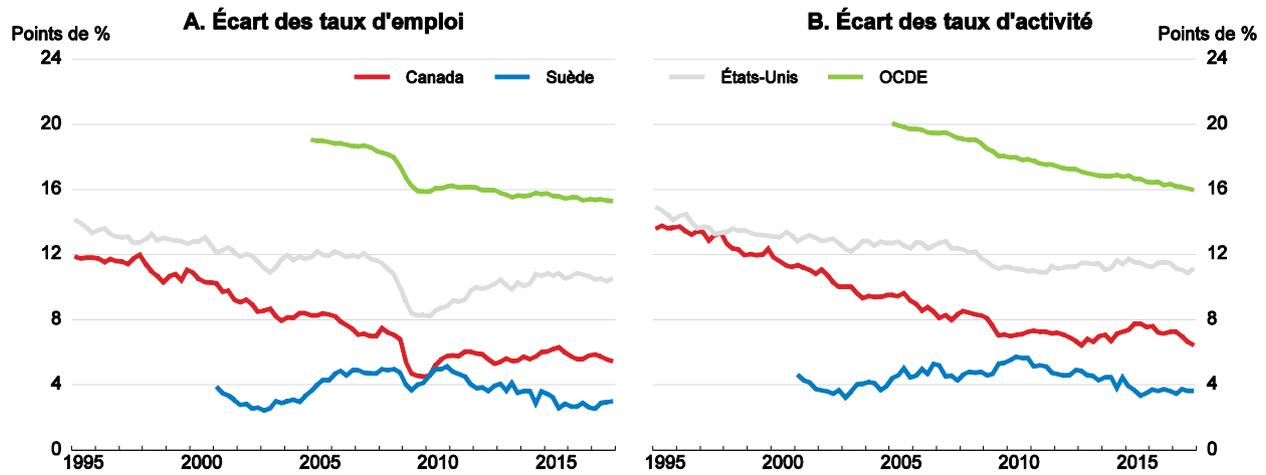
L'égalité femmes-hommes compte parmi les priorités de l'administration fédérale, au point que toute réforme de la réglementation est désormais passée au crible d'un nouveau « cadre de résultats en matière de genre » et que l'analyse comparative entre les sexes appliquée aux budgets futurs constitue une obligation légale (OCDE, 2018^[33]). Certaines mesures ont été prises en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le budget fédéral de 2018, notamment dans le cadre de la lutte contre la violence et le harcèlement sexospécifiques. Des progrès considérables restent à accomplir pour que le Canada se hisse au niveau des Objectifs de développement durable en termes d'égalité femmes-hommes, notamment en matière d'écart salarial, de disparités dans le travail non rémunéré, de violences faites aux femmes et de représentativité au parlement (McArthur and Rasmussen, 2017^[34]; OCDE, 2017^[35]). Dans la plupart de ces domaines, les problèmes sont encore exacerbés lorsqu'ils concernent les femmes autochtones.

L'inégalité entre les femmes et les hommes en matière de salaires et d'emploi fait reculer les revenus des femmes

Le taux d'emploi des femmes canadiennes demeure inférieur à celui des hommes, et cet écart n'a pas diminué depuis 2009 (graphique 1.11, partie A). L'absence de progrès récent est due en partie au redressement qui fait suite à un pic de chômage masculin survenu pendant la crise économique, qui a frappé plus durement les secteurs à prédominance masculine. (Moyser, 2017^[36]). Reste que la réduction de l'écart du taux d'activité des femmes et des hommes a aussi ralenti au cours de la dernière décennie (partie B).

Graphique 1.11. Les disparités entre femmes et hommes sur le marché de l'emploi sont relativement faibles, mais elles ont cessé de décroître

Différence de taux entre les femmes et les hommes, population de 15 à 64 ans



Source : OCDE, base de données des statistiques à court terme du marché du travail.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781860>

Comme ailleurs dans le monde, c'est parmi les femmes ayant de jeunes enfants et les mères seules que l'on rencontre les plus faibles niveaux d'emploi. Le taux d'emploi des femmes ayant un enfant de moins de six ans est inférieur d'environ 10 points de pourcentage à celui des femmes dont les enfants sont plus âgés ou qui n'en ont pas, alors que les hommes ayant des enfants ont de meilleures chances de travailler que ceux qui n'en ont pas, l'âge du plus jeune n'ayant qu'une faible incidence sur cette probabilité. Les mères seules ayant plusieurs enfants âgés de 18 ans ou moins présentent des taux d'emploi similaires à ceux des mères d'un seul enfant de moins de six ans (Moyser, 2017^[36]).

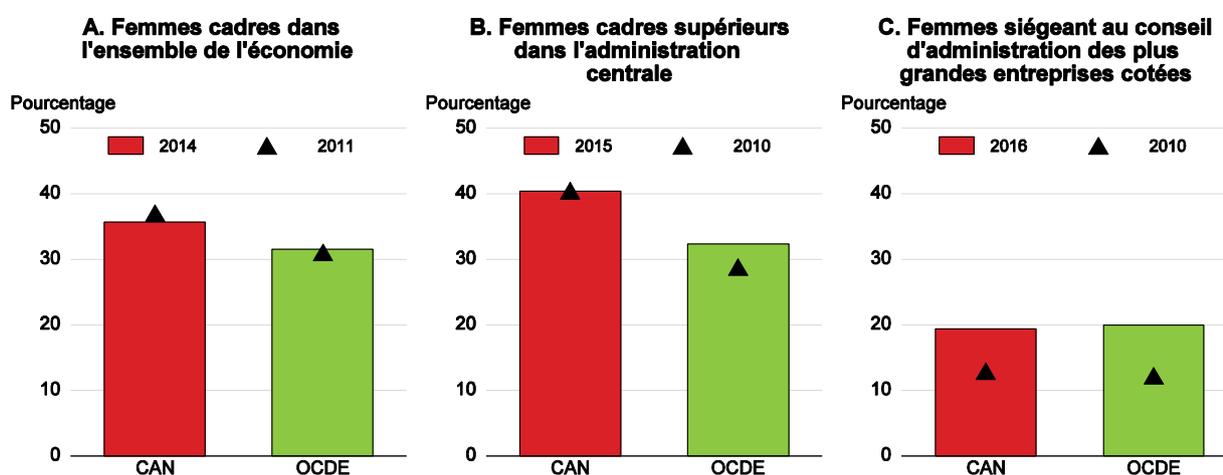
La répartition géographique de l'emploi laisse supposer que les mères de jeunes enfants souhaiteraient travailler davantage si elles avaient accès à des services d'accueil peu coûteux et à d'autres mesures favorables à la famille (voir plus bas). L'écart femmes-hommes en matière d'emploi est plus prononcé dans les localités où les frais de garde d'enfants sont élevés, notamment à Toronto et Vancouver, que dans les autres, comme au Québec, où des garderies abordables ont été créées en 1997. En outre, la comparaison au sein d'une même zone urbaine (Ottawa-Gatineau) révèle encore que les femmes sont plus désireuses de travailler là où existent des structures de garde abordables (et d'autres mesures favorables à la famille) : l'écart femmes-hommes en matière d'emploi n'y est que de 2.6 points du côté québécois contre 7.3 points du côté ontarien (Moyser, 2017^[36]). Cette volonté des femmes de travailler correspond aux conclusions de certaines enquêtes européennes indiquant qu'un nombre important de couples préféreraient disposer de deux salaires plutôt que d'un seul (Steiber and Haas, 2015^[37]).

Les femmes, et en particulier les mères, sont nettement moins payées que les hommes. En termes de gains horaires, les femmes qui travaillaient à plein temps en 2017 ont gagné en moyenne 88 cents pour chaque dollar perçu par les hommes. Le temps de travail des femmes est en outre plus faible en moyenne que celui des hommes, ce qui porte l'écart de rémunération globale à 18 %, un chiffre considérablement supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 14 % (OCDE, 2018^[38]). L'écart des gains horaires est resté à peu près

stable depuis 2010, après une longue période d'augmentation initiée au milieu des années 1980, où il atteignait 75 cents (Moyser, 2017^[36]). Selon la province ou le territoire, entre le tiers et la moitié environ de l'écart de salaire entre les femmes et les hommes s'explique par des différences d'éducation, de profession et de secteur d'activité (Schirle, 2015^[39]). L'un des facteurs importants est la sous-représentation des femmes aux postes de gestion et de direction les mieux rémunérés, attribuable en partie aux difficultés pour les mères occupant des postes au sommet de l'échelle des salaires de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales (Fortin, Bell and Böhm, 2017^[40]). Au Canada, la proportion de femmes parmi les cadres supérieurs est similaire à la moyenne de l'OCDE ou plus élevée, mais elle reste inférieure aux 47 % de la population active qu'elles représentent, et les progrès accomplis à cet égard se sont ralentis au cours des dernières années (graphique 1.12). Neuf pays de l'OCDE ayant introduit des quotas ont obtenu une augmentation plus rapide du nombre des femmes dans les conseils d'administration que les pays qui, à l'instar du Canada, ont opté pour la divulgation ou les cibles (OCDE, 2017^[35]). On a associé la présence accrue de femmes au sein des conseils d'administration à de meilleures performances des entreprises dans certains cas (Post and Byron, 2015^[41]) et à une responsabilité sociale d'entreprise plus marquée (Bear, Rahman and Post, 2010^[42]).

Graphique 1.12. Femmes occupant des postes d'encadrement

Pourcentage de postes occupés par des femmes



Source : OCDE (2018), base de données sur les prestations et questions sociales « Égalité hommes-femmes : Égalité des sexes dans l'emploi » ; OCDE (2017), base de données du Panorama des administrations publiques.

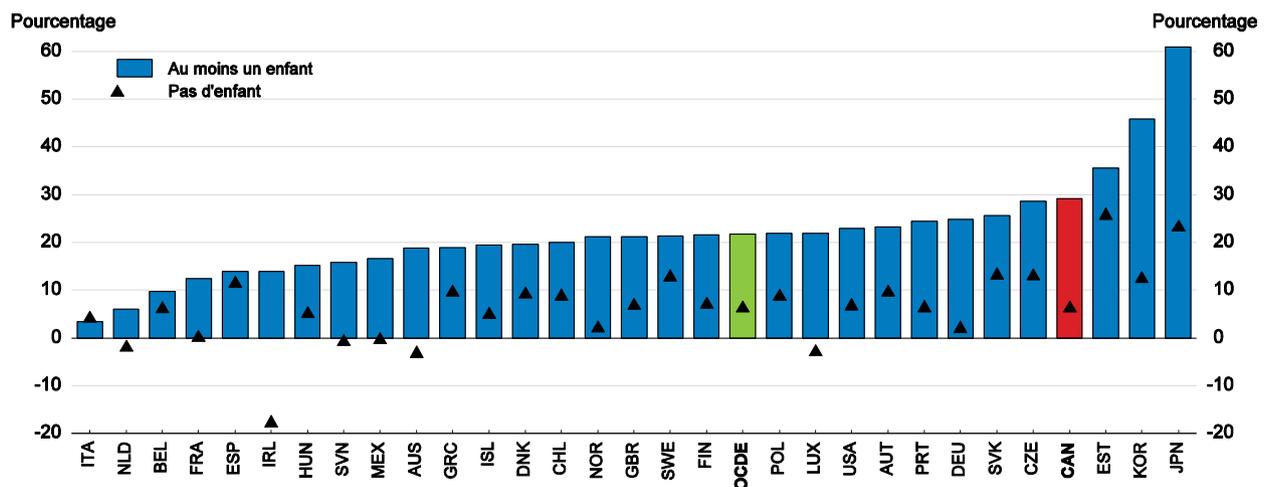
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781879>

Dans son budget de 2018, l'administration fédérale s'est engagée à introduire de nouvelles lois sur l'égalité de rémunération pour s'assurer qu'en moyenne, femmes et hommes travaillant dans le secteur public et privé sous réglementation fédérale perçoivent des salaires identiques pour des travaux de valeur équivalente. Malgré toute l'utilité et le poids symbolique d'un tel dessein, il est très difficile dans la pratique de juger objectivement de la valeur des différents types de travail, et certains dispositifs similaires à l'échelle des provinces ont produit des résultats inégaux. Selon McDonald et Thornton (2016^[43]), les lois sur l'égalité de rémunération au Québec ont permis de réduire l'écart salarial de 3,8 % (au prix d'un taux d'emploi légèrement inférieur pour les femmes) alors

qu'elles ont eu un effet négligeable sur l'écart des salaires en Ontario. Constatant à leur tour que les lois sur l'égalité de rémunération en Ontario n'ont pas eu d'incidence sur l'écart femmes-hommes en matière de rémunération, Baker et Fortin (2004^[44]) estiment que leur mise en application est difficile sur des marchés du travail décentralisés.

L'ampleur du déséquilibre dans le domaine des responsabilités familiales non rémunérées est mise en évidence par le fossé qui sépare les revenus des femmes qui ont des enfants et ceux des hommes ou des femmes qui n'en ont pas (graphique 1.13). Ces écarts de rémunération totale s'expliquent en partie par les différences du nombre d'heures de travail rémunéré, les femmes ayant tendance à consacrer plus de temps à des activités non payées telles que les tâches domestiques, la garde des enfants et les soins aux personnes âgées. L'écart entre les femmes et les hommes du point de vue du temps consacré aux activités liées aux enfants en âge scolaire au Canada est le plus élevé parmi 10 pays de l'OCDE (graphique 1.14). Selon Vincent (2013^[45]), le moindre nombre d'années d'expérience professionnelle et le plus grand nombre d'heures consacrées aux tâches non rémunérées expliquent un peu plus de la moitié de l'écart des gains lié à la maternité.

Graphique 1.13. L'écart du revenu entre femmes et hommes est particulièrement prononcé pour les mères qui travaillent¹



1. Écart de revenus calculé pour les hommes et les femmes de 25 à 44 ans travaillant à plein temps. Les enfants sont définis comme étant âgés de moins de 16 ans.

Source : OCDE (2012), *Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir*, graphique 13.3.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781898>

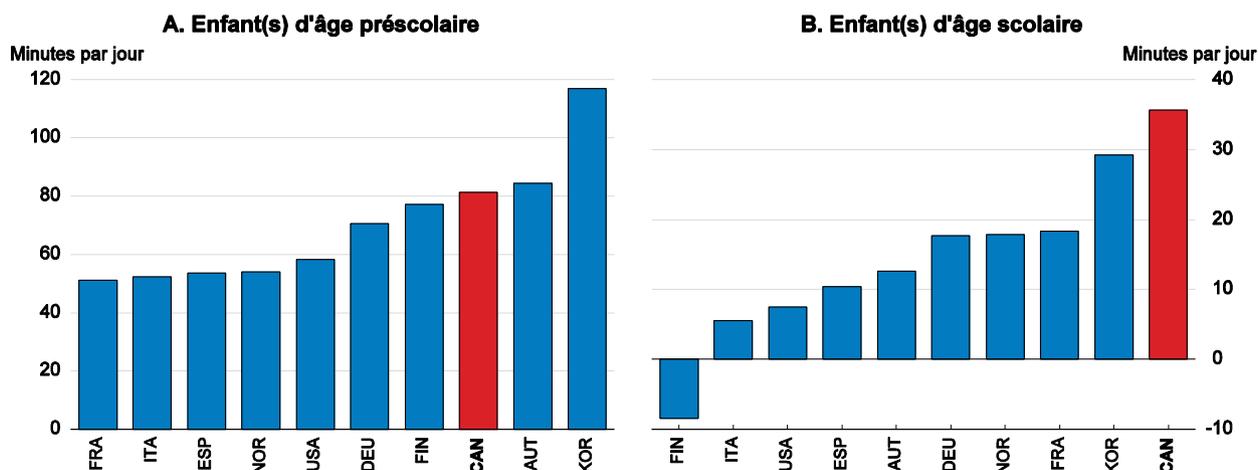
Augmenter le recours au congé parental des pères

Le congé parental offert aux femmes canadiennes se situe dans la moyenne des programmes des pays de l'OCDE, aussi bien en termes de durée du congé rémunéré que de niveau des taux de paiement (graphique 1.15). Au titre du régime d'assurance chômage, les femmes ont droit à 15 semaines de congé maternité (après un délai de carence d'une semaine) suivies de 35 semaines maximum de congé parental. Au terme de ce congé, l'employeur est généralement tenu de permettre au salarié de retrouver le poste qu'il occupait auparavant, ou un emploi comparable si celui-là n'existe plus. Le congé parental est payé par le biais du système d'assurance chômage à hauteur de 55 % du gain moyen assuré. Il peut être pris par l'un des deux parents au choix, mais ce sont les mères qui le prennent en proportion écrasante : en moyenne, 89 % des mères admissibles ont

reçu des prestations de maternité ou parentales contre à peine 13 % de pères qui en ont fait la demande ou ont eu l'intention de le faire en 2016 (Canada, 2017_[46]). Pour être admissibles aux prestations, les nouveaux parents doivent avoir accumulé au moins 600 heures de gains assurés au cours de l'année précédente.

Graphique 1.14. Les hommes canadiens consacrent moins de temps aux enfants que leurs conjointes¹

Écart dans le temps consacré aux enfants, par âge du plus jeune enfant, en minutes par jour



1. Les données concernent les couples qui vivent ensemble (mariés ou non), dont la femme est âgée de 25 à 45 ans. Les retraités et les étudiants sont exclus. Les données sont limitées aux « aidants », c'est-à-dire aux mères et aux pères qui se chargent d'au moins une activité de soin aux enfants pendant une journée du journal d'emploi du temps.

Source : OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : un combat difficile*, graphique 15.2.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781328>

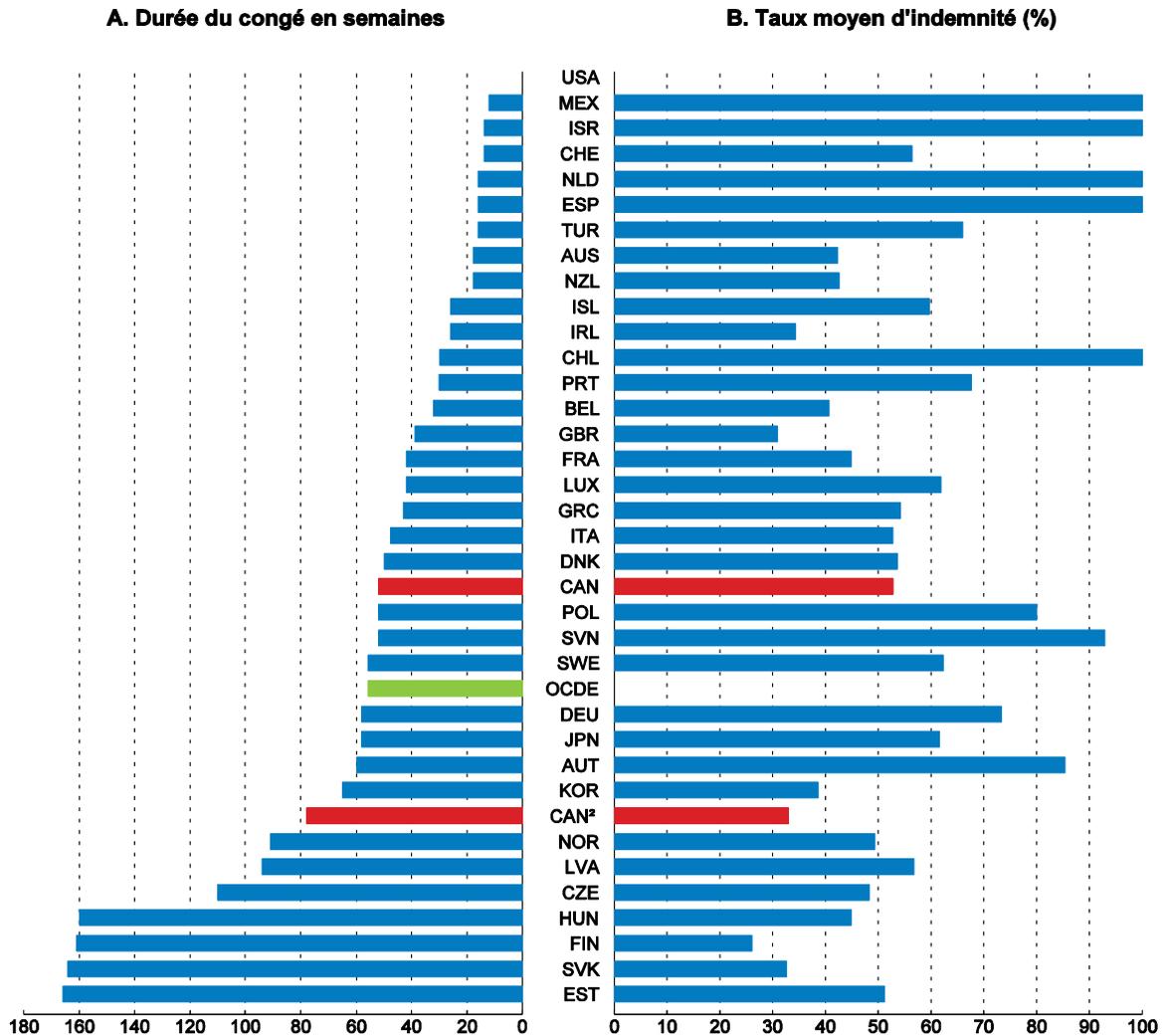
Selon les modifications annoncées au budget 2017, les nouveaux parents peuvent choisir entre les prestations habituelles et un congé plus long à un taux de remplacement inférieur, soit 18 mois à 33 %. La pression pesant sur les budgets des ménages limitera probablement le succès de cette option, mais pour ceux qui la choisiront malgré tout, le niveau réduit du soutien au revenu et la période prolongée sans travail pourraient affaiblir le lien au travail. La mesure n'est pas non plus propice à l'intégration, puisque seules les personnes se trouvant déjà dans une situation relativement satisfaisante pourront probablement se permettre une baisse de revenu prolongée de cette sorte. Selon les analyses comparatives entre pays, l'extension au-delà d'un an du congé parental dont disposent les mères est associée à un taux supérieur d'activité des femmes (Thévenon and Solaz, 2013_[47]; Adema, Clarke and Frey, 2015_[48]), mais risque également de nuire au développement du capital humain, à la carrière et aux salaires des femmes (Thévenon and Solaz, 2013_[47]; Cukrowska-Torzewska, 2016_[49]).

Dans la province du Québec, les nouveaux parents ont droit à 43-55 semaines de prestations de maternité et parentales, payées à un taux allant de 55 à 75 % selon le plan choisi. Près de 97 % des mères admissibles y ont recours, ce qui est bien plus que dans le reste du pays. Une part du congé parental rémunéré (3-5 semaines) est réservée aux pères, qui l'utilisent beaucoup plus qu'ailleurs : en 2016 au Québec, 80 % des pères ont demandé à bénéficier des prestations parentales, ou ont eu l'intention de le faire, contre 28 % en 2005, avant l'introduction de ce congé réservé aux pères (Statistique Canada, 2017_[50]). Le seuil d'admissibilité du programme québécois de congé parental est moins

élevé que dans le reste du pays, puisqu'il se situe à 2 000 CAD de gains assurés, soit environ l'équivalent du tiers des heures exigées ailleurs (au salaire minimum). Bien qu'un seuil fondé sur le salaire nuise au ciblage en facilitant l'admissibilité des personnes ayant des revenus élevés, il est peut-être utile de se redemander si le critère du nombre d'heures en vigueur dans le reste du pays n'est pas trop strict (Robson, 2017^[51]).

Graphique 1.15. Les droits aux congés parentaux pour les mères sont proches de la moyenne de l'OCDE

Congé de maternité, congé parental et allocation de garde d'enfants à domicile accessibles aux mères, avril 2016¹



1. Voir les notes de la source pour en savoir plus. Les données pour le Canada ne comprennent pas le Québec.

2. Nouvelle option de congé introduite dans le budget fédéral de 2017.

Source : OCDE (2017), *base de données sur la famille*, tableau PF2.1.A ; Ministère des Finances (2017), « Le budget de 2017 : Bâtir une classe moyenne forte », présenté à la Chambre des communes le 22 mars.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781917>

Améliorer la faible participation des pères au congé parental dans l'ensemble du Canada (hormis le Québec) profiterait à l'intégration des femmes en réduisant l'inégalité femmes-hommes en matière de tâches familiales non rémunérées et de salaires. La plus grande

partie des données mondiales montre que les pères qui prennent un congé ont plus de chances de s'occuper activement de leurs enfants dès les premiers temps, mais aussi après avoir repris le travail (voir, par exemple, Almqvist et Duvander (2014_[52]) ; Boll, Leppin et Reich (2014_[53]) ; Nepomnyaschy et Waldfogel (2007_[54]) ; et Sullivan *et al.* (2009_[55])). Le partage équitable des tâches au sein du couple devient particulièrement probable si le père prend un congé plus long (Huerta et al., 2013_[56]) ou s'il le fait pendant que sa partenaire travaille (Bünning, 2015_[57]). Les études internationales visant à recenser les effets de causalité du congé paternel en comparant le comportement spécifique des parents avant et après un changement de politique aboutissent à des conclusions contradictoires. Pour Kotsadam et Finseraas (2011_[58]), le partage des tâches ménagères est devenu plus équitable en Norvège après l'introduction d'un « quota pour les papas », mais Ekberg, Erikson et Friebe (2013_[59]) estiment que le partage du congé pour enfant malade en Suède n'a pas eu le même effet. Quoiqu'il en soit, une étude récente a montré que l'introduction du congé paternel au Québec avait eu des conséquences positives durables sur le partage des responsabilités familiales et domestiques (Patnaik, 2016_[60]).

L'écart du temps consacré par les femmes et les hommes au travail rémunéré est plus faible dans les pays où l'écart relatif au temps consacré aux tâches non rémunérées est lui aussi plus modeste, et plusieurs études ont montré qu'au sein des couples, la participation des femmes à la vie active était positivement liée à celle des hommes aux tâches domestiques (Adema, Clarke and Frey, 2015_[48]). Le congé parental des pères peut aussi aboutir à réduire l'écart de salaires entre les femmes et les hommes en augmentant les gains de la mère ou en faisant baisser ceux du père (Johansson, 2010_[61]; Albrecht, Thoursie and Vroman, 2015_[62]) et peut-être contribuer à faire reculer la discrimination à l'égard des femmes au travail ainsi que le risque qu'elles soient les seules à prendre des congés pour soins (Rønsen and Kitterød, 2015_[63]).

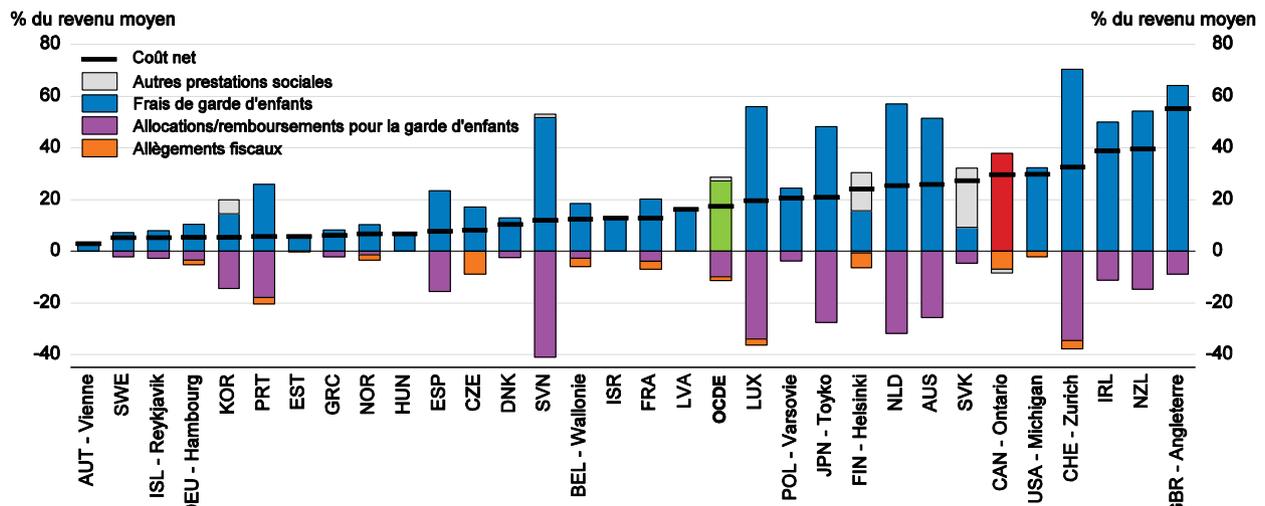
L'annonce par l'administration fédérale de l'inscription au budget de 2018 de cinq semaines supplémentaires (ou huit semaines à un taux de remplacement inférieur) de congé non transférable pour le deuxième parent (généralement le père, mais les parents adoptifs et les couples de même sexe peuvent aussi le demander) est bienvenue, et elle place le Canada à la hauteur de nombreux autres pays de l'OCDE. Il est important de s'assurer que les pères fassent usage de leur droit à ce congé : on a constaté que l'introduction d'un congé paternel avait eu de profondes répercussions en Norvège (Dahl, Løken and Mogstad, 2014_[64]), dans la province du Québec (Patnaik, 2016_[60]) et en Suède (Ekberg, Eriksson and Friebe, 2013_[59]), mais le recours reste faible dans d'autres pays de l'OCDE comme la France, le Japon et la Corée (OCDE, 2016_[65]). À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que le congé réservé aux pères (habituellement plus âgés et mieux payés que les mères) soit rémunéré à hauteur suffisante pour ne pas soumettre le budget du ménage à une pression rédhitoire et de fait, le taux des prestations de congé paternel en France (31 %), au Japon (58 %) et en Corée (30 %) est inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 69 % du salaire médian (OCDE, 2017_[66]). Le Québec se distingue à cet égard du reste du Canada, non seulement parce qu'il dispose d'un congé parental spécifiquement réservé aux pères, mais parce que le taux de paiement accessible aux mères comme aux pères y est plus élevé : le taux de remplacement maximum est de 75 % et le plafond de gains assurés de 74 000 CAD, contre 55 % et 51 700 CAD respectivement dans le reste du Canada. Il faut surveiller le taux d'utilisation de ce congé par les pères et envisager d'augmenter le taux de paiement en cas de faible participation. C'est un domaine dans lequel une analyse sexospécifique des conséquences des différents taux de paiement serait profitable, selon le cadre défini dans OCDE (2018_[33]).

La culture d'entreprise joue aussi un rôle important, le soutien de l'organisation étant déterminant pour que les politiques de congé parental produisent l'effet souhaité (Tremblay and Genin, 2010_[67]). Si l'on peut concevoir que le congé parental non transférable du deuxième parent puisse faire bouger les normes sociétales en matière de fonctions parentales et de partage des travaux rémunérés et non rémunérés (Rønsen and Kitterød, 2015_[63]), les administrations de tous niveaux devraient promouvoir son utilisation par les pères en produisant des informations et en donnant elles-mêmes l'exemple dans le service public. Elles peuvent ainsi encourager l'activité des femmes en favorisant la flexibilité au travail, en accordant à tous leurs employés le droit de demander des arrangements souples (comme ceux adoptés pour les employés de l'administration fédérale en 2017), en encourageant les partenaires sociaux à inclure la question de la flexibilité au travail dans les négociations collectives et en aidant les entreprises à changer de mode d'organisation du travail par la diffusion de meilleures pratiques et par des campagnes d'information (OCDE, 2017_[35]).

Rendre plus accessibles et plus abordables des structures d'éducation et d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de qualité

Bien que l'on manque de données cohérentes à l'échelon national, les chercheurs ont rapproché diverses estimations fédérales et provinciales qui indiquent que les administrations canadiennes consacrent environ 0.6 % du PIB à l'EAJE (Akbari and McCuaig, 2018_[68]), ce qui, malgré l'importance des sommes allouées à l'école maternelle, reste inférieur à la moyenne globale de l'OCDE, qui est de 0.7% (OCDE, 2017_[66]). Les coûts nets (après impôts) de l'accueil pour les familles ayant de jeunes enfants au Canada sont variables. Ils sont ainsi élevés en Ontario (graphique 1.16). En conséquence, la part des gains bruts absorbée par les impôts, les frais de garde d'enfants ou la réduction des prestations sociales (taux d'imposition de l'activité) se situe largement au-dessus de la moyenne de l'OCDE et dépasse 100 % pour les bas revenus (OCDE, 2017_[69]).

Graphique 1.16. Le coût net de la garde d'enfants¹ pour un couple était relativement élevé en 2015



1. Effet du coût de la garde d'enfants pour un couple avec deux enfants âgés de 2 et 3 ans, dont les deux parents travaillent à plein temps et gagnent respectivement 100 % et 67 % du revenu moyen.

Source : OCDE, base de données *Systèmes impôts/prestations*, <http://www.oecd.org/fr/els/soc/prestations-et-salaires.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781936>

Comparé à d'autres pays, le Canada offre des prestations familiales en espèces d'un montant relativement élevé par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour enfants, l'une des sources de financement de la garde d'enfants pour les familles. Ces prestations ne réduisent pas pour autant le coût marginal de la garde d'enfants (et les taux d'imposition de l'activité associés), de sorte que si les prestations familiales en espèces présentent l'avantage de réduire la pauvreté des familles, elles sont moins opportunes que des aides à la garde d'enfants pour favoriser l'emploi des femmes (Schirle, 2015^[70]; Jaumotte, 2004^[71]).

Les parents en mesure de payer la garde d'enfants et qui souhaitent le faire se heurtent dans de nombreuses régions du Canada au manque de structures de qualité. Les places existantes ne suffisent que pour à peine 25 % des Canadiens de 0 à 5 ans (Anderson, Ballantyne and Friendly, 2016^[72]). Cette pénurie touche surtout les jeunes enfants : le taux d'inscription parmi les enfants de 0 à 4 ans est inférieur d'environ 10 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE (Alexander et al., 2017^[73]). L'école maternelle étant gratuite pour les enfants de cinq ans dans l'ensemble des provinces et territoires, les taux d'inscription à cet âge sont grosso modo équivalents à la moyenne de l'OCDE.

Un certain nombre d'actions sont en cours au niveau fédéral et provincial pour améliorer l'offre de services d'accueil des jeunes enfants (tableau 1.2). Les autorités fédérales ont inscrit dans leurs budgets de 2016 et 2017 une dotation supplémentaire de 7.5 milliards CAD sur 11 ans pour soutenir et créer des structures d'accueil abordables de qualité en plus grand nombre, ainsi que pour mettre en œuvre le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les administrations canadiennes se sont engagées à améliorer la qualité, l'accessibilité matérielle et financière, la flexibilité et l'inclusivité des structures d'éducation et de la garde des jeunes enfants, avec une attention particulière pour les familles qui en ont le plus grand besoin.

Ces actions à l'échelon fédéral et provincial sont certes prometteuses, mais les administrations canadiennes doivent en faire davantage pour soutenir l'accueil des enfants. Une offre d'EAJE abordable et de qualité est à même de stimuler le taux d'activité des femmes (OCDE, 2017^[74]), de faire augmenter leur salaire et de réduire l'écart des gains lié à la maternité (Misra, Budig and Boeckmann, 2011^[75]). Au Québec, on estime que l'introduction de structures d'EAJE peu coûteuses a entraîné de nets avantages budgétaires à long terme (encadré 1.1). Selon les estimations, accroître les dépenses publiques consacrées aux structures d'accueil des enfants au Canada pour la porter au niveau du 80^e centile des pays de l'OCDE devrait stimuler l'emploi des femmes de 1.5 point de pourcentage (graphique 1.8 ci-dessus). L'EAJE est tout aussi importante pour le développement de l'enfant, notamment en milieu défavorisé : les études internationales, les évaluations de programme et les mesures de la qualité ont abondamment démontré que l'accès à des programmes d'EAJE a une incidence positive sur le bien-être, l'apprentissage et le développement de l'enfant. On a constaté qu'il faut au moins deux ans d'éducation préprimaire pour disposer de réelles chances d'atteindre un bon niveau de performance à 15 ans, âge auquel commencent les tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (OCDE, 2017^[74]). Jusqu'à présent, seule une faible part des enfants défavorisés du Canada a reçu deux années d'enseignement préélémentaire (graphique 1.17). Si l'on utilise le cas du Québec comme marqueur de référence en matière de coûts initiaux de l'EAJE universelle, on voit que les hausses à long terme du financement de l'État fédéral ne suffiront pas, même si le financement des provinces augmente d'autant : les 870 millions CAD de financement prévus pour 2027-28

Tableau 1.2. Mesures récemment prises par les provinces pour améliorer l'éducation et l'accueil des jeunes enfants

	Programme	Financement	Principales mesures
Alberta	Centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	10 millions CAD	Programme pilote aux tarifs plafonnés à 25 CAD par jour.
Colombie-Britannique	Plan universel pour la garde d'enfants	1 milliard CAD sur 3 ans	Prestation pour garde d'enfants à un coût abordable (« Affordable Child Care Benefit ») pouvant atteindre 1 250 CAD par mois, en conjonction avec un nouveau programme de réduction des frais de garde d'enfants. Création de plus de 22 000 nouvelles places d'accueil agréées.
	Accord bilatéral	153 millions CAD sur 3 ans	Développement de centres prototypes pour tester l'introduction d'une prestation universelle pour la garde d'enfants ; contributions parentales sensiblement réduites.
Manitoba	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	47 millions CAD sur 3 ans	Création de 1 400 places en garderie à un coût abordable pour les familles à faible revenu, les familles francophones et les familles de nouveaux arrivants, ainsi que les communautés mal desservies. Formation élémentaire au développement professionnel pour un maximum de 100 animateurs, prestataires et installations.
Nouveau-Brunswick	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	30 millions CAD (fédéraux) + 41 millions CAD (provinciaux) sur 3 ans	Des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants plus abordables, plus inclusives et de meilleure qualité. Plus de structures pour les nourrissons et les tout-petits pour combler les lacunes. Améliorer les possibilités de formation professionnelle des éducateurs.
Terre-Neuve-et-Labrador	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	22,5 millions CAD sur 3 ans	Jusqu'à 540 enfants auront accès à un accueil gratuit ou à faible coût. Améliorer la qualité et la formation pour des structures pouvant accueillir jusqu'à 1 750 enfants.
Nouvelle-Écosse	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	35,5 millions CAD sur 3 ans	Meilleur accès à des services abordables de garde d'enfants dans les zones reculées par la création de 15 nouveaux centres d'accueil, 500 nouvelles places et 90 nouvelles garderies en milieu familial.
Nunavut	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	7 millions CAD sur 3 ans	Les 39 centres recevront tous une formation et jusqu'à 838 enfants profiteront d'un accès continu à la garderie.
Ontario	Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants ; éducation préscolaire gratuite	1,6 milliard CAD de dépense en capital sur 5 ans et 2,2 milliards supplémentaires sur 3 ans	Il est prévu de doubler la capacité d'accueil des garderies agréées pour les enfants de 0 à 4 ans dans la province. Garderies gratuites dès septembre 2020 pour les enfants de deux ans et demi jusqu'à leur admission en maternelle.
	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	434,6 millions CAD sur 3 ans	Jusqu'à 100 nouveaux centres de la petite enfance et de la famille en Ontario, permettant jusqu'à 100 000 visites supplémentaires d'enfants et de familles. Jusqu'à 11 200 enfants bénéficieront de subventions ou d'un soutien financier équivalent.
Île du Prince-Édouard	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	10,5 millions CAD sur 3 ans	Jusqu'à 100 enfants dont les parents ont des horaires non conventionnels ou sont des travailleurs saisonniers auront accès à des places spécialisées adaptées à leurs besoins. Jusqu'à 200 nourrissons et enfants d'âge préscolaire auront accès à des places réglementées.
Yukon	Accord bilatéral avec l'administration fédérale	7 millions CAD sur 3 ans	Soutien apporté à 90 % des centres de garde d'enfants pour maintenir les frais d'inscription sans augmenter les coûts pour les parents.

Source : Gouvernement de l'Alberta (2016), *Improving Access to Quality, Affordable Child Care*, annonce ; BC NDP (2017), *Working for You: Our Commitments to Build a Better BC*, programme électoral ; gouvernement du Canada, *Accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* ; ministère de l'Éducation de l'Ontario (2017), *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants* ; ministère de l'Éducation de l'Ontario (2017), *Ontario Making Child Care More Accessible and Affordable for Families*, communiqué de presse ; gouvernement de l'Ontario (2018), *2018 Ontario Budget: A Plan for Care and Opportunity*.

ne permettront pas de mettre en place dans l'ensemble du pays un niveau de structures d'EAJE similaire à celles du Québec, lequel nécessiterait d'y consacrer environ 7.5 milliards CAD annuels selon certaines études préliminaires (Fortin, 2018_[76]).

Encadré 1.1. Mise en place de garderies à faible coût au Québec

Un programme universel de garde d'enfants à faible coût a été lancé en 1997 dans la province du Québec sous la forme d'une Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Deux objectifs étaient explicitement visés : améliorer l'équilibre vie professionnelle-vie privée et favoriser le développement de l'enfant, sans perdre de vue la promotion de l'égalité des chances. En 2014, le nombre de places de garderie réglementées avait augmenté au point de pouvoir accueillir environ 60 % des enfants de 0 à 4 ans, contre moins de 20 % en 1998 (Fortin, 2016_[77]).

Le programme de garderies du Québec a permis d'accroître le taux d'activité des femmes, et notamment des mères d'enfants de moins de 6 ans, lequel a gagné 16 points de pourcentage entre 1997 et 2016, contre 7 points seulement dans l'ensemble du Canada (Statistique Canada, 2017_[78]). Le coup d'accélérateur à l'emploi des femmes a été si fort qu'une étude a montré qu'à titre comparatif avec le reste du Canada, l'introduction de structures d'accueil de la petite enfance avait amélioré la situation budgétaire combinée des administrations fédérale et du Québec (Fortin, Godbout and St-Cerny, 2013_[78]). Ce résultat a été acquis en dépit de coûts de financement annuels de 3.3 milliards CAD (0.8 % du PIB) pris en charge par l'administration de la province (Akbari and McCuaig, 2018_[68]).

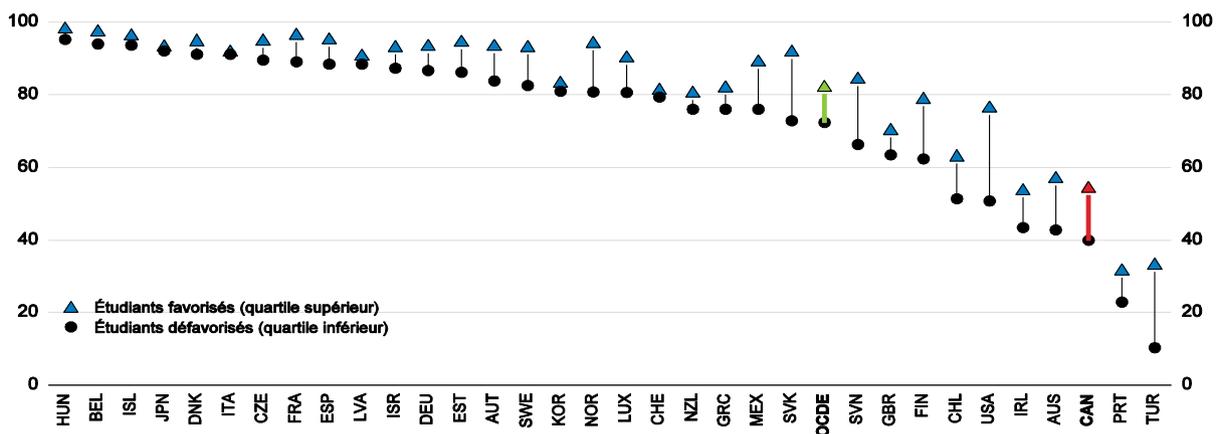
Les résultats ont été plus inégaux en matière de développement de l'enfant. Au total, on estime que l'introduction du programme universel de garderies au Québec n'a pas eu d'effet significatif sur le développement cognitif, et même plutôt un effet négatif sur le développement de traits non cognitifs tels que la persévérance et la stabilité émotionnelle (Baker, Gruber and Milligan, 2008_[79]; Baker, Gruber and Milligan, 2015_[80]). Il est établi que ce résultat est dû aux effets négatifs subis par les enfants qui accèdent à la garde subventionnée à un âge précoce, alors que les bienfaits de la garde universelle sont observables sous la forme de meilleurs résultats développementaux chez ceux qui le font après trois ans (Kottelenberg and Lehrer, 2017_[81]). C'est chez les enfants de foyers monoparentaux, notamment parmi les plus défavorisés, que les effets bénéfiques pour le développement sont le plus souvent observés (Kottelenberg and Lehrer, 2017_[81]).

Ces résultats mitigés pour le développement de l'enfant ont été attribués à la faible qualité de l'accueil offert par certains prestataires. Dans les garderies publiques sans but lucratif, la qualité était « bonne ou excellente » pour 45 % des enfants et « insuffisante » pour seulement 4 % d'entre eux ; en revanche, la qualité des garderies à plein tarif et à but lucratif était « bonne » pour 10 % et « insuffisante » pour 36 % des enfants (Fortin, 2018_[76]). Il est prouvé qu'un accueil de qualité a des répercussions positives : les garderies publiques sans but lucratif produisent en moyenne de bons résultats en termes de processus cognitifs, de santé et de comportement ; elles ont entraîné une réduction sensible du risque de mauvais développement cognitif ou comportemental pour les enfants de familles à faible revenu et un recul moins net, mais tout de même significatif, pour ceux de familles à revenu moyen ou élevé (Laurin et al., 2015_[82]).

Étendre à deux ans la fréquentation de la maternelle dans les provinces et territoires où ce n'est pas déjà le cas serait le moyen le plus simple de garantir un accès suffisant à l'éducation préscolaire. Le système des écoles maternelles au Canada supporte bien la comparaison avec d'autres pays de l'OCDE en termes d'accessibilité pour une part importante de la population, de faible ratio élèves-enseignant et d'investissement par enfant (Conference Board du Canada, 2017^[83]). La couverture universelle, comme c'est le cas dans le système des écoles maternelles, offre l'avantage de favoriser le brassage socio-économique et de rehausser la qualité (Fortin, 2016^[77]).

L'offre d'EAJE pour les enfants jusqu'à trois ans devrait aussi être développée afin de donner aux femmes la possibilité d'accroître leur taux d'activité, mais il faut pour cela garantir la qualité de l'accueil. La sensibilité du cerveau dans des domaines de développement aussi fondamentaux que la maîtrise des émotions, des compétences sociales, du langage et du calcul atteint son pic dans les trois premières années de la vie de l'enfant (Naudeau et al., 2011^[84]; Gambaro, Stewart and Waldfogel, 2014^[85]). Plus les enfants sont jeunes, plus la mauvaise qualité des services d'accueil présente des risques de répercussions négatives sur leur développement, comme cela a été démontré au Québec (encadré 1.1). L'exemple du Québec coïncide avec les études internationales qui montrent qu'autant une EAJE de qualité est bénéfique au développement de la petite enfance puis au comportement scolaire, autant elle est associée à des effets néfastes sur le développement et l'apprentissage si elle est de mauvaise qualité (OCDE, 2018^[86]).

Graphique 1.17. Peu d'enfants canadiens ont suivi deux ans ou plus d'éducation préscolaire
Part des étudiants de 15 ans, par milieu socio-économique¹, 2015



1. Mesuré selon l'indice PISA de statut économique, social et culturel.

Source : OCDE (2018), *Engaging Young Children: Lessons from Research about Quality in Early Childhood Education and Care, Starting Strong*, graphique 1.3.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781955>

Pour produire le plus possible d'avantages nets, l'EAJE doit être accessible à tous, être en partie offerte sous condition de revenus afin d'en réduire le coût budgétaire et s'accompagner d'un ciblage des prestations sur ceux qui en ont le plus grand besoin. Pour cela, il est possible d'offrir des services publics de garderie, de subventionner les prestataires de services de garde d'enfants ou d'accorder des crédits d'impôt remboursables. Les déductions d'impôt, du type de celles octroyées au niveau fédéral au titre de la Déduction pour frais de garde d'enfants, ne sont pas correctement ciblées puisqu'elles profitent avant tout aux revenus élevés. On l'a vu, un système d'EAJE de

qualité est beaucoup plus profitable aux enfants des familles défavorisées. Les retombées budgétaires d'un accès accru à des services de garde d'enfants abordables seront d'autant plus importantes que le taux d'imposition effectif des personnes reprenant le travail sera élevé (si par exemple elles perdent leur droit aux prestations sociales) et que l'amélioration du lien au travail accroît la probabilité qu'elles occupent un emploi quand leur enfant sera entré à l'école. Ces deux effets concernent avant tout les personnes à bas salaires, mais il n'en reste pas moins important de garantir l'accès aux garderies aux familles à revenu moyen ou élevé : c'est l'augmentation du taux d'activité des femmes ayant un niveau d'études élevé qui offre les avantages les plus importants sous la forme d'une hausse de la productivité (Petersson, Rodrigo and Ishi, 2017_[87]).

L'investissement doit être orienté de façon à produire d'excellents résultats en termes de développement de l'enfant plutôt qu'à simplement créer des places. Pour cela, les services de garde d'enfants doivent être rigoureusement surveillés et réglementés car faute d'information, les parents n'ont pas la possibilité d'évaluer à l'avance la qualité de l'EAJE. La capacité des organismes de réglementation doit croître au même rythme que la prestation des services, voire avec un temps d'avance, pour que l'on puisse s'assurer avec certitude de maintenir la qualité ou de l'améliorer. La bonne réglementation des structures en milieu familial est particulièrement importante, parce que leur qualité est globalement inférieure et que l'exigence de qualifications plus élevées est associée à de meilleures interactions avec les enfants (OCDE, 2018_[86]).

Le suivi des résultats et le développement d'un personnel spécialisé sont des facteurs essentiels de l'offre d'un système d'EAJE de qualité. L'analyse des données et la supervision peuvent constituer un puissant levier en faveur de la qualité de l'EAJE, ne serait-ce que parce qu'elles éclairent l'élaboration de mesures d'amélioration. En outre, l'existence d'un lien a été établie entre la mise en œuvre de systèmes internationaux de contrôle de qualité et de notation des progrès et l'amélioration des interactions entre le personnel et l'enfant. À cet égard, il y a matière à progrès, le Canada ne disposant pas de données nationales cohérentes concernant les coûts, les dépenses, la qualité de service et les modes d'utilisation des structures d'accueil ni leur effet sur l'enfant. Les compétences des enseignants et le ratio enseignant-enfants ou la taille des groupes (spécialement chez les plus jeunes) sont également associés à une meilleure interaction entre le personnel et l'enfant, mais les données concernant les effets sur l'apprentissage et le développement ne sont pas concluantes. Le nombre d'années d'expérience du personnel ne permet pas de prédire avec fiabilité quelle sera la qualité des services fournis. En revanche, il existe un lien très net entre la formation ou le perfectionnement sur le tas et un meilleur développement de l'enfant (OCDE, 2018_[86]). Le perfectionnement du personnel et le suivi des résultats doivent aller de pair : il faut instaurer parmi les éducateurs une culture dans laquelle il est d'usage de connaître l'impact des programmes d'EAJE sur l'apprentissage et le développement des enfants (Torii, Fox and Cloney, 2017_[88]). Le programme d'évaluation du perfectionnement professionnel des enseignants de maternelle mise en œuvre en Corée est un précieux exemple d'utilisation de l'auto-évaluation et de l'évaluation par les pairs et les parents pour mieux cibler les activités de formation et de perfectionnement (OCDE, 2015_[89]).

Améliorer l'enseignement préélémentaire peut aussi être une source d'amélioration de l'inclusivité pour les autres groupes dont il est ici question. L'éducation de la petite enfance réduit les obstacles que rencontreront plus tard les enfants des groupes socioéconomiques défavorisés dans l'enseignement postscolaire et la recherche d'un emploi. Il est par ailleurs déterminant d'intervenir dès le plus jeune âge pour améliorer

l'égalité entre les Canadiens adultes de demain, puisque les inégalités s'accroissent au fil de la vie (OCDE, 2017_[90]).

Supprimer les obstacles à l'activité des femmes dans l'informatique et l'ingénierie

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'occuper des emplois requérant des compétences dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). S'agissant de disciplines habituellement très rémunératrices, ce fait contribue à l'écart des salaires entre les femmes et les hommes et cela risque de ne pas changer puisque l'on prévoit une forte poussée de la demande de ces compétences. Au Canada, près de la moitié (45 %) des diplômés en sciences, en mathématiques et en informatique sont des femmes, ce qui place le pays parmi les douze premiers de l'OCDE en matière d'égalité femmes-hommes dans l'enseignement des STIM (OCDE, 2017_[35]). Les femmes ne représentent pourtant que le quart environ des personnes exerçant une activité professionnelle scientifique (Moysier, 2017_[36]).

Un grand nombre de femmes canadiennes possèdent les compétences et les connaissances fondamentales permettant d'étudier et de travailler dans les domaines des STIM. Dans la province de l'Ontario, par exemple, l'écart femmes-hommes dans le nombre d'étudiants répondant aux critères requis pour les programmes en STIM est faible (Card and Payne, 2017_[91]). À quinze ans, on n'observe aucune différence statistiquement significative entre filles et garçons canadiens dans la maîtrise moyenne des sciences, et seulement un léger écart (environ le tiers d'une année de progrès) dans les compétences moyennes en mathématiques (OCDE, 2016_[92]).

La présence des femmes dans les domaines requérant des compétences en STIM varie beaucoup. Dans certains cas, elle s'est fortement accrue, notamment en médecine, où la majorité des praticiens actifs de moins de 45 ans sont aujourd'hui des femmes (Association médicale canadienne, 2017_[93]). Les femmes composent aussi la majorité des diplômés en sciences et en mathématiques au niveau licence ou équivalent, mais elles sont nettement moins nombreuses en informatique et en ingénierie (graphique 1.18).

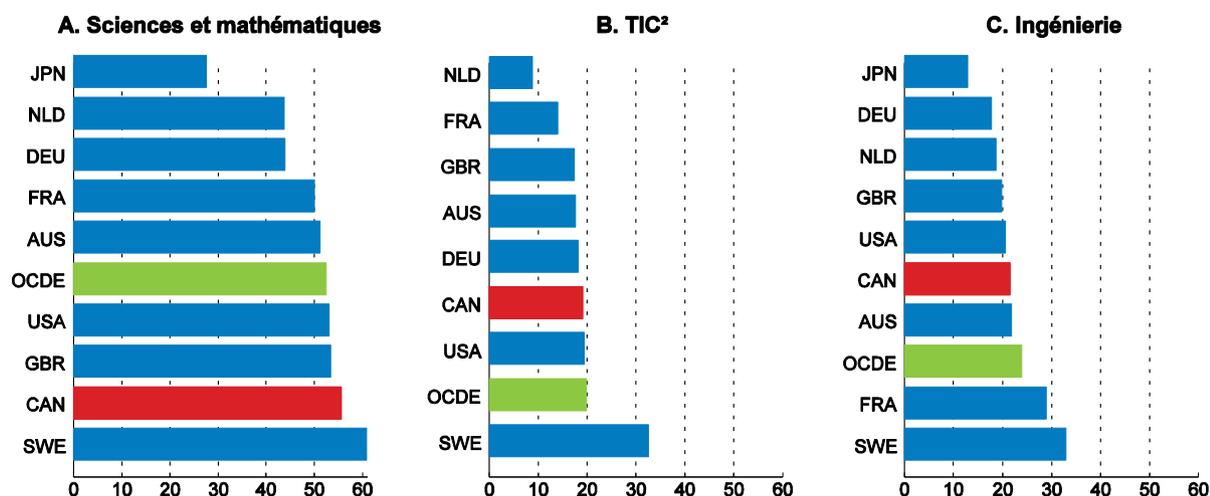
Les différences entre hommes et femmes en matière de choix de carrière apparaissent tôt, seules 3 % des filles contre 19 % des garçons canadiens de quinze ans envisageant un avenir dans l'ingénierie et l'informatique, ce qui représente un écart supérieur à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2016_[92]). Ces chiffres sont à comparer aux 30 % de filles et 12 % de garçons prévoyant de travailler dans les services de santé. Dans une certaine mesure, ces différences de préférence correspondent à des différences d'intérêt : les femmes montrent en moyenne une prédilection pour les tâches altruistes orientées sur les personnes, et les hommes pour celles « orientées sur les objets » (Kahn and Ginther, 2018_[94]). Cependant, il est probable que ces différences doivent aussi aux obstacles à l'implication des femmes tels que les stéréotypes sexistes, la culture d'entreprise, l'absence de modèles et l'aversion au risque.

Le taux d'abandon élevé que l'on observe chez les femmes dans des milieux à prédominance masculine contribue à leur faible présence dans les professions concernées. Aux États-Unis, par exemple, une femme a moins de chances qu'un homme de trouver un emploi scientifique une fois son diplôme obtenu, et celle qui le trouve a beaucoup plus de chances de l'abandonner (Ginther and Rosenbloom, 2015_[95]). Le taux de sortie des femmes par rapport aux hommes est significativement plus élevé dans l'ingénierie, tout comme dans d'autres domaines à prédominance masculine. Pour Hunt (2016_[96]), cela tient sans doute davantage à l'absence de mentorat et de réseaux, ou à la discrimination

de la part des dirigeants et des collègues qu'à la nature même du métier d'ingénieur. Pour Xie et Shauman (2003^[97]), si les différences de préférence sont alimentées par les normes régissant le rôle dévolu à chaque sexe, l'écart entre femmes et hommes en matière de responsabilités familiales constitue forcément un obstacle majeur à la promotion des femmes dans les sciences et l'ingénierie.

Graphique 1.18. Le bilan du Canada en matière d'égalité hommes-femmes parmi les bacheliers en STIM¹ est mitigé

Pourcentage de femmes, données de 2015



1. Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

2. Technologies de l'information et de la communication.

Source : OCDE (2017), base de données de *Regards sur l'éducation*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781974>

Un certain nombre d'actions en cours visent à promouvoir l'activité des femmes dans les STIM. Le programme PromoScience, par exemple, permet de financer des organisations qui offrent aux enfants de maternelle ou du primaire l'occasion de prendre part à des activités réputées renforcer leur implication, leur intérêt, leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine des STIM. La campagne en ligne Optez pour les sciences, lancée en février 2017, offre des ressources aux parents et aux enseignants pour inciter les jeunes femmes à envisager une carrière dans les STIM. L'administration fédérale s'est aussi par ailleurs engagée à lier l'augmentation du financement de la recherche prévue dans le budget 2018 à des objectifs et des conditions entraînant une plus grande diversité de la population de chercheurs.

D'autres mesures devraient être prises pour supprimer les obstacles à la participation féminine dans les STIM, à commencer par une meilleure information concernant les débouchés sur le marché du travail, ainsi qu'on le verra plus en détail à propos des jeunes. Le Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprises (2018^[98]) a recommandé la création d'un portail en ligne des STIM offrant des informations sur les parcours professionnels, les programmes, les outils d'apprentissage et des études de cas. Enseignants et programmes devront avoir pour objectif d'aider les étudiants, notamment les filles, à surmonter l'appréhension qu'ils peuvent ressentir vis-à-vis des mathématiques et à développer un « état d'esprit de croissance » dans lequel l'effort prime sur les aptitudes naturelles (Kahn and Ginther, 2018^[94]). Les programmes devraient s'adresser aux jeunes enfants ainsi qu'à leurs parents,

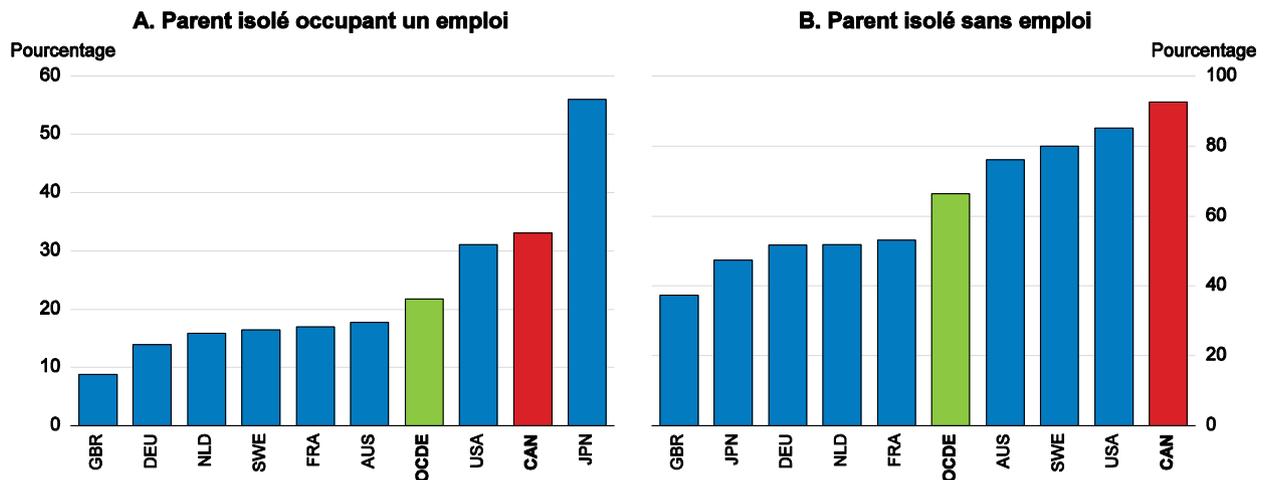
aux personnes qui les gardent et à leurs enseignants pour mettre fin aux préjugés et aux stéréotypes inconscients concernant l'intérêt et les capacités des filles dans les disciplines des STIM. Les attentes et les modèles jouent à cet égard un rôle important (BIAC, 2018^[99]), si bien qu'il sera peut-être utile aussi d'alléger le fardeau de la mauvaise répartition des responsabilités familiales qui pèse sur les femmes et de modifier les normes culturelles par le biais des congés parentaux pour les pères et d'un meilleur accès aux services de garde d'enfants.

Améliorer le bien-être des mères seules

Les difficultés que rencontrent les mères seules sont particulières. Le revenu familial moyen des mères seules était inférieur à la moitié de celui des couples avec enfants en 2015, une fois prise en compte la taille de la famille, tandis que la valeur nette moyenne de leur patrimoine représentait en 2016 un tiers de celle du patrimoine des couples et la moitié de celle du patrimoine des pères seuls (Fox and Moyser, 2018^[100]). Les dernières données, datant de 2014 et se prêtant à une comparaison internationale, montrent que les parents seuls du Canada présentent des taux plutôt élevés de pauvreté relative (graphique 1.19). Les récentes réformes ont probablement fait reculer la pauvreté parmi les parents seuls, mais les données permettant de l'évaluer ne sont pas encore disponibles. La principale de ces réformes a été l'introduction en 2016 de l'Allocation canadienne pour enfants, particulièrement important pour les parents seuls puisqu'ils n'ont pas été, grâce à elle, affectés par le retrait simultané des dispositions du code fiscal en matière de fractionnement des revenus. Cette disposition s'est accompagnée d'une augmentation du financement des structures d'EAJE et du salaire minimum.

Graphique 1.19. Les taux de pauvreté des familles monoparentales avec et sans emploi sont élevés

Proportion dont le revenu après impôts et transferts est inférieur à 50 % de la médiane, 2016 ou dernière année disponible



Source : OCDE (2017), *base de données sur la distribution des revenus*, <http://www.oecd.org/fr/els/soc/donnees-distribution-revenus.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781993>

En 2016, seules 56 % des mères seules d'enfants de moins de six ans avaient un emploi (Statistique Canada, 2017^[8]). Le taux d'emploi des mères seules d'enfants de moins de 16 ans est légèrement supérieur, à 68 %, ce qui correspond à peu près à la moyenne de

l'OCDE, même si certaines différences de définition rendent la comparaison imparfaite (OCDE, 2017_[66]; Statistique Canada, 2017_[8]). Pour les mères seules à faible revenu, l'incitation à trouver du travail est atténuée par le fait qu'elles sont confrontées à des taux élevés d'imposition de l'activité, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Quelques réformes complémentaires permettraient de poursuivre la lutte contre le taux élevé de pauvreté des mères seules. L'accent doit être mis sur l'obtention de progrès durables en termes de bien-être et sur la réduction du risque du piège de la pauvreté en supprimant les obstacles à l'emploi des mères seules, puisque le fait d'avoir un emploi est associé à une réduction significative du risque de pauvreté des foyers monoparentaux (Maldonado and Nieuwenhuis, 2015_[101]).

Il faudrait aussi relever le niveau des prestations liées à l'emploi des parents seuls à faible revenu en réponse aux taux élevés d'imposition de l'activité, le relèvement des versements au titre de l'Allocation canadienne pour les travailleurs constituant à cet égard un bon point de départ. Cibler les prestations liées à l'emploi sur les parents seuls est un moyen efficace de répondre aux besoins. Des prestations pour parents seuls plus élevées que l'actuelle PFRT ont été incluses dans les essais menés dans le cadre du Projet d'autosuffisance du Canada, et les indices recueillis ont permis d'établir que cela pouvait constituer un moyen efficace et économe d'augmenter l'emploi et les revenus (Immervoll and Pearson, 2009_[17]). Une augmentation des dépenses consacrées aux programmes actifs du marché du travail pourrait compléter la hausse des prestations liées à l'emploi en levant les obstacles à l'emploi que rencontrent les parents seuls ; il est prouvé que les politiques actives du marché du travail ont davantage d'effets pour les femmes que pour les hommes (Bergemann and Van den Berg, 2008_[102]). Un meilleur accès à des structures d'accueil de jeunes enfants abordables et de qualité sera aussi utile à cet égard : au Québec, le taux de pauvreté des foyers dont la mère est seule est tombé de 36 % à 22 % après la mise en place des garderies à faible coût et l'augmentation du taux d'activité qui s'en est suivie (Fortin, Godbout and St-Cerny, 2013_[78]).

Promouvoir l'entrepreneuriat parmi les femmes

Les femmes s'impliquent de façon plus active dans l'entrepreneuriat au Canada que dans la plupart des pays de l'OCDE, et le nombre des travailleuses indépendantes a plus que doublé depuis 30 ans. Bien que 38.8 % des travailleurs indépendants soient des femmes (Moyser, 2017_[36]), seules 15.5 % des PME étaient détenues en majorité par des femmes en 2011, alors qu'environ deux tiers l'étaient par des hommes (Industrie Canada, 2015_[103]). Les PME détenues majoritairement par des femmes sont dans l'ensemble plus petites, elles connaissent une croissance plus lente et sont moins tournées vers l'exportation que leurs équivalentes détenues par des hommes ; elles sont aussi sous-représentées dans les secteurs manufacturiers à haute technologie et dans les secteurs à forte intensité de savoir, où la croissance est relativement forte.

Un certain nombre d'obstacles compliquent l'accès des femmes à l'entrepreneuriat au Canada, notamment le manque d'expérience de la gestion d'entreprise, l'absence de modèles à suivre, d'accès aux financements et aux grands acheteurs, ainsi que la faible représentation féminine dans les disciplines des STIM (Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprises, 2018_[104]; OCDE, 2017_[105]). Il est important de lever ces obstacles pour faire en sorte que les occasions de profiter de la croissance économique soient plus inclusives et permettre davantage de flexibilité au travail. L'administration fédérale a choisi de privilégier l'aide aux femmes entrepreneures par le biais de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, qui devrait

permettre de regrouper des programmes épars existants et de dégager un consensus institutionnel sur les politiques requises pour réduire les écarts femmes-hommes dans l'entrepreneuriat. Cette Stratégie prévoit 1.4 milliard CAD de financements nouveaux destinés aux femmes entrepreneures octroyés par le biais de la Banque de développement du Canada et 250 millions CAD par celui d'Exportation et Développement Canada, autant d'actions prometteuses si l'on se réfère aux données indiquant que les garanties de prêts accordées spécifiquement aux femmes permettent de créer davantage d'emplois que les programmes généraux (Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, 2014_[106]). Débloquer des fonds supplémentaires pour la collecte de données sur l'entrepreneuriat ventilées par sexe permettra de fonder l'élaboration des politiques sur une base factuelle, tout en intégrant des informations concernant les obstacles et la participation au programme. La Stratégie prévoit également le financement d'initiatives régionales en faveur de l'entrepreneuriat féminin, vise à accroître la proportion de femmes entrepreneures participant à la passation des marchés fédéraux, et intègre des réformes des programmes fédéraux d'innovation destinées à renforcer la participation des groupes sous-représentés dans l'économie de l'innovation.

D'autres mesures peuvent être prises pour lutter contre les obstacles à l'entrepreneuriat des femmes, notamment cibler sur les femmes des programmes de renforcement de compétences, de pépinières et d'accélérateurs par la présentation de modèles féminins, étendre l'offre de microfinancement aux femmes entrepreneures, supprimer les restrictions injustifiées empêchant les entrepreneurs à temps partiel de pouvoir prétendre aux bénéfices des programmes publics d'aide aux entreprises et élargir à l'ensemble du pays des programmes sur l'entrepreneuriat des femmes canadiennes qui ont bien fonctionné dans l'Ouest. Les exemples de bonnes pratiques tirés d'initiatives européennes pour l'entrepreneuriat inclusif montrent l'importance de clairement définir les objectifs et les cibles de l'intervention réglementaire, de bien cibler la communication pour sensibiliser les groupes sous-représentés, d'employer des mécanismes concurrentiels pour cibler le soutien intensif sur les femmes ayant le potentiel de réussir et de collecter des données sur les résultats afin d'en tirer les enseignements nécessaires (OCDE/UE, 2016_[107]).

L'intégration des jeunes

La plupart des jeunes canadiens sont bien préparés à la transition entre l'école, l'éducation postsecondaire et la vie professionnelle. En 2016, plus de 60 % des Canadiens de 25 à 34 ans avaient fait des études supérieures (OCDE, 2017_[108]). Ce taux, deuxième de l'OCDE après celui de la Corée, bénéficie de l'important secteur universitaire du Canada. La part des personnes de 19 ans inscrites dans un programme d'éducation postsecondaire a régulièrement augmenté de 2001 à 2014 dans toutes les familles, mais plus encore dans celles du bas de l'échelle de distribution des revenus (Frenette, 2017_[109]). Toutefois, la participation à l'éducation postsecondaire demeure nettement inférieure parmi les jeunes d'origine modeste, du fait essentiellement d'un écart dans les résultats scolaires et les attentes des parents (Frenette, 2007_[110]).

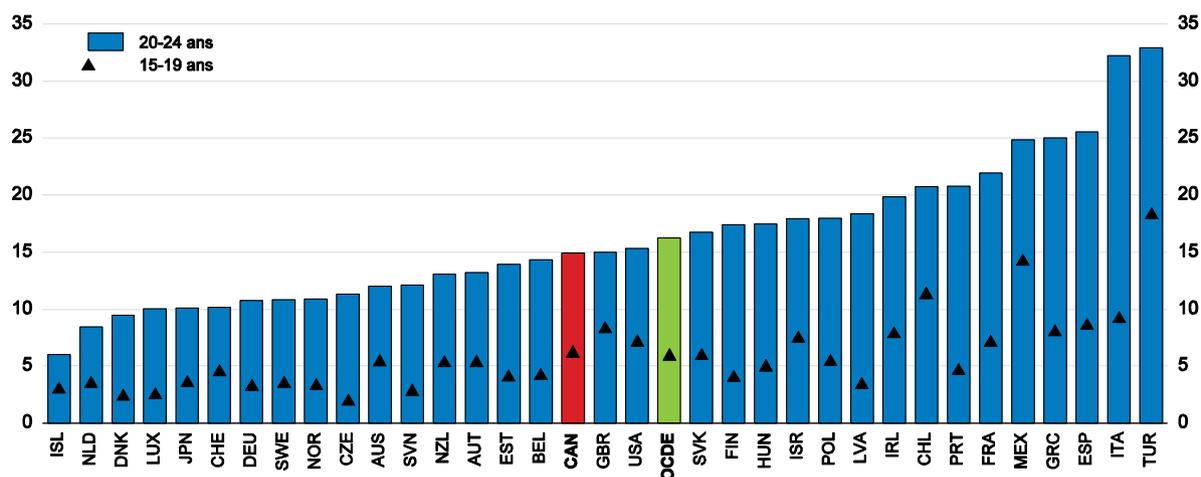
Une minorité substantielle de la jeunesse canadienne risque de décrocher du marché du travail

En 2016, environ 15 % des jeunes Canadiens de 20 à 24 ans étaient dits « NEEF », c'est-à-dire « ni en emploi, ni en études, ni en formation » (graphique 1.20). Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE, mais elle n'en indique pas moins

qu'un nombre substantiel de jeunes courent le risque de ne pas acquérir les compétences et l'expérience requises pour réussir sur le marché du travail de demain.

Graphique 1.20. Le nombre de jeunes n'occupant pas un emploi, ne faisant pas d'études et ne suivant pas de formation est légèrement inférieur à la moyenne

En pourcentage de la même classe d'âge, 2016 ou dernière année disponible



Source : OCDE, base de données *Regards sur l'éducation : Transition de l'école à l'emploi*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782012>

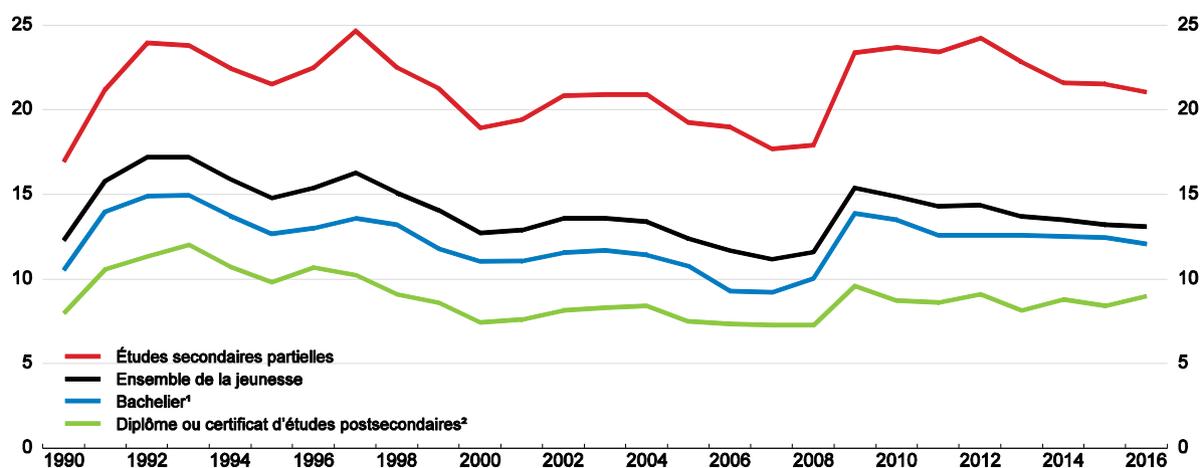
Le taux de chômage des jeunes au Canada est à peu près le double de celui de l'ensemble de la population d'âge actif ; ce niveau est conforme aux données historiques et se situe légèrement en-dessous de la moyenne de l'OCDE. La vigueur récemment retrouvée du marché du travail a fait descendre le chômage des jeunes au-dessous de 11 %, pour la troisième fois seulement depuis 40 ans (les autres cas remontant à 1989-90 et 2007-08) (Statistique Canada, 2017^[8]). Le chômage demeure élevé pour la proportion (quoique déclinante) des jeunes qui n'ont pas achevé le cursus secondaire (graphique 1.21).

La plupart des jeunes hommes n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de revenus depuis les baisses précédentes

Les salaires et les traitements annuels réels des hommes de 28 à 29 ans étaient inférieurs en 2015 à ce qu'ils étaient à la fin des années 1970, la croissance des revenus survenue depuis le milieu des années 1990 n'ayant pas suffi à compenser les reculs du passé (Morissette, 2018^[111]). La baisse antérieure a été plus importante pour les personnes les moins bien placées dans l'échelle de distribution des revenus et pour les moins instruits (Beaudry and Green, 2000^[112]). En revanche, les salaires réels du 90^e centile de la distribution des revenus ont augmenté. Comme dans plusieurs pays de l'OCDE (Flores and Geppert, 2018^[113]), plusieurs cohortes successives d'hommes n'ont pas réussi à « rattraper » les salaires de leurs prédécesseurs, si bien que la rémunération sur l'ensemble de la durée de vie de ceux qui appartiennent à la moitié inférieure de la distribution des revenus a chuté. Les gains moyens cumulés au cours des 12 premières années de travail par ceux qui sont entrés dans la vie active en 2004 ont été inférieurs de 9 % aux gains comparables de ceux qui l'ont fait en 1978, et le recul a été encore plus important pour les personnes percevant moins que le revenu médian (Morissette, 2018^[111]).

Graphique 1.21. Le chômage des jeunes est élevé parmi ceux qui ne terminent pas l'école secondaire

Taux de chômage parmi les 15-24 ans



1. Diplôme de fin d'études secondaires et/ou études postsecondaires partielles.

2. Certificat d'études postsecondaires ou diplôme universitaire.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0004.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782031>

Les femmes aussi ont vu baisser leur revenu médian dans les années 1980, mais ces replis ont été moins prononcés et très amplement compensés par la hausse des salaires de la fin des années 1990 et des années 2000. La faible croissance des revenus enregistrée entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1990 n'a pas concerné que les jeunes, puisqu'on retrouve cette évolution dans le revenu médian équivalent par ménage de tous les Canadiens (Corak, 2016_[114]).

Il faut continuer de privilégier le développement des compétences

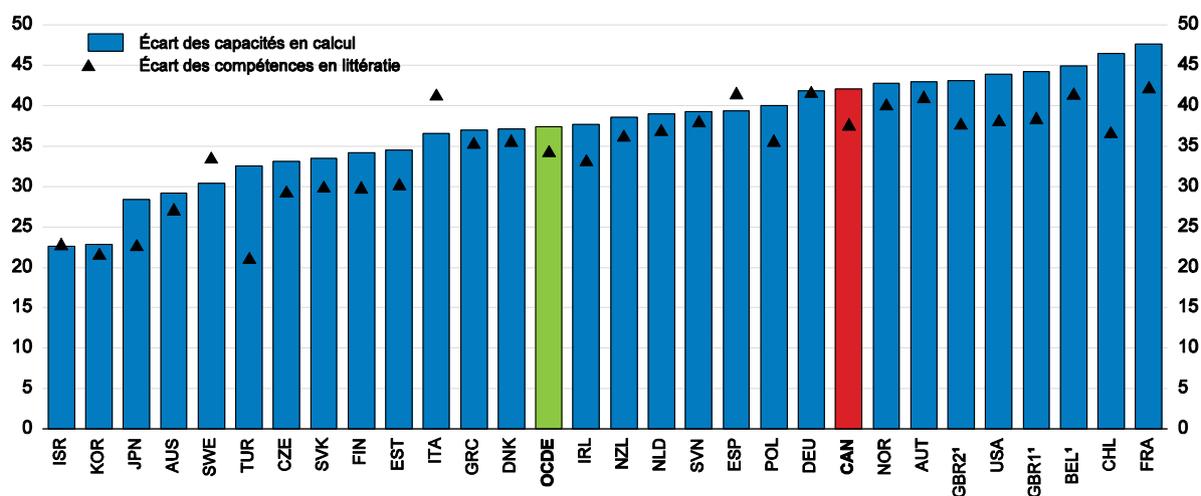
Les compétences de jeunes Canadiens en sciences, en littératie et en calcul sont généralement fortes, mais la comparaison de deux enquêtes de 2003 et 2012 laisse apparaître un déclin récent des compétences des 16 à 24 ans (Mahboubi, 2017_[115]). L'écart des compétences en littératie et en calcul entre les 20-24 ans qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (ou qui sont en train de le passer) et ceux qui n'en ont pas se situe dans la moyenne supérieure des pays de l'OCDE (graphique 1.22). Parmi tous les Canadiens de 16 à 24 ans, près d'un sur six possède des compétences équivalentes ou moindres au seuil inférieur selon les résultats du PIAAC de l'OCDE. Ce résultat est comparable à la moyenne de l'OCDE, mais bien inférieur à celui des pays de tête comme la Finlande, le Japon, la Corée et les Pays-Bas, où moins d'une personne sur dix de 16 à 24 ans possède d'aussi faibles compétences en littératie et en calcul.

L'existence d'une minorité certes faible mais néanmoins significative de jeunes ayant des compétences de base insuffisantes constitue un problème au regard des besoins futurs du monde du travail, où la formation tout au long de la vie est sans doute appelée à prendre beaucoup d'importance. Les apprenants adultes ont besoin de compétences fondamentales, notamment en littératie, en calcul et en communication, pour assimiler les acquis et les appliquer. Le Canada se situe actuellement juste au-dessus de la moyenne de l'OCDE en termes de participation à l'apprentissage formel et informel des adultes

(OCDE, 2017^[5]). Le déclin des niveaux de compétence est également problématique au regard de l'accroissement de la demande de qualifications élevées qu'induit l'évolution technologique. Entre 1995 et 2015, la part des emplois canadiens très qualifiés a augmenté de 4.3 % alors que celle des emplois moyennement qualifiés s'est contractée de 6.2 % et que celle des emplois faiblement qualifiés a augmenté de 1.8 % (OCDE, 2017^[116]). La quasi-totalité des pays de l'OCDE ont connu une polarisation similaire de l'emploi, ce qui a contribué à faire baisser les revenus dans le bas de la distribution puisque la disparition des emplois de niveau moyen a renforcé la concurrence pour les postes moins rémunérés. Dans une économie mondialisée et à forte intensité de savoir où l'évolution technologique remodèle constamment le marché du travail, les individus ayant un faible niveau d'instruction et de compétences sont de plus en plus pénalisés.

Graphique 1.22. L'apport en compétences de l'enseignement supérieur est important

Écart de compétences entre de jeunes adultes de 20 à 24 ans



1. Les données indiquées pour la Belgique correspondent à la Flandre ; GBR1 = Angleterre et GBR2 = Irlande du Nord.

Source : OCDE (2016), L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes, annexe A, tableaux A3.4 (L) et A3.4 (N).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782050>

Compte tenu du lien évident entre le niveau de qualification et les résultats professionnels ainsi que du déclin des compétences de la cohorte de jeunes actuelle, la politique publique devrait continuer de promouvoir le développement des compétences fondamentales par le biais des programmes scolaires et d'éducation des adultes. Dans son budget de 2018, l'administration a prévu des fonds supplémentaires pour soutenir le doublement du nombre de stages obtenus par le biais du programme Emplois d'été Canada, elle a lancé le Programme d'apprentissage intégré en milieu de travail pour étudiants afin d'offrir une expérience professionnelle aux étudiants du postsecondaire dans les cursus des STIM et du commerce, et elle est en train d'élaborer une nouvelle formule de sa Stratégie emploi jeunesse. Bien menées, ces actions pourraient entraîner les importants progrès très attendus dans l'utilisation des qualifications au travail et l'adaptation des compétences de la main-d'œuvre aux besoins de l'entreprise. L'aide doit être ciblée sur ceux en plus grand danger de devenir NEEF et de tomber dans l'inactivité de longue durée. Les conséquences du relèvement à 18 ans de l'âge de scolarité obligatoire au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick devraient être examinées de plus près pour savoir si les

avantages obtenus par les précédents relèvements, recensés par Oreopoulos (2006_[117]), se sont reproduits. Si c'est le cas, d'autres provinces devraient suivre l'exemple, en prenant en outre des mesures de diversification des cursus pour répondre aux besoins d'une population estudiantine plus importante au deuxième cycle du secondaire. En particulier, les programmes d'EPF du deuxième cycle du secondaire ne sont pas suffisamment développés, ce qui complique l'entrée sur le marché de l'emploi et restreint davantage la scolarisation des jeunes qui ne souhaitent pas faire d'études supérieures.

Améliorer les informations sur le marché du travail et leur diffusion

Dans l'ensemble, l'adéquation professionnelle des travailleurs est assez bonne, mais on constate la forte prévalence d'un décalage entre l'offre et la demande sur le marché du travail (graphique 1.23). La surqualification a d'importantes répercussions sur les salaires, même après ajustement en fonction des compétences, et le Canada compte parmi les nations au plus fort handicap salarial associé selon l'Enquête de l'OCDE sur les compétences des adultes (OCDE, 2016_[118]). La prévalence du décalage des qualifications amène à s'interroger sur la capacité d'adaptation du système éducatif canadien aux besoins futurs du monde du travail, lesquels peuvent vite évoluer au gré des avancées de la révolution numérique, et notamment de l'intelligence artificielle.

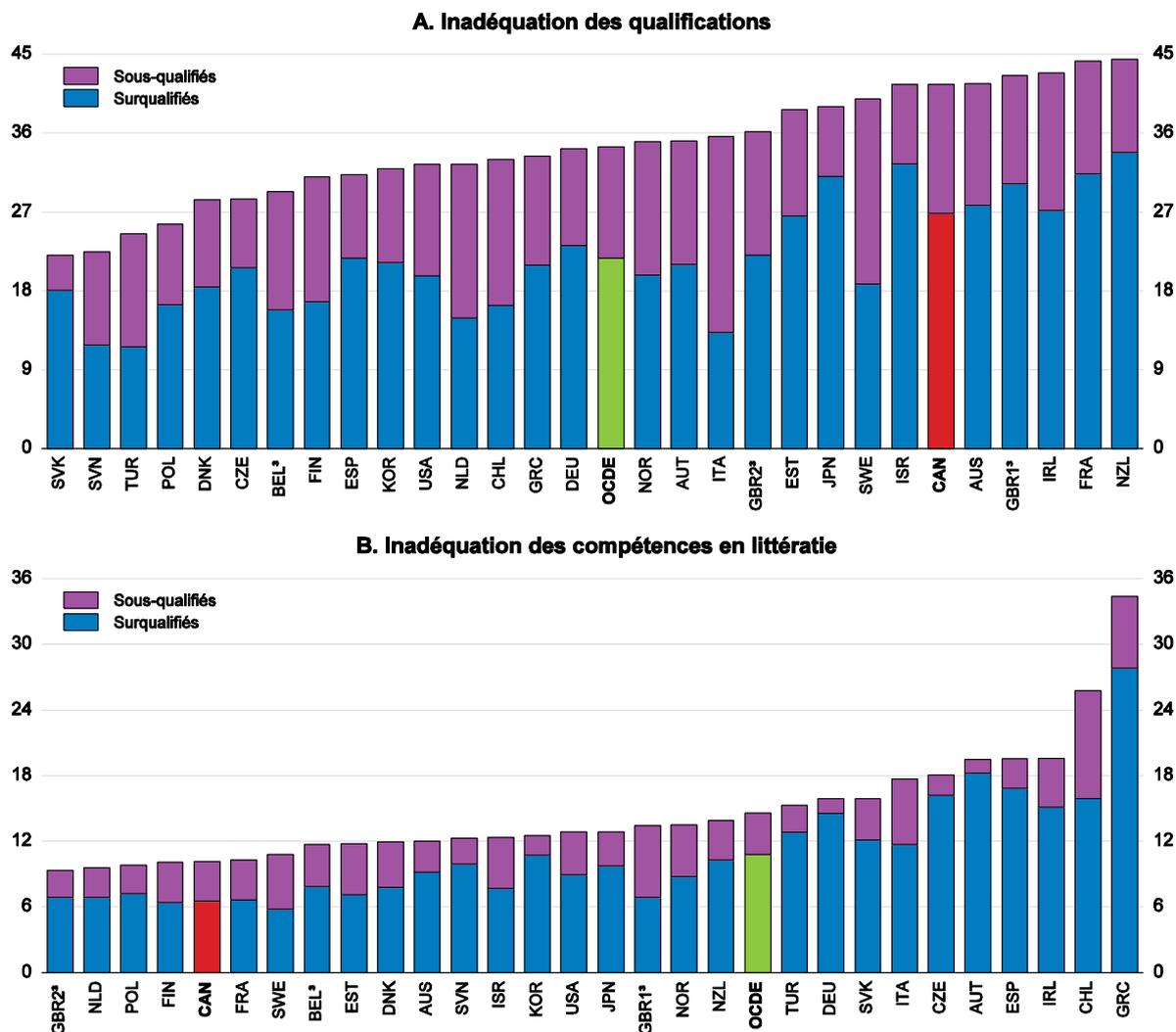
Le caractère fragmentaire des données sur la situation du marché de l'emploi nuit à l'adéquation professionnelle parce qu'il prive les jeunes Canadiens de signaux clairs concernant les perspectives de carrière qu'offrent les différents types d'éducation postsecondaire. Il est plus facile à un étudiant de décrocher ou d'abandonner s'il ne voit pas de lien manifeste entre ses études et son emploi futur. On observe un manque de cohérence entre les différents organismes en matière d'échantillonnage de données et de terminologie concernant le marché du travail, la correspondance étant par exemple particulièrement mauvaise entre les régions économiques de l'assurance-emploi de Statistique Canada et celles d'Emploi Ontario (OCDE, 2014_[119]; Conseil consultatif en matière de croissance économique, 2017_[120]). Les informations sur le marché du travail sont disséminées entre plusieurs points d'accès, difficiles à trouver ainsi qu'à interpréter et à appliquer aux besoins spécifiques des parties prenantes concernées (Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, 2016_[121]). Dans certains endroits, comme le Saskatchewan, on manque d'informations sur le marché du travail spécifiquement localisées (OCDE, 2016_[122]). On a estimé qu'il existait plus de 10 000 organisations communautaires offrant des services d'orientation professionnelle dans l'ensemble du Canada au début des années 2000, ce qui rapproche ces services de l'utilisateur, mais peut aussi entraîner leur fragmentation (OCDE, 2004_[123]). Améliorer les données sur le marché du travail aiderait ces organisations à devenir plus efficaces en offrant des informations pertinentes et opportunes concernant les offres d'emploi et leur lien avec des cursus d'études précis.

Un certain nombre d'actions sont heureusement en cours pour améliorer l'information sur le marché du travail, notamment la création d'un Conseil de l'information sur le marché du travail, de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail annoncée dans le budget de 2018 et du portail Guichet-Emplois de l'administration fédérale (pour lequel une nouvelle application mobile vient d'être lancée), ainsi que certaines actions à l'échelon de la province comme le site Emploi-Avenir Ontario. L'initiative Compétences futures, dont le lancement est prévu au printemps 2018, interviendra également dans le recensement des compétences demandées par les employeurs canadiens et les tendances de la population active. Les objectifs des nouvelles

actions entreprises au niveau fédéral et des provinces doivent être clairement définis pour éviter les doublons et les chevauchements.

Graphique 1.23. L'inadéquation des qualifications¹ est importante

Pourcentage de travailleurs en situation d'inadéquation, selon le type d'inadéquation, 2012 et 2015²



1. Il y a inadéquation des qualifications lorsqu'un travailleur possède un niveau de qualification plus élevé ou moins élevé que celui requis pour son poste. L'inadéquation de compétences survient lorsque les compétences d'un travailleur sont supérieures à celles des travailleurs du 90^e centile ou inférieures à celles des travailleurs du 10^e centile qui déclarent disposer de compétences bien adaptées.

2. Les données se réfèrent à 2012 pour les pays ayant participé à la première vague de l'Évaluation des compétences des adultes : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suède. Les données se réfèrent à 2015 pour les pays ayant participé à la deuxième vague de l'Évaluation : Chili, Grèce, Israël, Nouvelle-Zélande, Slovaquie et Turquie.

3. Les données pour la Belgique correspondent à la Flandre et celles du Royaume-Uni à l'Angleterre (GBR1) et à l'Irlande du Nord (GBR2).

Source : OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, annexe A, tableaux du chapitre 5 – tableau A5.7 ; base de données de l'OCDE sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), (2012 et 2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781347>

La création du Conseil de l'information sur le marché du travail est un pas décisif en vue de l'amélioration de la diffusion d'informations sur le marché de l'emploi dans l'ensemble du Canada. La présence d'un organisme national unique chargé de publier des informations détaillées sur le marché de l'emploi avec la pleine collaboration des provinces et des territoires devrait contribuer à réduire les écarts entre régions et améliorer la cohérence et l'accessibilité. Il serait souhaitable que le Conseil s'appuie sur le site internet Guichet-Emplois déjà en service, qui offre une source nationale d'informations relatives aux carrières, à la recherche d'emploi et à l'adéquation des compétences, et qu'il étudie de nouvelles méthodes de rapprochement du volume substantiel des données disponibles auprès des provinces et des établissements de l'enseignement postsecondaire. Parmi les informations à fournir devraient aussi figurer des prévisions relatives au nombre d'étudiants diplômés dans chaque programme postsecondaire, ainsi que le nombre d'apprentis par métier et la situation détaillée de l'emploi et des salaires par région, par qualification et par établissement, de même qu'une analyse qualitative de la vie des étudiants dans leur établissement et leur opinion sur l'utilité du programme dans la perspective de leur préparation au monde du travail. Des données de ce type sont disponibles dans d'autres pays de l'OCDE, notamment l'Espagne, où l'administration a publié en 2014 des données sur la situation des diplômés sur le marché du travail, par diplôme et par établissement (OCDE, 2014_[124]).

Exploiter au mieux les avantages de l'enseignement et de la formation professionnels

Il est possible d'accroître l'employabilité des jeunes en combinant chaque fois que possible l'apprentissage et l'expérience professionnelle, car cela renforce les compétences relatives à l'emploi ainsi que l'implication en permettant l'application pratique des qualifications acquises en classe (OCDE, 2017_[5]). L'enseignement et la formation professionnels au Canada s'inscrivent dans deux grandes catégories : l'apprentissage et les programmes en établissement collégial. L'enseignement professionnel est du ressort de la province ou du territoire, chacun possédant son propre système d'apprentissage, ce qui peut entraîner des problèmes de cohérence et de reconnaissance dans l'ensemble du territoire ; cependant, l'appui apporté par les autorités fédérales avec le Programme du Sceau Rouge a permis d'établir des normes communes.

Améliorer la qualité des informations sur le marché du travail permettrait d'agir sur la mauvaise réputation de l'enseignement et de la formation professionnels en rectifiant certaines idées erronées sur les résultats en termes d'emploi de certains types précis de formation professionnelle. Les autorités devraient aussi encourager la poursuite du développement de voies menant de la formation professionnelle à des programmes d'obtention de diplômes d'études supérieures à la fois certifiés et reconnus dans tout le pays, car cela améliorerait la réputation de la formation professionnelle ainsi que ses débouchés (Álvarez-Galván et al., 2015_[125]).

Les systèmes de formation professionnelle de l'Ontario (en particulier) et du Québec sont relativement souples et bien adaptés aux besoins des travailleurs par rapport à ceux d'autres juridictions de l'OCDE (OCDE, 2014_[126]). Environ la moitié des apprentis ne terminent pas leur apprentissage, mais beaucoup continuent d'exercer un métier comparable pour lequel la certification n'est pas obligatoire (OCDE, 2014_[119]). Contrairement à ce qui se produit dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, il n'est pas courant au Canada que des employeurs se regroupent pour offrir des apprentissages de façon conjointe, et il est plus difficile aux jeunes de trouver une place.

Pour les jeunes risquant de se retrouver en situation de NEEF, le pré-apprentissage peut être un moyen précieux de faire valoir que les avantages l'emportent sur les coûts auprès des employeurs qui les embauchent pour les former sur le tas (Kis, 2016_[127]). Un nouveau Programme de pré-apprentissage annoncé dans le budget fédéral de 2018 s'adressera aux personnes actuellement sous-représentées dans les métiers de l'artisanat, notamment les femmes (en complément de plusieurs autres nouveaux programmes visant à stimuler la participation des femmes dans ces métiers), les jeunes, les Autochtones, les immigrants récents et les personnes en situation de handicap. Le Programme pourrait notamment servir à corriger l'absence de visibilité des établissements scolaires concernant les programmes de pré-apprentissage, dont le financement doit généralement être à nouveau sollicité chaque année, ce qui nuit à la planification dans la durée et au développement des programmes. D'autres services de soutien, notamment de publicité, d'information et d'orientation, pourraient être offerts aux employeurs locaux souhaitant embaucher un apprenti, notamment les PME (OCDE, 2014_[119]).

L'accès prioritaire à d'autres formes de formation et d'aides est également crucial pour doter les jeunes NEEF de qualifications qui amélioreront leur employabilité. Cet accès est assuré au niveau fédéral par la Stratégie emploi jeunesse et au niveau des provinces par certaines initiatives telles que la Stratégie ontarienne d'emploi pour les jeunes ou les Carrefours jeunesse-emploi au Québec. Le chevauchement des mesures prises à l'échelon fédéral et provincial montre bien qu'une coordination rigoureuse est essentielle. Des programmes plus intensifs devraient être ciblés sur le petit groupe de jeunes confrontés à de multiples obstacles à l'emploi. Lier l'aide sociale à la participation à des programmes de formation ou d'emploi destinés aux jeunes, comme le fait la Suède, pourrait stimuler le taux d'activité (Steeve et al., 2017_[128]).

L'intégration des seniors (55 ans et plus)

Le système canadien de pension de retraite (tableau 1.3) détermine les incitations à l'emploi pour les seniors canadiens et le versement d'un revenu adéquat pour les retraités.

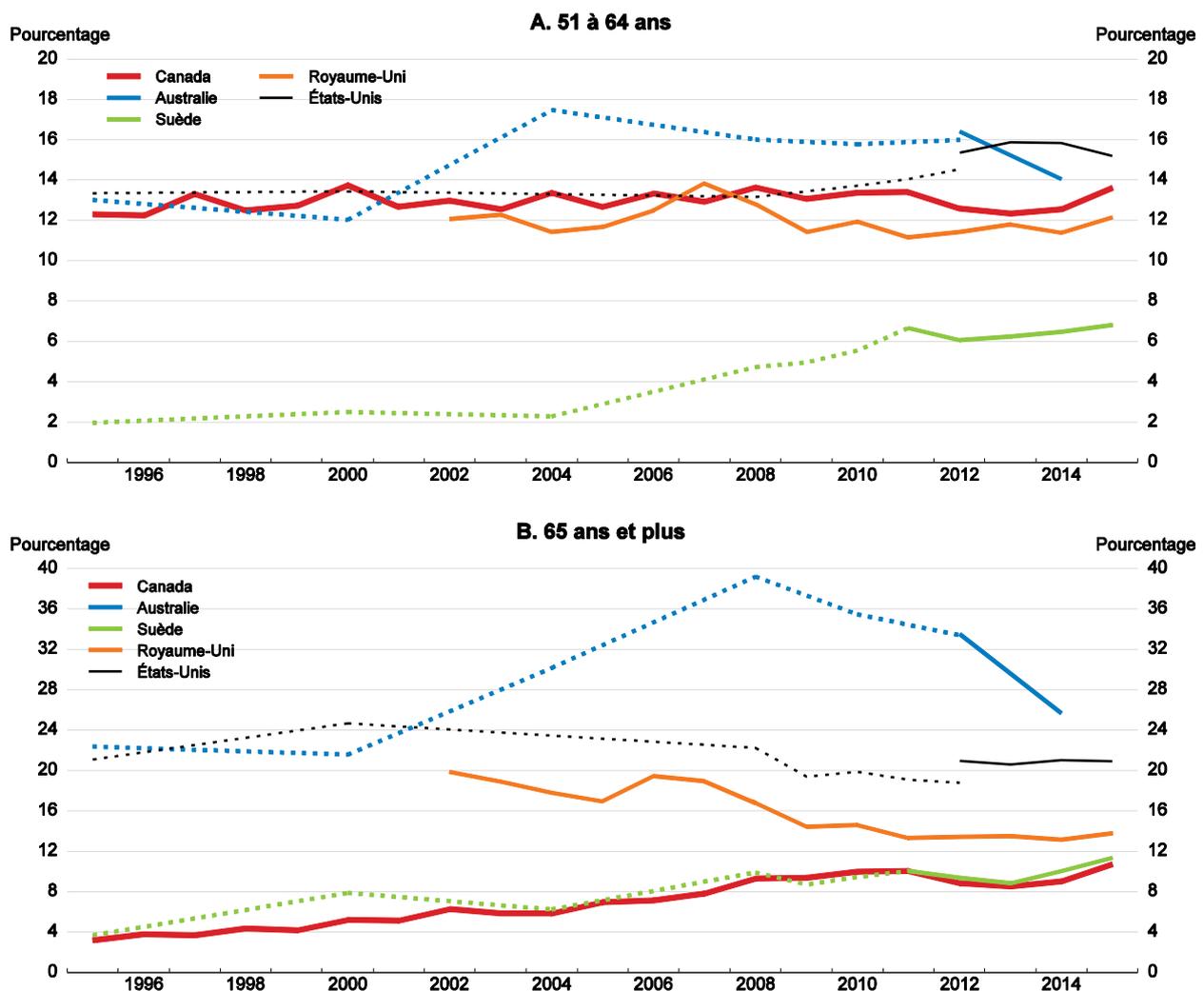
Tableau 1.3. Descriptif du système de pension de retraite canadien

	Principaux programmes	Principales caractéristiques
1 ^{er} pilier	Sécurité de la vieillesse (SV), Supplément de revenu garanti (SRG) et programmes de complément fédéraux et provinciaux moins importants	Financement par les recettes générales et administration par les pouvoirs publics. Prestations sous condition de revenu (les prestations ne sont toutefois supprimées que pour les revenus supérieurs à 79 510 CAD) et basées sur la durée de résidence. SV et SRG disponibles à partir de 65 ans.
2 ^e pilier	Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)	Assurance sociale obligatoire administrée par les administrations fédérale et des provinces, dans laquelle les cotisations et les prestations dépendent de la rémunération. Prestations intégrales à 65 ans. Ouverture des droits à partir de 60 ans, le taux des versements diminuant de 8.4 % par an en cas de retraite anticipée. Les taux des versements augmentent de 7.2 % par an après 65 ans en cas de report jusqu'à 70 ans.
3 ^e pilier	Régimes de retraite privés (agrés) Régimes enregistrés d'épargne-retraite Comptes d'épargne libres d'impôt	Administration privée. Volontaire pour les employeurs ou les individus. Règlementé et financé par l'impôt.

Source : Adaptation de B. Baldwin et R. Shillington (2017), *Unfinished Business: Pension Reform in Canada*, IRPP.

Le taux de pauvreté relative des personnes âgées de 65 ans et plus est inférieur à celui de l'ensemble de la population, plus faible que dans certains pays comparables et nettement en-dessous du taux de pauvreté qui frappe les personnes de 51 à 64 ans (graphique 1.24). Toutefois, le taux de pauvreté des 65 ans et plus a quitté son plancher historique en 1995 à cause du décrochage entre l'évolution des retraites publiques minimum (indexées sur l'IPC) et la hausse du salaire médian, de la diminution des taux de protection offerte par les régimes d'employeurs et le caractère inadapté de l'épargne-retraite (Shillington, 2016_[129]). Les taux de pauvreté sont nettement supérieurs parmi les célibataires et les immigrants récents, notamment ceux qui ne résident pas depuis assez longtemps au Canada pour être admissibles aux prestations du premier pilier public (SV).

Graphique 1.24. Le taux de pauvreté relative au Canada après impôts et transferts est faible pour les plus de 65 ans¹



1. Les courbes en pointillé représentent les données correspondant à l'ancienne définition du revenu, en vigueur jusqu'en 2012.

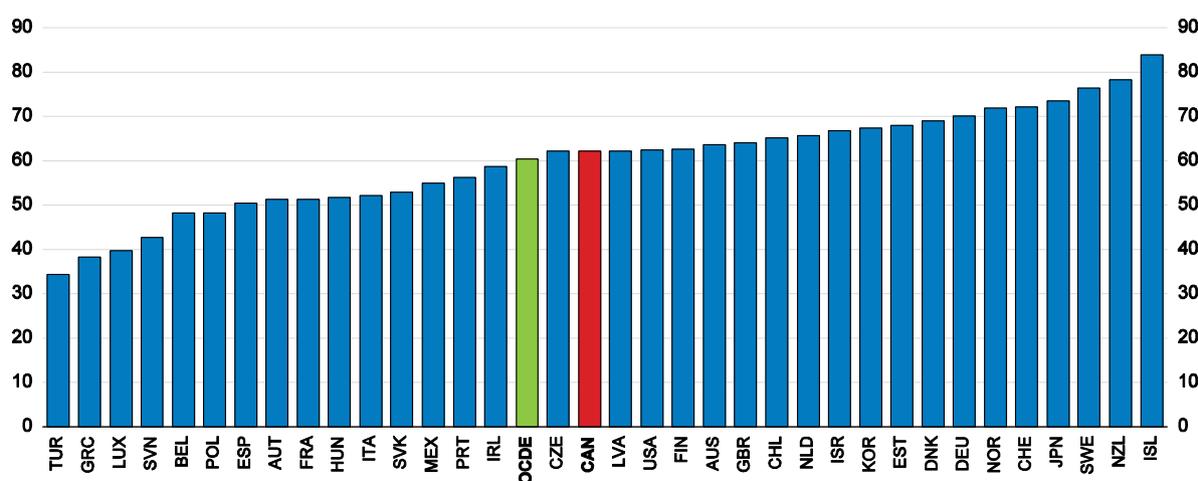
Source : OCDE (2017), *base de données sur la distribution des revenus*, <http://www.oecd.org/fr/els/soc/donnees-distribution-revenus.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782069>

Il est possible de rehausser le taux d'emploi des seniors

Les taux d'emploi des personnes âgées au Canada sont légèrement supérieurs à la moyenne de l'OCDE (graphique 1.25). Le Canada se classe ainsi juste après certains pays anglophones tels que les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni, et se situe à environ 10 points de pourcentage derrière les pays de tête de l'OCDE comme l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède. L'analyse comparative entre pays montre que certaines augmentations modestes, mais significatives, de l'emploi des seniors canadiens sont possibles, grâce au relèvement de l'âge normal de la retraite et à l'augmentation des dépenses consacrées aux PAMT pour se rapprocher des pays de tête de l'OCDE (graphique 1.8 ci-dessus).

Graphique 1.25. Les taux d'emploi parmi les 55 à 64 ans étaient légèrement supérieurs à la moyenne de l'OCDE en 2016

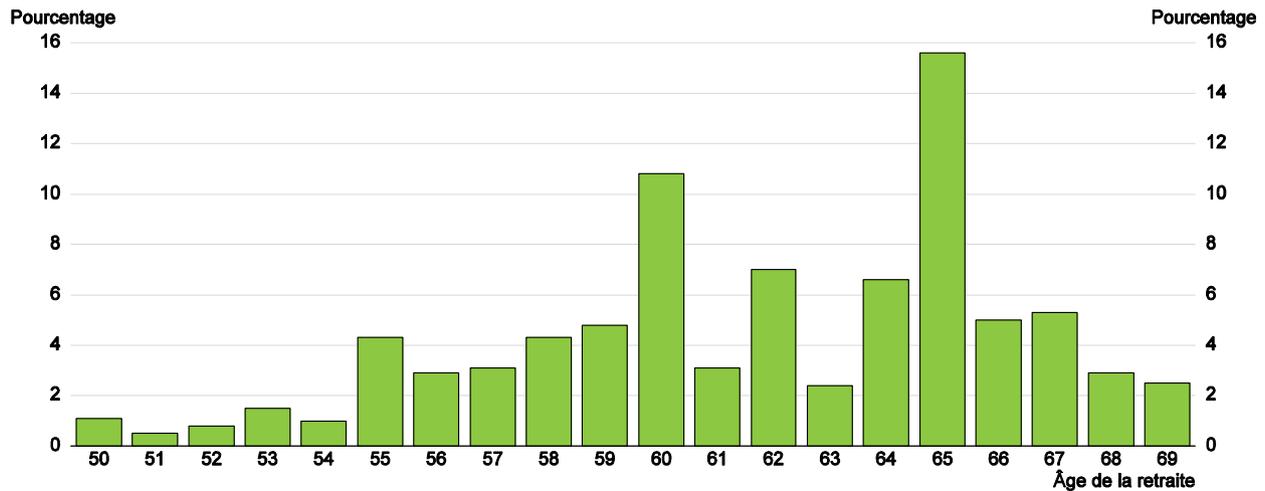


Source : OCDE, base de données des statistiques à court terme du marché du travail.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782088>

L'âge effectif moyen de départ à la retraite se situe juste au-dessus de la moyenne de l'OCDE pour les hommes, qui est de 65 ans, et juste au-dessous de celle des femmes, qui est de 64 ans (OCDE, 2017_[130]). Les taux d'activité des seniors canadiens et l'âge moyen de départ à la retraite n'ont cessé d'augmenter depuis la deuxième moitié des années 1990, témoignant d'une meilleure santé, d'un niveau d'éducation plus élevé, de la suppression des pénalités pour retraite différée et d'un taux d'activité des femmes plus élevé. Pourtant, il est probable que de nouveaux relèvements de l'âge de la retraite seront mis en suspens si les départs continuent de se concentrer aux environs de 60 et 65 ans, premiers âges d'ouverture des droits au RPC et à d'autres retraites publiques (graphique 1.26). Dans tous les pays de l'OCDE, l'âge de l'ouverture des droits influence considérablement le choix du moment du départ, ce qui témoigne sans doute de son importance pour les personnes en difficulté ou de son effet sur les normes de la communauté (Duval, 2003_[131]). Comme dans tous les pays de l'OCDE, le taux d'activité chute brutalement dans la tranche des 65-69 ans et il reste beaucoup de capacité de travail inutilisée parmi ce groupe d'âge (OCDE, 2017_[90]).

Graphique 1.26. La répartition de l'âge de la retraite était concentrée autour de 60 et 65 ans en 2014



Source : Finances Canada.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781366>

Réduire le taux effectif marginal d'imposition des personnes admissibles au SRG

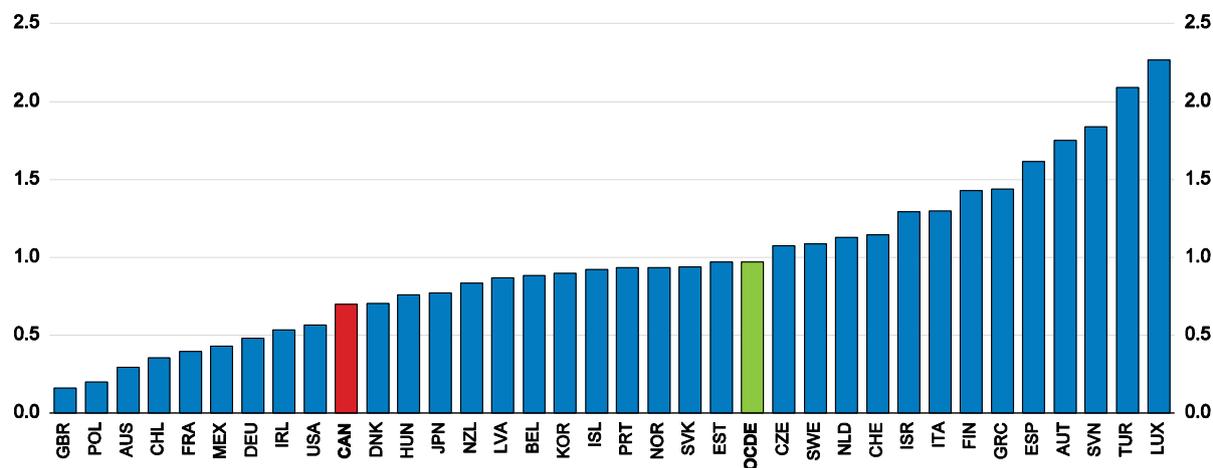
Pour certains Canadiens du troisième âge, le niveau élevé du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) réduit l'incitation au travail. En moyenne, les changements du patrimoine retraite net induits par la poursuite du travail sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE pour les personnes âgées de 55 à 59 ans et supérieurs pour celles de 60 à 64 ans (graphique 1.27). Dans le même ordre d'idées, l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité est modéré pour le travailleur canadien moyen (OCDE, 2014_[132]). Toutefois, le TEMI dépasse 50 % pour nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus aux revenus faibles à cause de la brusque diminution des versements du SRG. Le TEMI atteint au moins 75 % pour la frange de revenus sur laquelle le SRG et sa prestation complémentaire sont supprimés en même temps (de 2 000 CAD par an à environ 8 500 CAD pour les personnes seules). En Colombie-Britannique, dans le Manitoba, l'Ontario et le Saskatchewan, le TEMI et les taux d'imposition moyens sont égaux, voire supérieurs, à 100 % pour certaines franges de revenus faibles, du fait de l'interaction entre les régimes provincial et fédéral de supplément de revenu (Laurin and Poschmann, 2014_[133]). Ces taux effectifs d'imposition élevés ont pour effet de réduire l'incitation au travail pour les bénéficiaires actuels et futurs du SRG et ils sont également injustes, car ceux qui gagnent ou épargnent davantage peuvent avoir un revenu net inférieur à celui de leurs pairs.

Le taux de chômage des 55-64 ans était supérieur d'environ 1.5 point de pourcentage à la moyenne de l'OCDE en 2016 (OCDE, 2017_[134]). Passé un certain âge, les travailleurs qui perdent leur emploi sont plus susceptibles de connaître de longues périodes de chômage, et de précédents travaux ont mis au jour la nécessité d'offrir, de manière plus soutenue aux travailleurs âgés ayant perdu un emploi qu'ils occupaient de longue date, une aide à la recherche intensive d'un emploi ainsi que des services de la gestion de dossier et de formation (OCDE, 2015_[20]).

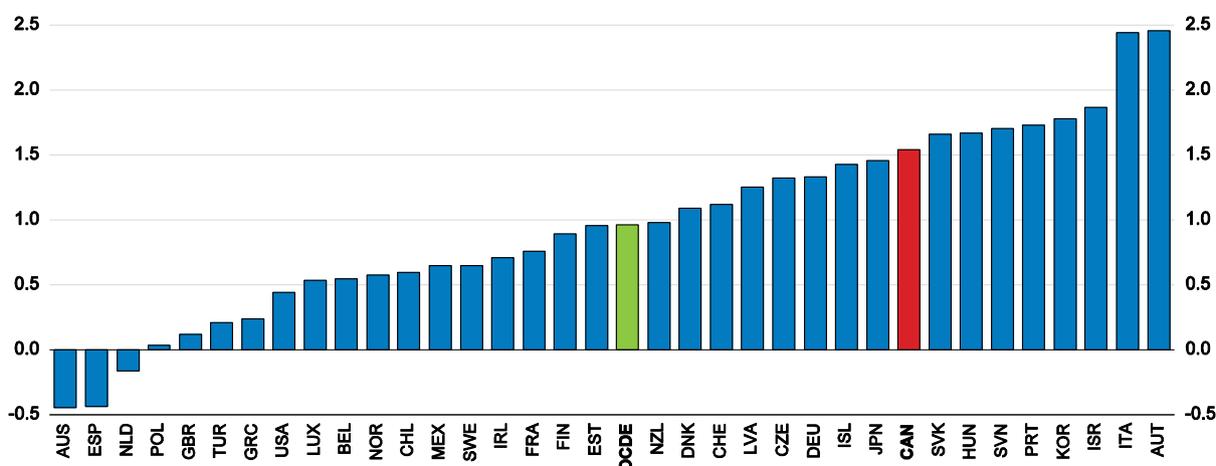
Graphique 1.27. L'incitation à rester dans la population active après 55 et 60 ans varie selon le groupe d'âge

Variation du patrimoine retraite net¹, en pourcentage du salaire annuel individuel brut, 2016

A. Retraite anticipée : 55 à 59 ans



B. Pension de vieillesse : 60 à 64 ans



1. Correspond à l'augmentation du niveau des droits à pension obtenue en continuant à travailler une année supplémentaire. Le patrimoine retraite net est la valeur actualisée du flux des prestations de retraite, calculé en tenant compte des impôts et des cotisations de sécurité sociale que les retraités doivent acquitter sur leurs pensions. Voir OCDE (2013) pour en savoir plus.

Source : OCDE (2018), *Réformes économiques : Objectif croissance 2018* ; OCDE (2013), *Panorama des pensions 2013 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782107>

Les taux effectifs d'imposition proches de 100 % ou au-delà devraient être supprimés par une réforme des systèmes provinciaux de revenu complémentaire pour assouplir les dispositions de suppression progressive qui chevauchent celles du SRG. Des mesures devraient aussi être prises pour réduire les taux effectifs marginaux d'imposition ressortant à 75 % au moins lorsque la suppression progressive du SRG complémentaire et celle du SRG de base se chevauchent. Cependant, réduire les taux de suppression progressive ferait augmenter le nombre de bénéficiaires du SRG, ce qui ferait augmenter aussi bien les coûts budgétaires que le nombre de personnes affectées par les forts taux

d'imposition marginaux. Les liens avec le travail d'un grand nombre de seniors à bas revenus étant faibles, ces derniers sont largement insensibles aux effets de la dissuasion au travail. Seuls 14 % des 65-69 ans profitent partiellement de l'exonération de 3 500 CAD du revenu du travail (hors revenus du travail indépendant) au titre du SRG, et à peine 9 % l'utilisent entièrement (Statistique Canada, 2017_[135]). En tout cas, certaines analyses ont récemment montré qu'en pratique, les seniors canadiens sont plus sensibles aux taux d'imposition moyens que marginaux (Messacar, 2017_[136]).

Il serait possible de répondre au problème du choix du moment du départ à la retraite associé à la suppression progressive du SRG – réduction de l'incitation au travail après 60 ans – en augmentant spécifiquement les avantages fiscaux liés à l'exercice d'un emploi au titre de l'impôt sur le revenu pour les travailleurs âgés, au-delà des augmentations générales au titre de l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Les moins de 65 ans qui comptent percevoir à l'avenir un revenu au titre du SRG voient leurs incitations à poursuivre le travail après 60 ans réduites, car la moitié au moins des augmentations futures du RPC seront annulées du fait de la reprise partielle du SRG par l'impôt (Laurin, Milligan and Schirle, 2012_[137]).

Relever l'âge normal de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie

Relever l'âge normal de départ à la retraite serait susceptible d'augmenter l'emploi des Canadiens âgés, ce qui stimulerait la croissance tout en permettant de réaliser des économies budgétaires. L'espérance de vie à 65 ans a gagné plus de 3 ans et demi entre 1983 et 2013 (OCDE, 2018_[138]), trois décennies au cours desquelles l'âge minimum pour percevoir les prestations du premier pilier public et l'âge normal pour le RPC et le RRQ n'ont pas changé (l'âge minimum pour le RPC et le RRQ est passé de 65 à 60 ans). Selon les projections, l'espérance de vie à 65 ans devrait encore augmenter de 2 ans et demi d'ici à 2050 (Bureau de l'actuaire en chef, 2015_[139]). Le gouvernement précédent avait adopté une loi prévoyant un relèvement de deux ans de l'âge d'ouverture des droits à pensions du régime public au cours de la période 2023-29, mais le gouvernement actuel a fait machine arrière. Ce relèvement aurait procuré des économies budgétaires de 0.3 % du PIB en 2030 (Bureau de l'actuaire en chef, 2016_[140]). L'indexation de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, comme l'ont fait certains pays de l'OCDE, est un moyen de modifier progressivement les normes sociales régissant le choix du moment du départ en retraite tout en dépolitisant les décisions futures concernant l'admissibilité à la retraite. Il faudrait également ajuster d'autres règles relatives à l'âge de la retraite (comme celles inhérentes au système d'imposition et les dispositions spécifiques aux provinces) afin de repousser l'âge d'ouverture des droits à pension.

Une source de préoccupation réside dans le fait que le relèvement de l'âge de la retraite peut avoir des conséquences négatives pour les seniors à faible revenu, car il leur est parfois difficile de travailler plus longtemps et leur espérance de vie est souvent inférieure à la moyenne. Les travailleurs manuels en particulier peuvent ne pas être physiquement aptes à travailler. Si la poursuite de l'automatisation et de la mécanisation est vouée à rendre ces cas plus rares, il est important de s'assurer que les travailleurs âgés défavorisés aient accès à des possibilités de reconversion et d'emploi, et puissent bénéficier si nécessaire d'un filet de sécurité adéquat tel que la prestation d'invalidité. Au cours de la période 2005-07, l'espérance de vie ajustée sur la santé à 65 ans était inférieure de 3.3 ans pour les individus situés dans le quintile inférieur des revenus par rapport à ceux du quintile supérieur (Canada, 2018_[141]). Cela signifie que le relèvement de l'âge de la retraite touche proportionnellement davantage le patrimoine-retraite des personnes ayant

des bas salaires. Quoi qu'il en soit, cet effet sera quantitativement faible si le relèvement de l'âge de la retraite s'accompagne de celui de l'espérance de vie, notamment si l'indexation est incomplète (si par exemple la part d'une vie moyenne passée à la retraite devait rester fixe). (OCDE, 2017_[90]). Fort heureusement, au Canada, contrairement à ce qu'il est arrivé aux États-Unis, les récentes augmentations de l'espérance de vie à 65 ans ont été plus importantes pour les personnes à faible revenu (Canada, 2018_[141]; 2018_[142]).

Les inégalités de l'espérance de vie soulignent l'importance d'une redistribution plus générale par le système des pensions ; de ce point de vue, le Canada est performant, mais il pourrait mieux cibler les versements de la SV, qui sont conditionnés au seul revenu individuel et ne sont pas progressivement supprimés au-dessous de niveaux de revenu qui sont extrêmement élevés (122 843 CAD en 2018). On peut aussi répondre aux préoccupations en termes de redistribution en autorisant une part de paiement de retraite anticipée, sur une base actuariellement neutre, à mesure que l'âge normal de la retraite sera relevé. Il est extrêmement important de veiller à offrir suffisamment de perspectives aux travailleurs âgés défavorisés, par le renforcement de compétences et la suppression d'autres obstacles, ainsi que nous le verrons ci-après.

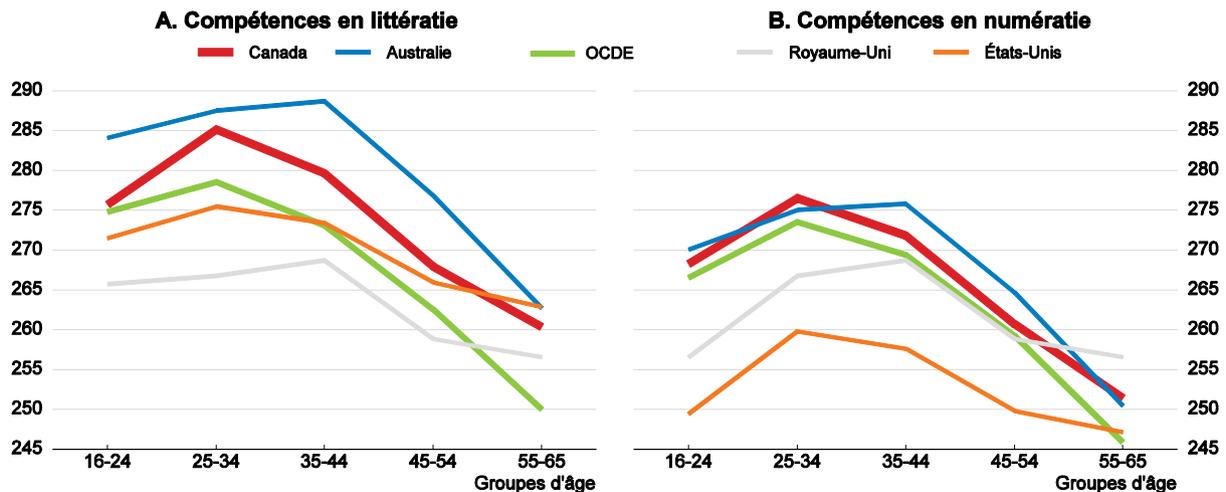
Renforcer les compétences des travailleurs âgés par la formation continue

Les pouvoirs publics peuvent aider ceux qui choisissent de travailler plus longtemps en veillant à ce que les compétences des personnes âgées soient actualisées. Il est capital pour un senior en quête d'emploi de posséder de solides compétences, et celles-ci seront encore plus nécessaires à mesure que les technologies accéléreront leur obsolescence. Le niveau de littératie et de numératie est élevé parmi les Canadiens de 55 à 65 ans et son déclin dans tous les groupes d'âge est inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 1.28). Cependant, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les adultes d'un certain âge sont globalement beaucoup moins compétents en informatique : 20 % des Canadiens de 55 à 65 ans n'ont jamais utilisé d'ordinateur ou ont échoué aux examens élémentaires en TIC, contre 5 % des 16-24 ans (OCDE, 2016_[118]). Dans l'ensemble, la participation des Canadiens à l'éducation et la formation des adultes se situe au-dessus de la moyenne, mais elle diminue avec l'âge et elle est bien inférieure pour les personnes à faible niveau de littératie ou d'études en général (OCDE, 2017_[5]; 2017_[90]). Les travailleurs moins qualifiés n'ayant pas suivi de formation pour stabiliser leurs capacités cognitives sont plus vulnérables aux évolutions technologiques, et les études montrent que l'éducation des adultes et la formation liée à l'emploi sont surtout importantes pour les personnes défavorisées ayant un faible niveau d'instruction et de compétences (OCDE, 2013_[143]; 2017_[5]).

Le manque d'accès à la formation pour ceux qui en ont le plus besoin montre combien il est important de privilégier l'équité dans la formation continue par un soutien ciblé sur les plus vulnérables. Les administrations canadiennes devraient compléter les initiatives réussies de cofinancement de l'éducation et de la formation des adultes par des mesures visant à garantir une offre souple et innovante, par exemple au moyen de l'apprentissage en ligne ou en proposant des horaires adaptés aux besoins des personnes ayant des responsabilités professionnelles ou familiales. Les projets pilotes initiés en 2018 dans le cadre du plan Action compétences, notamment les bourses destinées aux apprenants adultes à revenu faible ou moyen, devront être évalués aussitôt que les données suffisantes seront disponibles, et reconduits s'ils se révèlent bénéfiques. La réussite du Programme d'échange en matière de littératie numérique, qui doit promouvoir l'enseignement aux Canadiens des compétences élémentaires en littératie numérique, devrait aussi faire l'objet d'un suivi. Les nouveaux accords en matière de formation avec

les provinces et les territoires (évoqués plus haut) offrent aux provinces davantage de latitude pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de formation, mais il est trop tôt pour en évaluer les effets sur les possibilités de formation continue offertes aux plus vulnérables.

Graphique 1.28. Profil d'âge des compétences en traitement de l'information
2012 ou 2015¹



1. Pour l'année de référence exacte des données, voir la note 2 du graphique 1.22. Les données indiquées pour la Belgique correspondent à la Flandre ; GBR1 = Angleterre et GBR2 = Irlande du Nord.

Source : OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, annexe A ; base de données de l'OCDE sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), (2012 et 2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782126>

Éliminer les autres obstacles à l'emploi des travailleurs âgés

Le manque de flexibilité de l'emploi prive un grand nombre de travailleurs âgés du choix de leurs horaires, et cela les incite à prendre leur retraite plus tôt. Plus du quart des retraités du Canada déclarent qu'ils n'auraient peut-être pas décidé de cesser de travailler s'ils avaient pu réduire leur temps de travail (Morissette, Schellenberg and Silver, 2004_[144]). L'aménagement du travail selon les capacités des travailleurs âgés leur permet de maintenir leur productivité au niveau de celle des travailleurs d'âge très actif (Sonnet et al., 2014_[145]). Pour faire augmenter le taux d'activité, les pouvoirs publics devraient promouvoir la retraite par étapes et la flexibilité de la semaine de travail pour les personnes âgées. L'un des moyens d'y parvenir réside dans la coopération de l'administration avec des groupements d'employeurs pour informer les entreprises de ce qu'elles gagnent à offrir des aménagements flexibles du travail, et du faible coût de la mise en place et de la gestion de tels dispositifs (Steeve et al., 2017_[128]).

L'adoption de lois contre les discriminations et la diffusion d'informations sur les avantages potentiels qu'offrent des employés expérimentés peuvent être utiles pour soutenir la demande de travailleurs âgés. Il convient toutefois d'éviter de mettre en place des règles de protection de l'emploi particulières pour les travailleurs âgés, parce qu'elles risqueraient de réduire l'incitation des entreprises à les embaucher et à les retenir. L'incapacité est souvent un obstacle à la poursuite du travail, son incidence augmentant nettement avec l'âge. Les politiques préventives contre le tabac, l'alcool et l'obésité sont

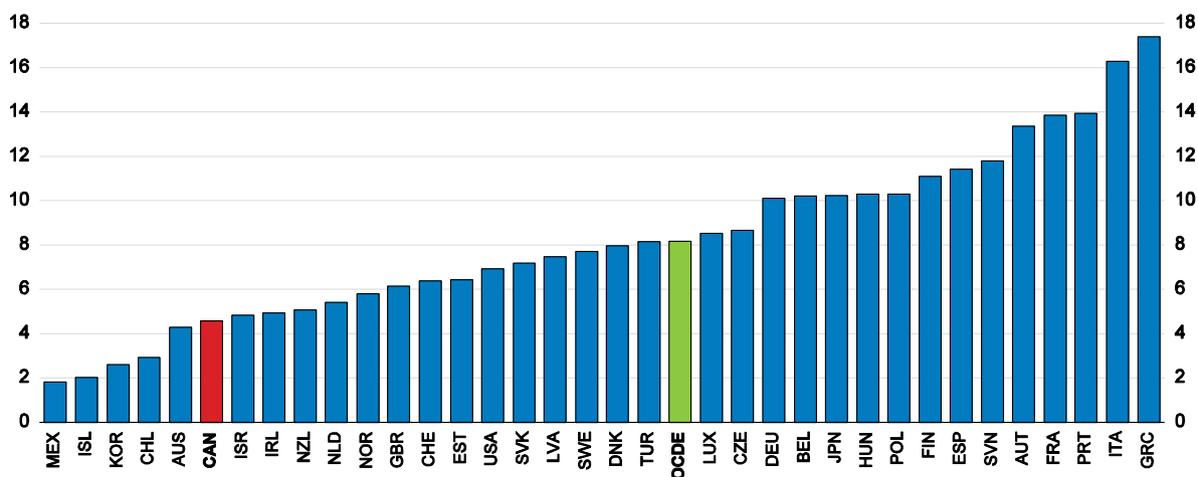
susceptibles de réduire les inégalités de santé en bénéficiant en premier lieu aux catégories vulnérables de la population tout en améliorant leurs résultats sur le marché du travail (OCDE, 2017_[90]).

Faire reculer la pauvreté des personnes âgées par de nouvelles hausses réelles des retraites publiques

Aujourd'hui, le problème de la baisse du niveau de vie après la retraite concerne en grande partie les salaires moyens et élevés, et essentiellement ceux qui ne sont pas affiliés au régime de retraite de leur employeur. Le taux brut de remplacement des faibles revenus est élevé, souvent au-delà de 100 % alors que le niveau de référence d'un revenu de retraite suffisant est communément fixé à 70 % (Ostrovsky and Schellenberg, 2010_[146]; Baldwin and Shillington, 2017_[147]). Le Canada a obtenu des taux de remplacement élevés pour les bas revenus en ne consacrant que 4½ pour cent de son PIB aux retraites, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 8 % (graphique 1.29). Ce résultat a pu être obtenu en subordonnant l'accès à la composante SRG des retraites du premier pilier à des conditions de ressources strictes, ainsi que grâce à la redistribution par le biais des premier et deuxième piliers et au recours à des plans de retraite professionnels et à une épargne individuelle fiscalement avantageuse (le troisième pilier) pour assurer un revenu adéquat aux retraités à revenu élevé. L'ensemble de ces facteurs contribue à la progressivité relativement élevée du système des pensions de vieillesse au Canada (OCDE, 2017_[90]), ce qui permet de limiter les inégalités de revenu des pensions.

Graphique 1.29. Les dépenses publiques de retraite sont faibles

Pensions de vieillesse et de survivants en pourcentage du PIB, 2015 ou dernière année disponible



Source : OCDE, base de données sur les dépenses sociales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782145>

À l'avenir, toutefois, l'indexation sur l'IPC des prestations au titre du premier pilier de la SV entraînera probablement des problèmes de revenu de retraite pour certaines personnes ayant de faibles salaires, compte tenu des perspectives de croissance des salaires réels. Si l'on tient compte de la loi canadienne sur les retraites et d'un ensemble d'hypothèses normalisées à l'échelle internationale concernant la croissance des salaires et des prix, pour une personne âgée de 20 ans en 2016 ayant gagné la moitié du salaire moyen

pendant toute sa carrière, le taux de remplacement brut assuré par les régimes obligatoires publics et privés ne sera le jour venu que de 54 %, contre 65 % en moyenne pour l'OCDE (OCDE, 2017_[130]). Passer à l'indexation intégrale sur les salaires placerait le Canada au-dessus de la moyenne de l'OCDE, puisqu'on estime que cela ajouterait 28 points de pourcentage à ses taux de remplacement (OCDE, 2015_[148]). L'effet principal de la baisse des taux de remplacement des versements de la retraite publique due à l'indexation sur l'IPC sera ressenti par les personnes à faible revenu, dont 20 % de ceux se trouvant dans cette catégorie en 2015 verront, selon les prévisions, baisser leur niveau de vie lorsqu'ils prendront leur retraite (Moore, Robson and Laurin, 2010_[149]). L'indexation sur l'IPC des pensions du premier pilier ne tient pas compte du fait que les seniors risquent d'être confrontés à une augmentation plus rapide du coût de la vie en raison des modes de consommation qui leur sont propres, caractérisés par exemple par des dépenses moindres dans les produits électroniques mais plus élevées dans les soins de santé. Cependant, des travaux antérieurs de Statistique Canada montrent que dans les faits, les ménages ne comptant que des seniors ont connu un taux d'inflation similaire aux autres (Chiru, 2005_[150]).

L'administration fédérale doit veiller à ce que les fruits de la croissance économique profitent aussi aux personnes âgées à faible revenu en assurant l'augmentation en termes réels du montant des pensions. Il faudrait pour cela, par exemple, indexer plus généreusement les versements de la SV et du SRG, plusieurs options de mise en œuvre étant possibles (tableau 1.4). Autrement, la hausse en termes réels des retraites publiques pourrait continuer de s'administrer par le biais d'ajustements *ad hoc*. Ces ajustements discrétionnaires permettent aux pouvoirs publics de mieux cibler les domaines dans lesquels des besoins se font jour (comme avec le relèvement des prestations du SRG pour les célibataires inscrit au budget de 2016), mais ils dépendent aussi des processus politiques, et leur lien avec la croissance économique et celle des salaires apparaît moins clairement. Du point de vue budgétaire, le Canada n'a aucune nécessité à long terme de réduire le montant des versements de la retraite publique, qui ne représentent aujourd'hui qu'une part relativement faible du PIB alors que les taux de remplacement ne sont pas particulièrement élevés.

Moduler les soins de longue durée en fonction des besoins des utilisateurs

Du fait de leur coût élevé, les soins de longue durée au Canada sont parfois sources de problèmes financiers pour les personnes âgées. Les personnes ayant de faibles revenus sont les plus susceptibles de devenir invalides et de ne pas pouvoir s'offrir de soins professionnels, ce qui les expose au risque de voir leurs besoins non satisfaits. Au Canada comme dans d'autres grands pays de l'OCDE, le coût des soins pour une personne ayant d'importants besoins a récemment dépassé 60 % du revenu disponible même pour celles du huitième décile de revenu, c'est-à-dire le troisième par ordre décroissant (Colombo et al., 2011_[151]). Le coût des soins hospitaliers est particulièrement élevé au Canada, les deux provinces analysées par Muir (2017_[152]) (l'Ontario et la Nouvelle-Écosse) se plaçant dans la moitié supérieure des juridictions étudiées.

Les pouvoirs publics canadiens ont consacré 1.1 % du PIB aux soins de longue durée en 2014, soit un peu moins que la moyenne de l'OCDE, qui est de 1.4 % (OCDE, 2017_[153]). Le financement des soins de longue durée est public à 80 %. Le poids des soins à domicile assurés par les parents et les amis est considérable : on estime que la « main-d'œuvre » investie dans les soins familiaux représente environ dix fois celle des soins formels au Canada, tout comme dans quelques autres pays de l'OCDE (Colombo et al., 2011_[151]). La valeur des soins informels au Canada a été estimée à 27 milliards CAD

(1.6 % du PIB) en 2010, dépassant le coût budgétaire annuel des soins en établissement gériatrique, estimé à 24 milliards CAD (Busby and Blomqvist, 2016_[154]; Blomqvist and Busby, 2014_[155]).

Tableau 1.4. Options possibles d'indexation plus généreuse des retraites publiques

	Avantages	Inconvénients	Exemples d'autres pays de l'OCDE	Coût estimé
Indexation intégrale sur les salaires.	Le montant des retraites publiques reste proportionnel aux revenus du travail.	Coûts budgétaires considérables. Compression des prestations de retraite par incohérence de l'indexation – les versements du RPC sont indexés sur les prix – réduisant l'incitation à travailler plus longtemps.	Danemark, Allemagne et Irlande ; le Royaume-Uni aussi quand la hausse des salaires est supérieure à celle des prix.	0.3 % du PIB en 2030. 1.5 % du PIB en 2060.
Indexation sur une moyenne pondérée des prix à la consommation (IPC) et sur la hausse des salaires.	Moins coûteux que l'indexation intégrale sur les salaires.	Les taux de remplacement pour ceux qui dépendent de la retraite publique continuent de baisser au fil du temps.	République tchèque, Estonie et Suisse.	Indexation à hauteur de 40 % sur l'IPC et de 60 % sur les salaires : 0.9 % du PIB en 2060.
Indexation sur les salaires jusqu'au départ à la retraite, et sur l'IPC ensuite.	Empêche la baisse dans le temps des taux de remplacement tout en préservant le niveau de vie des retraités. Cohérence de l'indexation avec le RPC et (au moment du départ à la retraite) avec les prestations chômage.	Système plus complexe et sentiment d'injustice à l'égard des différences de versement selon l'âge. Coûts substantiels à long terme pour le budget.	Pensions contributives de base au Japon.	Coût similaire à l'indexation à hauteur de 40 % sur l'IPC et de 60 % sur les salaires au bout d'une trentaine d'années.

Source : OCDE (2017), *Panorama des pensions 2017 : les indicateurs de l'OCDE et du G20* ; OCDE (2015), *Panorama des pensions 2015 : les indicateurs de l'OCDE et du G20* ; Bureau de l'actuaire en chef (2015), *14e rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la vieillesse au 31 décembre 2015*, Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Malgré un financement public substantiel, des besoins de soins non satisfaits demeurent. Il y a encore quelques années, un peu plus de 10 % des personnes nécessitant des soins de longue durée à domicile ne bénéficiaient d'aucun service et pour les autres 10 %, les services reçus étaient inférieurs à leurs besoins (Turcotte, 2014_[156]). Les personnes réclamant des soins non urgents sont de plus en plus souvent mises sur liste d'attente ou déclarées non admissibles aux services publics auxquels elles avaient précédemment droit (Donner et al., 2015_[157]). Selon une enquête récente, 19 % des personnes qui ont besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne au Canada ne reçoivent pas l'assistance nécessaire du fait de son coût élevé, alors que ce pourcentage s'établit entre 2 et 10 % dans la plupart des pays situés en dehors de l'Amérique du Nord (Osborn et al., 2017_[158]). On estime que 15 % des lits de soins intensifs sont occupés par des personnes qui auraient intérêt ou préféreraient demeurer chez elles ou dans un cadre de proximité (Sutherland and Crump, 2011_[159]; Government of Canada, 2017_[160]).

La pénurie de soins formels met à rude épreuve le personnel soignant, majoritairement composé de femmes. Dans tous les pays de l'OCDE, les soignants courent un risque accru de problèmes de santé mentale et éprouvent quelquefois des difficultés à rester au travail (Colombo et al., 2011_[151]). Au Canada, ils reçoivent des aides sous diverses formes : crédits d'impôt à l'échelon fédéral et local, prestations pour proches aidants d'adultes dans le cadre de l'assurance-emploi, allocations pour aidants au niveau de la province et services de placement temporaire.

La demande de soins de longue durée est appelée à augmenter rapidement car selon les projections, la population de plus de 65 ans aura plus que doublé entre 2011 et 2036 (Morency, Malenfant and MacIsaac, 2017_[161]). On prévoit que les coûts publics des soins de longue durée vont augmenter de plus de 50 % en termes de part du PIB d'ici à 2040, à niveau de subventionnement public constant (Blomqvist and Busby, 2014_[155]). Or, la prestation de soins informels risque de ne pas augmenter proportionnellement à la demande, la part de la population âgée étant en augmentation et les femmes ayant un lien plus fort au travail, ce qui renchérit les coûts d'opportunité des soins. Dans le budget fédéral de 2017, 6 milliards CAD supplémentaires sur 10 ans ont été affectés aux soins à domicile, ce qui comprend notamment le financement nécessaire aux provinces pour qu'elles améliorent la disponibilité des services de soins à domicile, de proximité et palliatifs et soutiennent davantage les aidants informels.

Les pouvoirs publics devraient faire le nécessaire pour offrir aux consommateurs un choix plus large parmi les services financés par des fonds publics, comme l'ont recommandé le Groupe d'experts pour l'examen des soins à domicile et en milieu communautaire de l'Ontario (Donner et al., 2015_[157]) ainsi que Busby et Blomqvist (2016_[154]). Le plus souvent, ce sont les personnes nécessitant des soins et leurs familles qui sont les mieux placées pour décider du type de soins nécessaires et du maintien ou non à domicile. De fait, elles souhaitent s'impliquer activement dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de soins, avec la possibilité de l'adapter à leurs caractéristiques familiales spécifiques, lesquelles peuvent évoluer (Donner et al., 2015_[157]). Lorsque les consommateurs peuvent librement choisir les services de soins personnels – et infirmiers – qu'il leur faut, la concurrence entre prestataires peut donner lieu à un système plus dynamique au sein duquel les incitations à l'efficacité, à l'innovation et à la qualité sont plus fortes. Un tel système nécessite la fourniture d'informations ainsi qu'une supervision réglementaire suffisante des normes de sécurité et de qualité pour protéger les consommateurs vulnérables et veiller à ce que les asymétries d'informations entre prestataires et consommateurs ne soit mise à profit par personne. Au Canada, il a été fait état de certains cas réussis de transition vers une gestion plus autonome des soins, comme les initiatives de télé-soins de santé, qui ont conduit à une diminution du nombre des admissions tout en améliorant la faculté d'autogestion des patients (Colombo et al., 2011_[151]). Dans le cas du système national d'assurance invalidité (NDIS, *National Disability Insurance Scheme*) australien, par exemple, le renforcement de la liberté de choix offerte aux consommateurs a favorisé l'émergence d'un marché caractérisé par un plus large éventail de services de soins personnels et contribué à améliorer le bien-être des participants (Mavromaras et al., 2018_[162]).

Un surcroît de financement sera nécessaire pour réduire les listes d'attente et garantir que les futures hausses de la demande soient satisfaites. Il est peu probable que l'assurance privée pour soins de longue durée puisse combler les déficits de financement : même dans les pays de l'OCDE où la couverture est la plus large, moins de 10 % de la population de 40 ans et au-delà ont souscrit à une assurance de ce type, laquelle, dans la plupart des pays de l'OCDE, ne finance que moins de 2 % de l'ensemble de la dépense totale en

soins de longue durée (Colombo et al., 2011_[151]). Cela est dû à plusieurs facteurs, notamment la faible notoriété des produits, la prise de décision à courte vue et l'antisélection.

Une approche de type assurance sociale assortie de modes de financement dédiés au financement des soins de longue durée, comme c'est le cas en Allemagne, au Japon, en Corée, au Luxembourg et aux Pays-Bas, constitue une alternative possible au système actuel de financement par les recettes générales (avec la mise en commun des risques par le biais du système de sécurité sociale) (Colombo et al., 2011_[151]). Un tel système permet de garantir une source de revenu fiable et prévisible tout en créant dans la population un sentiment de légitimité, la rendant ainsi plus disposée à payer les sommes nécessaires, et peut en outre améliorer l'équité intergénérationnelle dans la mesure où les financements disponibles pour chaque génération correspondent à ses cotisations. Il est toutefois trop tard pour qu'une méthode de ce genre puisse assurer le financement d'une part substantielle des coûts des soins de longue durée de la génération du baby-boom. Un modèle d'assurance obligatoire poserait aussi de réels problèmes de conception et de transition, par exemple concernant la désignation de son administrateur, la variation du taux des cotisations selon le revenu et l'âge, et son ajustement en fonction des coûts futurs attendus, ou encore la meilleure façon de lisser la transition du régime par répartition à celui du préfinancement.

Une autre source potentielle permettant de financer une extension des soins de longue durée consiste à recourir plus largement à des redevances d'utilisation, notamment pour les services ne relevant pas des soins de santé. Les redevances d'utilisation sont calibrées en fonction de la capacité de paiement grâce à des critères de ressources, mais actuellement, seules deux provinces – le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador – tiennent compte du patrimoine lors de la détermination de la capacité de paiement. Dans la pratique, le revenu est corrélé au patrimoine, mais il est probable que l'incidence des Canadiens âgés ayant de faibles revenus mais disposant d'un patrimoine importante ait augmenté avec la hausse rapide des prix de l'immobilier. Le patrimoine moyen des Canadiens de 70 à 74 ans a plus que quadruplé en termes réels de 1984 à 2012, dépassant d'un peu plus de 50 % la croissance du revenu réel moyen (Sarlo, 2017_[163]). Prendre en compte les actifs détenus dans les critères de ressources permettrait d'élargir la base des utilisateurs contribuant au coût des soins et refléterait plus fidèlement la répartition de la capacité de paiement et du bien-être économique entre les individus, mais cela risque aussi d'alourdir l'administration du système. D'autres pays de l'OCDE ont recours à des mécanismes de secteur public pour permettre aux utilisateurs de mobiliser des fonds en s'appuyant sur leur propriété immobilière, comme l'émission d'obligations ou de prêts viagers hypothécaires et d'autres mécanismes de prêt sans intérêt (comme en Australie) ou encore des mesures d'ajournement du paiement des frais d'établissement de soins infirmiers (comme en Irlande et dans certaines collectivités locales du Royaume-Uni).

Les redevances d'utilisation pour les soins à domicile aux patients dont les besoins sont faibles ou modérés pourraient être augmentées sans franchir les seuils d'accessibilité économique. Étant donné que la plupart des provinces du Canada assurent la couverture gratuite des soins infirmiers et personnels à domicile, les patients à revenu médian paient une plus petite part de leur revenu disponible en Ontario et en Nouvelle-Écosse que dans de nombreux autres pays de l'OCDE (Muir, 2017_[152]). Toute augmentation de la participation aux soins à domicile doit être alignée sur la participation aux soins hospitaliers pour éviter de créer des incitations à quitter le domicile pour recevoir des soins de niveau faible ou modéré, ce qui ferait augmenter les coûts budgétaires d'ensemble.

Recommandations pour une meilleure intégration des femmes, des jeunes et des personnes âgées

(Les principales recommandations sont en caractères gras)

- Réexaminer les programmes actifs du marché du travail dans l'optique d'une nouvelle augmentation du financement des mesures efficaces, en élargissant les critères d'admissibilité et/ou en améliorant l'accès à des services plus intensifs de soutien au réemploi et à la requalification.
- Désigner des commissions d'experts indépendants pour actualiser périodiquement les salaires minimum, notamment la marge de variation régionale et le salaire minimum des jeunes.

L'intégration des femmes

- **Poursuivre l'augmentation du financement fédéral et provincial des garderies avec l'objectif de mettre des structures d'accueil abordables et de qualité à la disposition de tous les enfants jusqu'à trois ans.**
- **Abaisser l'âge minimum d'entrée en maternelle pour permettre à tous les enfants de quatre ans de recevoir une éducation préscolaire abordable.**
- Améliorer la qualité de l'éducation de la petite enfance par la généralisation de la supervision réglementaire, le développement de capacités professionnelles ainsi que la collecte et l'exploitation de données sur les résultats.
- **Soutenir le recours des pères au nouveau congé parental par la diffusion d'informations et, si nécessaire, l'augmentation des taux de paiement.**
- Augmenter le montant des prestations fiscales liées à l'emploi pour les parents seuls à faible revenu, comme prévu.
- Prendre de nouvelles mesures contre les obstacles relatifs au financement, au mentorat et à l'accès aux programmes de soutien que rencontrent les femmes sur la voie de l'entrepreneuriat par le biais d'une stratégie nationale globale pour les entreprises dirigées par les femmes, fondée sur des données mieux ventilées par sexe.

L'intégration des jeunes

- **Regrouper l'ensemble des informations sur l'orientation professionnelle et les études existant actuellement sous un portail national unique et complet.**
- Continuer de promouvoir le développement des compétences fondamentales par l'éducation scolaire et les programmes d'apprentissage des adultes, notamment pour les étudiants issus de milieux défavorisés.
- Améliorer l'accès et la réputation des systèmes d'apprentissage et de formation professionnelle en réduisant l'incertitude du financement du pré-apprentissage et en encourageant la poursuite de la mise en place de passerelles menant aux diplômes supérieurs.

L'intégration des seniors

- **Indexer l'âge d'ouverture du droit à pension publique sur l'espérance de vie, tout en encourageant l'aménagement du temps de travail et le développement des compétences.**
- Réduire les taux de reprise partielle par l'impôt des prestations complémentaires du SRG et réformer les systèmes provinciaux de complément de revenu des personnes âgées de façon à ramener les taux effectifs marginaux d'imposition bien au-dessous de 100 %.
- Continuer d'augmenter le montant des prestations fiscales liées à l'emploi pour les personnes de plus de 60 ans disposant de faibles revenus afin d'accroître l'incitation à garder un emploi.
- **Gérer la demande croissante de soins de longue durée en ciblant mieux les versements publics, en recourant davantage à des redevances d'utilisation et en continuant d'encourager les services de soins à domicile.**

Références

- Adema, W., C. Clarke and V. Frey (2015), “Paid Parental Leave : Lessons from OECD Countries and Selected U.S. States”, *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, No. 172, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jrqqvqqb4vb-en>. [48]
- Administrateur en chef de la santé publique (2016), *État de santé des Canadiens 2016*, <http://healthycanadians.gc.ca/publications/departement-ministere/state-public-health-status-2016-etat-sante-publique-statut/alt/pdf-fra.pdf>. [16]
- Akbari, E. and K. McCuaig (2018), *Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2017*, Atkinson Centre for Society and Child Development, Ottawa, <http://ecereport.ca/fr>. [68]
- Albrecht, J., P. Thoursie and S. Vroman (2015), “Parental Leave and the Glass Ceiling in Sweden”, <http://dx.doi.org/10.1108/S0147-912120140000041010>. [62]
- Alexander, C. et al. (2017), *Ready for Life: A Socio-Economic Analysis of Early Childhood Education and Care*, Le Conference Board du Canada, Ottawa, <http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=9231>. [73]
- Almqvist, A. and A. Duvander (2014), “Changes in gender equality? Swedish fathers' parental leave, division of childcare and housework”, *Journal of Family Studies*, Vol. 20/201, pp. 19-27, <http://dx.doi.org/10.5172/jfs.2014.20.1.19>. [52]
- Álvarez-Galván, J. et al. (2015), *A skills beyond school commentary on Canada*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/education/a-skills-beyond-school-commentary-on-canada.pdf>. [125]
- Anderson, L., M. Ballantyne and M. Friendly (2016), *Child Care for All of Us: Universal Child Care for Canadians by 2020*, Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/12/Child_Care_AFB2017_technical_paper.pdf. [72]
- Association médicale canadienne (2017), *Statistiques concernant les médecins canadiens*, <http://www.cma.ca/fr/pages/canadian-physician-statistics.aspx>. [93]
- Baker, M. and N. Fortin (2004), “Comparable worth in a decentralized labour market: the case of Ontario”, *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économique*, Vol. 37/4, pp. 850-878, <http://dx.doi.org/10.1111/j.0008-4085.2004.00251.x>. [44]
- Baker, M., J. Gruber and K. Milligan (2015), “Non-Cognitive Deficits and Young Adult Outcomes: The Long-Run Impacts of a Universal Child Care Program”, NBER, <http://www.nber.org/papers/w21571>. [80]
- Baker, M., J. Gruber and K. Milligan (2008), “Universal Child Care, Maternal Labor Supply, and Family Well- Being”, *Journal of Political Economy*, Vol. 116/4, pp. 709-745, <http://dx.doi.org/10.1086/591908>. [79]

- Baldwin, B. and R. Shillington (2017), *Unfinished Business: Pension Reform in Canada*, IRPP, [147]
Montreal, <http://irpp.org/fr/research-studies/study-no64/>.
- Bassanini, A. and R. Duval (2006), “Employment Patterns in OECD Countries: Reassessing the [7]
Role of Policies and Institutions”, *Documents du travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*.
- Bear, S., N. Rahman and C. Post (2010), “The Impact of Board Diversity and Gender [42]
Composition on Corporate Social Responsibility and Firm Reputation”, *Journal of Business Ethics*, Vol. 97, pp. 207-221, <http://dx.doi.org/10.1007/s10551-010-0505-2>.
- Beaudry, P. and D. Green (2000), “Cohort patterns in Canadian earnings: assessing the role of [112]
skill premia in inequality trends”, *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économie*, Vol. 33/4, pp. 907-936, <http://dx.doi.org/10.1111/0008-4085.00047>.
- Bergemann, A. and G. Van den Berg (2008), “Active Labor Market Policy Effects for Women in [102]
Europe — A Survey”, *Annales d'Économie et de Statistique* 91/92, p. 385, <http://dx.doi.org/10.2307/27917252>.
- BIAC (2018), *Preparing All our Minds for Work: Girls, Women, and Learning Over a Lifetime*, [99]
Business at OECD, <http://biac.org/wp-content/uploads/2018/03/Final-Final-Business-at-OECD-Education-Workshop-Report1.pdf>.
- Blomqvist, A. and C. Busby (2014), *Paying for the Boomers: Long-Term Care and [155]
Intergenerational Equity*, CD Howe Institute, Toronto, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2498537>.
- Boll, C., J. Leppin and N. Reich (2014), “Paternal childcare and parental leave policies: evidence [53]
from industrialized countries”, *Review of Economics of the Household*, Vol. 12/1, pp. 129-158, <http://dx.doi.org/10.1007/s11150-013-9211-z>.
- Brouillette, D. et al. (2017), *The Impacts of Minimum Wage Increases on the Canadian [28]
Economy*, Notes analytiques du personnel, Banque du Canada, Ottawa, <https://www.bankofcanada.ca/2017/12/staff-analytical-note-2017-26/>.
- Bünning, M. (2015), “What Happens after the ‘Daddy Months’? Fathers’ Involvement in Paid [57]
Work, Childcare, and Housework after Taking Parental Leave in Germany”, *European Sociological Review*, Vol. 31/6, pp. 738-748, <http://dx.doi.org/10.1093/esr/jev072>.
- Bureau de l'actuaire en chef (2016), *Rapport actuariel (13e) modifiant le rapport actuariel sur le [140]
Programme de la sécurité de la vieillesse au 31 décembre 2012*, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, Ottawa, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/oas-psv/Pages/oas13.aspx>.
- Bureau de l'actuaire en chef (2015), *14e rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la [139]
vieillesse au 31 décembre 2015*, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, Ottawa, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/oas14.pdf>.
- Busby, C. and A. Blomqvist (2016), *Shifting Towards Autonomy: A Continuing Care Model for [154]
Canada*, CD Howe Institute, Toronto, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2718542>.

- Caldera-Sanchez, A. et al. (2016), *Strengthening economic resilience: insights from the post-1970s record of severe recessions and financial crises*, Documents d'orientation du Département des affaires économiques de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/eco/growth/Strengthening-economic-resilience-insights-from-the-post-1970-record-of-severe-recessions-and-financial-crises-policy-paper-december-2016.pdf>. [23]
- Caledon Institute (2014), *What you need to know about the Canada job fund*, Caledon Institute of Social Policy, Toronto, <https://maytree.com/wp-content/uploads/1058ENG.pdf>. [19]
- Canada, S. (2018), *Health-adjusted life expectancy, at birth and at age 65, by sex and income, Canada and provinces*, Cansim table 102-0122, <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&id=1020122>. [141]
- Canada, S. (2018), *Life expectancy at various ages, by population group and sex, Canada*, Cansim table 109-5401, <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&id=1095401>. [142]
- Canada, S. (2017), *Employment Insurance Coverage Survey, 2016*, <https://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/161116/dq161116b-eng.htm>. [46]
- Card, D. and A. Payne (2017), *High School Choices and the Gender Gap in STEM*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <http://dx.doi.org/10.3386/w23769>. [91]
- Causa, O. and M. Hermansen (2017), “Income redistribution through taxes and transfers across OECD countries”, *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, No. 1453, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/bc7569c6-en>. [4]
- Chiru, R. (2005), *L'inflation est-elle plus élevée pour les personnes âgées ?*, Statistique Canada, Ottawa. [150]
- Clarke, J. (2016), *Coup d'oeil sur la santé: difficulté liée à l'accès aux services de soins de santé au Canada*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-624-x/2016001/article/14683-fra.htm>. [15]
- Colombo, F. et al. (2011), *Besoin d'aide ? : La prestation de services et le financement de la dépendance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097766-fr>. [151]
- Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée (2016), *Former la main-d'œuvre de demain : Une responsabilité partagée*, Rapport présenté à la première ministre de l'Ontario. [121]
- Conference Board du Canada (2017), *Ready for Life: A Socio-Economic Analysis of Early Childhood Education and Care*, <http://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=9231>. [83]
- Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprises (2018), *Attirer les femmes entrepreneures et encourager les femmes à démarrer leur entreprise*, https://advancingwomeninbusiness.com/wp-content/uploads/2018/04/Attirer-des-femmes-entrepreneures-et-encourager-des-femmes-à-démarrer-des-entreprises_Report.pdf. [104]

- Conseil consultatif en matière de croissance économique (2017), *Exploiter le potentiel économique par un accroissement de la participation au marché du travail*. [120]
- Corak, M. (2016), “‘Inequality is the root of social evil,’ or Maybe Not? Two Stories about Inequality and Public Policy”, *Analyse de politiques*, Vol. 42/4, pp. 367-414, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2016-056>. [114]
- Cukrowska-Torzewska, E. (2016), “Comparative analysis of the motherhood gap in employment and wages: the role of family policies and their interaction”, *Budapest Working Papers on the Labour Market*, Hungarian Academy of Sciences, Budapest. [49]
- Dahl, G., K. Løken and M. Mogstad (2014), “Peer Effects in Program Participation”, *American Economic Review*, Vol. 104/7, pp. 2049-2074, <http://dx.doi.org/10.1257/aer.104.7.2049>. [64]
- d'entreprises, C. (2018), *Accroître le nombre de femmes dans le domaine des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques (STIM)*, https://advancingwomeninbusiness.com/wp-content/uploads/2018/03/ACCROÎTRE-LE-NOMBRE-DE-FEMMES_report.pdf. [98]
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (2014), *Évaluation de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs*, <https://www.wd-deo.gc.ca/images/cont/18267a-fra.pdf>. [106]
- Donner, G. et al. (2015), *Amener les soins au domicile : Rapport du Groupe d'experts pour l'examen des soins à domicile et en milieu communautaire*, http://health.govhttp://health.gov.on.ca/fr/public/programs/lhin/docs/hcc_report.pdf.on.ca/en/public/programs/lhin/docs/hcc_report.pdf. [157]
- Drummond, D. et al. (2017), *The Contribution of Aboriginal People to Future Labour Force Growth in Canada*, Centre for the Study of Living Standards, <http://www.csls.ca/reports/csls2017-07.pdf>. [11]
- Duval, R. (2003), *Comportement de départ à la retraite dans les pays de l'OCDE : L'impact des systèmes de pension de vieillesse et d'autres programmes de transferts sociaux*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-v2003-art8-fr. [131]
- Ekberg, J., R. Eriksson and G. Friebel (2013), “Parental leave — A policy evaluation of the Swedish “Daddy-Month” reform”, *Journal of Public Economics*, Vol. 97, pp. 131-143, <http://dx.doi.org/10.1016/J.JPUBECO.2012.09.001>. [59]
- Flores, M. and C. Geppert (2018), *Lifetime Earnings by Cohort, Gender and Education*, Document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations, à paraître. [113]
- FMI (2017), *Moniteur des finances publiques - Résumé analytique, Fonds monétaire international*, <https://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>. [32]
- Fortin, N., B. Bell and M. Böhm (2017), “Top Earnings Inequality and the Gender Pay Gap: Canada, Sweden and the United Kingdom”, *Discussion Paper Series*, IZA Institute of Labour Economics, <http://ftp.iza.org/dp10829.pdf>. [40]

- Fortin, P. (2018), "Quebec's Childcare Program at 20", *Inroads: The Canadian Journal of Opinion* 42, <http://inroadsjournal.ca/quebecs-childcare-program-20-2/>. [76]
- Fortin, P. (2016), *What can we learn from Quebec's 20-year-old child care reform?*, Gideon Rosenbluth Memorial Lecture, Vancouver. [77]
- Fortin, P., L. Godbout and S. St-Cerny (2013), *Impact of Quebec's Universal Low-Fee Childcare Program on Female Labour Force Participation, Domestic Income, and Government Budgets*, https://www.oise.utoronto.ca/atkinson/UserFiles/File/News/Fortin-Godbout-St_Cerny_eng.pdf. [78]
- Fox, D. and M. Moyser (2018), *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe – Le bien-être économique des femmes au Canada*, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/54930-fra.pdf>. [100]
- Frenette, M. (2017), *Inscription aux études postsecondaires selon le revenu parental : tendances nationales et provinciales récentes*, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-626-x/11-626-x2017070-fra.htm>. [109]
- Frenette, M. (2007), *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université ? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières*, Statistique Canada, <https://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2007295-fra.htm>. [110]
- Gambaro, L., K. Stewart and J. Waldfogel (2014), *An equal start? : providing quality early education and care for disadvantaged children*, Policy Press. [85]
- Ginther, D. and J. Rosenbloom (2015), *Why Do Women Leave IT? Examining the Factors Associated with the Gender Gap in Information Technology Occupations*, APPAM, Miami, <https://appam.confex.com/appam/2015/webprogram/Paper13608.html>. [95]
- Gouvernement australien (2017), *Closing the Gap*, Department of the Prime Minister and Cabinet, Canberra, <https://closingthegap.pmc.gov.au/executive-summary>. [9]
- Government of Canada (2017), *Building a strong middle class: Budget 2017*. [160]
- Green, D. (2015), *The Case for Increasing the Minimum Wage: What Does the Academic Literature Tell Us?*, Canadian Centre for Policy Alternatives, Vancouver, https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC%20Office/2015/04/CCPA-BC-Case-for-Incr-Minimum-Wage_0.pdf. [30]
- Huerta, M. et al. (2013), *Fathers' Leave, Fathers' Involvement and Child Development : Are They Related? Evidence from Four OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4dlw9w6cq-en>. [56]
- Hunt, J. (2016), "Why do Women Leave Science and Engineering?", *ILR Review*, Vol. 69/1, pp. 199-226, <http://dx.doi.org/10.1177/0019793915594597>. [96]

- Immervoll, H. and M. Pearson (2009), *A Good Time for Making Work Pay? Taking Stock of In-Work Benefits and Related Measures across the OECD*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/225442803245>. [17]
- Industrie Canada (2015), *Petites et moyennes entreprises détenues majoritairement par des femmes*, [https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/vwapj/PMEDMF_PSRPE-MFOSMEs_KSBS_2015-05_fra.pdf/\\$FILE/PMEDMF_PSRPE-MFOSMEs_KSBS_2015-05_fra.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/vwapj/PMEDMF_PSRPE-MFOSMEs_KSBS_2015-05_fra.pdf/$FILE/PMEDMF_PSRPE-MFOSMEs_KSBS_2015-05_fra.pdf). [103]
- Jaumotte, F. (2004), “Les femmes sur le marché du travail : Évidence empirique sur le rôle des politiques économiques et autres déterminants dans les pays de l'OCDE”, *Revue économique de l'OCDE*, Vol. 2003/2, http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-v2003-art9-fr. [71]
- Johansson, E. (2010), “The effect of own and spousal parental leave on earnings”, No. 2010:4, The Institute for Labour Market Policy Evaluation, Uppsala, <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/45782/1/623752174.pdf>. [61]
- Kahn, S. and D. Ginther (2018), “Women and STEM”, in Averett, S. and S. Hoffman (eds.), *Oxford Handbook on the Economics of Women*, Oxford University Press, New York. [94]
- Kis, V. (2016), “Work-based Learning for Youth at Risk : Getting Employers on Board”, *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, No. 150, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5e122a91-en>. [127]
- Kotsadam, A. and H. Finseraas (2011), “The state intervenes in the battle of the sexes: Causal effects of paternity leave”, *Social Science Research*, Vol. 40, pp. 1611-1622, <http://dx.doi.org/10.1016/j.ssresearch.2011.06.011>. [58]
- Kottelenberg, M. and S. Lehrer (2017), “Targeted or Universal Coverage? Assessing Heterogeneity in the Effects of Universal Child Care”, *Journal of Labor Economics*, Vol. 35/3, pp. 609-653, <http://dx.doi.org/10.1086/690652>. [81]
- Laurin, A., K. Milligan and T. Schirle (2012), *Comparing Nest Eggs: How CPP Reform Affects Retirement Choices*, CD Howe Institute, Toronto, https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Commentary_352_0.pdf. [137]
- Laurin, A. and F. Poschmann (2014), *Research: Who Loses Most? The Impact of Taxes and Transfers on Retirement Incomes*, CH Howe Institute, Toronto, <https://www.cdhowe.org/public-policy-research/who-loses-most-impact-taxes-and-transfers-retirement-incomes>. [133]
- Laurin, I. et al. (2015), *Quel est l'effet de la fréquentation d'un service éducatif sur le développement de l'enfant à la maternelle selon le statut socioéconomique?*, Agence de la Santé et des Services Sociaux de Montréal, Montreal, https://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-475-7_03.pdf. [82]

- Mahboubi, P. (2017), *Talkin' 'Bout My Generation: More Educated, But Less Skilled Canadians*, CD Howe Institute, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3073309. [115]
- Malatest (2016), *Évaluation du programme : Deuxième carrière*, Rapport final préparé pour le Ministère de l'Enseignement supérieur et la Formation professionnelle, Toronto, <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/publications/sc-evaluation-2016-fr.pdf>. [26]
- Maldonado, L. and R. Nieuwenhuis (2015), "Family policies and single parent poverty in 18 OECD countries, 1978–2008", *Community, Work & Family*, Vol. 18/4, pp. 395-415, <http://dx.doi.org/10.1080/13668803.2015.1080661>. [101]
- Mavromaras, K. et al. (2018), *Evaluation of the NDIS Final Report*, National Institute of Labour Studies, Adelaide, https://www.dss.gov.au/sites/default/files/documents/04_2018/ndis_evaluation_consolidated_report_april_2018.pdf. [162]
- MBIE (2017), *Māori in the labour market*, <http://www.mbie.govt.nz/info-services/employment-skills/labour-market-reports/maori-labour-market/maori-in-the-labour-market/maori-dec-2016/document-image-library/dashboard-maori-dec-16.pdf>. [10]
- McArthur, J. and K. Rasmussen (2017), *Who and what gets left behind? Assessing Canada's domestic status on the sustainable development goals*, Global Development and Economy at Brookings, Washington DC. [34]
- McDonald, J. and R. Thornton (2016), "Have Pay Equity Laws in Canada Helped Women? A Synthetic-Control Approach", *American Review of Canadian Studies*, Vol. 46/4, pp. 452-473, <http://dx.doi.org/10.1080/02722011.2016.1265568>. [43]
- Messacar, D. (2017), *Incidence de la variation des taux d'imposition chez les travailleurs plus âgés sur le revenu du travail au sein du ménage*, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2017400-fra.pdf>. [136]
- Ministère des Finances Canada (2016), *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2016*. [18]
- Misra, J., M. Budig and I. Boeckmann (2011), "Work-family policies and the effects of children on women's employment hours and wages", *Community, Work & Family*, Vol. 14/2, pp. 139-157, <http://dx.doi.org/10.1080/13668803.2011.571396>. [75]
- Moore, K., W. Robson and A. Laurin (2010), *Will Future Retirees Be Able to Maintain Their Living Standards upon Retirement?*, CD Howe Institute, Toronto, https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed//Commentary_317.pdf. [149]
- Morency, J., E. Malenfant and S. MacIsaac (2017), *Immigration et diversité : projection de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036*, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-551-x/91-551-x2017001-fra.htm>. [161]

- Morissette, R. (2018), “Wages up to the age of 40”, *Statistics Canada Analytical Studies Branch Research Paper Series*, Vol. No. 406. [111]
- Morissette, R., G. Schellenberg and C. Silver (2004), “Inciter les travailleurs âgés à rester au poste”, *L'emploi et le revenu en perspective*, Vol. 5/10, <https://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/11004/7366-fra.htm>. [144]
- Moyser, M. (2017), “Les femmes et le travail rémunéré”, in *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, Statistique Canada. [36]
- Muir, T. (2017), “Measuring social protection for long-term care”, *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, No. 93, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/a411500a-en>. [152]
- Naudeau, S. et al. (2011), *Investir dans la petite enfance : un guide de développement de la petite enfance pour le dialogue de politique et la préparation de projets*, Banque mondiale, Washington, <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/364611468150582926/pdf/578760PUB0FR-EN020100110080EPI018526.pdf>. [84]
- Nepomnyaschy, L. and J. Waldfogel (2007), “Paternity leave and fathers' involvement with their young children”, *Community, Work & Family*, Vol. 10/4, pp. 427-453, <http://dx.doi.org/10.1080/13668800701575077>. [54]
- OCDE (2018), *Écart salarial femmes-hommes*, <http://dx.doi.org/10.1787/b64d7a8e-fr>. [38]
- OCDE (2018), *Engaging Young Children : Lessons from Research about Quality in Early Childhood Education and Care*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264085145-en>. [86]
- OCDE (2018), *Espérance de vie à 65 ans* (indicator), <http://dx.doi.org/10.1787/da7ad49f-fr>. (accessed on 20 April 2018) [138]
- OCDE (2018), *Gender Governance Review: Canada*, Direction de la gouvernance publique, Paris. [33]
- OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203426-fr>. [35]
- OCDE (2017), *Base de données de l'OCDE sur la famille*, <http://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm> (accessed on 13 November 2017). [66]
- OCDE (2017), *Base de données sur l'emploi - Politiques du marché du travail et institutions*, <http://www.oecd.org/fr/emploi/emp/basededonneessurlemploi-politiquesdumarchedutravailletinstitutions.htm> (accessed on 05 December 2017). [27]
- OCDE (2017), *Comment va la vie ? Canada*, <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/canada-fr/> (accessed on 13 December 2017). [2]
- OCDE (2017), *Educational Opportunity for All : Overcoming Inequality throughout the Life Course*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264287457-en>. [5]

- OCDE (2017), *La réussite scolaire des élèves autochtones : Pratiques prometteuses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264291676-fr>. [12]
- OCDE (2017), *Le revenu du base : que changerait-il?*, Synthèse sur l'avenir du travail, Paris, <http://www.oecd.org/fr/els/emp/Le-revenu-de-base-que-changerait-il-2017.pdf>. [31]
- OCDE (2017), *Panorama de la santé 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/health_glance-2017-fr. [13]
- OCDE (2017), *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en. [130]
- OCDE (2017), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr. [116]
- OCDE (2017), *Petite enfance, grands défis 2017: Les indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264300491-fr>. [74]
- OCDE (2017), *Prestations et salaires - Statistiques*, Direction de l'Emploi, du travail et des affaires sociales, <http://www.oecd.org/fr/els/prestations-et-salaires-statistiques.htm> (accessed on 09 November 2017). [69]
- OCDE (2017), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en>. [90]
- OCDE (2017), *Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-fr>. [108]
- OCDE (2017), *SME and Entrepreneurship Policy in Canada*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264273467-en>. [105]
- OCDE (2017), *Statistiques de l'OCDE de la population active 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/oecd_ifs-2016-fr. [134]
- OCDE (2017), *Statistiques de l'OCDE sur la santé 2017*, online database, <http://www.oecd.org/fr/els/systemes-sante/base-donnees-sante.htm> (accessed on 11 September 2017). [153]
- OCDE (2016), *Employment and Skills Strategies in Saskatchewan and the Yukon, Canada*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259225-en>. [122]
- OCDE (2016), *L'articulation entre productivité et inclusivité : Version préliminaire*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264260849-fr>. [1]
- OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259492-fr>. [118]

- OCDE (2016), *Parental leave: Where are the fathers?*, Policy Brief, Éditions OCDE, Paris, [65]
<https://www.oecd.org/policy-briefs/parental-leave-where-are-the-fathers.pdf> (accessed on 13 November 2017).
- OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, Éditions OCDE, Paris, [92]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264267534-fr>.
- OCDE (2015), *Panorama des pensions 2015 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*, Éditions OCDE, Paris, [148]
http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2015-fr.
- OCDE (2015), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, [22]
http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-fr.
- OCDE (2015), *Petite enfance, grands défis IV : Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*, Éditions OCDE, Paris, [89]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264246171-fr>.
- OCDE (2015), *Retrouver du travail : Canada : Améliorer les perspectives de retour à l'emploi des travailleurs licenciés économiques*, Éditions OCDE, Paris, [20]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264235496-fr>.
- OCDE (2014), *Études économiques de l'OCDE: Espagne 2014*, Éditions OCDE, Paris, [124]
http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-esp-2014-fr.
- OCDE (2014), *Job Creation and Local Economic Development*, Éditions OCDE, Paris, [126]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264215009-en>.
- OCDE (2014), *Panorama de la société 2014 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, [21]
http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2014-fr.
- OCDE (2014), *Rapport sur le Cadre de l'OCDE pour une croissance inclusive*, [3]
http://www.oecd.org/fr/rcm/IG_MCM_FRENCH.pdf.
- OCDE (2014), *Réformes économiques 2014 : Objectif croissance rapport intermédiaire*, [132]
Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2014-fr>.
- OCDE (2014), *Stratégies d'emploi et de compétences au Canada*, Éditions OCDE, Paris, [119]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264211612-fr>.
- OCDE (2013), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, [143]
Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr>.
- OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2006 : Stimuler l'emploi et les revenus*, [25]
Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2006-fr.
- OCDE (2005), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2005*, Éditions OCDE, Paris, [24]
http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2005-fr.

- OCDE (2004), *Orientation professionnelle et politique publique*, [123]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264105676-fr>.
- OCDE/UE (2016), *La création d'entreprise inclusive : Recueil de bonnes pratiques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264261426-fr>. [107]
- Oreopoulos, P. (2006), “The compelling effects of compulsory schooling: evidence from Canada”, *Revue canadienne d'économique*, Vol. 39/1, pp. 22-52, [117]
<http://dx.doi.org/10.1111/j.0008-4085.2006.00337.x>.
- Osborn, R. et al. (2017), “Older Americans Were Sicker And Faced More Financial Barriers To Health Care Than Counterparts In Other Countries”, *Health Affairs*, p. 10.1377/hlthaff, [158]
<http://dx.doi.org/10.1377/hlthaff.2017.1048>.
- Ostrovsky, Y. and G. Schellenberg (2010), *Accès à un régime de pension et taux de remplacement des gains chez les couples canadiens*, Statistique Canada, Ottawa, [146]
<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2010327-fra.pdf>.
- Patnaik, A. (2016), “Reserving Time for Daddy: The Short and Long-Run Consequences of Fathers' Quotas”, *SSRN Electronic Journal*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2475970>. [60]
- Petersson, B., M. Rodrigo and K. Ishi (2017), *Women Are Key for Future Growth: Evidence from Canada*, IMF, Washington, DC. [87]
- Post, C. and K. Byron (2015), “Women on Boards and Firm Financial Performance: A Meta-Analysis”, *Academy of Management Journal*, Vol. 58/5, pp. 1546-1571, [41]
<http://dx.doi.org/10.5465/amj.2013.0319>.
- Province de la Colombie-Britannique (2018), *Minimum Wage Increase*, [29]
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/minimum-wage> (accessed on 14 February 2018).
- Robson, J. (2017), *Parental Benefits in Canada: Which Way Forward?*, Institute for Research on Public Policy, <http://irpp.org/wp-content/uploads/2017/03/study-no63.pdf>. [51]
- Rønsen, M. and R. Kitterød (2015), “Gender-Equalizing Family Policies and Mothers' Entry into Paid Work: Recent Evidence From Norway”, *Feminist Economics*, Vol. 21/1, pp. 59-89, [63]
<http://dx.doi.org/10.1080/13545701.2014.927584>.
- Sarlo, C. (2017), *Understanding Wealth Inequality in Canada*, Fraser Institute, Vancouver, [163]
<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/understanding-wealth-inequality-in-canada.pdf>.
- Schirle, T. (2015), “The effect of universal child benefits on labour supply”, *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, Vol. 48/2, pp. 437-463, [70]
<http://dx.doi.org/10.1111/caje.12132>.
- Schirle, T. (2015), “The Gender Wage Gap in the Canadian Provinces, 1997-2014”, *LCERPA Working Paper No. 2015-6*, Laurier Centre for Economic Research and Policy Analysis, Waterloo, ON, http://www.lcerpa.org/public/papers/LCERPA_2015_6.pdf. [39]

- SCHL (2017), *Rental Market Survey*. [6]
- Shillington, R. (2016), *La condition économique des personnes âgées*, Institut Broadbent, Ottawa, http://www.institutbroadbent.ca/la_condition_economique_des_personnes_agees. [129]
- Sonnet, A. et al. (2014), “Towards More Inclusive Ageing and Employment Policies: The Lessons from France, The Netherlands, Norway and Switzerland”, *De Economist*, Vol. 162, pp. 315-339, <http://dx.doi.org/10.1007/s10645-014-9240-x>. [145]
- Statistique Canada (2017), *Base de données et modèle de simulation de politiques sociales*, <http://www.statcan.gc.ca/fra/microsimulation/bdmsps/bdmsps>. [135]
- Statistique Canada (2017), *Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2016*, <https://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/161116/dq161116b-fra.htm>. [50]
- Statistique Canada (2017), *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le type de famille et la composition des familles selon l'âge, Tableau 282-0211*, <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820211&retrLang=fra>. [8]
- Statistique Canada (2017), *Produits de données, Recensement de 2016*, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>. [14]
- Steeve, J. et al. (2017), *Strength in numbers: Targeting labour force participation to improve prosperity in Ontario*, Comité sur la croissance économique et la prospérité de l'Ontario, Toronto, https://www.competeprosper.ca/uploads/Annual_Report_16_Strength_in_numbers_targeting_labour_force_participation_in_Ontario_Dec_2017.pdf (accessed on 12 December 2017). [128]
- Steiber, N. and B. Haas (2015), “Overworked or Underemployed? Actual and Preferred Household Employment Patterns in the Context of the Economic Crisis”, Vienna Institute of Demography, Vienna, <http://www.oeaw.ac.at/vid> (accessed on 11 December 2017). [37]
- Sullivan, O. et al. (2009), “Father-Friendly Policies and Time-Use Data in a Cross-National Context: Potential and Prospects for Future Research”, *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 624/1, pp. 234-254, <http://dx.doi.org/10.1177/0002716209335138>. [55]
- Sutherland, J. and R. Crump (2011), *Exploration de l'enjeu des niveaux de soins alternatifs (NSA) et le rôle des politiques de financement : un fondement probant qui évolue pour le Canada*, Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, Vancouver, <http://www.fcass-cfhi.ca/sf-docs/default-source/commissioned-research-reports/0666-SUTHERLAND-FR.pdf?sfvrsn=0>. [159]
- Thévenon, O. and A. Solaz (2013), “Labour Market Effects of Parental Leave Policies in OECD Countries”, *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, No. 141, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k8xb6hw1wjf-en>. [47]
- Torii, K., S. Fox and D. Cloney (2017), *Quality is Key in Early Childhood Education in Australia*, Mitchell Institute, Melbourne, <http://www.mitchellinstitute.org.au/papers/quality-key-early-childhood-education-australia/#> (accessed on 13 November 2017). [88]

- Tremblay, D. and E. Genin (2010), “Parental leave: from perception to first-hand experience”, [67]
International Journal of Sociology and Social Policy, Vol. 3010/9, pp. 532-544,
<http://dx.doi.org/10.1108/01443331011072280>.
- Turcotte, M. (2014), *Les Canadiens dont les besoins en soins à domicile sont non comblés*, [156]
Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2014001/article/14042-fra.pdf>.
- Vincent, C. (2013), “Why Do Women Earn Less than Men”, *CRDCN Research* [45]
Highlight/RCCDR en évidence, Vol. 1/5, http://ir.lib.uwo.ca/crdcn_rccdr/vol1/iss5/1.
- Xie, Y. and K. Shauman (2003), *Women in science : career processes and outcomes*, Harvard [97]
University Press, Cambridge, MA,
<http://www.hup.harvard.edu/catalog.php?isbn=9780674018594>.

Chapitre 2. Tirer le meilleur parti de l'immigration

La politique d'immigration du Canada ambitionne de favoriser le développement économique par la sélection d'immigrants à fort capital humain, de regrouper les familles, mais aussi de réagir aux crises qui éclatent à l'étranger et de protéger les populations en danger. Les immigrants de la catégorie économique, sélectionnés pour leurs compétences, constituent de loin le groupe le plus nombreux. Le système d'immigration a fait ses preuves et fonctionne bien. Les résultats sont suivis et les politiques sont ajustées de manière à satisfaire les objectifs du système. Un problème se pose cependant, tant du point de vue du bien-être des immigrés que de la hausse de la productivité : leurs gains initiaux ayant fortement diminué depuis quelques décennies, les immigrés ne parviennent plus à rattraper leurs homologues natifs durant leur vie active. Cette baisse s'explique en grande partie par la baisse des niveaux de maîtrise des langues officielles et par un recul du rendement de l'expérience professionnelle acquise avant l'immigration. Le Canada a réagi en modifiant sa politique d'immigration au fil des ans, de manière à sélectionner les immigrants en fonction de leurs perspectives de gains. La mise en place du système d'Entrée Express en 2015 en est le plus récent exemple. Plusieurs programmes et initiatives en matière d'établissement ont également été créés pour faciliter l'intégration. Ce chapitre s'interroge sur les modifications qu'il serait encore possible d'apporter au système pour en renforcer les avantages.

La politique d'immigration du Canada veut avant tout favoriser le développement économique par la sélection d'immigrants à fort capital humain, regrouper les familles, mais aussi réagir aux crises qui éclatent à l'étranger et protéger les populations en danger (IRCC, 2017^[1]). Le gouvernement fédéral fixe des cibles annuelles d'émission de visas de résident permanent en fonction de la répartition et du rythme de l'immigration les plus susceptibles de contribuer à la satisfaction de ces objectifs. Les demandeurs de la catégorie de l'immigration économique sélectionnés pour leurs compétences, ainsi que leurs conjoints et leurs enfants à charge, constituent de loin la plus grande catégorie d'immigrants, suivie par les catégories du regroupement familial, des réfugiés et des circonstances d'ordre humanitaire. L'importance accordée à l'immigration économique est conforme à l'idée qu'elle améliore la qualité et la productivité du bassin de main-d'œuvre canadien sur le long terme et donc le potentiel de croissance (ibid). Outre les avantages économiques et sociaux résultant des objectifs ci-dessus, la politique d'immigration accroît le bien-être en enrichissant la diversité culturelle et l'éventail de biens et services disponibles. En contribuant à une meilleure connaissance des diverses cultures, elle est aussi susceptible d'améliorer les relations internationales.

Le système d'immigration canadien a fait ses preuves à maints égards. À en juger par divers indicateurs, les immigrants et leurs enfants sont mieux intégrés au Canada que dans bon nombre d'autres pays de l'OCDE (OCDE; Union européenne, 2015^[2]). La gestion de ce système est efficace. Les résultats sont suivis et les politiques sont ajustées en conséquence, pour veiller à la satisfaction des objectifs fixés. L'immigration est devenue la principale source de croissance démographique, portant la proportion d'immigrants dans la population à un niveau peu dépassé dans la zone OCDE. Elle a contribué au relèvement du niveau d'études de la population d'âge actif, enrichi la diversité culturelle du pays, et contribué au développement des grandes villes, facilitant ainsi les économies d'agglomération. Les enfants d'immigrants réussissent leurs études et trouvent leur place sur le marché du travail. Les immigrants sélectionnés pour leurs compétences sont nettement mieux rémunérés que les autres, signe manifeste de l'efficacité de la sélection pour repérer les immigrants les plus susceptibles de réussir leur intégration dans le marché du travail.

Un problème se pose cependant, du point de vue tant de l'amélioration du bien-être des immigrés que de la hausse de la productivité : depuis quelques décennies, les gains initiaux des immigrants sont en forte baisse par rapport à leurs homologues natifs, même si, en moyenne, les immigrants ont un niveau d'études supérieur. La relative faiblesse de la productivité et des gains des immigrants explique pourquoi les études d'impact de l'immigration sur le PIB par habitant ne parviennent généralement pas à trouver de retombées positives. Le Canada a réagi en modifiant sa politique d'immigration au fil des ans, de manière à sélectionner les immigrants en fonction de leurs perspectives de gains. Il a également créé divers programmes d'établissement et initiatives pour faciliter l'intégration, mais pourrait obtenir de meilleurs résultats en transférant les ressources des moins performants d'entre eux vers les plus fructueux.

Outre la productivité, les diverses retombées économiques de l'immigration et ses conséquences sociales suscitent elles aussi des espoirs et des craintes, sans qu'aucune ne s'avère bien importante. Certains voient en l'immigration une solution au problème du vieillissement de la population canadienne. Toutefois, même un taux d'immigration doublé n'aurait qu'une influence insignifiante sur les proportions respectives de la population d'âge actif et de la population âgée. En même temps, les incidences sur les budgets publics sont modestes à long terme et limitées aux horizons plus rapprochés. Une

documentation abondante au sujet des effets de l'immigration sur les salaires des travailleurs nés dans le pays a vu le jour. Bien qu'elle ne soit pas irréfutable, cette documentation constate elle aussi généralement que ces effets sont minimes. De surcroît, l'immigration ne semble pas avoir fragilisé la cohésion sociale au Canada, contrairement à de nombreux autres pays (Picot, 2013^[3]).

Après un examen des grandes lignes de la politique migratoire canadienne et de ses retombées démographiques, ce chapitre s'intéresse à l'influence de l'immigration sur le PIB par habitant, sur les salaires des travailleurs nés dans le pays et sur les budgets publics. Les causes de la baisse à long terme des gains des immigrants par rapport à ceux des travailleurs nés dans le pays d'accueil sont abordées dans la deuxième section, suivie d'un examen des mesures susceptibles d'aboutir à une meilleure intégration des immigrants dans le marché du travail, en deux volets : la sélection d'immigrants en fonction de leurs perspectives professionnelles et l'amélioration de l'intégration des immigrants déjà établis au Canada.

Le Canada pratique une politique d'immigration contrôlée

Le Canada suit un modèle d'immigration contrôlée, offrant diverses voies légales aux personnes souhaitant venir vivre dans le pays. Les cibles annuelles d'admissions de résidents sont fixées en fonction de la répartition et du rythme de l'immigration les plus susceptibles de contribuer au bien-être économique et social. Le 1^{er} novembre de chaque année, au plus tard, le ministre chargé de l'immigration doit présenter devant le Parlement un plan exposant les diverses fourchettes d'admissions de résidents permanents visées l'année suivante, globalement et pour chacune des catégories : immigration économique, regroupement familial, personnes protégées et réfugiés. Dans le plan pour 2018, la cible d'admissions est de 310 000 (0.84 % de la population), à 20 000 près, soit légèrement plus qu'en 2016 (296 352) et 2017 (300 000) et 19 % de plus que le contingent moyen sur la période 2006-15 (257 000) (tableau 2.1). Cette cible passera à 340 000 en 2020. La catégorie de l'immigration économique absorbe 57 % des admissions prévues en 2018 (dont deux tiers sont les conjoints et les enfants à charge des demandeurs principaux), celle du regroupement familial en absorbe 28 % (parce qu'il s'agit majoritairement des conjoints et enfants de résidents, qui sont normalement en droit d'immigrer, cette cible est davantage un exercice de prévision de la demande), et celle des réfugiés et des immigrants humanitaires 15 % (tableau 2.1). La proportion d'immigrants de la catégorie économique dans le total a sensiblement augmenté depuis le début des années 1990 et compte aujourd'hui parmi les plus larges des pays de l'OCDE (graphiques 2.1 et 2.2).

Les demandeurs principaux de la catégorie économique, sélectionnés pour leur niveau de compétences relativement élevé, ont tendance à enregistrer une productivité et des gains supérieurs à ceux de la catégorie du regroupement familial et à ceux des réfugiés admis. Ils contribuent donc, comme prévu, davantage au développement économique (graphique 2.3). La catégorie de l'immigration économique sert surtout aussi à répondre aux besoins d'effectifs des employeurs ou à combler les pénuries de main-d'œuvre locales et régionales. Cette immigration se fait principalement par la voie du Programme des candidats des provinces (PCP) (les principaux programmes d'immigration économique permanente sont résumés dans l'encadré 2.1). En règle générale, ces immigrants reçoivent une offre d'emploi avant leur arrivée au Canada. En 2014, leur devenir économique était plus favorable que celui des demandeurs principaux d'autres catégories d'immigration économique, pour les cohortes admises depuis dix ans ou

Tableau 2.1. Niveaux d'immigration

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Admissions				Cibles	
Économique						
Travailleurs très qualifiés (fédéral) ¹	68 795	59 999	73 700	74 900	81 400	88 000
Aides familiaux ²	27 214	18 481	18 000	17 000	14 000	5 000
Programme des candidats des provinces	44 535	46 169	51 000	55 000	61 000	67 800
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires sélectionnés par le Québec ³	28 787	30 492	29 300	28 900	32 500	32 500
Autres immigrants économiques ⁴	1 036	867	500	1 700	2 700	2 500
Total – Immigration économique	170 367	156 008	172 500	177 500	191 600	195 800
% du total	62.7	52.6	57.5	57.3	58.1	57.6
Regroupement familial						
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	49 996	60 944	64 000	66 000	68 000	70 000
Parents et grands-parents	15 489	17 039	20 000	20 000	20 500	21 000
Total – Regroupement familial	65 485	77 983	84 000	86 000	88 500	91 000
% du total	24.1	26.3	28.0	27.7	26.8	26.8
Réfugiés et personnes protégées, humanitaire et autres						
	35 969	62 361	43 500	46 500	49 900	53 200
% du total	13.2	21.0	14.5	15.0	15.1	15.6
Total	271 821	296 352	300 000	310 000	330 000	340 000

1. Comprend le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la catégorie de l'expérience canadienne.

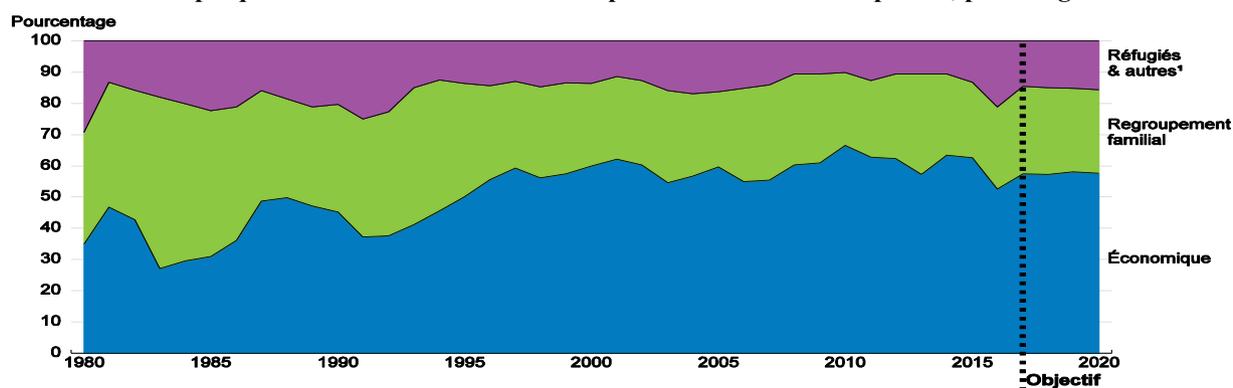
2. Comprend les admissions au titre des catégories « garde d'enfants » et « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés », des programmes pilotes ayant remplacé le Programme des aides familiaux résidents à la fin de 2014.

3. En vertu de l'Accord Canada-Québec de 1991, le Québec a l'entière responsabilité de sélectionner les immigrants qui s'établiront sur son territoire, à l'exception des demandeurs au titre de la catégorie du regroupement familial et des demandeurs d'asile se trouvant au Canada.

4. Comprend le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et le Programme fédéral d'immigration des gens d'affaires.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, (2017), « Avis – Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration pour 2018-2020 » et « Canada's Immigration System and the Points-based Approach for Human Capital ».

Graphique 2.1. Admissions de résidents permanents et niveaux prévus, par catégorie



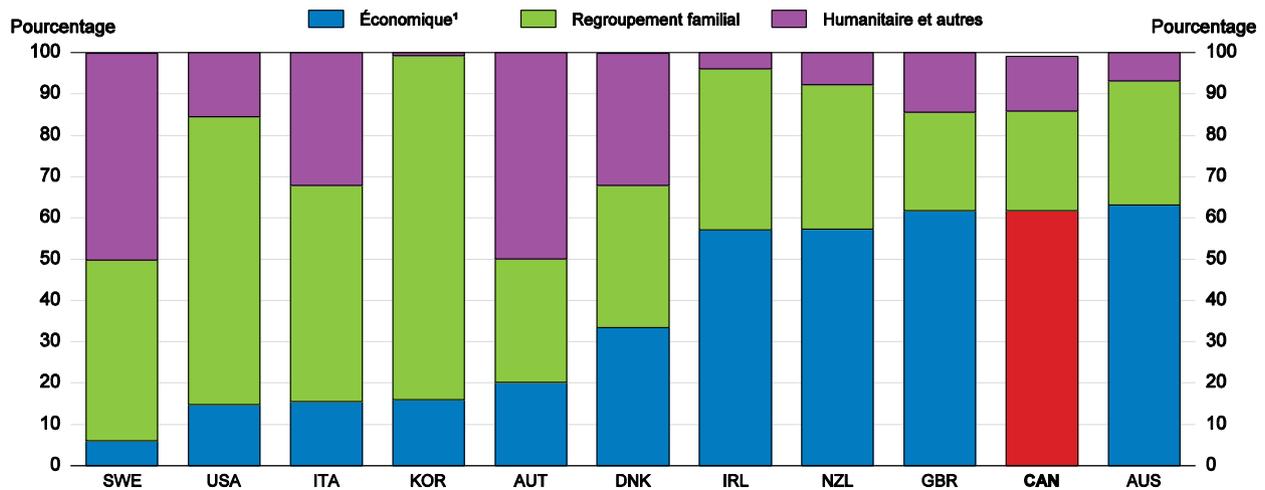
1. Réfugiés et personnes protégées, circonstances d'ordre humanitaire et autres.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), *Faits et chiffres*, diverses années ; IRCC (2017), « Avis – Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration pour 2018-2020 ».

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781385>

Graphique 2.2. Flux d'immigration permanente, par catégorie

En pourcentage des flux totaux d'immigration hors libre circulation et autres, 2015



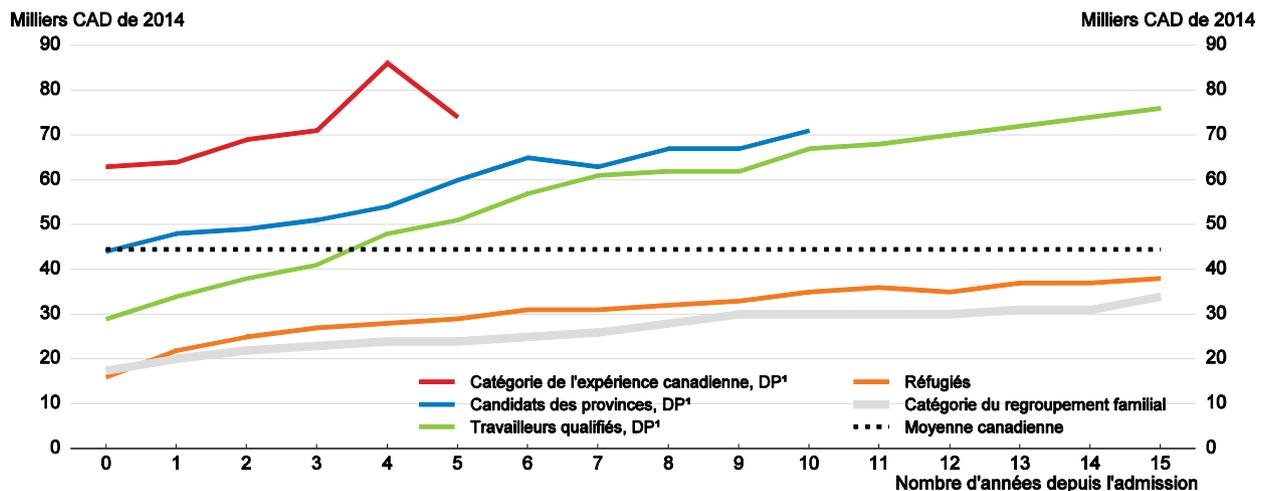
1. Travailleurs immigrants et familles accompagnant les travailleurs.

Source : OCDE (2017), *Perspectives des migrations internationales 2017*, tableau 1.A.2.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781404>

Graphique 2.3. Revenus d'activité moyens, par nombre d'années depuis l'admission

Milliers CAD de 2014, exercice fiscal 2014



1. Demandeur principal (catégorie économique).

Source : H. Zhang (2017), « 2014 Longitudinal Immigration Database (IMDB) : Current Measures of Immigrant Economic Outcomes and Strategic Enhancements », IRCC, Recherche et évaluation, avril, calculs fondés sur les données de la *Base de données longitudinales sur l'immigration de 2014*, et de l'*Enquête canadienne sur le revenu de 2014*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933781461>

moins, à l'exception des immigrants de la catégorie de l'expérience canadienne. La baisse des gains des demandeurs principaux au titre du PCP appartenant aux cohortes admises depuis plus de dix ans s'explique par les niveaux inférieurs de compétences et d'études des candidats des provinces pendant les premières années du programme.

Encadré 2.1. Les principaux programmes d'immigration économique permanente¹

Au niveau fédéral

- **Le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (TQF).** Les candidats sont sélectionnés pour leurs compétences, leur expérience professionnelle et leur capital humain. Des points sont attribués aux candidats selon des critères dont on sait qu'ils facilitent l'adaptation des individus à la vie professionnelle et sociale au Canada, notamment l'âge, la langue et le niveau d'études.
- **Le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (TMS).** Les personnes ayant reçu une offre d'emploi ou possédant des qualifications canadiennes dans certains métiers spécialisés peuvent être admissibles à la résidence permanente si elles répondent aux critères de langue, de formation et d'expérience professionnelle dans un métier particulier.
- **La catégorie de l'expérience canadienne (CEC).** Ce programme s'adresse aux candidats qui justifient d'au moins une année d'expérience professionnelle dans un métier spécialisé au Canada, et qui maîtrisent suffisamment une langue officielle pour rester au Canada en permanence. Il intéresse les diplômés internationaux d'établissements d'enseignement canadiens qui peuvent acquérir l'expérience professionnelle demandée grâce à un permis de travail post-diplôme.
- **Le Programme fédéral d'immigration des gens d'affaires (PIGA).** Deux programmes acceptent actuellement les nouvelles demandes : le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le Programme d'immigration des travailleurs autonomes. Ils s'adressent aux personnes remplissant les critères d'expérience et capables d'apporter une contribution importante au Canada.
- **Aides familiaux.** Les catégories « garde d'enfants » et « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés » sont des programmes pilotes introduits à la fin de 2014 pour remplacer le Programme des aides familiaux résidants. Ils ouvrent l'accès à la résidence permanente aux aidants admissibles.

Au niveau provincial/territorial

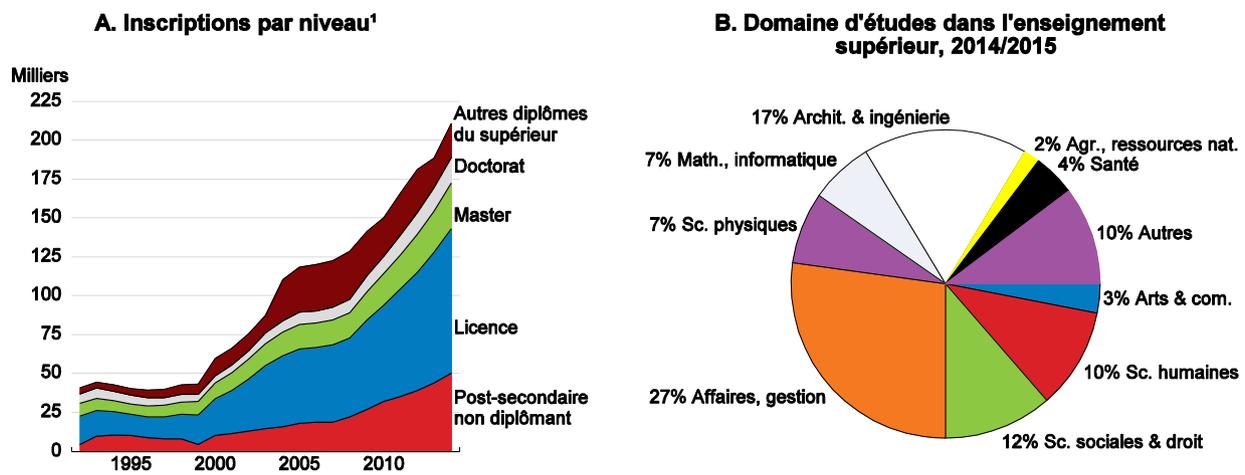
- **Les travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec (TQQ) et le Programme d'immigration des gens d'affaires du Québec (PIGAQ).** En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec a l'entière responsabilité de la sélection des immigrants (à l'exception des demandeurs au titre de la catégorie du regroupement familial et des demandeurs d'asile se trouvant au Canada), mais aussi de la prestation de services d'aide à l'intégration dans la province, moyennant une subvention annuelle du gouvernement fédéral.
- **Le Programme des candidats des provinces.** Neuf provinces et deux des territoires administrent des programmes leur permettant de désigner des

personnes pour la résidence permanente en fonction des besoins de la région, dont ceux des employeurs, mais aussi de leur potentiel d'intégration économique.

1. D'après les descriptions données dans IRCC (2017^[1]).

Les autorités délivrent également des visas temporaires pour les ressortissants étrangers souhaitant venir étudier ou travailler au Canada pendant une période déterminée. Le nombre de permis d'études émis est monté en flèche ces dernières années (graphique 2.4, partie A). Les filières STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), qui peuvent favoriser l'innovation si les étudiants internationaux qui les choisissent occupent ensuite des postes dans ces mêmes domaines au Canada, comptent pour 31 % des inscriptions d'étudiants internationaux. Les travailleurs étrangers temporaires peuvent être admis au Canada au titre soit du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), soit du Programme de mobilité internationale (PMI) pour les travailleurs plus qualifiés. Les employeurs peuvent embaucher des travailleurs étrangers au titre du PTET en l'absence de Canadiens qualifiés. Le manque de travailleurs locaux qualifiés doit être confirmé par une Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Les travailleurs admis au titre du PTET ne peuvent pas changer d'employeur, tandis que le PMI ne demande pas d'EIMT et n'oblige pas les travailleurs à rester auprès du même employeur. Le nombre de visas de travailleurs étrangers temporaires émis a lui aussi considérablement augmenté, signe de la progression du PMI, notamment pour l'emploi post-diplôme et Expérience internationale Canada, qui facilite la mobilité des jeunes adultes de 18 à 35 ans, des conjoints de travailleurs qualifiés et des étudiants (graphique 2.5).

Graphique 2.4. Étudiants internationaux, par niveau et domaine d'études

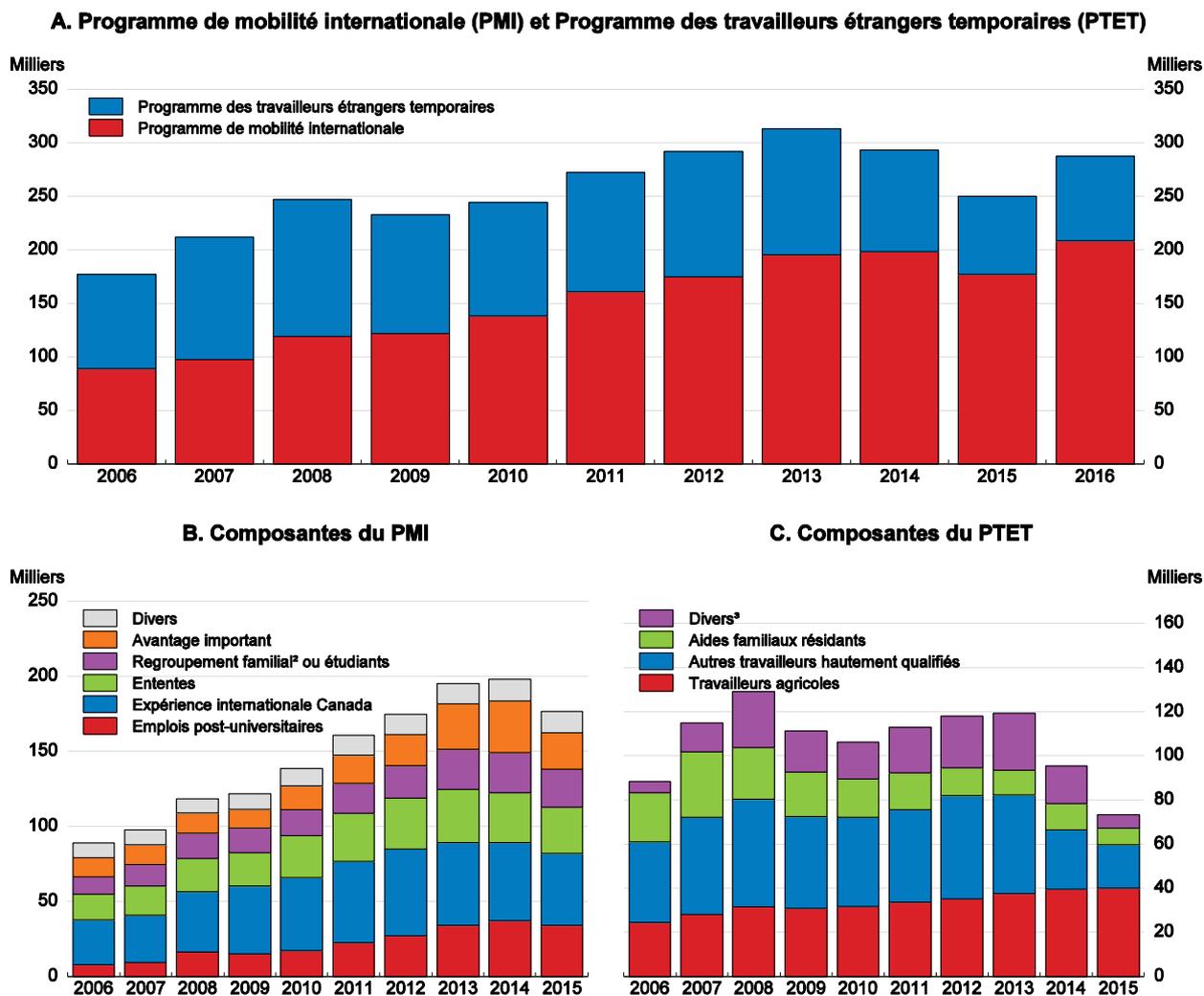


1. L'année indiquée correspond au début de l'année scolaire.

Source : Statistique Canada, tableau 477-0019.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782164>

Graphique 2.5. Tendances récentes des résidents temporaires
 Détenteurs de permis de travail par type et programme, année signée¹



1. L'année signée est l'année de signature du permis par un agent agréé/fonctionnaire d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. C'est la date d'entrée en vigueur du permis délivré.

2. Conjoint(e)s des travailleurs qualifiés.

3. Autres travailleurs peu qualifiés et autres professions.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), *Faits et chiffres 2015* ; IRCC (2017), « Canada's Immigration System and the Points-based Approach for Human Capital », août.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782183>

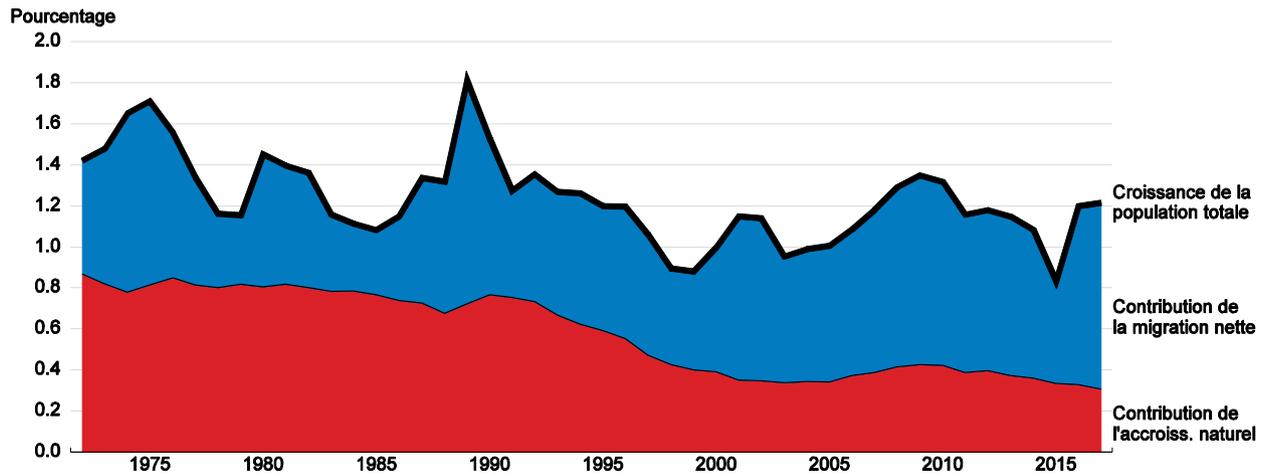
L'immigration a des conséquences démographiques, mais ne résout pas le problème du vieillissement de la population

L'immigration est devenue la principale source de croissance démographique

Ces dernières décennies, le solde migratoire est devenu la principale source de croissance démographique au Canada (graphique 2.6). La proportion d'immigrants, c'est-à-dire de personnes nées à l'étranger, dans la population totale a augmenté d'un tiers depuis les années 1970 et atteint 21,9 % en 2016. Peu de pays de l'OCDE dépassent ce chiffre

(graphique 2.7). Dans le scénario de référence de Statistique Canada, qui suppose un taux annuel d'immigration par millier d'habitants proche des taux récemment enregistrés (soit 8.3), l'immigration devient quasiment la seule source de croissance de la population au début des années 2030, et la proportion d'immigrants dans la population totale atteint 28.2 % en 2036.

Graphique 2.6. L'immigration favorise la forte croissance de la population au Canada

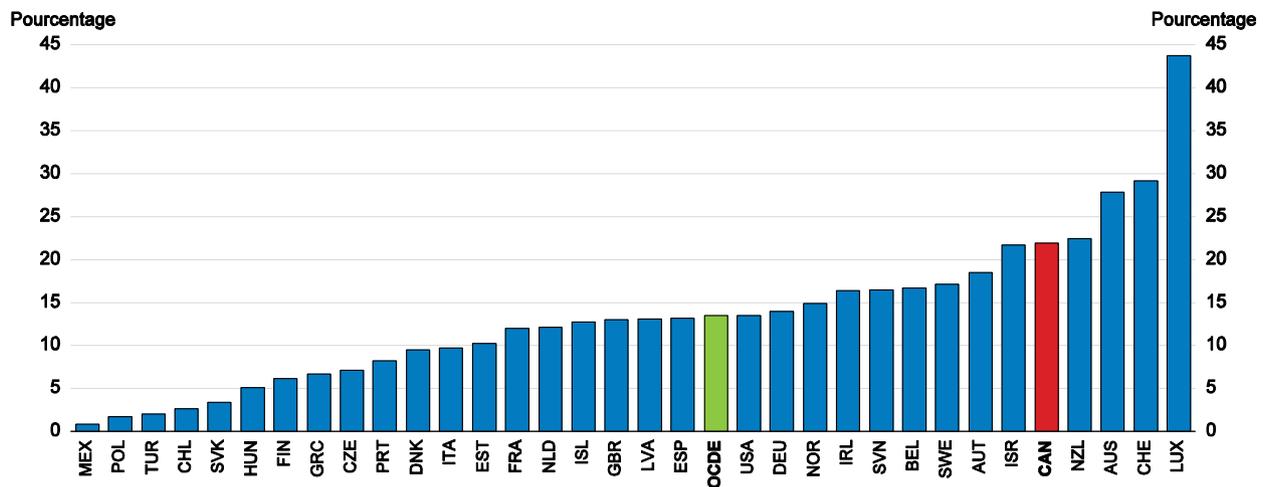


Source : Statistique Canada, tableaux 051-0001 et 051-0004.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782202>

Graphique 2.7. Part des immigrants dans la population

Part de la population née à l'étranger dans la population totale, 2015¹ ou dernière année disponible



1. Données de 2016 pour le Canada d'après le recensement canadien de 2016.

Source : OCDE, bases de données des Migrations internationales et des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782221>

L'immigration ralentit le vieillissement de la population, mais les effets sont limités

La population canadienne vieillit vite. Selon le scénario de référence de Statistique Canada, le nombre d'habitants de 65 ans ou plus devrait plus que doubler entre 2011 et 2036, tandis que la population d'âge actif ne connaîtrait qu'une croissance marginale (tableau 2.2). Dans ce scénario, le taux de dépendance économique des personnes âgées est presque multiplié par deux et le taux de dépendance économique global augmente de 30 %. Si le taux d'activité et la croissance de la productivité restaient inchangés, l'augmentation du taux global de dépendance entraînerait une baisse de la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant d'un demi-point de pourcentage entre 2011 et 2036.

Tableau 2.2. Structure de la population par âge
2011 et scénario de référence de Statistique Canada pour 2036¹

Groupe d'âge	Millions		% de croissance 2011-36	
	2011	2036	Total	Moyenne annuelle
0-14	5.6	6.9	23.2	0.8
15-24	4.6	4.9	6.9	0.3
25-64	19.1	21.6	12.7	0.5
65+	4.9	10.4	111.3	3.0
Total	34.3	43.8	27.8	1.0
Taux de dépendance économique des personnes âgées ²	0.26	0.48		
Taux global de dépendance ³	0.79	1.03		

1. Le scénario de référence combine un niveau d'immigration moyen de 8.3 immigrants pour 1 000 habitants, une émigration moyenne, un solde des résidents non permanents diminuant progressivement pour atteindre 0 en 2021, une fécondité moyenne de 1.67 enfant par femme et une croissance moyenne de l'espérance de vie.

2. La population de 65 ans ou plus divisée par la population de 25 à 64 ans.

3. La somme des populations de 0 à 24 ans et de 65 ans ou plus, divisée par la population de 25 à 64 ans.

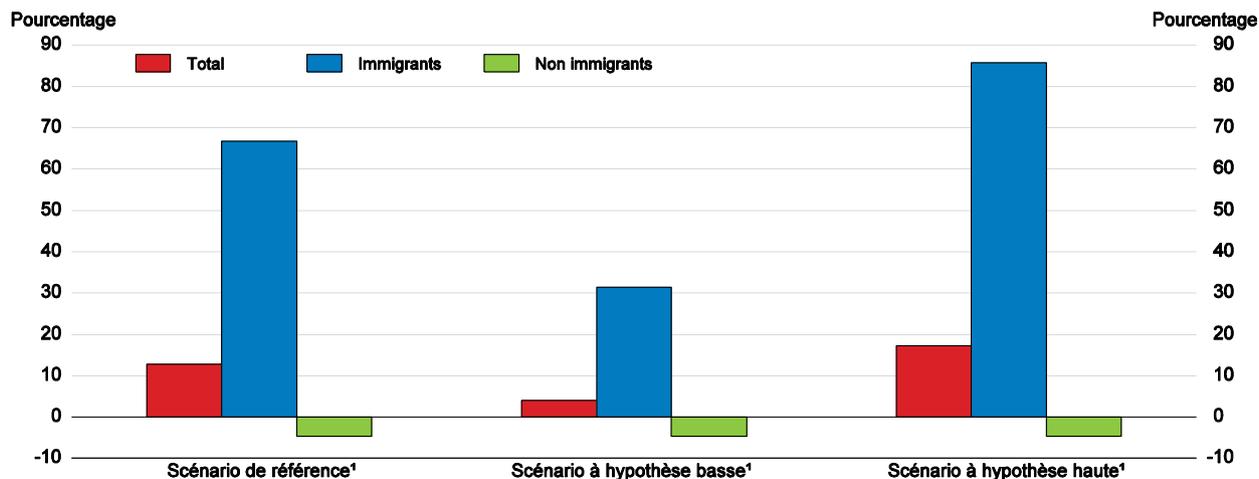
Source : J.-D. Morency, É. Malenfant et S. MacIsaac (2017), « Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036 », produit n° 91-551-X au catalogue de Statistique Canada.

L'immigration est indispensable à la croissance de la population d'âge actif au cours des prochaines décennies. Sans elle, le scénario de référence de Statistique Canada prévoit une diminution de 4.6 % de la population canadienne d'âge actif entre 2011 et 2036 (graphique 2.8). Avec l'immigration, le même scénario de référence prévoit une augmentation de 13 % de la population d'âge actif sur cette période, soit un taux annuel moyen de 0.5 % historiquement bas. En doublant le taux d'immigration du scénario à hypothèse basse (cinq immigrants par millier d'habitants), la croissance de la population d'âge actif passerait de 4 à 17 % pendant cette période.

Cependant, s'il est vrai que l'immigration contribue à ralentir le vieillissement de la population, ses effets sont limités sur la structure de la population par âge étant donné que les immigrants vieillissent eux aussi. Même doublé (de l'hypothèse basse à l'hypothèse haute), le taux d'immigration n'aurait qu'une incidence insignifiante sur les proportions de population d'âge actif et de population âgée, et partant sur le rapport de dépendance économique des personnes âgées pour les deux prochaines décennies (0.54 et 0.47 respectivement, dans les scénarios à hypothèse basse et hypothèse haute) (graphique 2.9). Cette incidence serait même plus limitée dans la durée, lorsque

Graphique 2.8. L'immigration sera indispensable à la croissance de la population d'âge actif

Croissance de la population d'âge actif (25-64 ans) de 2011 à 2036



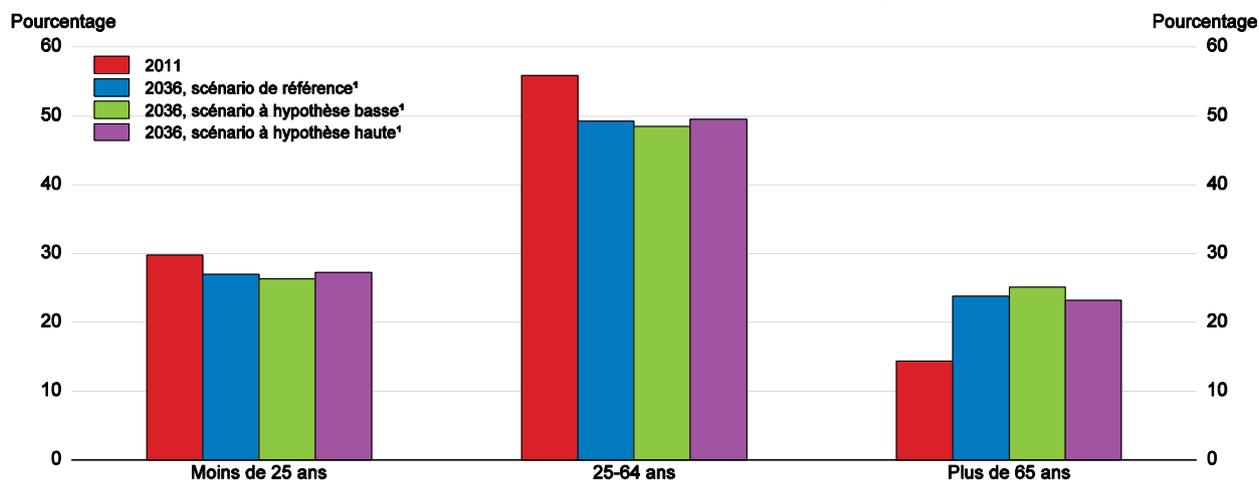
1. Le scénario de référence suppose un taux d'immigration de 0,83 % (8,3 immigrants pour 1 000 habitants) ; le scénario à hypothèse basse correspond à un taux d'immigration de 0,5 % et le scénario à hypothèse haute, à un taux de 1 %.

Source : J.-D. Morency, E. Caron Malenfant et S. MacIsaac (2017), « Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036 », annexes 1 et 4, produit n° 91-551-X au catalogue de Statistique Canada.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781499>

Graphique 2.9. L'immigration influe peu sur la structure démographique à long terme

Composition de la population totale du Canada par âge



1. Le scénario de référence suppose un taux d'immigration de 0,83 % (8,3 immigrants pour 1 000 habitants) entre 2011 et 2036 ; le scénario à hypothèse basse correspond à un taux d'immigration de 0,5 % et le scénario à hypothèse haute à un taux de 1 %.

Source : J.-D. Morency, E. Caron Malenfant et S. MacIsaac (2017), « Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036 », annexes 1 et 4, produit n° 91-551-X au catalogue de Statistique Canada.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781518>

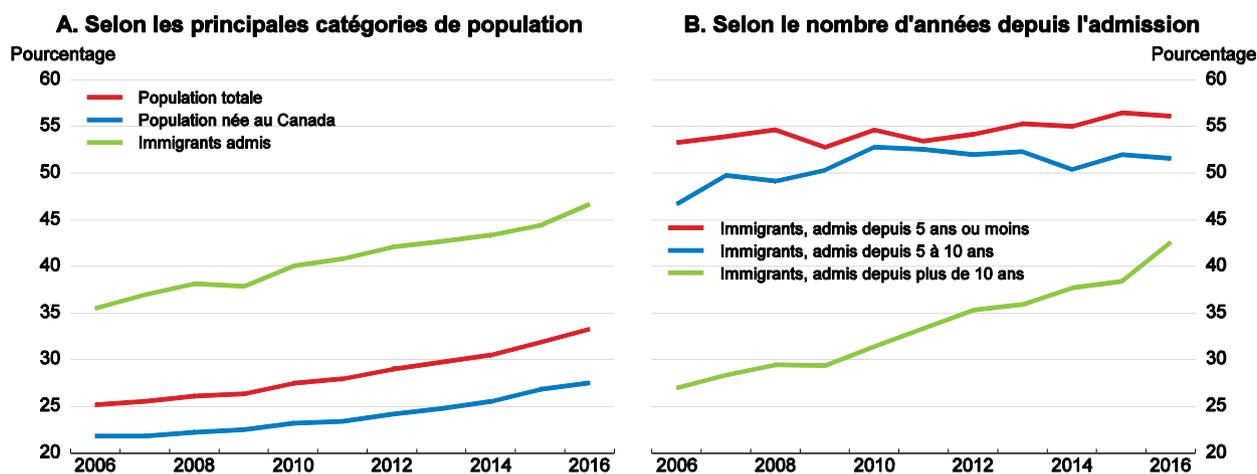
L'augmentation s'est répercutée sur tous les groupes d'âge. Dans le même ordre d'idée, Banerjee et Robson (2009^[4]) constatent que même une très forte hausse de l'immigration et des filtres d'âge extrêmes pour sélectionner les jeunes immigrants ne parviendraient qu'à ralentir l'augmentation prochaine du taux de dépendance économique des personnes âgées du Canada. Quand l'immigration est employée pour contrôler ce taux de dépendance, les prévisions démographiques du Canada pour 2058 varient de 60 à plus de 200 millions.

L'immigration relève le nombre de diplômés universitaires, mais la proportion d'immigrants parmi eux n'augmentera pas beaucoup

L'immigration relève le niveau moyen de formation de la population canadienne. La part des individus de 25 à 54 ans ayant une formation universitaire est beaucoup plus élevée parmi les immigrants (47 % en 2016) que parmi la population née dans le pays (28 %), et l'écart s'est creusé avec le temps (graphique 2.10, partie A). La hausse rapide du niveau de formation universitaire des immigrants ne s'explique pas par la supériorité du niveau d'études des nouveaux arrivants – ces niveaux dépassent 50 % depuis de nombreuses années – mais plutôt par le remplacement des vagues précédentes, moins formées, par des vagues plus qualifiées depuis les années 1990 (partie B).

Graphique 2.10. Niveau d'études supérieures atteint par les immigrants et les personnes nées au Canada

Population âgée de 25 à 54 ans, niveau d'études indiqué par rapport à la population totale de ce groupe d'âge



Source : Statistique Canada, tableau 282-0106.

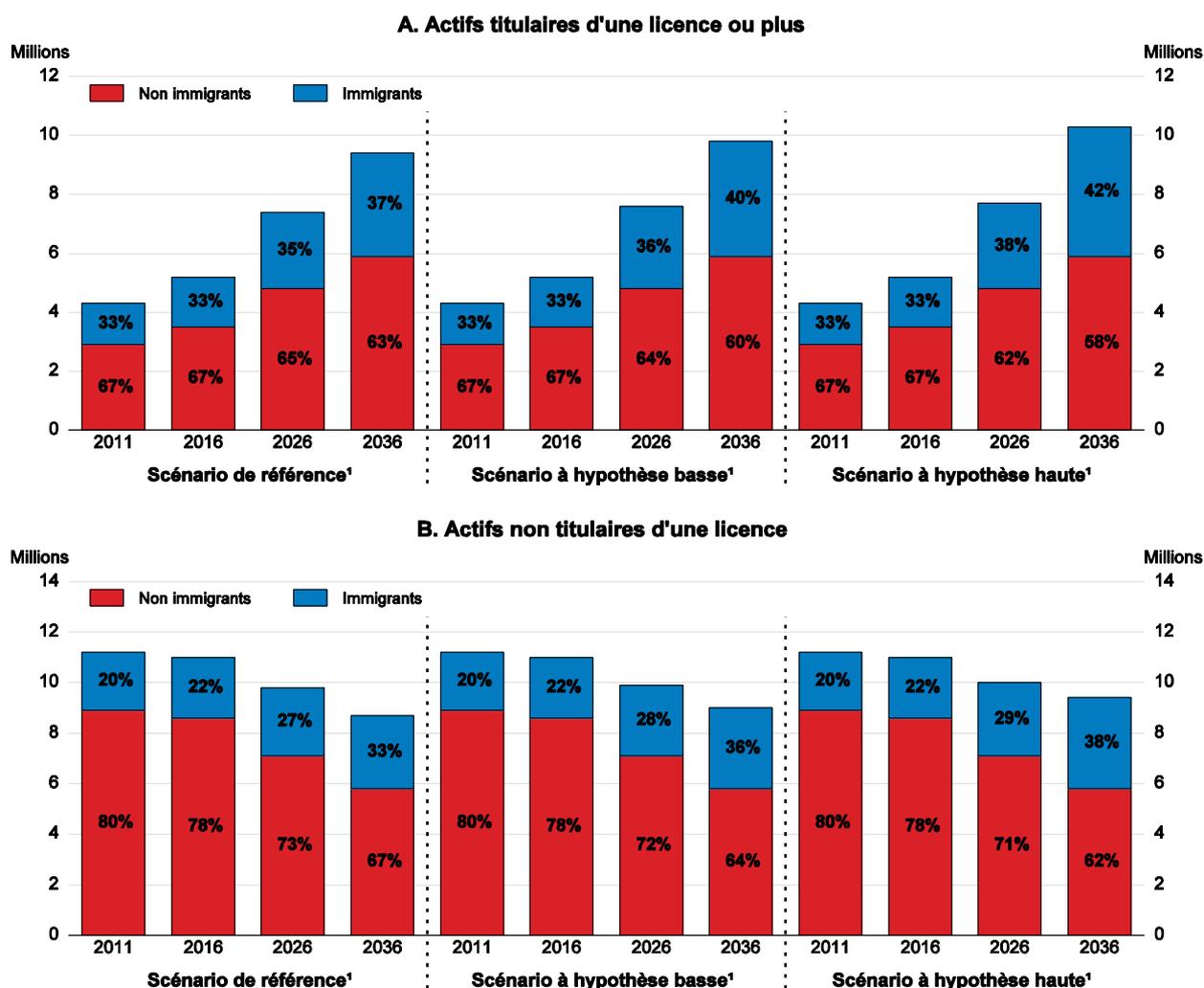
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782240>

Au cours des deux prochaines décennies, les immigrants contribueront à l'augmentation de la part de la population active (de 25 à 64 ans) ayant fait des études supérieures ; cependant, leur part dans la main-d'œuvre très qualifiée ne devrait pas beaucoup évoluer en raison de la hausse prévue du niveau de formation universitaire de la population née dans le pays (graphique 2.11, partie A). En même temps, selon les prévisions, les immigrants devraient représenter une bien plus grande part de la population active sans formation universitaire, en conséquence du rétrécissement de la part de la population de souche canadienne dans cette catégorie (partie B). Les changements de taux d'immigration n'influent que très peu sur les deux séries de prévisions. Étant donné que

d'avantage d'immigrants, en particulier d'immigrants récents, que d'individus nés dans le pays sont sous-employés (notamment dans le cas des postes à temps partiel) ou surdiplômés (individus très qualifiés occupant des postes peu qualifiés), il y a lieu de s'attendre à ce qu'ils constituent une part importante de la main-d'œuvre relativement peu qualifiée.

Graphique 2.11. Immigration et niveau d'éducation de la population active

Population active âgée de 25 à 64 ans, 2011-36



1. Le scénario de référence suppose un taux d'immigration annuel de 0,83 % (8,3 immigrants pour 1 000 habitants) ; le scénario à hypothèse haute correspond à un taux d'immigration de 1 % et le scénario à hypothèse basse prévoit 500 000 nouveaux immigrants chaque année.

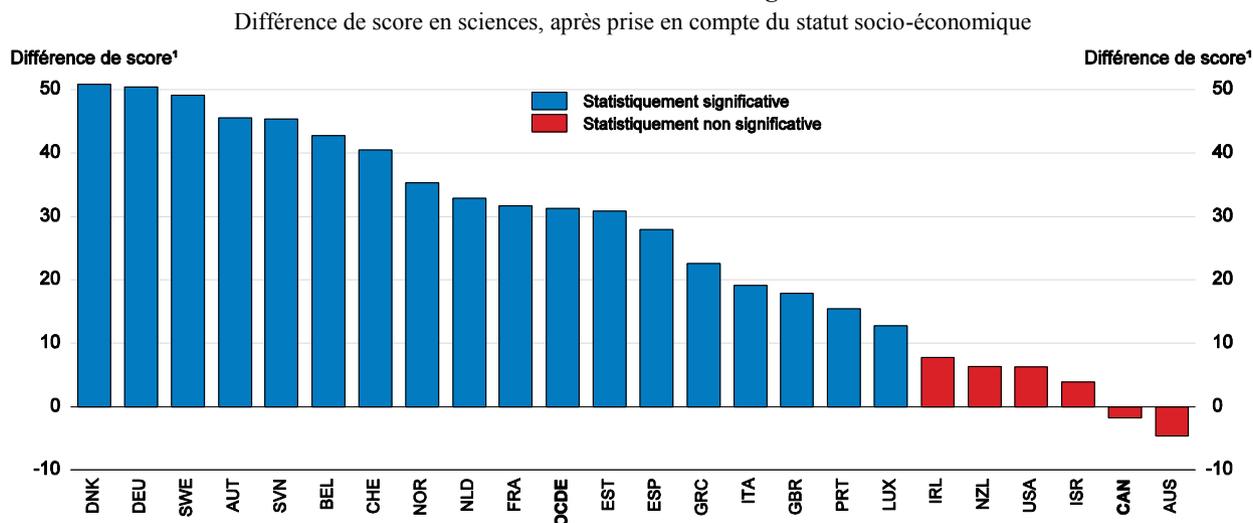
Source : H. Zhang (2017), « The Economic and Fiscal Impacts of Immigration: the Canadian Evidence », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782259>

Les enfants d'immigrants réussissent bien leurs études. Leurs résultats au PISA sont au même niveau que ceux des enfants nés dans le pays, en tenant compte du milieu socio-économique, tandis que leurs scores sont inférieurs dans la plupart des autres pays (graphique 2.12). En moyenne, les Canadiens de deuxième génération possèdent un

niveau d'études supérieur à leurs homologues canadiens de naissance, bien que des différences importantes soient constatées selon l'origine du ou des parents immigrants : les taux de diplômés universitaires sont particulièrement élevés parmi les enfants d'immigrants asiatiques et faibles dans le cas des enfants d'immigrants d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Europe méridionale, ainsi que de la minorité visible noire. On constate, par ailleurs, une mobilité éducative ascendante persistante des enfants d'immigrants issus des familles à faible niveau d'instruction. L'inclusion des Canadiens de deuxième génération dans la population immigrante accentuerait la hausse prévue de la contribution de l'immigration au niveau de formation supérieure du Canada.

Graphique 2.12. Différence de résultats en sciences au PISA entre les élèves canadiens de naissance et les élèves immigrés



1. Un score positif indique de meilleurs résultats pour les élèves canadiens de naissance que pour les immigrants (de première et deuxième générations).

Source : OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, tableau I.7.4a.

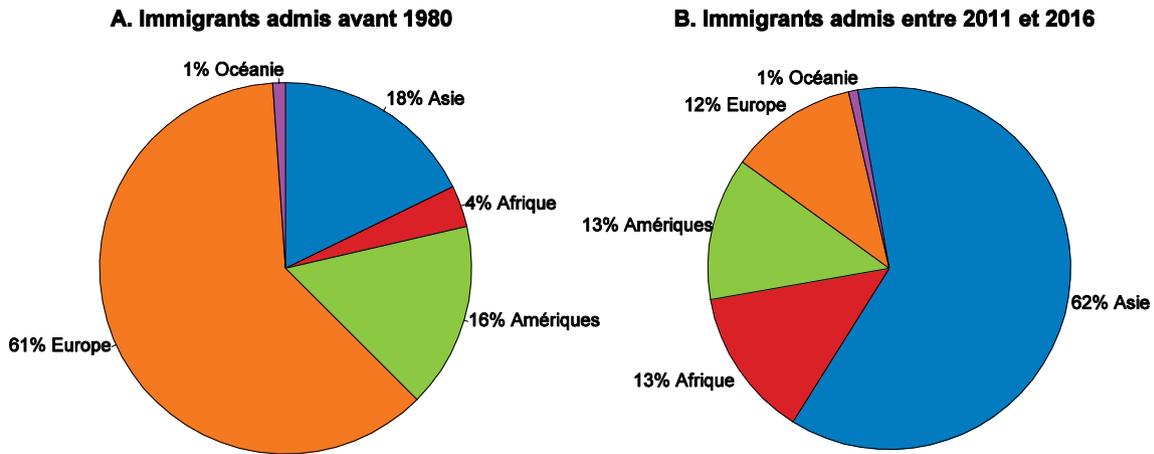
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781442>

L'immigration enrichit la diversité culturelle du Canada

Les origines migratoires ont radicalement changé au cours des dernières décennies, enrichissant la diversité culturelle du Canada. La majorité des immigrants admis avant 1980 étaient originaires d'Europe, tandis que ceux qui sont arrivés entre 2011 et 2016 venaient d'Asie (y compris du Moyen-Orient) (graphique 2.13). Si l'on suppose le maintien des parts enregistrées ces dernières années, il est à prévoir que la proportion de la population venue d'Asie continuera d'augmenter et que l'inverse se produira pour les immigrants originaires d'Europe (graphique 2.14). Ces tendances seront encore plus marquées à Toronto et Vancouver, où la part de la population née en Asie dans le scénario de référence de Statistique Canada devrait augmenter d'environ un tiers et passer à 33 % et 36 % respectivement à l'horizon 2036.

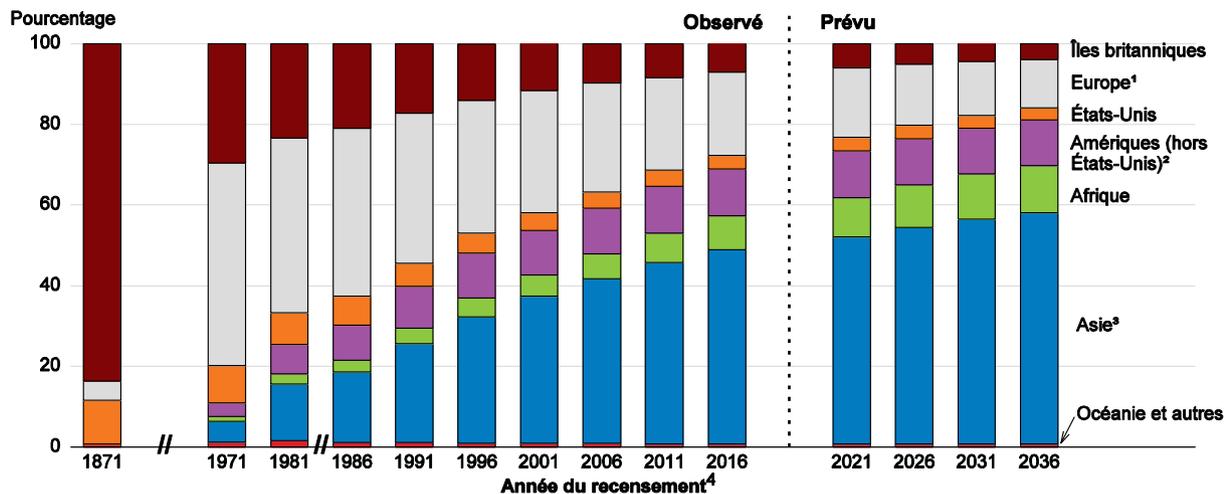
Graphique 2.13. Lieu de naissance des immigrants

Part des immigrants de chaque région dans la population immigrante totale



Source : Statistique Canada, recensement de 2016, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dv-vd/imm/index-fra.cfm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782278>

Graphique 2.14. Répartition de la population née à l'étranger, par région de naissance

1. Hors les Îles britanniques.
2. Caraïbes, Bermudes, Amérique centrale et Amérique du Sud.
3. Y compris le Moyen-Orient.
4. // indique une rupture dans la série temporelle.

Source : Statistique Canada, <https://www.statcan.gc.ca/fra/quo/bdd/autresproduitsvisuels/autre009>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782297>

Les effets économiques de l'immigration globale sont modestes***Effets sur le PIB réel par habitant***

En réponse à la recommandation du (Conseil consultatif en matière de croissance économique, 2016_[5]) de porter l'immigration à 450 000 personnes à l'horizon 2021 et de

maintenir cette part de la population constante, El-Assal et Fields (2017^[6]) du Conference Board du Canada modélisent les effets économiques d'une telle hausse. Dans ce scénario de forte immigration, l'immigration est portée à 450 000 à l'horizon 2025 (toute date antérieure étant jugée logistiquement impossible) et maintenue à 1.1 % de la population par la suite. Ils modélisent également le scénario du statu quo, dans lequel l'immigration reste à son taux de 2016, soit 0.82 % de la population pour la période 2017-40, ainsi qu'un scénario d'immigration moyenne, dans lequel elle est lentement portée à 350 000 à l'horizon 2020, à 400 000 à l'horizon 2030 et à 450 000 à l'horizon 2040 (0.99 % de la population). Les auteurs supposent que 60 % des immigrants relèvent de la catégorie de l'immigration économique, 28 % de la catégorie du regroupement familial et 12 % de la catégorie des réfugiés, soit la composition moyenne sur la période 2006-15, et que les taux de rémunération et d'emploi des immigrants suivent la même évolution que lors de la période 1991-2014 : les taux de rémunération habituels des immigrants passent d'à peine 40 % de la moyenne canadienne au moment de l'admission à 83 % après 23 ans, les plus hauts salaires correspondant aux immigrants de la catégorie économique et les plus bas aux réfugiés. Les auteurs supposent de surcroît que les taux de rémunération sont liés à la productivité.

Malgré une légère atténuation du recul du nombre de travailleurs par retraité, les scénarios de plus forte immigration aboutissent à un PIB par habitant en 2040 légèrement inférieur par rapport au scénario du statu quo (tableau 2.3). Ce constat s'explique principalement par le fait que les gains des immigrants sont inférieurs à ceux du reste de la population canadienne. Cependant, les immigrants pourraient obtenir d'encore meilleurs résultats s'ils étaient mieux intégrés sur le marché du travail. Telle est la priorité, concluent El-Assal et Fields, et non pas la hausse du niveau d'immigration.

Tableau 2.3. Les retombées des trois scénarios d'immigration du Conference Board en 2040

	Canada (fin de 2017)	Scénario du statu quo	Scénario d'immigration moyenne	Scénario d'immigration élevée
Immigration (nombre)	300 000	361 824	450 000	528 468
Population (nombre)	37 079 264	44 290 842	45 624 736	47 929 010
PIB réel (millions de CAD de 2007)	1 836 811	2 785 941	2 844 593	2 924 989
PIB réel par habitant (CAD de 2007)	50 087	62 901	62 348	61 628
Différence de PIB réel par habitant par rapport au scénario du statu quo (CAD de 2007)	n.d.	n.d.	-553	-1 273

Source : K. El-Assal et D. Fields (2017), *450 000 immigrants par année? L'intégration, un facteur déterminant de la croissance*, Le Conference Board du Canada.

Un autre facteur, bien que moins important, explique la croissance plus faible du PIB par habitant dans les scénarios de forte immigration : le stock de capital ne suit pas la plus forte croissance de la population, d'où une intensité capitalistique et une productivité du travail légèrement inférieures. Il s'agit ici d'une caractéristique empirique de l'économie canadienne estimée par le Conference Board, que l'on retrouve néanmoins dans les corrélations internationales (Estevão, 2011^[7]) et dans d'autres études canadiennes (Fougère, Harvey and Rainville, 2011^[8]).

Le modèle du Conference Board, conforme aux textes économiques de manière plus générale, suppose des rendements d'échelle constants (si les facteurs de production sont doublés, la production est elle aussi doublée), à l'inverse de l'hypothèse de rendements

d'échelle croissants (si les facteurs de production sont doublés, la production est plus que doublée), très répandue parmi le grand public et certains acteurs politiques. Dans la plus récente grande étude des retombées de l'immigration sur l'économie canadienne (Swan, 1991^[9]), le Conseil économique du Canada affirme que, si l'économie a pu être caractérisée par des rendements d'échelle croissants au tout début du développement du Canada, les rendements d'échelle constants sont probablement plus proches de la réalité actuelle. Ce constat, selon le rapport, élimine une motivation économique fondamentale de l'immigration.

Dungan et al. (2013^[10]) utilisent un modèle de prévision macroéconomique et concluent également qu'une hausse de l'immigration entraînerait une légère baisse du PIB par habitant étant donné la productivité inférieure des immigrants par rapport aux travailleurs nés dans le pays. Fougère et al. (2011^[8]) constatent eux aussi une faible incidence négative sur le PIB du Canada par habitant, même dans le cas de l'immigration très qualifiée.

Ces études présentent des limites méthodologiques, dont la plus importante réside dans l'absence de prise en compte des effets de la deuxième génération. Pourtant, par rapport au reste de la population née dans le pays, les Canadiens de deuxième génération ont des niveaux d'études supérieurs et vivent plus souvent dans les grandes conurbations, dont les résidents bénéficient d'avantages salariaux appréciables. Par conséquent, leurs salaires moyens sont supérieurs même s'ils n'atteignent généralement pas ceux de leurs homologues de souche canadienne à caractéristiques égales (Aydemir and Sweetman, 2008^[11]). Ces études ont un autre point faible en ce qu'elles supposent que le devenir professionnel des immigrants n'a pas progressé depuis un certain temps en dépit des réformes dans ce sens. Elles supposent en outre que la composition de l'immigration reste la même alors que les priorités du Canada pourraient changer. Les dépenses occasionnées par la hausse des niveaux d'immigration ne sont pas non plus prises en compte. Compte tenu de ces limites méthodologiques, l'impact des niveaux d'immigration sur le PIB par habitant est sans doute positif, même s'il demeure modeste. Il pourrait même être plus fort encore, et le niveau de revenu et de bien-être des immigrants pourrait être plus élevé encore, si l'on améliorait leur intégration sur le marché du travail.

Il est possible que les retombées de l'immigration sur le PIB par habitant soient plus positives qu'elles ne l'auraient été si la diversité des origines migratoires n'avait pas été enrichie. Alesina et al. (2016^[12]) constatent un lien positif significatif entre la diversité (mesurée selon l'indice de concentration de Herfindahl-Hirschmann pour le pays de naissance) de (et issue de) l'immigration qualifiée (éducation universitaire) et le PIB par habitant dans les pays avancés. Ce lien n'est pas retrouvé dans les pays à faible revenu, ni pour la diversité des immigrants peu qualifiés dans les pays à revenu élevé. L'accroissement de la diversité des lieux de naissance des immigrants qualifiés d'un point de pourcentage est corrélé avec une hausse d'environ 2 % du PIB par habitant sur longue période. Les auteurs concluent que leurs résultats résistent à leurs tentatives de prise en compte d'une potentielle causalité inverse et d'une hétérogénéité non détectée des immigrants qualifiés.

Effets sur l'innovation

Bon nombre d'études américaines et européennes constatent que l'augmentation de l'immigration qualifiée, et plus particulièrement du nombre d'immigrants issus des filières STIM, a un effet positif significatif sur les dépôts de brevets. Pour Hunt et Gauthier-Loiselle (2010^[13]), par exemple, il y a lieu de prévoir qu'une hausse d'un point

de pourcentage de la part de la population américaine composée d'immigrants diplômés de l'enseignement supérieur relèvera le niveau de brevets déposés au niveau des États par habitant, de 9 à 18 %. Cet effet est considérablement plus prononcé que l'augmentation de 8 à 9 % suggérée par le taux de dépôt de brevets différentiel des immigrants observé dans les données au niveau individuel (un immigrant diplômé de l'enseignement supérieur contribue au moins deux fois plus aux dépôts de brevets que son homologue né dans le pays), laissant entrevoir des effets de débordement importants sur les taux de dépôt de brevets des Américains de naissance. La plus forte contribution des immigrants diplômés de l'enseignement supérieur aux dépôts de brevets par rapport à leurs homologues nés dans le pays n'a d'autre explication que la plus grande proportion d'immigrants diplômés en sciences et ingénierie.

Blit et al. (2017^[14]) reprennent cette étude pour voir si les mêmes conclusions peuvent être tirées pour le Canada. Ils constatent que l'augmentation de la part d'immigrants diplômés de l'enseignement supérieur dans la population d'une grande ville n'a pas d'effet significatif sur les dépôts de brevets par habitant, même dans les filières STIM. En revanche, l'effet estimé des diplômés de l'enseignement supérieur canadiens de naissance sur les taux de dépôt de brevets est pratiquement le même que dans l'étude de Hunt et Gauthier-Loiselle, ce qui donne à penser que les effets moins prononcés des immigrants au Canada ne sont dus ni à une erreur de mesure, ni à une caractéristique intrinsèque de l'économie ou des secteurs innovants au Canada. Lorsque Blit et al. isolent les effets des immigrants diplômés de l'enseignement supérieur dans une filière STIM qui exercent actuellement un métier dans leur domaine d'études, ils constatent qu'ils sont beaucoup plus prononcés et statistiquement significatifs. Par conséquent, l'incidence limitée semble en grande partie traduire les proportions relativement faibles d'immigrants canadiens employés dans les domaines STIM, y compris parmi ceux qui ont suivi ces filières d'études.

La question cruciale se pose alors de savoir si les obstacles à l'emploi dans les secteurs STIM rencontrés par les immigrants canadiens diplômés de ces filières traduisent des différences de compétences et d'aptitudes ou bien des inefficiences du marché du travail dues à des problèmes d'information dans la recherche d'emploi, à la reconnaissance des diplômes étrangers ou à la discrimination raciale. Blit et al. relèvent une différence fondamentale entre les politiques d'immigration qualifiée des deux pays, à savoir que la grande majorité des immigrants qualifiés aux États-Unis sont admis avec un permis de travail temporaire et le parrainage d'un employeur (en particulier le visa H-1B), tandis que les immigrants qualifiés admis au Canada à titre de résidents permanents n'ont généralement pas encore de contrat de travail. Le système américain a cela d'avantageux que les immigrants ont un emploi immédiatement, mais aussi que seuls les plus aptes sont sélectionnés. En effet, les employeurs sont généralement très bien renseignés sur la productivité des travailleurs étrangers qu'ils parrainent, y compris sur des compétences dont le système de points ne tient pas compte. Blit et al. concluent qu'en insistant davantage sur la signature préalable de contrats de travail pour la sélection d'immigrants, une plus grande proportion d'immigrants diplômés des filières STIM trouveraient des emplois correspondants et contribueraient ainsi davantage à l'innovation.

Dans une étude plus récente, Blit et al. (2018^[15]) constatent que les titulaires d'un doctorat dans une filière STIM qui immigreront au Canada et occupent un emploi correspondant contribuent de manière disproportionnée à l'innovation. Les caractéristiques de certaines minorités ethniques (notamment coréennes, japonaises et chinoises) au regard de la formation et de l'emploi – en particulier la proportion d'individus titulaires d'un doctorat dans une filière STIM et travaillant dans le même

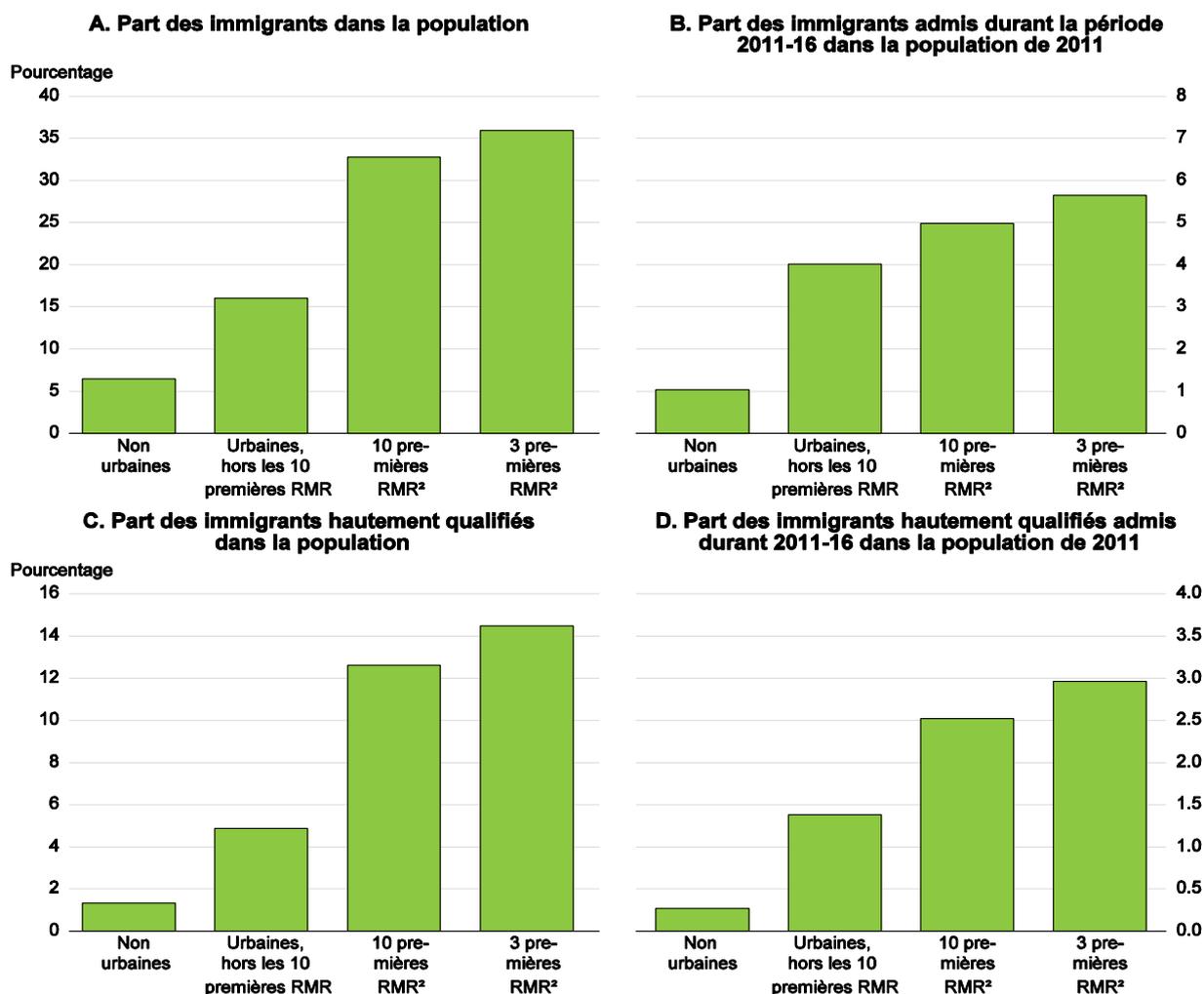
domaine – jouent pour beaucoup dans leurs taux supérieurs de dépôts de brevets. L'effet des titulaires de doctorat sur les taux de dépôts de brevets est presque entièrement dicté par ceux qui exercent un métier STIM.

Économies d'agglomération

La concentration de population dans les grandes villes et les pôles d'activité peut engendrer des économies d'agglomération et accroître ainsi la productivité (Glaeser, 2010_[16]). Revers de la médaille, elle peut entraîner une hausse considérable des prix de l'immobilier et aggraver la congestion, comme dans le cas de Toronto et Vancouver. Les économies d'agglomération sont parfois dues au fait que la densité de population des grandes agglomérations urbaines réduit les dépenses de transport et donne lieu à des marchés du travail plus actifs dans lesquels les compétences spécialisées peuvent être mieux assorties aux emplois, multiplie les externalités de connaissances et diminue les asymétries d'information sur le marché du travail (Ciccone et al., 1996_[17]) ; (Greenstone, Hornbeck and Moretti, 2010_[18]). La répartition des immigrants du Canada a entraîné l'élargissement des grandes conurbations, où la population est la plus dense, plus que dans le reste du pays ; cet effet est plus particulièrement évident à Toronto et Vancouver (graphique 2.15, parties A et B).

Le flux continu d'immigrants très qualifiés vers les plus grandes agglomérations (graphique 2.15, parties C et D), encore plus prononcé que pour les immigrants en général, s'inscrit dans la logique des économies d'agglomération : ces entrées, au lieu de freiner les entrées ultérieures dans ces grandes villes – ce qui serait le cas si les travailleurs spécialisés venaient compléter des effectifs peu qualifiés ou d'autres facteurs de production fixes – pourraient même les renforcer. Dans bon nombre de métiers et de secteurs spécialisés, le mécanisme voulant que la productivité de chaque individu bénéficie des interactions avec d'autres travailleurs spécialisés employés dans des métiers et des secteurs comparables ou connexes, peut avoir un effet de renforcement (Jones, 1995_[19]). Kerr et al. (2017_[20]) observent que, dans de nombreuses études américaines, les immigrants très qualifiés dopent la productivité dans les grandes villes et les régions où ils sont concentrés. Ils constatent rarement des conséquences défavorables sur les salaires et l'emploi des travailleurs très qualifiés déjà en place. Ils notent que les effets d'agglomération relèvent beaucoup plus la rémunération des compétences dans certains pays que dans d'autres, et qu'ils engendrent des différences géographiques à l'intérieur d'un même pays.

Kerr et al. font ensuite ressortir que les échanges de services fournis par des travailleurs spécialisés est au cœur du processus d'agglomération. Étant donné que le marché de ces services est international et non pas local, ils peuvent être extrapolés à très grande échelle et accroître ainsi la productivité. Les travailleurs en question partagent les connaissances techniques et les renseignements commerciaux sur leurs réseaux personnels et professionnels, rendus plus efficaces par la proximité physique. Qui plus est, des marchés du travail plus actifs facilitent une spécialisation plus poussée et accroissent ainsi la productivité. L'agglomération intensifie également la présence de facteurs de production et de services spécialisés complémentaires (conseils juridiques, etc.).

Graphique 2.15. Concentration des immigrants selon la densité de population¹

1. La densité de population est déterminée par les données de 2016.

2. Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont regroupées par densité de population. Les 3 premières RMR selon la densité sont Toronto, Montréal et Vancouver. Les 10 premières RMR comprennent également Kitchener-Cambridge-Waterloo, Hamilton, Victoria, Oshawa, Windsor, Ottawa-Gatineau et Abbotsford-Mission.

Source : Statistique Canada, tableau 051-0056 et Programme du recensement de 2016, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dv-vd/imm/index-fra.cfm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782316>

Effets sur les échanges

L'immigration ne semble pas avoir une grande influence sur l'intensité des échanges, autre mécanisme potentiel par lequel elle pourrait accroître la productivité. Head et Ries (1998_[21]) constatent un lien entre une hausse de l'immigration de 10 % et une hausse de 1 % des exportations canadiennes à destination du pays d'origine de l'immigrant, et de 3 % des importations en provenance de ce pays. Ils concluent en outre que les immigrants qui ont le statut de travailleurs autonomes influent le plus sur les échanges, tandis que l'inverse est vrai pour ceux de la catégorie des entrepreneurs (à l'exception des réfugiés). Des résultats semblables sont observés au niveau provincial (Wagner, Head and Ries, 2002_[22]). Partridge et Furtan (2008_[23]) obtiennent des résultats similaires, mais constatent

également que les nouveaux immigrants ont une influence presque immédiate sur les importations, alors qu'il faut compter au moins cinq ans pour que l'influence sur les exportations soit significative, et jusqu'à 20 ans pour qu'elle soit pleinement ressentie. Des résultats voisins sont observés dans d'autres pays développés (Peri and Requena-Silvente, 2010_[24]). Il est à noter que ces résultats concernent les échanges de marchandises. Les échanges de services et les mouvements sur le marché des capitaux pourraient avoir des effets différents.

Effets sur le marché du travail

Les études canadiennes constatent généralement que l'immigration globale n'a aucun ou très peu d'effet négatif sur les taux de salaire des travailleurs canadiens, mais une incidence relativement plus forte sur ceux des autres immigrants (tableau 2.4). Cependant, à l'instar de la majorité des textes publiés dans ce domaine, ces études contiennent des estimations de paramètres qui sont souvent différents les uns des autres, qui ne sont pas comparables et qui peuvent parfois être difficiles à interpréter (encadré 2.2). Qui plus est, les hypothèses sur l'élasticité de la main-d'œuvre disponible et sur la concurrence des immigrants sont souvent irréalistes (il n'est notamment pas tenu compte des immigrants qui, à leur arrivée, prennent des emplois peu qualifiés ne correspondant pas à leur niveau d'études). Par exemple, les estimations d'Aydemir et Borjas (2007_[25]) exagèrent l'effet négatif de l'immigration sur les salaires des travailleurs spécialisés nés dans le pays en faisant abstraction du déclassement. Pourtant, le déclassement est très répandu dans tous les pays, y compris au Canada. Par exemple, Frattini et Preston (2013_[26]) mettent en évidence le déclassement des immigrants aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Tableau 2.4. Études de l'incidence de l'immigration sur les salaires des travailleurs canadiens

Études canadiennes	Conclusions
Aydemir et Borjas (2007 _[25])	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de 1 % de la main-d'œuvre disponible due à l'immigration est liée à une baisse des salaires de 0.3 %-0.4 %. • L'immigration a réduit les inégalités salariales parce que les immigrants au Canada ont tendance à être beaucoup plus qualifiés.
Tu (2010 _[27])	Au niveau national, les grandes entrées d'immigrants qui ont fait suite au changement de politique à la fin des années 1980 n'ont pas eu d'incidences négatives, lors de la décennie suivante, sur les taux de croissance des salaires des travailleurs nés dans le pays.
Fougère, Harvey et Rainville (2011 _[8])	Les taux de salaire de tous les travailleurs pourraient diminuer de 0.1 % en 2026 et de 0.2 % en 2034 si la proportion d'immigrants dans la population passe de 0.75 % à 1 % à cause d'un afflux supplémentaire d'immigrants très qualifiés.
Hou et Picot (2014 _[28])	Une hausse de 10 % du niveau d'immigration est corrélée avec un recul de 0.8 % en moyenne du salaire initial des immigrants de sexe masculin, et de 0.3 % pour les femmes.

Source : H. Zhang (2017), « Economic and Fiscal Impacts of Immigration: the Canadian Evidence », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

Encadré 2.2. Pourquoi les études de l'effet de l'immigration sur les salaires ne parviennent-elles pas aux mêmes conclusions ?

Dustmann, Schönberg et Stuhler (2016_[29]) s'interrogent sur les raisons des résultats contradictoires d'études de l'impact de l'immigration sur les salaires partant du même modèle canonique, et tirent des enseignements sur la manière dont ces études devraient être configurées pour obtenir des estimations non biaisées de paramètres utiles pour l'action publique. Toutes partent d'un modèle d'équilibre combinant un ou plusieurs types de main-d'œuvre avec le capital dans une fonction de production à rendements d'échelle constants. Selon ce modèle, le développement de l'offre d'un certain type de main-d'œuvre entraînera la baisse des taux de salaire pour ce même type de main-d'œuvre née dans le pays, dans l'absolu et par rapport aux autres types de main-d'œuvre, mais aussi l'augmentation du produit marginal du capital. Ce modèle explique pourquoi tant de personnes pensent que l'immigration est préjudiciable aux individus dont les compétences se rapprochent le plus de celles des immigrants, mais bénéfique à ceux dont les compétences sont différentes et aux détenteurs de capital. À partir de variantes de ce modèle pour les États-Unis, Borjas (2003_[30]) conclut que les salaires des travailleurs nés dans le pays pâtissent de l'immigration, alors que Card (2009_[31]) ne constate que des conséquences négligeables et qu'Ottaviani et Peri (2012_[32]) discernent des effets positifs. Pour le Canada, Aydemir et Borjas (2007_[25]) concluent que l'immigration diminue les salaires moyens à court terme et que, bien qu'il n'y ait pas de retombées sur les salaires moyens à long terme si le stock de capital s'ajuste complètement en fonction de la hausse de l'offre de main-d'œuvre, l'immigration spécialisée pousse à la baisse les salaires des travailleurs spécialisés par rapport aux autres travailleurs nés dans le pays.

Les différentes stratégies empiriques employées dans ces publications aboutissent à des estimations de paramètres qui ne sont pas comparables. Borjas (2003_[30]) et Aydemir et Borjas (2007_[25]) exploitent les variations de flux d'immigrants dans les classes éducation/expérience au niveau national (« l'approche par classes de compétences au niveau national »), pour obtenir des estimations de l'effet relatif de l'immigration sur les salaires d'un groupe d'expérience par rapport à un autre au sein d'un groupe d'éducation. Card (2001_[33]) utilise les variations des entrées d'immigrants par groupes d'éducation et par régions (une « approche mixte »), pour obtenir des estimations de l'effet relatif de l'immigration sur les salaires d'un groupe d'éducation par rapport à un autre. Altonji et Card (1991_[34]) emploient quant à eux les variations des flux d'immigration totaux par région (une « approche purement spatiale »).

Les recherches dans ce domaine font généralement deux hypothèses de base irréalistes, qui biaisent les estimations obtenues selon « l'approche par classes de compétences au niveau national » et « l'approche mixte ». Premièrement, on suppose que l'élasticité de l'offre de main-d'œuvre est la même (souvent inélastique) pour tous les différents groupes nés dans le pays. Cela permet aux études de se baser sur les réactions de l'offre de main-d'œuvre. Or l'offre de main-d'œuvre a tendance à être élastique et son élasticité à varier selon les groupes. Dustmann et al. démontrent qu'avec les élasticités de main-d'œuvre particulières aux différents groupes, l'approche « par classes de compétences au

niveau national » produit des estimations difficiles à interpréter, tandis que les deux autres approches s'interprètent encore clairement. Deuxièmement, les approches par classes de compétences au niveau national et mixte supposent qu'un immigrant et un natif à niveau d'études et d'expérience égal sont en concurrence. Cependant, de nombreuses données empiriques concourent à indiquer que les immigrants se déclassent à leur arrivée et acceptent des postes occupés par des travailleurs natifs moins qualifiés, qu'ils gagnent moins qu'un travailleur natif à qualification égale et au même âge. Dustmann et al. prouvent, pour les États-Unis, que le déclassement peut exagérer l'effet négatif de l'immigration dans l'approche par classes de compétences au niveau national et dans l'approche mixte. En revanche, les approches qui estiment les incidences totales de l'immigration, comme l'approche purement spatiale, résistent aux effets du déclassement, car elles ne demandent pas de classer les immigrants dans des groupes de compétences. Dustmann et al. font en outre observer que, en conséquence du déclassement, les études qui estiment les paramètres sous-jacents du modèle canonique, par exemple Ottaviano et Peri (2012_[32]), sous-estiment l'élasticité de substitution entre immigrants et natifs, ce qui pourrait contribuer à expliquer pourquoi ces études ont tendance à constater des effets positifs sur les salaires.

Sur la foi de ce qui précède, Dustmann et al. recommandent d'étudier les effets du choc de l'immigration globale (par opposition à l'immigration par groupes) sur les salaires et sur l'emploi des divers groupes de natifs. Cette approche évite la classification erronée des immigrants causée par le déclassement et donne des paramètres d'un intérêt direct et aisément interprétables.

Dans une étude des effets de l'immigration sur les salaires au Royaume-Uni qui évite ces écueils, Dustmann et al. (2013_[26]) placent les immigrants à leur position dans la répartition des salaires – non pas dans la répartition de la formation – et estiment les effets totaux (en prévoyant différentes réactions de l'offre de main-d'œuvre). Malgré le niveau d'études nettement supérieur des immigrants par rapport à la population née au Royaume-Uni, les auteurs constatent que l'immigration tire les salaires vers le bas, au-dessous du 20^e centile, et contribue à une croissance salariale au-dessus du 40^e centile. Ils observent en outre que les effets moyens de l'immigration sur les salaires moyens mesurés sont légèrement positifs. La possibilité que les salaires des immigrants soient inférieurs à leur produit marginal, à cause d'une inadéquation initiale ou d'un déclassement, pourrait expliquer une part importante du gain salarial moyen des natifs. Étant donné que la répartition des immigrants par niveau d'études est comparable au Royaume-Uni et au Canada, et que le déclassement est présent dans les deux pays, il y aurait lieu de s'attendre à des conclusions voisines – que l'immigration a un effet négatif sur la partie inférieure de la répartition des salaires, mais un effet positif sur la partie supérieure – si cette méthode était appliquée aux données canadiennes.

Comblent les pénuries de compétences par l'immigration

Les pénuries de compétences se produisent quand la demande de travailleurs pour un métier, une industrie ou une aire géographique est supérieure à l'offre de travailleurs qualifiés au salaire normal. Dans une économie de marché, divers ajustements peuvent combler ces manques : hausse des salaires pour encourager plus de travailleurs à s'installer dans les zones où les pénuries sont les plus graves ; augmentation du nombre

de personnes qui obtiennent la qualification nécessaire ; report du départ en retraite de certaines personnes dans ces métiers ; ajustement des techniques de production par les entreprises de manière à économiser sur la main-d'œuvre qualifiée. Une autre solution consiste à augmenter l'immigration de personnes qualifiées.

Picot (2013_[3]) fait observer qu'aucune des principales méthodes permettant de cerner les pénuries de compétences causées par les inadéquations de l'offre et de la demande sur le marché du travail n'est très fiable. Bon nombre de ces pénuries sont à court terme, parce qu'elles sont observées au sommet du cycle conjoncturel ou parce que les ajustements dont il est question plus haut les ont éliminées. Les mesures de politique migratoire pour combler ces pénuries prennent parfois une tournure défavorable. À la fin des années 1990, le Canada a sélectionné un nombre important de professionnels de l'informatique et d'ingénieurs pour pallier les pénuries dans ces domaines, mais la bulle technologique a éclaté et les gains de ces immigrants ont été considérablement réduits. Bon nombre ont fini par émigrer. Pour Picot, de manière plus générale, l'immigration est mieux adaptée aux problèmes à long terme qu'aux besoins plus ou moins immédiats. Étant donné que les immigrants viennent normalement au Canada pour s'y installer indéfiniment, il importe plus qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour s'adapter aux évolutions économiques dans la durée que pour pallier des pénuries à court terme. Quoi qu'il en soit, la situation prévue du marché du travail doit être (et est) prise en compte lors de la planification des besoins et des catégories d'immigration, afin de limiter le risque que le potentiel de gains des immigrants admis en période de repli de l'activité économique ne subisse un « effet de stigmate » à cause de mauvais résultats initiaux.

L'immigration n'est peut-être pas non plus une bonne solution pour réduire les pénuries de main-d'œuvre anticipées compte tenu des difficultés de projection posées. Les quelques modèles disponibles sont plus adaptés aux « professions qui ne sont pas sujettes à un changement technologique rapide, ou à des changements dans les préférences des consommateurs qui influent sur la main-d'œuvre selon l'industrie. Ce sont cependant souvent les métiers qui subissent en fait ce type d'évolutions structurelles qui se retrouvent en situation de pénurie. » (Picot, 2013, p. 10_[3]). Les modèles de projection à long terme, comme celui du Système de projection des professions au Canada (SPPC), sont plus performants à un niveau général de compétences (ex. par niveau d'études). Le modèle du SPPC indique qu'aucune pénurie de compétences générales ne s'annonce au Canada, au moins jusqu'à 2020, mais qu'un surplus de travailleurs peu qualifiés est possible. Il laisse entrevoir que les emplois futurs exigeront de plus en plus un niveau d'études post-secondaire. Cela porte à croire que le parti pris en faveur des immigrants spécialisés dans la politique d'immigration est approprié.

L'incidence budgétaire nette

La plupart des études laissent entendre que l'incidence budgétaire nette de l'immigration, en tenant compte de l'impôt net des transferts, des dépenses de santé, des dépenses d'éducation et d'autres dépenses publiques, est modeste au Canada, tout comme dans la majorité des pays [(OCDE, 2013_[35]); (Picot, 2013_[3]); (Kerr and Kerr, 2011_[36])]. L'OCDE (2013_[35]) estime un effet global négatif limité au Canada (tableau 2.5). À l'inverse du Canada, la contribution des systèmes de pension à l'incidence budgétaire nette est négative dans la plupart des pays parce qu'ils sont principalement financés par l'impôt. Ces estimations excluent une allocation pour les dépenses publiques collectives, qui aggravent l'incidence budgétaire nette de l'immigration de 0.6 % du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE disposant de données.

Tableau 2.5. Incidence budgétaire nette estimée des immigrants, moyenne de 2007-09

En pourcentage du PIB

	Base	Base - hors système de retraite	Base – plus allocation individuelle de budgets dépensés collectivement (sauf défense et services de la dette)	Base – plus allocation individuelle de budgets dépensés collectivement (sauf défense)
Australie	0.00	0.82
Autriche	0.12	0.89	-0.37	-0.80
Belgique	0.76	0.96	0.06	-0.43
Canada	-0.06	-0.06
République tchèque	-0.01	0.07	-0.28	-0.31
Danemark	0.11	0.23	-0.31	-0.39
Estonie	0.49	1.15
Finlande	0.16	0.02	-0.08	-0.13
France	-0.52	0.30	-0.52	-0.84
Allemagne	-1.13	0.21	-1.93	-2.32
Grèce	0.98	0.86
Hongrie	0.08	0.12	-0.11	-0.18
Islande	0.90	0.96
Irlande	-0.23	-0.39	-1.23	-1.41
Italie	0.98	0.91	0.97	0.61
Luxembourg	2.02	2.20	0.37	0.24
Pays-Bas	0.40	0.74	-0.01	-0.14
Norvège	0.42	0.50	0.60	0.49
Pologne	-0.32	0.01	-0.42	-0.45
Portugal	0.52	0.56	0.27	0.13
République slovaque	-0.06	0.04	-0.16	-0.18
Slovénie	0.76	1.00
Espagne	0.54	0.21	0.07	-0.05
Suède	0.20	0.62	-0.37	-0.57
Suisse	1.95	2.00	1.42	1.16
Royaume-Uni	0.46	1.02	-0.01	-0.26
États-Unis	0.03	-0.51	-0.64	-1.00
Moyenne	0.35	0.57		
Moyenne (2)	0.30	0.49	-0.12	-0.31

Note : La moyenne (2) prend en compte les pays pour lesquels l'allocation individuelle de budgets dépensés collectivement était disponible.

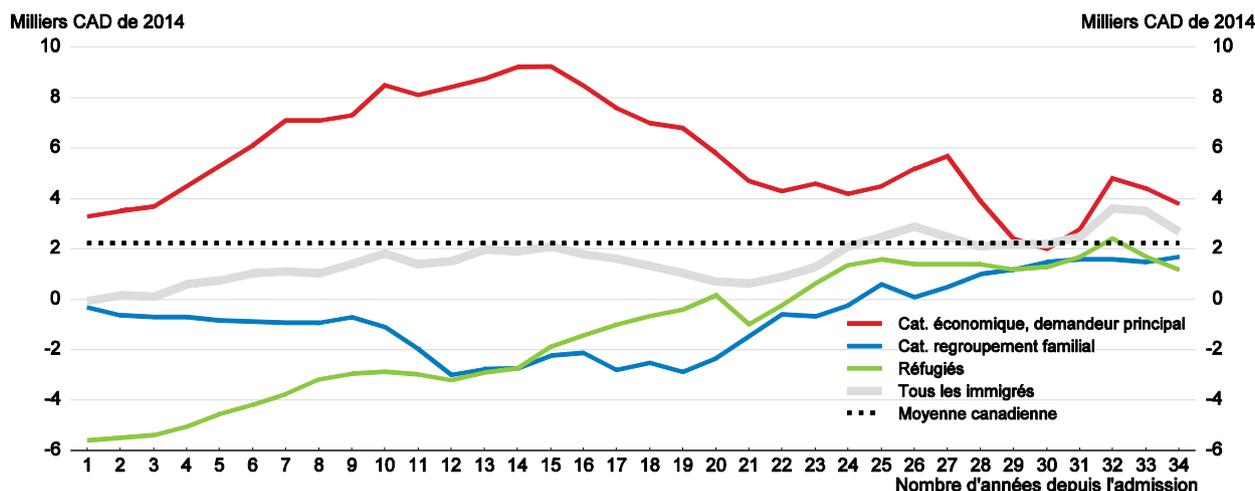
Source : OCDE (2013), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris.

En tant que groupe, les immigrants apportent des contributions budgétaires directes nettes (désignant par là l'impôt sur le revenu versé, diminué des transferts publics reçus), bien qu'inférieures à la moyenne canadienne pour les cohortes admises depuis 24 ans ou moins (graphique 2.16). Les contributions budgétaires nettes directes des demandeurs principaux de la catégorie de l'immigration économique sont nettement supérieures à la fois à celles des autres immigrants et à la moyenne canadienne. Plus ils restent longtemps au Canada, plus les contributions budgétaires directes nettes des immigrants se rapprochent de la moyenne canadienne, bien que la convergence à la baisse des dernières années pour les immigrants spécialisés soit exagérée par l'effondrement, au début des années 2000, du secteur informatique dans lequel bon nombre d'entre eux travaillaient. Globalement, les immigrants représentent des dépenses publiques de santé par habitant plus élevées, en raison principalement d'une plus forte proportion de personnes âgées par

rapport au reste de la population canadienne. La différence est toutefois marginale lorsque les chiffres regroupent les immigrants et leurs enfants (graphique 2.17).

Graphique 2.16. Impôt sur le revenu moyen payé en 2014, net des transferts reçus, par nombre d'années depuis l'admission

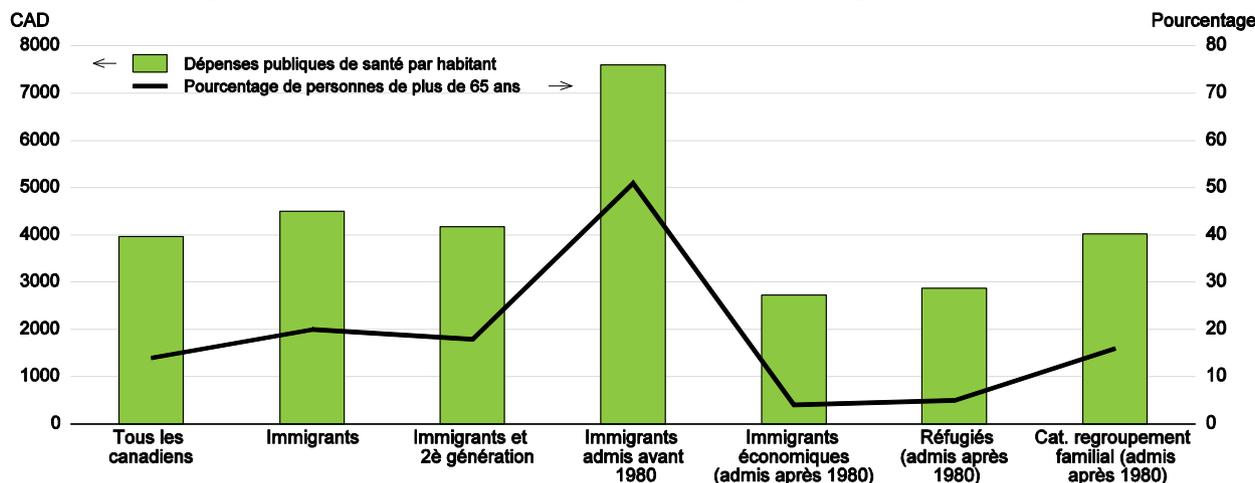
Milliers CAD de 2014, exercice fiscal 2014



Source : H. Zhang (2017), « Economic and Fiscal Impacts of Immigration: the Canadian Evidence », IRCC, Recherche et évaluation, octobre, calculs fondés sur les données de la *Base de données longitudinales sur l'immigration de 2014*, et du *Fichier de familles T1* de Statistique Canada (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781480>

Graphique 2.17. Estimation des dépenses de santé publiques par habitant en 2011¹



1. L'estimation suppose que les dépenses de santé par habitant dépendent de trois facteurs : la structure démographique, le sexe et l'emplacement des services de santé.

Source : H. Zhang (2017), « Economic and Fiscal Impacts of Immigration: the Canadian Evidence », IRCC, Recherche et évaluation, avril, estimations basées sur des données de l'Institut canadien d'information sur la santé (2016) et de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782335>

Compte tenu des effets limités de l'immigration sur le taux global de dépendance et des différences modestes de contributions budgétaires directes nettes entre les immigrants et les autochtones, l'augmentation des niveaux d'immigration a peu de chances d'atténuer la prochaine détérioration des finances publiques causée par le vieillissement de la population. Il serait beaucoup plus efficace d'actionner d'autres leviers, par exemple d'encourager le report du départ en retraite. Cependant, l'augmentation de la proportion d'immigrants jeunes et qualifiés rendrait l'incidence budgétaire de l'immigration plus favorable.

La Commission australienne de la productivité a décelé un problème (2016^[37]) qui concerne sans aucun doute aussi le Canada, à savoir le coût budgétaire net élevé de l'immigration des parents de résidents (par opposition aux super visas, qui leur permettent de vivre au Canada sans accès à l'assurance santé publique et aux transferts sociaux). Ces immigrants ont tendance à peu s'intégrer sur le marché du travail en raison de leur âge et, dans de nombreux cas, de leur niveau insuffisant de français ou d'anglais. Ils sont aussi à un stade de leur vie où ils sollicitent beaucoup les systèmes d'encadrement des personnes âgées, de soins de santé et de sécurité sociale, dont le coût est assumé par le contribuable. Malheureusement, les informations sur ces coûts ne sont pas librement accessibles. La Commission de la productivité estime le coût budgétaire global sur toute la vie (valeur nette actuelle) d'un parent titulaire de visa en 2015/16 à 335 000/410 000 AUD par adulte, soit 2.6 à 3.2 milliards AUD pour les 8 700 parents d'immigrants en Australie. Ce même calcul devrait être effectué pour le Canada.

Les immigrants sont de moins en moins intégrés sur le marché du travail

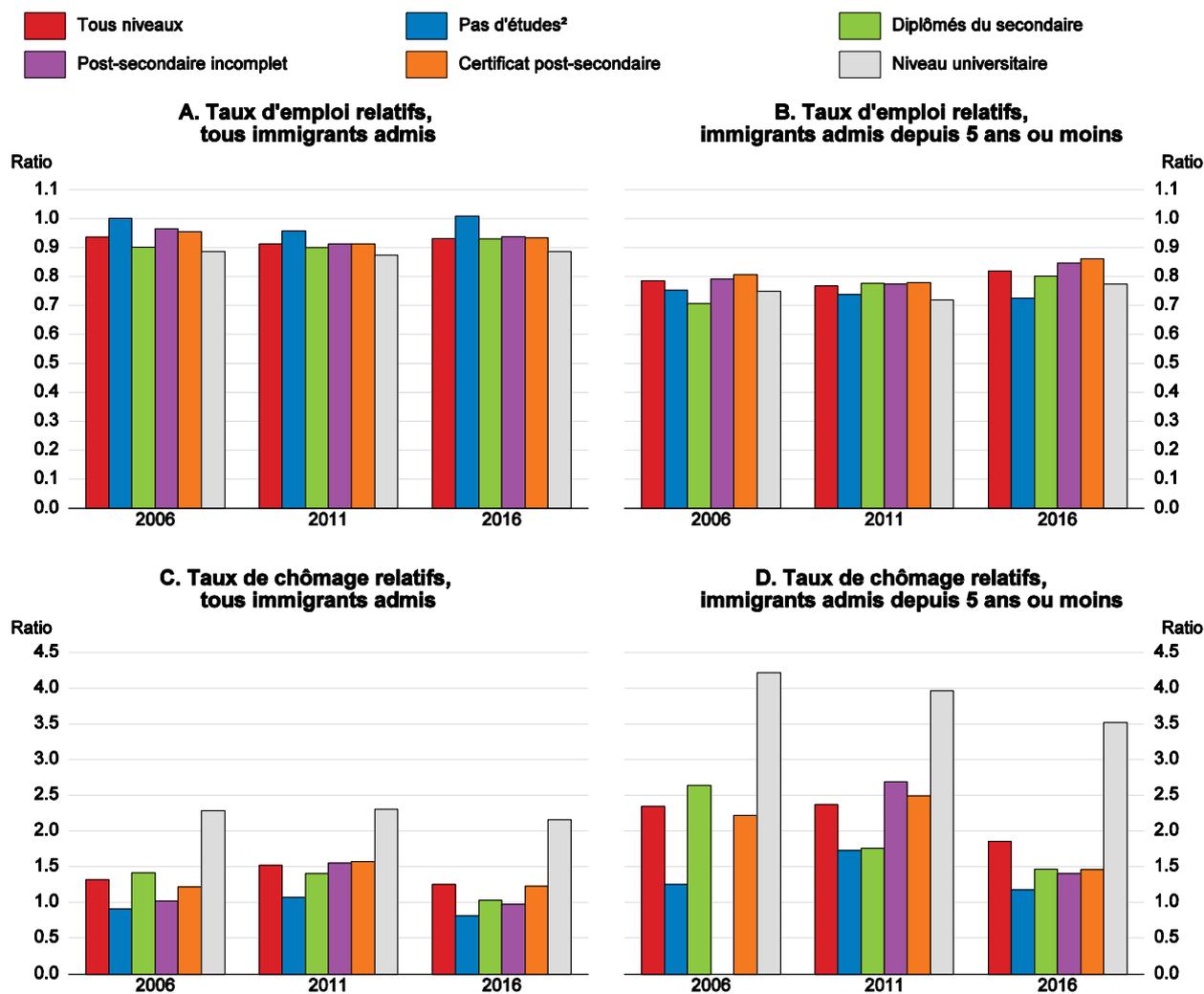
Leur devenir professionnel a empiré par rapport à celui des travailleurs nés dans le pays

Les taux d'emploi et de chômage des immigrants se sont détériorés entre les années 1970 et le début des années 2000. Par rapport aux taux d'emploi et de chômage des autochtones, ceux des immigrants ont baissé jusqu'au début des années 1990, puis ont quelque peu rebondi vers 2001-05 (tableau 2.6). Au niveau individuel, ces résultats progressent avec la durée de séjour au Canada, bien qu'à un moindre degré pour les femmes que pour les hommes. Les taux d'emploi et de chômage relatifs globaux ont diminué pendant la crise financière mondiale, ce qui est normal en période de repli de l'activité économique, puis en 2016, ils ont remonté à peu près au même niveau que dix ans auparavant (graphique 2.18, parties A et C). Les taux d'emploi et de chômage restent respectivement inférieurs et supérieurs pour les immigrants récents (graphique 2.18, parties B et D) par rapport aux immigrants établis de longue date, mais l'écart s'est resserré. Les tendances sont plus ou moins identiques pour tous les niveaux d'études. Il ressort de cette évolution que les modifications des politiques migratoires pour donner plus de poids aux facteurs déterminants de l'intégration sur le marché du travail ont porté leurs fruits (voir ci-après).

Tableau 2.6. Devenir professionnel des immigrants par rapport à celui des travailleurs nés dans le pays, par cohorte d'admission et nombre d'années depuis l'admission

	Nombre d'années au Canada				
	≤ 5	6-10	11-15	16-20	≥ 20
a) Taux d'emploi par rapport à celui des travailleurs nés dans le pays					
Femmes					
1976-80	1.09	1.11	1.08	1.05	0.94
1981-85	0.96	0.99	0.98	1.03	0.93
1986-90	0.88	0.90	0.99	1.01	
1991-95	0.73	0.90	0.95		
1996-2000	0.77	0.91			
2001-05	0.79				
Hommes					
1976-80	1.03	1.06	1.06	1.05	0.99
1981-85	0.97	1.02	1.03	1.05	0.99
1986-90	0.91	0.98	1.04	1.05	
1991-95	0.87	1.00	1.03		
1996-2000	0.93	1.03			
2001-05	0.97				
b) Taux de chômage par rapport à celui des travailleurs nés dans le pays					
Femmes					
1976-80	1.15	1.05	1.10	1.08	0.82
1981-85	1.40	1.40	1.30	1.08	0.90
1986-90	1.87	1.68	1.24	1.17	
1991-95	2.37	1.54	1.45		
1996-2000	2.42	1.66			
2001-05	2.62				
Hommes					
1976-80	0.84	0.85	0.92	0.82	0.67
1981-85	1.27	1.14	0.96	0.77	0.75
1986-90	1.73	1.20	0.89	0.88	
1991-95	1.68	1.06	0.95		
1996-2000	1.55	1.05			
2001-05	1.60				

Source : G. Picot et A. Sweetman (2011), « Skillnaden i sysselsättningsgapet mellan Kanada och Sverige », in P. Hojem et M. Ådahl (dir. pub.), Kanadamodellen: Hur invandring leder till job, FORES, Stockholm.

Graphique 2.18. Résultats relatifs des immigrants sur le plan professionnel, par niveau d'éducation¹

1. Taux d'emploi/de chômage des immigrants âgés de 25 à 54 ans par rapport à ceux des Canadiens de naissance, à niveau d'instruction égal.

2. Cycle secondaire incomplet.

Source : Statistique Canada, tableau 282-0106.

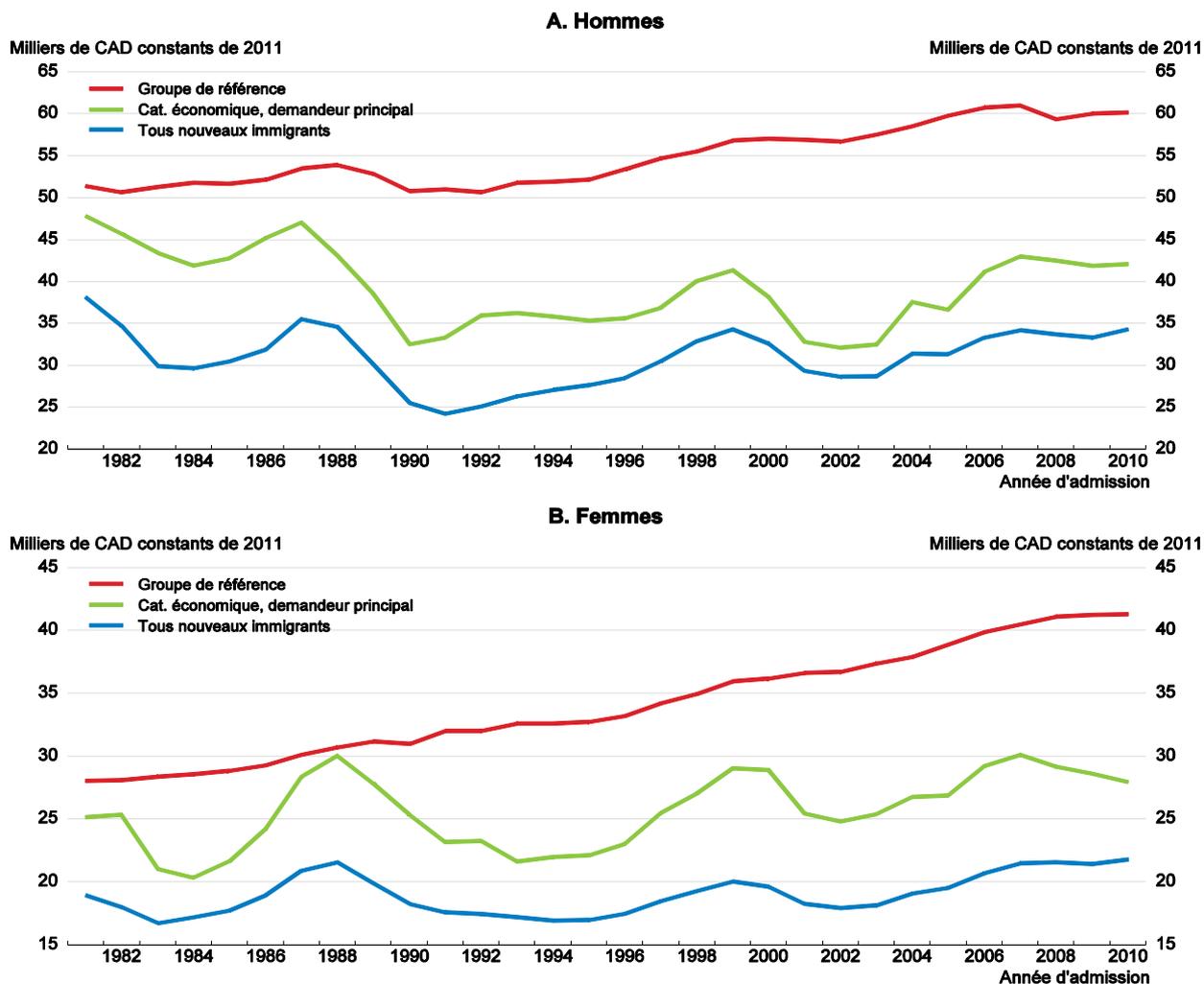
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782354>

Les gains des immigrants ont chuté par rapport à ceux des travailleurs nés dans le pays

Les gains initiaux des immigrants (la moyenne des deux premières années complètes au Canada) ont baissé pour les hommes depuis quelques décennies, mais ils ont légèrement augmenté pour les femmes (graphique 2.19). De nature très cyclique, ils ont dégringolé lors des récessions du début des années 1980, 1990 et 2000, bien que la chute du début des années 2000 ait été plus en rapport avec l'éclatement de la bulle technologique qu'avec la récession, qui fut alors modérée (Picot and Hou, 2009_[38]). Si l'on observe des périodes à un stade comparable du cycle conjoncturel, les gains initiaux des immigrants de sexe masculin ont diminué de 9 à 10 % entre les cohortes de 1981 et de 1988, mais

ceux des femmes ont augmenté de 14 à 19 %. Depuis, ils ont été stables pour les deux sexes (tableau 2.7). Tandis que les gains du groupe de référence constitué de Canadiens de naissance et d'immigrants admis depuis 10 ans ou plus (9 ans ou plus pour la cohorte de 1988 et 2 ans ou plus pour celle de 1981) n'ont cessé d'augmenter sur toute la période, les gains initiaux par rapport à ceux du groupe de référence ont accusé une chute brutale entre les cohortes d'immigrants de 1981 et de 2010, de 23 à 25 % pour les hommes et de 22 à 24 % pour les femmes.

Graphique 2.19. Revenus annuels initiaux des nouveaux immigrants



Source : F. Hou et G. Picot (2016), « Évolution des caractéristiques des immigrants et de leurs revenus initiaux », *Direction des études analytiques : documents de recherche*, produit n° 11F0019M - n° 374 au catalogue de Statistique Canada, d'après la *Base de données longitudinales sur l'immigration* de Statistique Canada.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782373>

Tableau 2.7. Revenus initiaux annuels des nouveaux immigrants, et revenus initiaux annuels comparativement à ceux du groupe de référence

	Cohorte d'établissement				
	1981	1988	1999	2006	2010
En dollars constants de 2011					
Revenus initiaux					
Ensemble des nouveaux immigrants					
Hommes	38 200	34 600	34 300	33 400	34 300
Femmes	18 900	21 500	20 100	20 700	21 800
Demands principaux, catégorie de l'immigration économique					
Hommes	47 800	43 100	41 400	41 100	42 100
Femmes	25 200	30 000	29 000	29 200	27 900
Ratio					
Revenus initiaux par rapport au groupe de référence					
Ensemble des nouveaux immigrants					
Hommes	0.74	0.64	0.60	0.55	0.57
Femmes	0.68	0.70	0.60	0.52	0.53
Demands principaux, catégorie de l'immigration économique					
Hommes	0.93	0.80	0.73	0.68	0.70
Femmes	0.90	0.98	0.81	0.73	0.68

Note : Les nouveaux immigrants comprennent ici les personnes âgées de 20 à 54 ans au moment de l'admission et dont les revenus ont été positifs durant au moins une de leurs deux premières années complètes au Canada. Les revenus initiaux sont les revenus annuels moyens lors des deux premières années complètes passées au Canada, arrondis au plus proche multiple de 100 CAD. Pour les cohortes de 1988, 1999, 2006 et 2010, le groupe de référence comprend les Canadiens de naissance et les immigrants établis au Canada depuis dix ans ou plus (neuf ans ou plus pour la cohorte de 1988). Dans le cas de la cohorte de 1981, le groupe de référence est constitué des Canadiens de naissance et des immigrants établis depuis deux ans ou plus. De ce fait, les revenus initiaux en proportion des revenus du groupe de référence sont quelque peu surestimés pour 1981 par rapport aux autres années.

Source : F. Hou et G. Picot (2016), « Évolution des caractéristiques des immigrants et de leurs revenus initiaux », produit n° 11F0019M – n° 374 au catalogue de Statistique Canada, à partir de la *Base de données longitudinales sur l'immigration* de Statistique Canada.

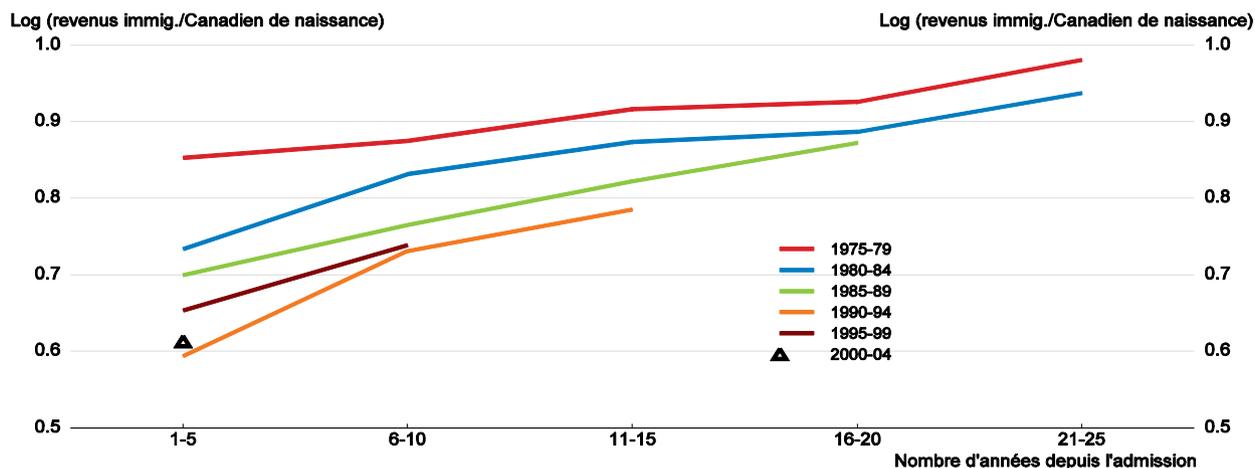
La baisse des gains initiaux des immigrants par rapport aux travailleurs nés dans le pays est plus importante et le niveau relatif de gains est inférieur si l'on tient compte de caractéristiques pertinentes comme l'éducation, l'âge et le lieu de résidence. C'est ainsi que Picot et Sweetman (2012_[39]) constatent que les gains initiaux des immigrants de sexe masculin (gains moyens pendant les cinq premières années au Canada) sont passés de 85 % de ceux des Canadiens de naissance à la fin des années 1970, à environ 60 % au début des années 2000 (graphique 2.20). Des tendances comparables ont été observées pour les femmes. Comparativement, les gains non corrigés des hommes sont passés de 90 % à 72 % de ceux des Canadiens de naissance sur la même période. Tandis que les gains corrigés des immigrants se sont rapprochés de ceux des travailleurs nés dans le pays, à caractéristiques égales après 20 années pour la cohorte admise au Canada à la fin des années 1970, le point de départ pour les cohortes admises depuis le début des années 1990 était si bas que leurs gains ont peu de chances de rattraper ceux des Canadiens, à caractéristiques égales, pendant leur vie active.

De manière comparable, les gains des immigrants diplômés de l'enseignement supérieur ont diminué par rapport à ceux de leurs homologues nés dans le pays, au cours des 25 dernières années, qu'ils aient ou non suivi les filières STIM (Picot and Hou, 2018_[40]).

En tenant compte de la maîtrise d'une langue officielle et du statut de minorité visible, le manque à gagner entre les immigrants et les Canadiens ayant suivi une formation STIM est passé de 10 % en 1985 à 23 % en 2010, et de 15 % à 27 % pour ceux issus d'autres filières. Néanmoins, les immigrants des filières STIM occupant des emplois dans ces mêmes domaines ont obtenu de bien meilleurs résultats : le manque à gagner corrigé n'a augmenté que de 4 % en 1985 à 10 % en 2010 ; l'écart de leurs gains corrigés par rapport à ceux des immigrants issus des filières STIM occupant des postes dans d'autres domaines est passé de 8 % en 1985 à 18 % en 2010. Les immigrants issus des filières STIM semblent avoir le choix entre un poste STIM ou un poste de très mauvaise qualité. Le handicap salarial des immigrants issus des filières STIM qui ne travaillent pas dans ces mêmes domaines ne se retrouve pas chez les travailleurs autochtones dans une situation similaire : ces derniers ne sont pas déclassés et leurs compétences semblent être plus transférables.

Graphique 2.20. Revenus estimés¹ d'un immigrant de sexe masculin par rapport à un individu comparable né au Canada

Travailleurs à temps plein et en année complète de sexe masculin², par nombre d'années depuis l'admission, 1975-2004



1. Valeurs anticipées basées sur un modèle.

2. Âgés de 16 à 64 ans.

Source : G. Picot et A. Sweetman (2012), « Making It in Canada - Immigration Outcomes and Policies », IRPP Study, n° 29, avril, graphique B1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781537>

La diminution des gains des immigrants est principalement due au changement de pays d'origine et à la baisse des niveaux d'anglais et de français

Pour pouvoir appliquer des politiques qui ambitionnent d'accroître les gains des immigrants, et donc leur contribution au bien-être économique, il est nécessaire de cerner la raison initiale de la détérioration de leurs revenus. La principale cause de la baisse des gains initiaux des immigrants de sexe masculin pendant les années 1970 et 1980 réside dans la diminution de la proportion d'immigrants des pays d'origine traditionnels (Europe occidentale et États-Unis) et dans l'augmentation de la proportion d'immigrants originaires d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes (Hou and Picot, 2016_[41]). Vient ensuite la détérioration des niveaux d'anglais ou de français, qui compte pour 37 à 43 % dans la réduction des gains. L'autre grande cause est l'évolution des catégories dont est constituée la population d'immigrants, c'est-à-dire la diminution de la part de

demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et l'augmentation de la part de réfugiés. Hou et Picot tiennent également compte de l'âge et du niveau d'études à la date d'admission, de la répartition géographique, du taux de chômage régional, et constatent qu'ils ont un effet positif sur les gains initiaux.

Les niveaux d'anglais et de français semblent avoir une incidence directe sur le devenir professionnel et influencer sur le rendement des études formelles (Picot et Sweetman, 2012). Les immigrants qui maîtrisent une langue officielle bénéficient d'un plus haut rendement de la formation que ceux qui ont un faible niveau, pour lesquels ce rendement est nul [(Bonikowska, Green and Riddell, 2008_[42]) ; (Ferrer, Green and Riddell, 2006_[43]) ; (Warman, Sweetman and Goldmann, 2015_[44])]. Le rendement est particulièrement élevé pour ceux qui ont de plus hauts niveaux de formation (Goldmann, Sweetman and Warman, 2011_[45]). Quand les niveaux d'anglais et de français sont pris en compte, aucune différence statistique n'est constatée entre les taux de rendement de la formation des immigrants et ceux des Canadiens de naissance (Ferrer, Green and Riddell, 2006_[46]).

La détérioration s'explique par un autre facteur connexe : la diminution du rendement de l'expérience professionnelle acquise avant l'immigration, principalement dans les années 1980 et 1990 (Picot and Sweetman, 2012_[39]). Cette expérience était récompensée jusqu'aux années 1970, comme elle l'est pour les Canadiens de naissance. Cependant, le rendement de l'expérience professionnelle à l'étranger est tombé à zéro au moment de la cohorte de 1990-94 pour tous les immigrants, à l'exception des hommes des pays d'origine traditionnels (Aydemir and Skuterud, 2005_[47]). Aydemir et Skuterud concluent que, chez les immigrants récents, la baisse du rendement de l'expérience acquise à l'étranger compte pour environ un tiers de la diminution des gains initiaux.

Pour l'heure, rien n'explique cette baisse de la valeur, au Canada, de l'expérience professionnelle à l'étranger. Elle ne semble pas être attribuable au niveau plus faible des compétences cognitives acquises lors de l'expérience à l'étranger, car même quand elles sont prises en compte, les rendements tant de la formation que de l'expérience à l'étranger des immigrants sont inférieurs à ceux de la formation et de l'expérience acquises au Canada, par les immigrants ou les travailleurs nés au Canada (Bonikowska, Green and Riddell, 2008_[42]). Autre hypothèse : les employeurs ont du mal à apprécier la valeur de l'expérience professionnelle (et des diplômes) acquise dans un autre contexte professionnel (éducatif) (Liebig and Huddleston, 2014_[48]). Autre hypothèse encore : les employeurs sont moins enclins à évaluer l'expérience (et les années de scolarité) à l'étranger compte tenu de l'offre de travailleurs très qualifiés de plus en plus abondante au Canada, mais rien ne semble appuyer cette hypothèse.

Le déclin de gains initiaux des migrants pourrait également être le fait de la baisse subie par toutes les nouvelles cohortes de primo-demandeurs d'emploi, dont l'effet fut le plus prononcé au début des années 1980 et pour les hommes (Picot and Sweetman, 2012_[39]). Il a coïncidé avec une augmentation de l'offre de main-d'œuvre en lien avec la démographie de la génération issue du baby-boom et la récession. Si ce facteur en était la cause, il ne fut que temporaire.

L'hétérogénéité des emplois semble elle aussi contribuer au manque à gagner des immigrants par rapport aux travailleurs nés dans le pays, si l'on tient compte de l'âge et du niveau d'études. Skuterud et Su (2012_[49]) constatent que jusqu'à la moitié de ce manque à gagner peut être expliquée par la sous-représentation des immigrants aux postes de haute qualité. Cet écart semble témoigner de taux de transition vers des emplois de haute qualité relativement faibles et de taux de transition élevés dans l'autre sens. Les immigrants peinent à passer directement du chômage à des emplois de qualité, ainsi qu'à

progresser d'un emploi médiocre à l'autre pour atteindre des postes de qualité. Qui plus est, les inégalités de qualité de l'emploi entre immigrants et travailleurs nés dans le pays ne s'atténuent pas en fonction du temps écoulé depuis l'admission.

Facteur souvent cité comme une cause de la baisse des gains initiaux, il est de plus en plus difficile de faire reconnaître les diplômes étrangers ou d'obtenir une équivalence canadienne. Le rendement des diplômes étrangers n'a toutefois que peu changé (Ferrer and Riddell, 2008_[50]) si l'on fait abstraction de l'effondrement de la bulle technologique du début des années 2000, cause de la diminution du rendement de l'enseignement supérieur pour bon nombre d'immigrants (Picot and Hou, 2009_[38]). Le rendement de l'enseignement préalable à l'immigration est inférieur pour les immigrants, mais il en a toujours été ainsi (Picot and Sweetman, 2012_[39]). En effet, la reconnaissance des diplômes pose des difficultés dans les professions réglementées, qui sont aussi les professions exercées avant l'immigration de 15 % des immigrants de la catégorie économique.

Les gains des nouveaux immigrants diplômés de l'enseignement supérieur par rapport à ceux des travailleurs nés dans le pays, à qualification égale, ont beaucoup plus baissé au Canada qu'aux États-Unis au cours de la période 1980-2005 (Bonikowska, Hou and Picot, 2011_[51]). Comparable dans les deux pays en 1980, l'avantage salarial des nouveaux immigrants diplômés de l'enseignement supérieur est considérablement plus élevé aux États-Unis vers l'an 2000. Plusieurs explications plausibles de cette différence se présentent, et qui demandent d'être approfondies :

- Une moindre adéquation professionnelle au Canada qu'aux États-Unis : 42 % des immigrants récents au Canada occupent des postes demandant des qualifications inférieures à celles qu'ils possèdent, soit un écart de 19 points de pourcentage par rapport aux Canadiens. Aux États-Unis, la proportion d'immigrants déclassés est de 29 % et l'écart de quatre points de pourcentage.
- L'augmentation plus rapide de l'offre d'immigrants très qualifiés au Canada : au cours des années 1990, la part de nouveaux immigrants adultes diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de 25 à 47 % au Canada, mais de 30 à 34 % seulement aux États-Unis.
- La baisse des niveaux de langue plus prononcée au Canada qu'aux États-Unis, liée à la plus forte transition, au Canada, vers l'immigration en provenance de pays non traditionnels.
- Les effets de sélection : un plus grand nombre d'immigrants aptes choisissent les États-Unis plutôt que le Canada parce que le rendement des compétences y est supérieur (Clarke, Ferrer, Skuterud, 2018) et les employeurs interviennent davantage dans la sélection des immigrants qualifiés.
- L'éventuelle baisse de la qualité des diplômes universitaires des nouveaux immigrants peut être plus prononcée au Canada qu'aux États-Unis, compte tenu de la plus forte transition vers des régions d'origine non traditionnelles au Canada.
- Les différences dans l'éventail de métiers des immigrants très qualifiés dans les deux pays.

L'écart entre les bas salaires des immigrants et ceux des travailleurs nés dans le pays s'est creusé

Sous l'effet de la détérioration de leurs résultats sur le plan professionnel au cours des dernières décennies, les immigrants sont de plus en plus nombreux à basculer dans une relative pauvreté alors que l'inverse se produit pour les Canadiens de naissance. Les taux de faible revenu (la part de la population dont le revenu disponible est inférieur aux seuils de faible revenu de Statistique Canada) des immigrants ont augmenté de 17 % en 1980, à 22 % en 2005, tandis que les mêmes taux pour les Canadiens ont diminué de 17 à 13 % (Picot and Sweetman, 2012_[39]). Dans le droit fil de l'évolution des gains des immigrants, l'augmentation du taux de faible revenu était particulièrement prononcée pour ceux arrivés récemment et concentrée chez les immigrants des nouvelles régions d'origine ; le taux de faible revenu des immigrants des pays d'origine traditionnels a peu augmenté (Picot, Lu and Hou, 2009_[52]).

Picot et Lu (2017_[53]) constatent que les taux de faible revenu chronique (c'est-à-dire ayant duré au moins cinq années consécutives) des immigrants ont diminué entre 2000 et 2012, bien que moins pour les Canadiens et les immigrants admis au moins 21 ans plus tôt, ce qui a entraîné une hausse des taux de faible revenu chronique relatifs. Les taux de faible revenu chronique les plus élevés concernent les immigrants de 65 ans ou plus, surtout en termes relatifs. Les immigrants d'Asie (à l'exclusion des Philippines) enregistrent des taux de faible revenu chronique bien supérieurs à ceux originaires d'Europe du Nord-Ouest, des Philippines, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis. La faible différence actuelle entre le taux de faible revenu chronique des immigrants récents et des plus anciens traduit les améliorations apportées à la sélection. Les taux de faible revenu chronique des immigrants, mais pas des Canadiens de naissance, sont les plus concentrés dans les trois plus grandes villes du Canada (Vancouver, Toronto et Montréal).

Les perspectives professionnelles des enfants d'immigrants à l'âge adulte sont moins favorables que celles des Canadiens, à niveau d'étude égal

Le fait que les Canadiens de première génération et demie et de deuxième génération (admis avant l'âge de 10 ans ou nés au Canada d'au moins un parent étranger, respectivement) sont en moyenne mieux rémunérés que leurs homologues de parents canadiens, est entièrement dû à leur niveau d'études supérieur et à leur plus grande tendance à vivre dans les grandes conurbations, et donc à bénéficier d'une prime au salaire élevée (Aydemir and Sweetman, 2008_[11]). Ce constat exprime les résultats de toutes les principales catégories de minorité visible/région d'origine – les minorités non visibles ne subissent pas de handicap salarial lorsque le niveau d'études est pris en compte. Les écarts de gains corrigés sont particulièrement prononcés pour les enfants d'immigrants originaires d'Afrique, d'Asie du Sud-Est, d'Asie occidentale, des pays arabes ou d'Amérique latine. Qui plus est, ces écarts se creusent.

En 2011, les taux d'emploi des Canadiens de première génération et demie sont inférieurs à ceux de leurs homologues de parents canadiens, en dépit du niveau d'études supérieur de ces immigrants. La situation de 2001 était l'inverse, car ce groupe enregistrait alors les taux d'emploi supérieurs. Les hausses des taux d'emploi en fonction du niveau d'études sont plus modestes pour ce groupe que pour leurs homologues de parents canadiens. Lorsque les caractéristiques pertinentes sont prises en compte, les taux d'emploi des immigrants de deuxième génération originaires d'Asie occidentale/des pays arabes et d'Amérique latine diplômés de l'enseignement supérieur sont inférieurs de 26 et

18 points de pourcentage respectivement aux taux de leurs homologues de parents canadiens. Le sous-emploi (ceux qui travaillent moins d'heures qu'ils ne le souhaitent) et le déclassement (les individus très qualifiés qui occupent des postes peu qualifiés) sont également plus répandus parmi les Canadiens de première génération et demie que parmi leurs homologues nés de parents canadiens.

En 2011, les taux de chômage des Canadiens de première génération et demie de sexe masculin étaient inférieurs à ceux de leurs homologues nés de parents canadiens, étant donné leur niveau d'études supérieur. Toutefois, cet écart était moins prononcé qu'en 2001. Les taux de chômage des femmes étaient supérieurs en 2011 à ceux de leurs homologues de parents canadiens, soit l'inverse de la situation en 2001.

Une étude plus approfondie s'impose pour établir les causes des moins bons résultats des Canadiens de première génération et demie et de deuxième génération sur le marché du travail, par rapport à leurs pairs nés de parents canadiens, en tenant compte du niveau d'études et du lieu de résidence.

Mieux intégrer les immigrants sur le marché du travail

Sélectionner les immigrants plus susceptibles de s'intégrer

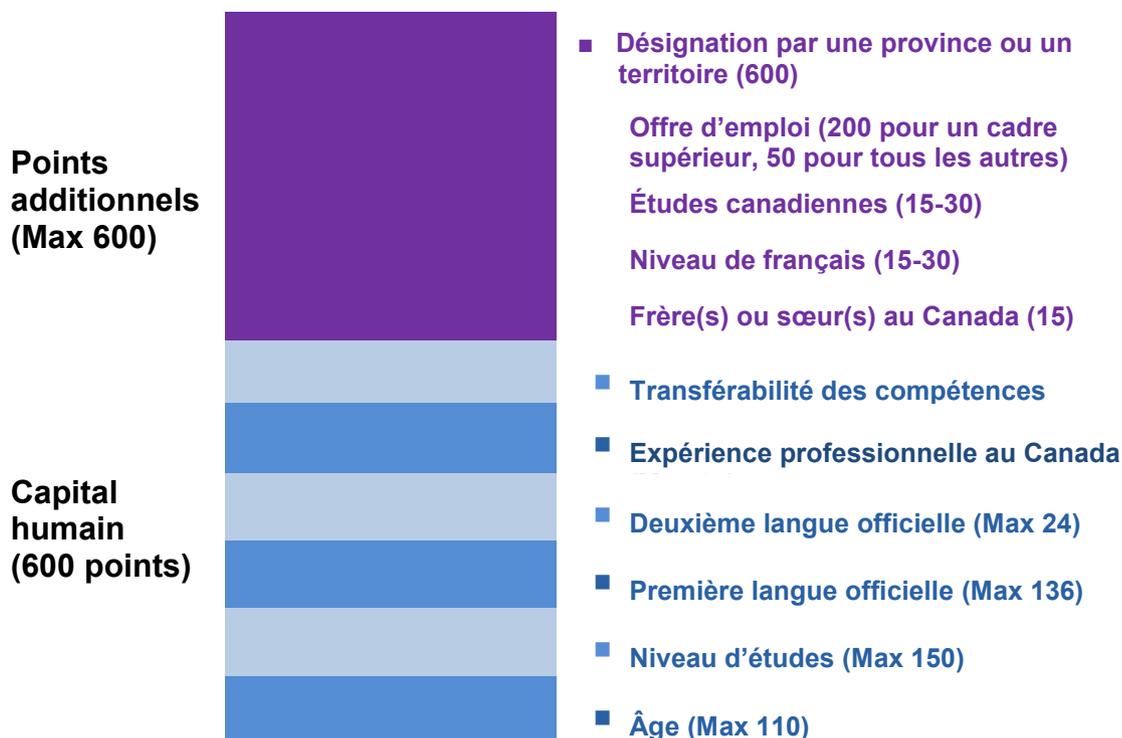
L'une des premières mesures prises pour faire face à la détérioration des résultats des immigrants sur le marché du travail a consisté à augmenter la proportion d'immigrants de la catégorie économique, de 40 % en 1993 à plus de 60 % à la fin des années 2000 (voir graphique 2.1 plus haut). Les critères de sélection applicables aux immigrants de la catégorie économique ont été également modifiés en faveur de ceux dont les caractéristiques vont de pair avec des gains supérieurs, notamment le niveau d'études, l'âge, le niveau de langue et la profession. La réforme du système de points en 2002 a tout changé. Avant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2002) (LIPR), ce système avait pour but de sélectionner des immigrants dans les professions en situation de pénurie. Comme nous l'avons vu plus haut, ces pénuries sont difficiles à prévoir et ne durent parfois pas assez longtemps pour que les immigrants restent employés à des postes correspondant à leurs compétences. Par conséquent, trop de poids est donné aux retombées professionnelles à court terme par opposition aux retombées à long terme. La LIPR a modifié le système de points pour le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) qui repose désormais presque entièrement sur des facteurs de capital humain. La liste des professions en demande fut supprimée. Confronté à l'opposition des employeurs, le gouvernement fédéral a adopté une approche hybride en 2008, consistant à associer le système de points d'évaluation du capital humain avec des listes de professions, et donnant la priorité aux emplois réservés. Ces modifications ambitionnaient de répondre aux besoins économiques à long terme en attirant des immigrants dans des métiers spécialisés tout en satisfaisant les demandes du marché du travail à court terme.

Le système de points fut sensiblement durci en 2013. Une plus grande importance était accordée aux tests de langue normalisés et à la reconnaissance des diplômes obtenus avant la migration (selon le système australien). L'expérience professionnelle dans un métier admissible et un emploi réservé ou une place dans un programme de doctorat au Canada faisaient partie des facteurs qui pesaient le plus. Entre autres conséquences, cette réforme a abouti à une brusque augmentation de la proportion d'immigrants de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), dont les gains sont supérieurs à ceux des autres catégories (voir le graphique 2.3 plus haut).

La sélection des immigrants de la catégorie économique a été considérablement améliorée en 2015, avec l'entrée en vigueur de l'Entrée Express. Elle repose sur des systèmes analogues en Nouvelle-Zélande (depuis 2003) et en Australie (depuis 2012), et facilite la sélection des candidats à la résidence permanente qui ont la plus forte chance de réussite économique. L'Entrée Express est un système de gestion électronique des candidatures pour trois programmes d'immigration économique au niveau fédéral : le Programme des travailleurs qualifiés (TQF), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (TMS) et le Programme de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC). Un système d'Entrée Express comparable est en place au Québec. Pour être admissible à l'Entrée Express, les candidats doivent remplir les critères d'au moins un de ces programmes. Une fois dans le fichier commun de l'Entrée Express, ils sont notés selon le système de classement global (SCG) d'après leur profil. Les points sont attribués en fonction de leur capital humain et d'autres facteurs. Seuls les candidats les mieux notés sont invités à déposer une demande de résidence permanente. Les demandeurs de résidence permanente devraient donc désormais avoir des niveaux de capital humain plus élevés, puisqu'auparavant, toutes les candidatures étaient traitées en fonction de leur ordre d'arrivée.

La refonte du système de points par le biais du SCG devrait aussi permettre de repérer les candidats qui ont les meilleures perspectives professionnelles à long terme. Elle est le fruit d'une collaboration avec Statistique Canada, basée sur les résultats économiques des immigrants. À chaque facteur de capital humain du SCG correspond une échelle de points pondérée en fonction des données sur les résultats. Pour les candidats qui n'ont pas été désignés par une province ou un territoire, 70 % du maximum de 875 points correspondent aux facteurs de capital humain (tableau 2.8).

Tableau 2.8. Points disponibles dans le système de classement global



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2017), « Canada's Immigration System and the Points-based Approach for Human Capital ».

Le niveau d'études, le niveau de la première langue officielle et l'âge (les immigrants jeunes ont plus d'expérience professionnelle canadienne potentielle, mieux récompensée que l'expérience professionnelle à l'étranger) sont les plus importants facteurs. La transférabilité des compétences dépend des interactions entre le niveau de la première langue officielle et le niveau d'études, l'expérience professionnelle canadienne et le niveau d'études, et l'expérience professionnelle à l'étranger et le niveau de la première langue officielle. Pour les demandeurs principaux mariés ou qui ont un conjoint de fait, jusqu'à 40 des 500 points possibles pour les facteurs de capital humain autres que la transférabilité des compétences sont basés sur le niveau d'études du conjoint ou du conjoint de fait, ses compétences dans la première langue officielle et son expérience professionnelle canadienne. Le reste des points possibles correspond à d'autres facteurs, dont la désignation par une province ou un territoire, pour laquelle l'intégralité des 600 points est attribuée et, pour les candidats qui ne sont pas désignés, une offre d'emploi, un diplôme de l'enseignement post-secondaire canadien, le niveau de français ou la présence d'un frère ou d'une sœur au Canada.

D'importantes modifications sont apportées aux critères du SCG en novembre 2016, dans le but d'améliorer les résultats économiques à long terme. La plus importante a consisté à réduire le nombre de points attribués à une offre d'emploi, de 600 à 200 pour les postes de cadre supérieur, et à 50 pour tous les autres métiers spécialisés. Il s'agit par là de trouver un meilleur équilibre entre l'adaptabilité aux besoins du marché du travail et le devenir professionnel des immigrants, mais aussi de mieux traduire la valeur empirique de l'emploi. Depuis cette réforme, davantage de candidats justifiant d'un niveau supérieur de compétences et d'études sont invités à déposer une demande de résidence permanente. L'éventail de professions s'améliore lui aussi : les cinq premières professions des demandeurs invités appartiennent à la plus haute catégorie de compétences (Classification nationale des professions A) et un plus grand nombre de candidats occupant des postes STIM sont invités. Après un niveau record de 78 % de candidats invités à déposer une demande de résidence permanente à la suite de l'introduction de l'Entrée Express, la proportion de candidats résidant au Canada est tombée à 50 % dans la première moitié de 2017. On pense que la diminution de la proportion de candidats résidant déjà au Canada se poursuivra à court terme, au fur et à mesure que plus de candidats admissibles au Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) de l'extérieur du Canada seront invités. En dépit des effets de l'Entrée Express sur les niveaux de compétences et la composition de l'immigration économique au Canada, cette tendance pourrait être désavantageuse pour la rémunération des immigrants, étant donné que ceux qui possèdent une expérience professionnelle préalable au Canada sont habituellement plus rémunérés que les autres (voir ci-après).

Le plus grand poids donné à un niveau avancé de maîtrise d'une langue officielle, à la fois directement et par les interactions avec le niveau d'études et l'expérience professionnelle à l'étranger, est très important pour améliorer le devenir professionnel des immigrants. Bon nombre d'études attestent de l'importance d'un bon niveau dans une langue officielle pour pouvoir traduire les diplômes et l'expérience professionnelle à l'étranger en gains. Par exemple, Warman, Sweetman et Goldmann (2015_[44]) constatent que les gains augmentent avec le niveau d'anglais. Qui plus est, le rendement des diplômés de l'enseignement post-secondaire sont statistiquement significatifs uniquement pour ceux qui ont un très bon niveau d'anglais ou qui exercent la même profession qu'avant l'immigration. Au sujet des qualifications étrangères sous forme d'expérience professionnelle, Warman et al. constatent par ailleurs que seuls les immigrants qui exercent la même profession qu'avant l'immigration et qui ont un très bon niveau

d'anglais bénéficient d'un rendement positif de leur expérience professionnelle potentielle exercée avant l'immigration (laquelle est en relation inverse avec l'âge à la date d'admission).

Ces changements devraient également permettre d'accroître les compétences des immigrants en matière de traitement de l'information puisqu'elles sont assurées sur le marché du travail (et dans l'évaluation PIAAC de l'OCDE) par la maîtrise d'une langue officielle. Il importe d'accroître ces compétences parce qu'elles sont récompensées sur le marché du travail par un rendement qui n'est pas inférieur pour les immigrants par rapport aux Canadiens (Bonikowska, Green and Riddell, 2008^[42]). Elles sont moins fortes au Canada qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, pays qui appliquent des politiques d'immigration sélective analogues (tableau 2.9). La différence de résultats entre le Canada d'un côté, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande de l'autre, témoigne principalement des moins bonnes notes obtenues par les immigrants qui ont appris la langue de l'évaluation PIAAC comme première ou deuxième langue quand ils étaient

Tableau 2.9. Niveau moyen d'alphabétisation selon l'étude PIAAC, par origine migratoire et langue, et quelques différences de score

Nés dans le pays	Nés à l'étranger				Différence entre nés dans le pays et nés à l'étranger	Nés dans le pays		Nés à l'étranger		Différence nés dans le pays/langue maternelle et nés à l'étranger/langue étrangère
	Total	Immigrants récents (dans le pays d'accueil depuis 5 ans ou moins)	Immigrants établis (dans le pays d'accueil depuis plus de 5 ans)			Nés dans le pays et langue maternelle	Nés dans le pays et langue étrangère	Nés à l'étranger et langue maternelle	Nés à l'étranger et langue étrangère	
Canada	279.5	255.9	248.8	257.9	23.6	279.7	278.1	268.8	249.8	29.8
Australie	284.0	271.3	m	m	12.7	284.4	274.6	287.7	255.0	29.4
Nouvelle-Zélande	282.9	275.1	269.5	277.4	7.8	284.0	258.4	289.6	261.6	22.4
Moyenne de l'OCDE	270.6	247.0	233.7	248.4	23.6	270.9	257.9	264.2	240.4	30.5
Canada-Australie		-15.3				-4.7	3.4	-18.9	-5.2	
Canada-Nouvelle-Zélande		-19.2	-20.7	-19.5		-4.3	19.7	-20.8	-11.8	
Part d'immigrants parlant la langue autochtone										
Canada								25.9		
Australie								41.8		
Nouvelle-Zélande								41.3		
Part Canada avec AUS	257.8									
Part Canada avec NZL	257.7									

Note : m signifie « manquant », c'est-à-dire que les données concernant les années depuis l'immigration ne sont pas disponibles pour l'Australie. « Langue maternelle » : si la première ou la deuxième langue apprise pendant l'enfance est la même que la langue de l'évaluation, et non pas si la langue a statut de langue officielle. « Langue étrangère » : si la première ou la deuxième langue apprise pendant l'enfance n'est pas la même que la langue de l'évaluation. Ainsi, dans certains cas, « langue étrangère » peut correspondre à des langues minoritaires dans lesquelles l'évaluation n'était pas administrée.

Source : OCDE, base de données de l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015).

enfants. Le Canada compte une bien plus forte proportion d'immigrants originaires d'Inde et des Philippines, dont bon nombre seraient classés comme locuteurs natifs de l'anglais par l'étude PIACC, comparativement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, qui affichent de bien plus grandes proportions d'immigrants originaires du Royaume-Uni et d'Afrique du Sud (et de Nouvelle-Zélande et d'Australie respectivement), où l'anglais est plus souvent la « langue maternelle », dont la définition est plus exigeante que celle employée dans l'étude PIAAC. Les immigrants de langue étrangère du Canada ont également des niveaux de compétence à l'écrit inférieurs à ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, même si l'écart est moins prononcé. Les résultats de l'étude PIAAC sont meilleurs pour les immigrants au Canada sur un plan : les Canadiens de deuxième génération issus d'un milieu parlant une langue étrangère ont fondamentalement les mêmes notes que les locuteurs natifs, ce qui est loin d'être le cas en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Ils projettent une bonne image du système éducatif canadien, dans lequel le milieu socio-économique influe relativement peu sur les résultats au PISA.

S'il est vrai qu'une expérience professionnelle qualifiée au Canada (Classification nationale des professions O [postes de gestion], A [postes professionnels] et B [emplois techniques et spécialisés]) a plus de poids dans la sélection, comme en attestent les gains nettement supérieurs des immigrants qui en justifient par rapport aux autres (Sweetman and Warman, 2014_[54]), la proportion d'immigrants économiques dans cette situation privilégiée a toujours été modeste : 16.9 % des hommes et 15.0 % des femmes de la catégorie de l'immigration économique justifiaient d'une expérience professionnelle qualifiée en 2005-06 (Hou and Bonikowska, 2016_[55]). Pourtant, les gains des immigrants ayant une expérience professionnelle qualifiée au Canada sont beaucoup plus élevés. En effet, cette expérience est la principale source de l'avantage salarial des demandeurs principaux de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) sur les autres immigrants : la rémunération hebdomadaire des anciens étudiants internationaux n'est pas supérieure à celle des autres immigrants et leur rémunération horaire ne l'est que très légèrement. L'accès à l'immigration permanente par la voie du Programme des travailleurs étrangers temporaires qualifiés est particulièrement avantageux pour les immigrants d'origine non occidentale et ceux appartenant aux quintiles de revenus supérieurs. Sweetman et Warman (2014_[54]) constatent en outre que les anciens travailleurs étrangers temporaires bénéficient d'un rendement positif de leurs années d'expérience professionnelle potentielle à l'étranger, contrairement aux autres immigrants récemment admis, pour qui le rendement est soit nul, soit négatif. Les résultats sont plus mitigés et plus modestes pour les femmes, mais ils restent positifs pour les deux catégories principales de CEC. Ainsi qu'il est observé plus haut, la proportion de candidats résidant au Canada invités par le système Entrée Express était de 50 % en 2017.

Hou et Bonikowska (2016_[55]) constatent également que les immigrants justifiant d'une expérience professionnelle qualifiée préalable au Canada bénéficient d'un très grand avantage salarial sur ceux qui sont directement sélectionnés à l'étranger, que la comparaison repose sur l'année d'immigration ou sur l'année d'arrivée (cet avantage n'est pas simplement dû au fait que les travailleurs étrangers temporaires ont travaillé plus longtemps au Canada). Étant donné que moins d'un quart de l'avantage salarial de ces immigrants s'explique par leur plus haut niveau d'études, leur niveau d'anglais supérieur et leur plus forte proportion d'individus des pays d'origine traditionnels, les auteurs concluent que cet avantage est probablement en grande partie attribuable à la sélection institutionnelle sur le marché du travail, pour ce qui est du rôle des employeurs dans la sélection de travailleurs étrangers et du filtrage qui se produit par la suite sur le

tas, ainsi qu'à l'auto-sélection parmi les immigrants qualifiés (ceux dont l'expérience en tant que travailleurs étrangers temporaires n'a pas été satisfaisante auront probablement quitté le pays). En revanche, les anciens étudiants internationaux sans expérience professionnelle qualifiée préalable au Canada ne bénéficient que d'un modeste avantage salarial par rapport aux immigrants sélectionnés directement de l'étranger ; cet avantage est entièrement attribuable à leur plus long séjour au Canada. Comme le constatent des études américaines, australiennes et canadiennes antérieures, le parcours éducatif dans le pays d'accueil ne donne pas lieu à un avantage salarial net sauf s'il est validé sur le marché du travail par un poste très qualifié après l'obtention d'un diplôme universitaire. Les immigrants qui ne possèdent qu'une expérience de travail peu qualifié préalable au Canada enregistrent les moins bons résultats, ce qui indique que les types de postes pour lesquels les immigrants potentiels sont sélectionnés dictent leur devenir professionnel à long terme.

Compte tenu de ces résultats, les perspectives de gains des immigrants de la catégorie économique pourraient être plus favorables si l'expérience professionnelle qualifiée au Canada avait encore plus de poids dans la sélection. En même temps, les points attribués pour une offre d'emploi qualifié devraient également dépendre de l'expérience professionnelle qualifiée au Canada, ce qui n'est actuellement pas le cas, étant donné qu'une offre d'emploi sans expérience préalable ne change pas beaucoup la rémunération initiale. De même, les points attribués pour les diplômés de l'enseignement post-secondaire canadiens, introduits en novembre 2016, devraient être subordonnés à une expérience professionnelle préalable au Canada car, sans elle, ces études n'offrent pas un avantage salarial net (*ibid.*). L'expérience professionnelle canadienne, en plus des diplômes canadiens, facilite la recherche d'emploi. Oreopoulos (2011^[56]) observe qu'une licence canadienne ne modifie en rien les chances de décrocher un entretien d'embauche si le candidat ou la candidate possède déjà quatre à six ans d'expérience professionnelle au Canada.

Compte tenu des conclusions dont il est question plus haut, à savoir que les immigrants titulaires d'un doctorat dans une filière STIM et occupant un poste dans le même domaine contribuent de manière disproportionnée à l'innovation (Blit et al., 2018), il serait justifié, d'un point de vue économique, d'accroître le poids donné dans les notes du SCG à une offre d'emploi correspondant aux compétences des candidats titulaires d'un doctorat dans une filière STIM. Cela aurait comme principal avantage de mieux assortir les entreprises et les travailleurs, étant donné que les employeurs sont généralement bien informés sur la productivité des travailleurs étrangers qu'ils aimeraient embaucher, dont un grand nombre auront travaillé pour l'employeur en tant que travailleurs étrangers temporaires.

Sous réserve du perfectionnement des critères pour la reconnaissance des qualifications étrangères par les provinces, les résultats des personnes concernées pourraient également être améliorés si les procédures de sélection tenaient compte de l'écart entre les diplômes étrangers et les conditions d'inscription locales – ce qui est déjà le cas pour certaines professions réglementées avec l'évaluation des diplômes d'études – étant donné que les immigrants dont la profession avant l'immigration est réglementée au Canada bénéficient d'un avantage salarial important s'ils obtiennent un emploi dans cette même profession (Warman, Sweetman and Goldmann, 2015^[44]; OCDE, 2016^[57]).

Bien que l'Entrée Express soit censée être un système hybride déterminé en même temps par l'offre de migrants et la demande des employeurs, ces derniers l'ont jusqu'à présent moins utilisée que l'on aurait pu le prévoir pour recruter. Les retards de traitement des dossiers, la complexité des démarches administratives et le nombre réduit de points

attribués pour une offre d'emploi depuis novembre 2016 (à l'exception des 20 % de demandeurs principaux de la catégorie PCP qui empruntent la voie de l'Entrée Express) expliquent éventuellement ce constat. Certains de ces obstacles ont été réduits. Le délai de traitement des dossiers n'est plus que de six mois, voire moins, dans la majorité des cas, depuis l'introduction de l'Entrée Express, les critères relatifs à l'offre d'emploi sont assouplis par l'introduction de l'exemption d'Étude d'impact sur le marché du travail dans certains cas, et l'offre d'emploi à durée indéterminée est ramenée à un minimum d'un an. Si le système actuel d'attribution de points pour une offre d'emploi continue d'améliorer sérieusement la probabilité d'une invitation à déposer une candidature, le fait de donner encore plus de poids aux candidats qui remplissent les critères d'expérience professionnelle et d'offre d'emploi, comme il est recommandé plus haut, pourrait également aiguïser l'intérêt des employeurs. Le système pourrait également être rendu plus intéressant aux yeux des employeurs en traitant en priorité les candidatures accompagnées d'une offre d'emploi adéquate, comme en Australie, et justifiant d'une expérience professionnelle qualifiée au Canada. Cette mesure a considérablement augmenté la proportion d'immigrants de la catégorie économique ayant une offre d'emploi adéquate en Australie ; elle a en outre contribué à l'amélioration du devenir professionnel des immigrants (van de Ven and Voitchovsky, 2015_[58]). D'autres échanges de vues avec les employeurs doivent avoir lieu pour recenser les autres obstacles à l'utilisation afin de les réduire.

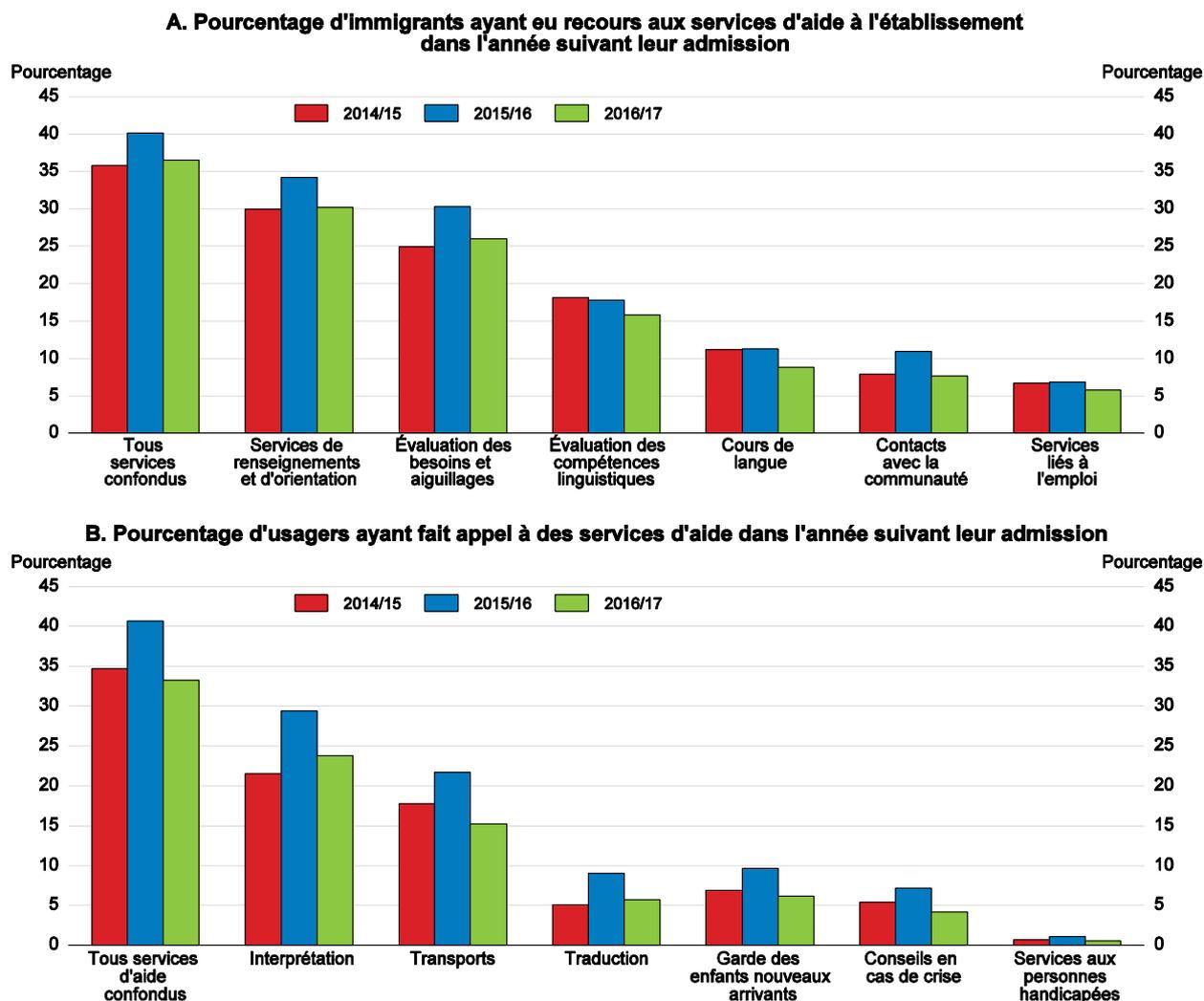
Les PCP, d'un autre côté, sont encore déterminés par la demande du marché du travail. Ils n'accordent toutefois pas une grande importance aux facteurs en lien avec la réussite professionnelle à long terme. Des problèmes peuvent se poser pour le reste du Canada quand la demande de compétences spécifiques satisfaite par un PCP s'assèche, comme dans le cas de l'Alberta après la chute des cours du pétrole en 2014. Les immigrants concernés vont chercher du travail ailleurs, mais n'ont pas forcément les compétences requises pour trouver des emplois à la hauteur de leurs qualifications. L'aiguillage des candidats au PCP vers l'Entrée Express permettrait de résoudre en partie ce problème en veillant à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux possèdent aussi les niveaux élevés de capital humain nécessaires pour s'adapter facilement aux futurs chocs du marché du travail. Grâce à l'ajout récent d'un volet Entrée Express au Programme des candidats de l'Alberta, l'ensemble des provinces et territoires disposant d'un programme régional participent désormais au système Entrée Express ; il s'agit d'une évolution qu'il convient de saluer.

Améliorer l'efficacité des programmes d'établissement

Les administrations canadiennes financent tout un éventail de programmes pour aider les immigrants à développer leur capital humain et social, afin de bien s'intégrer dans la société canadienne. Les fonds proviennent en grande partie du gouvernement fédéral (945 millions CAD pour l'exercice budgétaire 2015-16). Certains des services d'établissement ainsi financés sont proposés avant l'arrivée, dans le but de bien informer les résidents permanents sélectionnés pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur leur nouvelle vie au Canada et mettre en route le processus d'installation ou de réinstallation depuis l'étranger, notamment se préparer à travailler au Canada. Ils comprennent les services d'évaluation des besoins et d'aiguillage, de renseignements et d'orientation, de contacts avec la communauté, et les services relatifs à l'emploi. Ces services sont également proposés aux nouveaux arrivants et aux immigrants admissibles au Canada (graphique 2.21, partie A). L'évaluation linguistique et les cours de langue font également partie des principaux services d'établissement. Immigration, Réfugiés et

Citoyenneté Canada (IRCC) finance en outre divers services indirects et services d'aide (graphique 2.21, partie B), lesquels facilitent la participation aux programmes et favorisent les plans de partenariat communautaire.

Graphique 2.21. Recours aux services d'aide à l'établissement d'IRCC¹



1. Les estimations reposent sur les données administratives d'IRCC en avril 2017, pour les immigrants admis entre 2014/15 et 2016/17, et excluent de ce fait le recours aux services d'établissement avant l'arrivée.

Source : H. Zhang, J. Zhong et R. Lee (2017), « Research Insights in Settlement Services: Uptake, Mobility of Clients and Service Outcomes », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933782392>

Plus de 35 % des immigrants admis au cours des trois dernières années ont utilisé au moins un service d'établissement financé par IRCC dans l'année suivant leur admission (graphique 2.21, partie A). Plus d'un tiers d'entre eux se sont adressés à des services d'aide (graphique 2.21, partie B). Certains services sont beaucoup plus sollicités que d'autres et l'on ignore si ces tendances traduisent des différences de besoins, de disponibilité ou d'autres obstacles. IRCC a toutefois établi que l'éloignement des services par rapport au lieu de résidence des immigrants est un problème et prévoit de réorganiser

l'offre de services à Vancouver dans un souci de proximité des immigrants. Certaines contraintes familiales et financières, qui pourraient obliger les immigrants à accepter des « emplois de survie », pourraient aussi expliquer la faible utilisation des services de cours de langue et des services liés à l'emploi par rapport à l'orientation et aux évaluations des besoins, lesquels demandent moins de temps. IRCC doit établir dans quelle mesure les schémas d'utilisation traduisent les besoins et réorienter les ressources si nécessaire. Il serait également utile de s'assurer que tous les nouveaux immigrants sont bien informés sur les services d'établissement disponibles et conseillés sur ceux qui leur seraient le plus utiles. Il pourrait être utile à cet égard de subventionner le développement d'une application qui centraliserait toutes les informations sur les services d'établissement, à l'exemple de la Finlande.

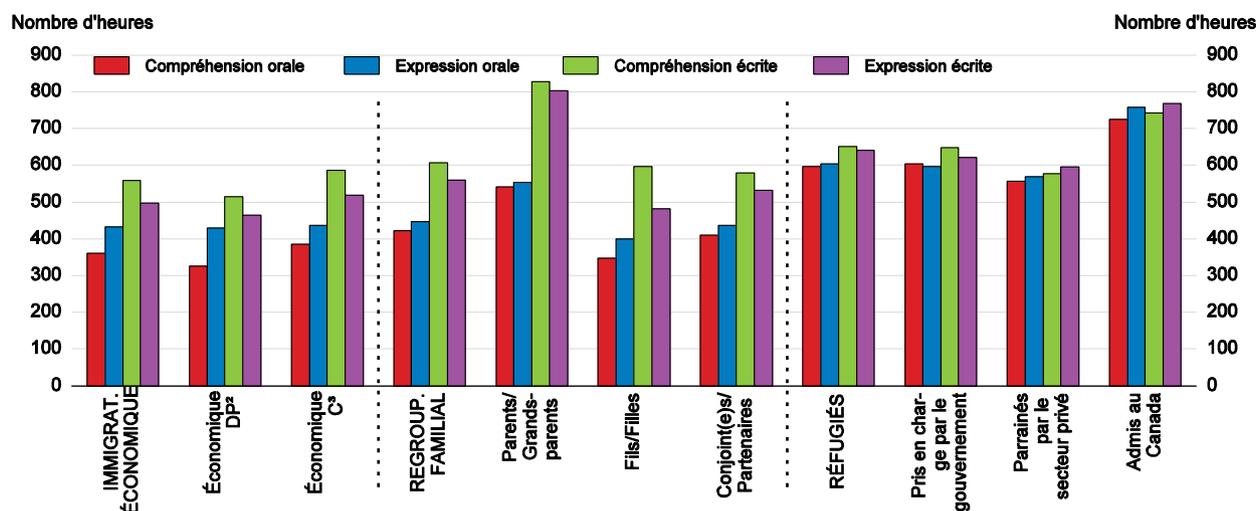
Les cours de langue sont en très grande partie financés par le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Il est gratuit et s'adresse aux résidents permanents dans leur province ou territoire qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et qui ont dépassé l'âge minimum de fin de scolarité obligatoire. Les cours sont délivrés par diverses organisations sur l'ensemble du territoire canadien (en dehors du Québec). Il s'agit principalement d'établissements d'enseignement et d'associations sans but lucratif. Les clients peuvent choisir des cours à temps plein ou partiel, en présentiel ou en ligne, pendant la journée, le soir ou en fin de semaine. Les cours sont proposés pour tous les niveaux et couvrent les aspects de la vie au Canada, de la culture canadienne, de la vie civique, de la recherche d'emploi et de la communication transculturelle. Les programmes provinciaux et les programmes d'insertion professionnelle des adultes proposent également des cours de langue.

Le Programme d'établissement prévoit aussi des services de garde d'enfants pour faciliter l'accès aux services directs, y compris l'inscription des nouvelles arrivantes aux cours de langue. IRCC a considérablement investi dans la garde d'enfants pour les nouveaux arrivants et continue d'adapter ces aides au fur et à mesure de l'évolution du profil des intéressés. Les mères immigrantes ont toutefois eu des difficultés à obtenir des places dans les cours de langue et les services de garde d'enfants en même temps. Parce que les places en structure d'accueil des jeunes enfants sont indispensables pour profiter des cours de langue et autres services d'établissement, IRCC a assoupli les conditions en 2016-17, facilitant ainsi l'accès aux services d'établissement pour les réfugiées syriennes. Des ajustements temporaires ont permis de créer des places supplémentaires et de répondre aux besoins d'adultes avec beaucoup d'enfants en bas âge. En complément, les provinces et les territoires appliquent le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de 2017. Certains d'entre eux, dans leurs plans d'investissement sur trois ans, font ressortir les mesures destinées à répondre aux besoins de garde d'enfants des familles immigrantes.

Les ressources pour les cours de langue n'ont pas augmenté suffisamment pour faire face à l'afflux de réfugiés syriens en 2015-16. Il a fallu réorienter des fonds destinés aux cours de langue d'autres immigrants, qui n'ont pas pu aller jusqu'au même niveau que par le passé. Les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) pour lesquels l'aide est proposée – cinq pour les programmes non fédéraux, trois pour CLIC sur une échelle de 12 niveaux – ne sont pas suffisants pour favoriser une bonne intégration sur le marché du travail. À l'avenir, toute augmentation de la proportion d'immigrants n'ayant pas le niveau nécessaire dans une langue officielle doit être accompagnée de fonds supplémentaires suffisants pour éviter de rationner encore les cours de langues d'autres immigrants.

Sur les clients des cours de langue subventionnés par IRCC admis entre janvier 2014 et mars 2016, 57 % ont obtenu au moins un NCLC dans une ou plus des quatre compétences, dont 18 % dans les quatre compétences (compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite). Les immigrants de la catégorie économique ont eu besoin du moins grand nombre d'heures de cours en moyenne pour passer au NCLC supérieur, tandis que les parents/grands-parents (catégorie du regroupement familial) et les réfugiés ont eu besoin du plus grand nombre (graphique 2.22). Les cours en salle de classe ne sont pas toujours la meilleure option pour les personnes âgées. Lorsque d'autres services moins onéreux sont disponibles pour atteindre certains objectifs des clients, par exemple les services de contact avec la communauté pour les parents et grands-parents au lieu des cours de langue plus coûteux, l'élargissement de ces services et la réorientation des ressources économisées vers d'autres clients doivent être envisagés.

Graphique 2.22. Temps moyen nécessaire pour améliorer un niveau de compétence linguistique canadien¹



1. Calculs basés sur les données administratives d'IRCC sur les utilisateurs des services linguistiques admis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2016, et sur les données au mois d'avril 2016.

2. Demandeur principal.

3. Conjoint(e)/partenaire.

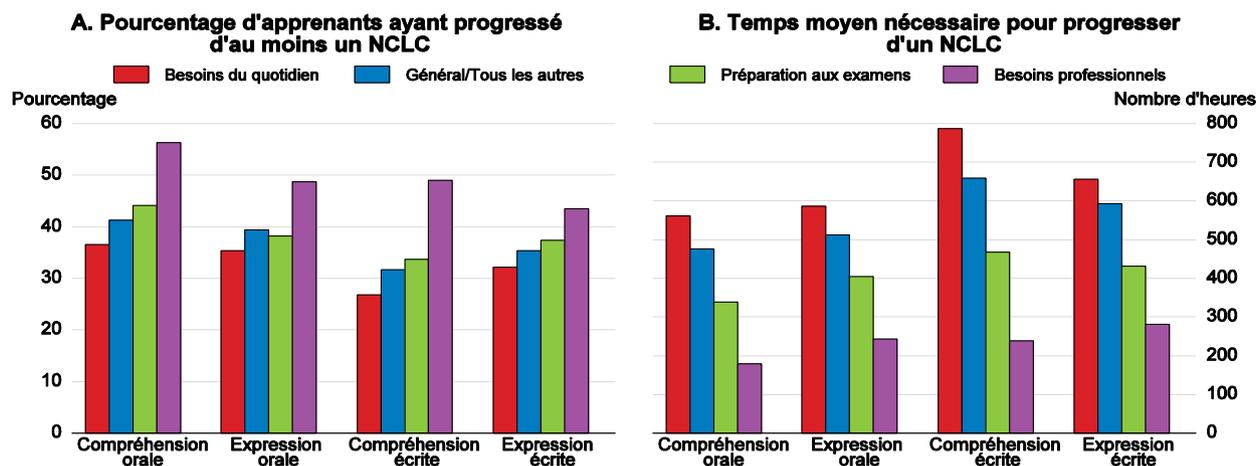
Source : H. Zhang, J. Zhong and R. Lee (2017), « Research Insights in Settlement Services: Uptake, Mobility of Clients and Service Outcomes », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781575>

Les clients qui ont suivi une formation linguistique axée sur les professions ont le plus de chances d'améliorer leur niveau d'au moins un NCLC et demandent le moins d'heures de cours en moyenne, suivis par ceux qui choisissent les cours de préparation aux examens (graphique 2.23). Les catégories de cours de langue « Besoins du quotidien » et « Général/Tous les autres » enregistrent la plus faible proportion de clients progressant d'au moins un NCLC et demandent le plus d'heures de cours. L'influence de la sélection sur ces résultats est manifeste, mais IRCC devrait tout de même envisager d'augmenter les ressources réservées aux cours les plus performants afin de réduire les temps d'attente. Une réflexion s'impose également sur les moyens de restructurer les cours les moins performants pour améliorer les résultats, par exemple en les adaptant davantage aux besoins des clients. Une plus grande utilisation des cours en ligne, plus facilement adaptables aux besoins individuels que les cours conventionnels, pourrait être utile à cet

égard. Plus généralement, les cours de langue doivent être mieux adaptés aux besoins particuliers des clients, y compris en ce qui concerne les formules proposées (salle de classe, cours du soir, internet, etc.). Une plus grande coordination entre les différents niveaux de l'administration est également nécessaire.

Graphique 2.23. Rapport coût-efficacité des cours de langue par catégorie¹



1. Calculs basés sur les données administratives d'IRCC concernant les usagers des services linguistiques admis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2016, et sur les données au mois d'avril 2016. Le calcul exclut les clients des services linguistiques n'ayant aucun niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) enregistré pour les quatre aptitudes.

Source : H. Zhang, J. Zhong and R. Lee (2017), « Research Insights in Settlement Services: Uptake, Mobility of Clients and Service Outcomes », IRCC, Recherche et évaluation, octobre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781556>

L'argument en faveur d'une plus grande concentration des ressources sur la formation linguistique axée sur les professions est d'autant plus valable que les gains potentiels sont considérables. Warman et al. (2015) observent des gains plus élevés chez les immigrants qui ont suivi des cours en préparation pour une profession réglementée au Canada, notamment dans le cas de ceux qui ont un niveau avancé d'anglais. L'avantage salarial est important s'ils exercent la même profession avant et après l'immigration. L'élargissement de l'accès à la formation linguistique axée sur les professions, généralement délivrée sous forme de cours du soir, pourrait être particulièrement avantageux pour les réfugiés qui ne peuvent pas retarder leur activité professionnelle pendant plusieurs années, le temps d'apprendre l'anglais pour répondre à leurs besoins quotidiens.

Les programmes de formation relais, qui combinent des cours de langue axés sur la profession de l'immigrant et les cours requis pour obtenir l'équivalence de leurs qualifications, ont facilité la reconnaissance des qualifications post-secondaires. Ces programmes sont le fruit d'une collaboration avec les professions et les métiers réglementés. Ils sont très importants dans le secteur de la santé, qui compte un grand nombre de professionnels immigrants, mais enregistre un taux élevé d'échec à l'examen pour l'obtention du permis d'exercer (60 %). S'ils étaient élargis, ces programmes de formation relais aideraient un plus grand nombre d'immigrants à travailler dans leurs domaines d'expertise et leur permettraient ainsi d'être plus productifs. Cet élargissement pourrait être en partie rentabilisé en améliorant les critères de reconnaissance et d'harmonisation des qualifications au niveau provincial afin de réduire les obstacles à la mobilité interprovinciale des immigrants dans les professions réglementées.

Les programmes de mentorat sont un moyen prometteur d'aider les immigrants à surmonter le problème de leur sous-représentation dans les emplois à rémunération élevée abordé plus haut (Skuterud and Su, 2012_[49]). Ces programmes aident les travailleurs immigrants qualifiés actuellement en poste à rencontrer d'autres personnes dans leur profession, et sont susceptibles de les intégrer dans les réseaux de recherche d'emploi. Ils leur apportent des compétences linguistiques propres à la profession, ainsi que des compétences en littératie et interpersonnelles (y compris le travail d'équipe et la communication orale) adaptées au milieu professionnel canadien, ainsi que des informations sur la culture professionnelle et les attentes de l'employeur. Les programmes administrés par le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) ont donné de particulièrement bons résultats : trois quarts des professionnels immigrants ont trouvé un emploi dans leur domaine en moins d'un an. Le succès de ce modèle lui a valu d'être repris dans d'autres grandes villes du Canada et d'Australie. Les programmes de mentorat rendent également les programmes de formation relais plus efficaces. Une réflexion s'impose sur les moyens de surmonter le principal obstacle à leur élargissement : trouver des personnes pouvant prendre le temps d'être mentors.

La Stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants, annoncée dans le budget 2017, ambitionne de faciliter la reconnaissance des qualifications étrangères et d'aider les immigrants à obtenir une expérience professionnelle dans leur secteur d'activité au Canada. Elle comprend : des services avant l'arrivée améliorés ; un programme de prêts pour aider à assumer les frais liés à la reconnaissance des qualifications ; de l'aide pour acquérir une première expérience de travail au Canada dans leur profession ou leur domaine de compétence. Plusieurs projets pilotes ont été engagés pour recueillir des données sur les meilleurs modes de collaboration avec les employeurs pour aider les immigrants à obtenir leur première expérience de travail au Canada dans leur profession ou dans leur domaine de compétence.

Pour réduire les obstacles injustifiés à l'obtention d'un permis d'exercer une profession réglementée auxquels se heurtent les immigrants, la création de plusieurs Bureaux de commissaire à l'équité (BCE) dans diverses provinces est une innovation utile. Le premier a vu le jour dans l'Ontario en 2006. Il y examine les règles d'obtention de permis d'exercer pour 40 professions réglementées, afin de s'assurer qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour toute personne déposant une demande de permis. Le BCE de l'Ontario exige que les organismes de réglementation des professions examinent eux-mêmes leurs règles, rendent compte de ces examens et soient assujettis à des vérifications de la conformité. Ces vérifications permettent au Bureau de veiller à ce que les organismes de réglementation respectent leurs obligations. Sous la direction du BCE de l'Ontario, les obstacles inutiles qui barraient la route aux candidats ont été supprimés en simplifiant les procédures, en améliorant la communication ou en augmentant le soutien. Par exemple, les avocats formés à l'étranger ne sont plus obligés de faire un stage. Le BCE de l'Ontario a également prêté son soutien à des programmes qui aident les professionnels formés à l'étranger à compléter leurs acquis scolaires et professionnels pour pouvoir obtenir un permis d'exercer dans l'Ontario. Il a en outre publié un guide pour aider les organismes de réglementation à revoir leurs règles d'accès à leurs professions. Des organismes similaires ont été créés au Manitoba, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Le Danemark, l'Australie et l'État de New York sont en contact avec le BCE de l'Ontario en vue d'établir eux-mêmes ce type de bureau à l'avenir.

Réduire la discrimination

La discrimination pourrait être une cause de moindres inférieurs pour les immigrants. Même en tenant compte de tous les facteurs non ethniques qui expliquent la rémunération, les immigrants, en particulier ceux qui ont fait des études universitaires, sont moins rémunérés que les Canadiens. Par exemple, Bonikowska et al. (2008) constatent que, bien que le niveau plus faible de compétences à l'écrit des immigrants diplômés de l'enseignement supérieur explique en partie l'écart salarial au Canada, un écart de 50 % persisterait chez les hommes si les compétences étaient relevées aux mêmes niveaux que les Canadiens. Certaines études trouvent des preuves de discrimination contre les demandeurs d'emploi non blancs au Canada. Par exemple, Oreopoulos et Dechief (2012^[59]) trouvent des preuves de discrimination contre les demandeurs d'emploi qui portent un nom « étranger » dans la probabilité d'être invités à un entretien d'embauche, même si les candidats en question ont un parcours éducatif et des compétences comparables à ceux qui portent un nom anglais. D'autres études, éventuellement fondées sur des données issues d'échantillons plus importants et comportant plus de variables, sont nécessaires pour déterminer l'étendue et la nature de la discrimination, mais aussi les meilleurs moyens de la combattre.

Les victimes potentielles de la discrimination peuvent demander réparation en vertu de lois anti-discrimination complexes. Les nombreux types de discrimination sont clairement définis, et les personnes sont protégées dans tous les domaines de la vie publique. Cependant, des améliorations sont nécessaires conformément au Migrant Integration Policy Index en ce qui concerne les mécanismes de mise en application de la législation, qui ne sont pas vraiment au service de l'accès des victimes à la justice. Le Canada défend aussi fermement le principe de l'égalité à travers ses organes des droits de l'homme et ses programmes d'équité. Les autorités animent régulièrement des campagnes publiques et un dialogue social autour de la discrimination et du racisme. Des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi sont en place et contrôlés depuis 1986. Le Programme fédéral de stage pour les nouveaux arrivants dans les administrations fédérales, les agences et les organisations privées vise à faciliter l'intégration des immigrants sur le marché du travail, mais les Canadiens de première et de deuxième génération sont quand même sous-représentés dans la fonction publique. Pour obtenir un contrat fédéral, une entreprise doit embaucher une proportion de minorités visibles au moins égale à la proportion de cette minorité dans la population. Ces obligations pourraient être élargies aux domaines couverts dans quelques autres pays, dont l'Australie, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Par exemple, une mesure sur le modèle de la Multicultural Access and Equity Policy australienne en 2013, qui exige que toutes les administrations assurent un accès équitable aux services indépendamment de l'appartenance culturelle ou linguistique des clients, pourrait améliorer les résultats.

Faciliter l'intégration des réfugiés sur le marché du travail

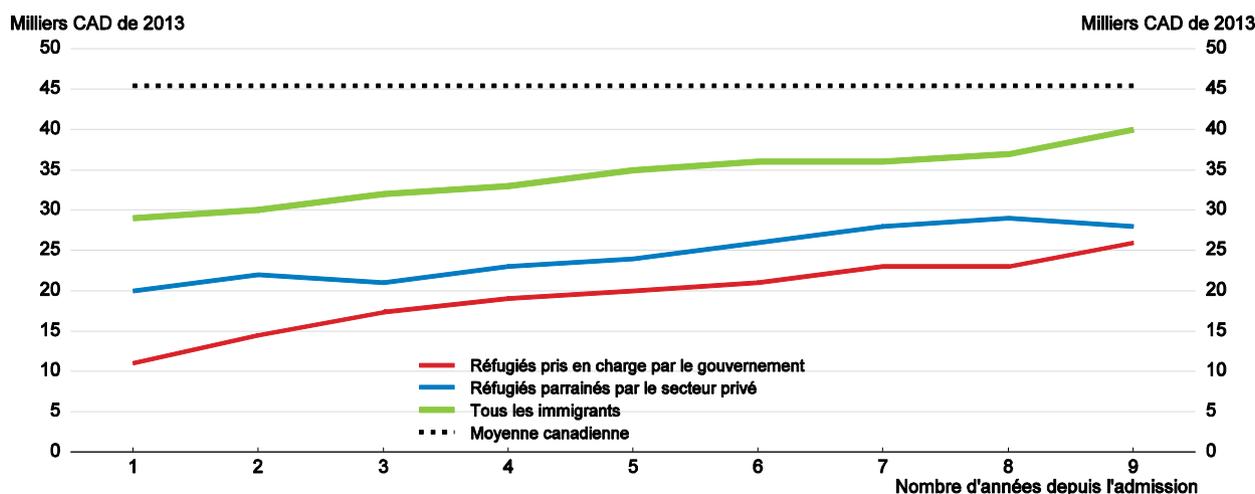
La réinstallation, l'établissement et l'intégration des réfugiés posent des difficultés dans la mesure où ils se heurtent souvent à de multiples obstacles à l'intégration, dont le manque de réseaux de relations, l'interruption de leur parcours éducatif, le manque de compétences de base dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada, ou des problèmes de santé. Les réfugiés doivent pouvoir parler l'anglais ou le français pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de la nation. IRCC prévoit d'intensifier la collaboration régulière avec les partenaires provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les prestataires de services, pour suivre l'évolution des besoins et modifier l'offre de cours de langue en conséquence.

L'admission d'un grand nombre de réfugiés syriens au cours des dernières années a entraîné un surcoût pour les provinces et les territoires, qui sont responsables d'assurer l'accès des demandeurs à l'assistance sociale, à l'éducation, aux services de santé temporaires, au logement d'urgence et à l'aide juridique pendant que leur demande est en cours. Le gouvernement fédéral subventionne directement les services de santé temporaires (par le biais du Programme fédéral de santé intérimaire). Dans les cas exceptionnels, il peut fournir une aide supplémentaire à la demande d'une province ou d'un territoire.

Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (orientés vers le Canada par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ou une autre organisation d'aiguillage, et dont la réinstallation est prise en charge par le gouvernement) sont moins rémunérés que les réfugiés parrainés par le secteur privé (pour lesquels un groupe d'individus prennent en charge leurs besoins matériels, sociaux et émotionnels pendant une année après leur arrivée), mais les deux catégories sont moins rémunérées que les autres immigrants et les Canadiens en moyenne (graphique 2.24). On ignore si ces résultats contrastés traduisent les effets de la sélection ou du traitement. Après correction des résultats économiques des réfugiés pour tenir compte des différences de pays d'origine, d'âge au moment de l'immigration, de connaissance d'une langue officielle, de conjoncture économique régionale et de nombre d'années depuis l'admission, Picot, Zhang et Hou (2018_[60]) constatent que les gains des réfugiés parrainés par le secteur privé et employés dépassent de 15 à 20 % ceux de leurs homologues pris en charge par le gouvernement durant la première année, puis de 4 à 5 % à la cinquième année, et atteignent le même niveau à la 10^e année. Il se dégage de ces résultats que l'avantage traduit les effets du traitement. Un modèle mixte, avec sélection par le gouvernement et administration par le secteur privé est à l'essai pour voir s'il donne de meilleurs résultats. Le cas échéant, il faudra envisager son élargissement.

Graphique 2.24. Revenus d'activité moyens des réfugiés et des immigrants, par nombre d'années depuis l'admission

Milliers CAD de 2013, exercice fiscal 2013



Source : IRCC (2017), « Government-Assisted Refugees - Findings from the Longitudinal Immigration Database (IMDB) », Documents de recherche de la BDIM 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933781594>

Recommandations pour tirer le meilleur parti de l'immigration

(Les recommandations prioritaires sont en caractères gras)

Sélection des immigrants

- **Accorder plus d'importance à l'expérience professionnelle canadienne dans la sélection. Attribuer les points pour les études post-secondaires canadiennes et pour une offre d'emploi pertinente en fonction de cette expérience.**
- **Traiter les dossiers de candidature d'immigrants justifiant d'une expérience professionnelle qualifiée au Canada et d'une offre d'emploi adéquate avant les autres, et simplifier les démarches administratives.**
- **Aiguiller plus de candidats au Programme des candidats des provinces vers le système d'Entrée Express du gouvernement fédéral, lequel sélectionne les candidats en fonction de leur niveau de capital humain.**
- **Améliorer les critères de reconnaissance des qualifications étrangères appliqués par les provinces, et tenir compte de l'écart entre les qualifications des demandeurs et les critères en vigueur pour les professions réglementées lors de l'attribution des points.**
- Donner plus de poids à une offre d'emploi adéquate pour les demandeurs titulaires d'un doctorat dans une filière STIM pour améliorer l'équilibre entreprises/travailleurs, et donc les taux d'emploi et de dépôts de brevets.

Aide à l'établissement

- **Évaluer dans quelle mesure les schémas d'utilisation des services d'établissement fournis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) traduisent les besoins et, dans le cas contraire, réorienter les ressources.**
- Veiller à ce que le financement des cours de langue dans les langues officielles corresponde aux besoins.
- **Accroître les ressources des programmes de cours de langue plus performants, notamment ceux axés sur les professions, pour réduire les temps d'attente, et examiner les moyens d'améliorer les résultats des programmes moins performants.**
- Quand d'autres services moins coûteux que les cours de langue conventionnels sont disponibles pour certains clients qui progressent lentement, les élargir et réorienter les ressources économisées vers d'autres clients.
- **Élargir les programmes de formation relais, qui combinent des cours de langue avancés axés sur la profession de l'immigrant et des cours pour relever leurs qualifications au niveau requis dans les professions réglementées.**
- **Élargir les programmes de mentorat, qui aident les immigrants en poste à développer leurs réseaux de relations professionnelles et à améliorer leurs compétences linguistiques spécialisées, pour faciliter l'obtention d'emplois de bonne qualité.**
- Élargir le modèle mixte de sélection des réfugiés par le gouvernement et d'administration par le secteur privé si les essais en cours prouvent qu'il améliore les résultats sur le marché du travail.

Références

- Alesina, A., J. Harnoss and H. Rapoport (2016), “Birthplace diversity and economic prosperity”, *Journal of Economic Growth*, Vol. 21/2, pp. 101-138, <http://dx.doi.org/10.1007/s10887-016-9127-6>. [12]
- Altonji, J. and D. Card (1991), “The Effects of Immigration on the Labor Market Outcomes of Less-skilled Natives”, in Abowd, J. and R. Freeman (eds.), *Immigration, Trade and the Labor Market*, University of Chicago Press, Chicago, <http://www.nber.org/chapters/c11773>. [34]
- Aydemir, A. and G. Borjas (2007), “Cross-Country Variation in the Impact of International Migration: Canada, Mexico, and the United States”, *Journal of the European Economic Association*, Vol. 5/4, pp. 663-708, <http://dx.doi.org/10.1162/JEEA.2007.5.4.663>. [25]
- Aydemir, A. and M. Skuterud (2005), “Explaining the deteriorating entry earnings of Canada's immigrant cohorts, 1966 - 2000”, *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économique*, Vol. 38/2, pp. 641-672, <http://dx.doi.org/10.1111/j.0008-4085.2005.00297.x>. [47]
- Aydemir, A. and A. Sweetman (2008), “First- and Second-Generation Immigrant Educational Attainment and Labor market Outcomes: A Comparison of the United States and Canada”, *Research in Labor Economics*, Vol. 27, [https://www.emeraldinsight.com/10.1016/S0147-9121\(07\)00006-4](https://www.emeraldinsight.com/10.1016/S0147-9121(07)00006-4), pp. 215-70, [http://dx.doi.org/10.1016/S0147-9121\(07\)00006-4](http://dx.doi.org/10.1016/S0147-9121(07)00006-4). [11]
- Banerjee, R. and W. Robson (2009), *Faster, Younger, Richer? The Fond Hope and Sobering Reality of Immigration's Impact on Canada's Demographic and Economic Future*, C.D. Howe Institute, Toronto, <http://dx.doi.org/291>. [4]
- Blit, J., M. Skuterud and J. Zhang (2018), “An Analysis of Patenting Rates of Canada's Ethnic Populations”, *Canadian Public Policy*, <https://ssrn.com/abstract=3199168>, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2017-040>. [15]
- Blit, J., M. Skuterud and J. Zhang (2017), “Immigration and Innovation: Evidence from Canadian Cities”, *IZA Discussion Papers*, <https://ideas.repec.org/p/iza/izadps/dp10689.html>. [14]
- Bonikowska, A., D. Green and W. Riddell (2008), *Littérature et marché du travail: les capacités cognitives et les gains des immigrants*, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-552-m/89-552-m2008020-fra.htm>. [42]
- Bonikowska, A., F. Hou and G. Picot (2011), “A Canada-US Comparison of Labour Market Outcomes among Highly Educated Immigrants”, *Analyse de politiques*, Vol. 37/1, <http://www.jstor.org/stable/23050225>, pp. 25-48. [51]
- Borjas, G. (2003), “The Labor Demand Curve is Downward Sloping: Reexamining the Impact of Immigration on the Labor Market”, *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 118/4, pp. 1335-1374, <http://dx.doi.org/10.1162/003355303322552810>. [30]
- Card, D. (2009), “Immigration and Inequality”, *American Economic Review*, Vol. 99/2, pp. 1-21, <http://dx.doi.org/10.1257/aer.99.2.1>. [31]

- Card, D. (2001), “Immigrant Inflows, Native Outflows, and the Local Labor Market Impacts of Higher Immigration”, *Journal of Labor Economics*, Vol. 19/1, pp. 22-64, <http://dx.doi.org/10.1086/209979>. [33]
- Ciccone, A. et al. (1996), “Productivity and the Density of Economic Activity”, *American Economic Review*, Vol. 86/1, https://econpapers.repec.org/article/aeaecrev/v_3a86_3ay_3a1996_3ai_3a1_3ap_3a54-70.htm, pp. 54-70. [17]
- Conseil consultatif en matière de croissance économique (2016), *Attirer les talents dont le Canada a besoin grâce à l'immigration*, <https://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/immigration-fra.pdf>. [5]
- Dungan, P., T. Fang and M. Gunderson (2013), “Macroeconomic Impacts of Canadian Immigration: Results from a Macro Model”, *British Journal of Industrial Relations*, Vol. 51/1, pp. 174-195, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-8543.2012.00905.x>. [10]
- Dustmann, C., T. Frattini and I. Preston (2013), “The Effect of Immigration along the Distribution of Wages”, *The Review of Economic Studies*, Vol. 80/1, <http://www.ucl.ac.uk/~uctpb21/Cpapers/Review%20of%20Economic%20Studies-2013-Dustmann-145-73.pdf> (accessed on 01 March 2018), pp. 145-173, <http://dx.doi.org/10.1093/restud/rds019>. [26]
- Dustmann, C., U. Schönberg and J. Stuhler (2016), “The Impact of Immigration: Why Do Studies Reach Such Different Results?”, *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 30/4, pp. 31-56, <http://dx.doi.org/10.1257/jep.30.4.31>. [29]
- El-Assal, K. and D. Fields (2017), *450,000 Immigrants Annually? Integration Is Imperative to Growth*, The Conference Board of Canada, Ottawa. [6]
- Estevão, M. (2011), *Canadian Productivity Problem (?): An International Perspective*, Washington, IMF. [7]
- Ferrer, A., D. Green and W. Riddell (2006), “The Effect of Literacy on Immigrant Earnings”, *Journal of Human Resources*, Vol. 41/2, https://econpapers.repec.org/article/uwpjhriss/v_3a41_3ay_3a2006_3ai_3a2_3ap380-410.htm. [43]
- Ferrer, A., D. Green and W. Riddell (2006), “The Effect of Literacy on Immigrant Earnings”, *Journal of Human Resources*, Vol. 41/2, https://econpapers.repec.org/article/uwpjhriss/v_3a41_3ay_3a2006_3ai_3a2_3ap380-410.htm. [46]
- Ferrer, A. and W. Riddell (2008), “Education, credentials, and immigrant earnings”, *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, Vol. 41/1, pp. 186-216, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1365-2966.2008.00460.x>. [50]
- Fougère, M., S. Harvey and B. Rainville (2011), “Would an Increase in High-Skilled Immigration in Canada Benefit Workers?”, *Economics Research International*, Vol. 2011, pp. 1-7, <http://dx.doi.org/10.1155/2011/171927>. [8]

- Glaeser, E. (2010), *Agglomeration Economics*, University of Chicago Press, [16]
<http://dx.doi.org/10.7208/chicago/9780226297927.001.0001>.
- Goldmann, G., A. Sweetman and C. Warman (2011), “The Portability of New Immigrants' Human Capital: Language, Education and Occupational Matching”, *IZA DP*, No. 5851, Institute of Labor Studies (IZA), Bonn, <http://ftp.iza.org/dp5851.pdf>. [45]
- Greenstone, M., R. Hornbeck and E. Moretti (2010), “Identifying Agglomeration Spillovers: Evidence from Winners and Losers of Large Plant Openings”, *Journal of Political Economy*, [18]
<http://dx.doi.org/10.1086/653714>.
- Head, K. and J. Ries (1998), “Immigration and Trade Creation: Econometric Evidence from Canada”, *The Canadian Journal of Economics*, Vol. 31/1, p. 47, [21]
<http://dx.doi.org/10.2307/136376>.
- Hou, F. and A. Bonikowska (2016), “Selections Before the Selection: Earnings Advantages of Immigrants Who Were Former Skilled Temporary Foreign Workers in Canada”, *International Migration Review*, pp. 1-29, <http://dx.doi.org/10.1111/imre.12310>. [55]
- Hou, F. and G. Picot (2016), *Évolution des caractéristiques des immigrants et de leurs revenus initiaux*, Statistique Canada, Ottawa, [41]
<http://publications.gc.ca/site/eng/9.810560/publication.html>.
- Hou, F. and G. Picot (2014), “Annual Levels of Immigration and Immigrant Entry Earnings in Canada”, *Analyse de politiques*, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2013-017>. [28]
- Hunt, J. and M. Gauthier-Loiselle (2010), “How Much Does Immigration Boost Innovation?”, *American Economic Journal: Macroeconomics*, Vol. 2/2, pp. 31-56, [13]
<http://dx.doi.org/10.1257/mac.2.2.31>.
- IRCC (2017), *Canada's Immigration System and the Points-based Approach for Human Capital*, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. [1]
- Jones, C. (1995), “R&D-Based Models of Economic Growth”, *Journal of Political Economy*, [19]
 Vol. 103/4, pp. 759-784, <http://dx.doi.org/10.1086/262002>.
- Kerr, S. and W. Kerr (2011), *Economic Impacts of Immigration: A Survey*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <http://dx.doi.org/10.3386/w16736>. [36]
- Kerr, S. et al. (2017), “High-Skilled Migration and Agglomeration”, *Annual Review of Economics*, <http://dx.doi.org/10.1146/annurev-economics-063016-103705>. [20]
- Liebig, T. and T. Huddleston (2014), *L'intégration des immigrants et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences* », in *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2014/l-integration-des-immigres-et-de-leurs-enfants-sur-le-marche-du-travail-developper-mobiliser-et-utiliser-les-competences_migr_outlook-2014-5-fr, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-5-fr. [48]

- OCDE (2016), *Recruiting for success Challenges for Canada's Labour Migration System*, [57]
<https://www.oecd.org/els/mig/recruiting-for-success-Canada.pdf>.
- OCDE (2013), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, [35]
http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr.
- OCDE; Union européenne (2015), *Indicators of Immigrant Integration 2015: Settling In*, [2]
OCDE/Union européenne, Paris, <http://www.oecd.org/fr/publications/les-indicateurs-de-l-integration-des-immigres-2015-9789264233799-fr.htm>.
- Oreopoulos, P. (2011), “Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? A Field Experiment With Thirteen Thousand Resumés”, *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3/4, <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/pol.3.4.148>, pp. 148-71, [56]
<http://dx.doi.org/10.1257/pol.3.4.148>.
- Oreopoulos, P. and D. Dechief (2012), “Why Do Some Employers Prefer to Interview Matthew, but Not Samir? New Evidence from Toronto, Montreal, and Vancouver”, *SSRN Electronic Journal*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2018047>. [59]
- Ottaviano, G. and G. Peri (2012), “Rethinking the Effect of Immigration on Wages”, *Journal of the European Economic Association*, Vol. 10/1, pp. 152-197, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1542-4774.2011.01052.x>. [32]
- Partridge, J. and H. Furtan (2008), “Immigration Wave Effects on Canada's Trade Flows”, *Analyse des politiques*, Vol. 34/2, pp. 193-214, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.34.2.193>. [23]
- Peri, G. and F. Requena-Silvente (2010), “The trade creation effect of immigrants: evidence from the remarkable case of Spain”, *Canadian Journal of Economics*, Vol. 43/4, [24]
https://econpapers.repec.org/article/cjeissued/v_3a43_3ay_3a2010_3ai_3a4_3ap_3a1433-1459.htm, pp. 1433-1459.
- Picot, G. (2013), *Objectifs économiques et sociaux de l'immigration : Données probantes sur lesquelles s'appuient les niveaux d'immigration et la composition selon le niveau de scolarité*, Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa, [3]
<https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/ressources/recherche/documents/pdf/r33-2013-econ-sociaux.pdf>.
- Picot, G. and F. Hou (2018), “Immigrant STEM Workers in the Canadian Economy: Skill Utilization and Earnings”, *Analyse de politiques*, [40]
<https://www.utpjournals.press/doi/abs/10.3138/cpp.2017-036>,
<https://doi.org/10.3138/cpp.2017-036>.
- Picot, G. and F. Hou (2009), *Les caractéristiques des immigrants, l'effondrement de la TI et leur effet sur les gains initiaux des immigrants*, Statistique Canada, Ottawa, [38]
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/2008315/part-partie1-fra.htm>.
- Picot, G. and Y. Lu (2017), “Faible revenu chronique chez les immigrants au Canada et dans ses collectivités”, *Direction des études analytiques: documents de recherche, n° 397*, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2017397-fra.pdf>. [53]

- Picot, G., Y. Lu and F. Hou (2009), “Les taux de faible revenu des immigrants : rôle du revenu du marché et des transferts gouvernementaux”, *L'emploi et le revenu en perspective*, Vol. 10/12, pp. 13-20. [52]
- Picot, G. and A. Sweetman (2012), *Making It in Canada Immigration Outcomes and Policies*, [39]
[http://dx.doi.org/Institut de recherche en politique publique](http://dx.doi.org/Institut%20de%20recherche%20en%20politique%20publique).
- Picot, G., Y. Zhang and F. Hou (2018), “The Labour Market Outcomes of Refugees to Canada: The Variation among Refugees from Thirteen Source Countries”, *Statistics Canada Analytical Studies Branch Research Paper*, Statistics Canada, Ottawa. [60]
- Productivity Commission (2016), *Migrant Intake into Australia - Productivity Commission Inquiry Report*, Productivity Commission, Canberra, [37]
<https://www.pc.gov.au/inquiries/completed/migrant-intake/report>.
- Skuterud, M. and M. Su (2012), “Immigrants and the dynamics of high-wage jobs”, *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 65/2, [49]
<http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/001979391206500208>, pp. 377-397,
<http://dx.doi.org/10.1177/001979391206500208>.
- Swan, N. (1991), *Incidence économique et sociale de l'immigration : un rapport de recherche préparé pour le Conseil économique du Canada*, Conseil économique du Canada, Ottawa, [9]
<http://publications.gc.ca/site/eng/9.678729/publication.html>.
- Sweetman, A. and C. Warman (2014), “Former Temporary Foreign Workers and International Students as Sources of Permanent Immigration”, *Analyse de politiques*, Vol. 40/4, pp. 392-407, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2012-021>. [54]
- Tu, J. (2010), “The Impact of Immigration on the Labour Market Outcomes of Native-Born Canadians”, *IZA Discussion Paper*, No. 5129, The Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn. [27]
- van de Ven, J. and S. Voitchovsky (2015), “Skilled migrants and labour market integration: how important is the selection process?”, *IZA Journal of Migration*, Vol. 4/22, [58]
https://www.google.fr/_chrome/newtab?espv=2&ie=UTF-8, pp. 1-28.
- Wagner, D., K. Head and J. Ries (2002), “Immigration and the Trade of Provinces”, *Scottish Journal of Political Economy*, Vol. 49/5, pp. 507-525, <http://dx.doi.org/10.1111/1467-9485.00245>. [22]
- Warman, C., A. Sweetman and G. Goldmann (2015), “The Portability of New Immigrants’ Human Capital: Language, Education, and Occupational Skills”, *Analyse de politiques*, Vol. 41/Supplement 1, pp. S64-S79, <http://dx.doi.org/10.3138/cpp.2013-055>. [44]

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

CANADA

Le Canada se caractérise par un niveau élevé de bien-être, et sa croissance économique s'est redressée, grâce au rebond des exportations et au renforcement de l'investissement des entreprises. L'orientation expansionniste des politiques macroéconomiques se réduit progressivement, et les politiques budgétaires sont viables à long terme, même si des difficultés subsistent au niveau provincial. Le mouvement de hausse des prix des logements s'est ralenti, voire inversé dans certains endroits, en partie du fait des mesures macroprudentielles et fiscales qui ont été prises, ce qui a réduit les gains de richesse connexes et leur effet stimulant sur la consommation privée, mais les prix de l'immobilier d'habitation et la dette des ménages demeurent élevés et l'accessibilité financière du logement laisse toujours à désirer. Les principaux risques qui entourent les perspectives économiques du Canada résident dans une accentuation des restrictions aux échanges, notamment aux États-Unis, et une correction du marché du logement. Des progrès sont réalisés en termes d'amélioration de l'inclusivité du marché du travail, mais des problèmes subsistent, les autorités ayant notamment des difficultés à rehausser le taux d'activité des femmes, à améliorer l'information sur le marché du travail pour réduire les phénomènes d'inadéquation des qualifications, et à favoriser des départs en retraite plus tardifs en renforçant la formation tout au long de la vie et la modulation du temps de travail. Le Canada dispose d'un système d'immigration bien géré. Les immigrants sont généralement bien intégrés, même si leurs revenus d'activité sont nettement inférieurs à ceux des personnes comparables nées au Canada. Le mécanisme de sélection des immigrants économiques a été affiné et des programmes d'intégration ont été élaborés pour combler cet écart, mais il faut aller plus loin. Par ailleurs, il ne sera pas évident pour le Canada de tenir ses engagements en matière de lutte contre le changement climatique.

THÈMES SPÉCIAUX : INCLUSIVITÉ ; IMMIGRATION

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-can-2018-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2018/11
Juillet 2018



**INTERNATIONAL
EXCELLENCE
Awards 2017**
IN PARTNERSHIP WITH THE PUBLISHERS
ASSOCIATION



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2018
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-30077-4
10 2018 12 2 P



éditionsOCDE
www.oecd.org/editions